Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

Library
of the
University of Toronto

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lheptamerondesno02marg

L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuſtre princeſſe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

SOEUR UNIQUE DE FRANÇOIS Ier

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME DEUXIÈME

A PARIS

Chez JANET, RUE DES BONS-ENFANTS, 28.
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 20.
POTIER, QUAI VOLTAIRE, 9.

MDCCCLIII

7101
3

L'HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA REINE DE NAVARRE

L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuſtre princeſſe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME DEUXIÈME

A PARIS

Imprimé avec les caractères de la Société des Bibliophiles François

MDCCCLIII

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, n° 9.

L'HEPTAMERON DES NOUVELLES DE LA ROINE DE NAVARRE.

DEUXIESME JOURNÉE

En la deuxieſme journée on deviſe de ce qui promptement tombe en la fantaſie de chaſcun.

PROLOGUE.

Le lendemain ſe leverent en grand deſir de retourner au lieu où le jour precedent avoyent eu tant de plaiſir : car chaſcun avoyt ſon compte ſi preſt qu'il leur tardoyt qu'il ne fuſt mis en lumiere. Après qu'ilz eurent ouy la leçon de madame Oiſille, & la meſſe où chaſcun recommanda à Dieu ſon eſperit, afin qu'il leur donnaſt parolle & grace de conti-

nuer l'aſſemblée, s'en allerent diſner, ramentevans les uns aux autres pluſieurs hiſtoires paſſées.

Et après diſner, qu'ilz ſe furent repoſez en leurs chambres, s'en retournerent à l'heure ordonnée dedans le pré, où il ſembloyt que le jour & le temps favoriſaſt leur entreprinſe : Et après qu'ilz ſe furent tous aſſis ſur le ſiege naturel de l'herbe verte, Parlamente diſt : Puis que je donnay hier ſoir fin à la dixieſme, c'eſt à moy à eſlire celle qui doibt commancer aujourd'huy. Et pour ce que madame Oiſille fut la premiere des femmes qui parla, comme la plus ſaige & ancienne, je donne ma voix à la plus jeune, je ne dictz pas à la plus folle, eſtant aſſeurée que ſi nous la ſuyvons toutes ne ferons pas attendre veſpres ſi longuement que nous feiſmes hier. Parquoy, Nomerfide, vous tiendrez aujourd'huy les rangs de bien dire. Mais je vous prie, ne nous faictes poinct recommancer noſtre journée par larmes. — Il ne m'en falloit pas prier, diſt Nomerfide; car une de noz compaignes m'a faict choiſir un conte que j'ay ſi bien mis en ma teſte que je n'en puis dire d'aultre; & s'il vous engendre triſteſſe voſtre naturel ſera bien melencolicque.

ONZIESME NOUVELLE.

Madame de Roncex eſtans aus Cordeliers de Thouars, fut ſi preſſée d'aler à ſes affaires que ſans regarder ſi les anneaus du retret eſtoyent netz, s'ala ſeoir en lieu ſi ord que ſes feſſes & abillemens en furent ſouillés, de ſorte que cryant à l'ayde & deſirant recouvrer quelque femme pour la netoyer, fut ſervye d'hommes qui la veirent nue & au pire etat que femme ſe ſçauroit montrer (1).

En la maiſon de madame de La Tremoille y avoit une dame nommée Roncex (2), laquelle ung jour que ſa maiſtreſſe eſtoit allée aux Cordeliers (3), euſt une grande neceſſité d'aller au lieu où on ne peut envoier ſa chamberiere. Et appella avecq elle une fille nommée La Mothe pour luy tenir compaignie; mais pour eſtre honteuſe & ſecrette, laiſſa la dite Mothe en la chambre, & entra toute ſeule en un retraict aſſez obſcur, lequel eſtoit com-

(1) Cette nouvelle, qui ſe trouve dans tous les manuſcrits que nous avons conſultés, eſt la dix-neuvième de l'édition de 1558. Dans l'édition de 1559, & dans les éditions ſuivantes, elle a été ſupprimée & remplacée par une nouvelle intitulée : *Propos facetieux d'un Cordelier en ſes ſermons* (voir aux éclairciſſements, note A).

(2) Ms. 7576² : *nommée Roubex*. Ms. de Thou : *nommée Roncei*. Édition de 1558 : *nommée Roucey*.

(3) Édition de 1558 : *aux Cordeliers de Thouars*.

mung à tous les Cordeliers, qui avoient ſi bien rendu compte en ce lieu de toutes leurs viandes, que tout le retraict, l'aneau & la place eſtoient tout couverts de mouſt de Bacchus & de la deeſſe Cerès, paſſé par le ventre des Cordeliers. Ceſte pauvre femme qui eſtoyt ſi preſſée, que à peine eut elle le loiſir de lever ſa robbe pour ſe mettre ſur l'anneau; de fortune s'alla aſſeoir ſur le plus ord & ſalle endroict qui fut en tout le retraict. Où elle ſe trouva prinſe mieulx que à la gluz, & toutes ſes pauvres feſſes, habillemens & piedz ſi merveilleuſement gaſtez, qu'elle n'oſoit marcher ne ſe tourner de nul couſté, de paour d'avoir encores pis. Dont elle ſe print à crier tant qu'il luy fut poſſible : La Mothe, m'amie, je ſuis perdue & deshonorée. La pauvre fille qui avoyt oy autresfois faire des comptes de la malice des Cordeliers, ſoupſonnant que quelques uns fuſſent cachez là dedans, qui la voulſiſſent prendre par force, courut tant qu'elle peut, diſant à tous ceulx qu'elle trouvoit : Venez ſecourir madame de Roncex, que les Cordeliers veulent prendre par force en ce retraict. Leſquelz y coururent en grande diligence; & trouverent la pauvre dame de Roncex qui cryoit à l'ayde, deſirant avoir quelque femme qui la peuſt nectoier. Et avoit le derriere tout deſcouvert, craingnant en approcher ſes habillemens, de paour de les gaſter. A ce cry là entrerent les gentilz

hommes qui veirent ce beau ſpectacle, & ne trouverent autre Cordelier qui la tourmentaſt, ſinon l'ordure dont elle avoyt toutes les feſſes engluées. Qui ne fut pas ſans rire de leur coſté, ni ſans grande honte du couſté d'elle; car en lieu d'avoir des femmes pour la netoier, fut ſervie d'hommes qui la veirent nue au pire eſtat que une femme ſe povoit monſtrer. Parquoy les voiant, acheva de ſouiller ce qui eſtoit net & abeſſa ſes habillemens pour ſe couvrir, oubliant l'ordure où elle eſtoit pour la honte qu'elle avoyt de veoir les hommes. Et quand elle fut hors de ce villain lieu, la fallut deſpouiller toute nue & changer de tous habillemens avant qu'elle partiſt du couvent. Elle ſe fuſt voluntiers corroucée du ſecours que luy amena La Mothe; mais entendant que la pauvre fille cuydoit qu'elle euſt beaucoup pis, changea ſa collere à rire comme les autres.

Il me ſemble, mes dames, que ce compte n'a eſté ne long, ne melencolicque, & que vous avez eu de moy ce que vous en avez eſpéré. Dont la compaignie ſe print bien fort à rire. Et luy diſt Oiſille : Combien que le compte ſoit ord & ſalle, congnoiſſant les perſonnes à qui il eſt advenu, on ne le ſçauroit trouver faſcheux. Mais j'euſſe bien voulu voir la myne de La Mothe & de celle à qui elle avoyt admené ſi bon ſecours. Mais puis que vous avez ſi toſt finy, ce dit elle à No-

merſide, donnez voſtre voix à quelqu'un qui ne penſe (1) pas ſi legierement. Nomerſide reſpondit : Si vous voulez que ma faulte ſoyt rabillée, je donne ma voix à Dagoucin, lequel eſt ſi ſaige que pour mourir ne diroit une follye. Dagoucin la remercia de la bonne eſtime qu'elle avoyt de ſon bon ſens, & commencea à dire : L'hiſtoire que j'ay deliberé de vous racompter, c'eſt pour vous faire veoir comme amour aveugliſt les plus grands & honneſtes cueurs, & comme meſchanceté eſt difficille à vaincre par quelque benefice ne biens que ce ſoit.

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *qui ne s'en paſſe pas*, *&c.*

DOUZIESME NOUVELLE.

Le duc de Florence n'ayant jamais peu faire entendre à une dame l'affection qu'il luy portoit, se decouvrit à un gentil homme frere de la dame, & le pria l'en faire jouyr. Ce qu'après plusieurs remontrances au contraire, luy accorda de bouche seulement; car il le tua dedans son lit, à l'heure qu'il esperoit avoir victoire de celle qu'il avoit estimée invincible. Et ainsi delivrant sa patrie d'un tel tyran, sauva sa vie & l'honneur de sa maison.

Depuis dix ans en çà, en la ville de Florence, y avoit un duc de la maison de Medicis (1), lequel avoyt espousé madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur. Et pour ce qu'elle estoit encores si jeune, qu'il ne luy estoit licite de coucher avecq elle, attendant son aage (2), la traicta fort doulcement. Car pour l'espargner fut amoureux de quelques autres dames de la ville, que la nuict il alloit veoir tandis que sa femme dormoit. Entre autres le fut d'une fort belle, saige & honneste dame, laquelle estoit seur

(1) Édition de 1558 : *un duc, lequel avoit espousé madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur Charles le Quint* (voir aux éclaircissements, note B).

(2) Édition de 1558 : *attendant son aage plus meur.*

d'un gentil homme que le duc aimoit comme luy mesmes, & auquel il donnoit tant d'autorité en sa maison, que sa parolle estoit obeye & craincte comme celle du duc. Et n'y avoit secret en son cueur qu'il ne luy declairast, en sorte que l'on le pouvoit nommer le second luy mesmes.

Et voyant le duc sa seur estre tant femme de bien qu'il n'avoit moien de luy declairer l'amour qu'il luy portoit, après avoir cherché toutes occasions à luy possibles, vint à ce gentil homme qu'il aimoit tant, en luy disant: S'il y avoit chose en ce monde, mon ami, que je ne voulsisse faire pour vous, je craindrois à vous declarer ma fantaisye, & encores plus à vous prier m'y estre aidant. Mais je vous porte tant d'amour que si j'avois femme, mere ou fille qui peust servir à sauver vostre vie, je les y employerois plustost que de vous laisser mourir en torment; & j'estime que l'amour que vous me portez est reciprocque à la mienne; & que si moy, qui suis vostre maistre, vous portois telle affection, que pour le moins ne me la sçauriez porter moindre. Parquoy je vous declaireray un secret, dont le taire me met en l'estat que vous voyez, duquel je n'espere amandement que par la mort ou par le service que vous me pouvez faire.

Le gentil homme oyant les raisons de son maistre, & voyant son visaige non fainct tout

baigné de larmes, en eut ſi grande compaſſion, qu'il luy diſt : Monſieur, je ſuis voſtre creature; tout le bien & l'honneur que j'ay en ce monde vient de vous : vous pouvez parler à moy comme à voſtre ame, eſtant ſeur que ce qui ſera en ma puiſſance eſt en vos mains. A l'heure, le duc commença à luy declairer l'amour qu'il portoit à ſa ſeur, qui eſtoit ſi grande & ſi forte, que ſi par ſon moyen n'en avoit la joiſſance, il ne voioit pas qu'il peuſt vivre longuement. Car il ſçavoit bien qu'envers elles, prieres ne preſens ne ſervoient de riens. Parquoy il le pria que, s'il aimoit ſa vie autant que luy la ſienne, luy trouvaſt moyen de luy faire recouvrer le bien que ſans luy il n'eſperoit jamais d'avoir. Le frere, qui aimoit ſa ſeur & l'honneur de ſa maiſon, plus que le plaiſir du duc, luy voulut faire quelque remonſtrance, luy ſuppliant en tous autres endroicts l'employer, hors mis en une choſe ſi cruelle à luy, que de pourchaſſer le deshonneur de ſon ſang. Et que ſon cueur & ſon honneur ne ſe pouvoient accommoder à luy faire ce ſervice. Le duc enflambé d'un courroux importable, miſt le doigt entre ſes dens, ſe mordant l'ongle, & luy reſpondit par une grande fureur : Or bien, puiſque je ne trouve en vous nulle amitié, je ſçay que j'ay à faire. Le gentil homme congnoiſſant la cruaulté de ſon maiſtre, eut craincte & luy diſt : Mon ſeigneur, puiſqu'il vous plaiſt, je

parlerai à elle & vous diray ſa reponſe. Le duc luy reſpondit en ſe departant de luy : Si vous aimez ma vie, auſſi feray je la voſtre.

Le gentil homme entendit bien que ceſte parole vouloit dire. Et fut ung jour ou deux ſans veoir le duc, penſant à ce qu'il avoit à faire. D'un coſté luy venoit au devant l'obligation qu'il devoyt à ſon maiſtre, les biens & les honneurs qu'il avoyt receuz de luy : de l'autre coſté l'honneur de ſa maiſon, l'honneſteté & chaſteté de ſa ſeur, qu'il ſçavoit bien jamais ne ſe conſentir à telle meſchanceté, ſi par ſa tromperie elle n'eſtoit prinſe par force (1); choſe ſi eſtrange que à jamais luy & les ſiens en ſeroient diffamez. Si print concluſion en ce different, qu'il aimoit mieux mourir que de faire un ſi meſchant tour à ſa ſeur, l'une des plus femmes de bien qui fuſt en toute l'Italie. Mais que pluſtoſt debvroyt delivrer ſa patrie d'un tel tyran, qui par force vouloit mettre une telle tache en ſa maiſon; car il tenoit tout aſſeuré que, ſans faire mourir le duc, la vie de luy & des ſiens n'eſtoit pas aſſeurée. Parquoy, ſans en parler à ſa ſeur, ni à creature du monde, delibera de ſaulver ſa vie & venger ſa honte par un meſme moyen. Et au bout de deux jours s'en vint au duc & luy diſt comme il avoit tant bien practiqué ſa ſeur,

(1) Édition de 1558 : *ſi par tromperie elle n'eſtoit prinſe ou par force.*

non ſans grande peine, que à la fin elle s'eſtoit conſentie à faire à ſa volunté, pourveu qu'il luy pleuſt tenir la choſe ſi ſecrette que nul que ſon frere n'en euſt congnoiſſance.

Le duc, qui deſiroit ceſte nouvelle, la creut facilement. Et en embraſſant le meſſaiger, luy promectoit tout ce qu'il luy ſçauroit demander; le pria de bien toſt executer ſon entreprinſe, & prindrent le jour enſemble. Si le duc fut aiſe, il ne le fault poinct demander. Et quand il veid approcher la nuict tant deſirée où il eſperoit avoir la victoire de celle qu'il avoit eſtimée invincible, ſe retira de bonne heure avecq ce gentil homme tout ſeul; & n'oblia pas de s'acouſtrer de coeffes & chemiſes perfumées le mieulx qu'il luy fut poſſible. Et quand chaſcun fut retiré, s'en alla avecq ce gentil homme au logis de ſa dame, où il arriva en une chambre bien fort en ordre. Le gentil homme le deſpouilla de ſa robbe de nuict & le meit dedans le lict en luy diſant : Mon ſeigneur, je vous vois querir celle qui n'entrera pas en ceſte chambre ſans rougir : mais j'eſpere que avant le matin elle ſera aſſeurée de vous. Il laiſſa le duc & s'en alla en ſa chambre, où il ne trouva qu'un ſeul homme de ſes gens auquel il diſt : Auroys tu bien le cueur de me ſuyvre en ung lieu où je me veux venger du plus grand ennemy que j'aye en ce monde? L'autre ignorant ce qu'il vouloit faire luy reſpondiſt : Ouy,

Monſieur, fuſt ce contre le duc meſme. A l'heure le gentil homme le mena ſi ſoubdain, qu'il n'eut loiſir de prendre autres armes que ung poignart qu'il avoit. Et quand le duc l'ouyt revenir, penſant qu'il luy amenaſt celle qu'il aimoit tant, ouvrit ſon rideau & ſes oeilz pour regarder & recepvoir le bien qu'il avoit tant attendu; mais en lieu de veoir celle dont il eſperoit la conſervation de ſa vie, va veoir la precipitation de ſa mort, qui eſtoit une eſpée toute nue que le gentil homme avoit tirée, de laquelle il frappa le duc qui eſtoit tout en chemiſe : lequel denué d'armes & non de cueur, ſe meiſt en ſon ſeant, dedans le lict & print le gentil homme à travers le corps en luy diſant : Eſt ce cy la promeſſe que vous me tenez? Et voiant qu'il n'avoit autres armes que les dentz & les ongles, mordit le gentil homme au poulce, & à force de bras ſe deffendit tant que tous deux tomberent en la ruelle du lict. Le gentil homme, qui n'eſtoit trop aſſeuré, appella ſon ſerviteur; lequel trouvant le duc & ſon maiſtre ſi liez enſemble qu'il ne ſçavoit lequel choiſir, les tira tous deux par les piedz, au meillieu de la place, & avecq ſon poignard s'eſſaya à coupper la gorge au duc, lequel ſe defendit juſques ad ce que la perte de ſon ſang le rendiſt ſi foible qu'il n'en pouvoit plus. Alors le gentil homme & ſon ſerviteur le meirent dans ſon lict, où à coups de poignart le parache-

verent de tuer. Puis tirans le rideau s'en allerent & enfermerent le corps mort en la chambre.

Et quand il se veid victorieux de son grand ennemy, par la mort duquel il pensoit mettre en liberté la chose publicque, se pensa que son euvre seroit imparfaict, s'il n'en faisoit autant à cinq ou six de ceulx qui estoient les prochains du duc. Or, pour en venir à fin, dist à son serviteur qu'il les allast querir l'un après l'autre pour en faire comme il avoit faict au duc. Mais le serviteur qui n'estoit ne hardy, ne fol, luy dist : Il me semble, Monsieur, que vous en avez assez faict pour ceste heure, & que vous ferez mieulx de penser à saulver vostre vie que de la vouloir oster à aultres. Car si nous demeurions autant à deffaire chascun d'eulx que nous avons faict à deffaire le duc, le jour descouvriroit plustost nostre entreprinse que ne l'aurions mise à fin, encores que nous trouvassions noz ennemis sans defense. Le gentil homme que la mauvaise conscience rendoit crainctif (1), creut son serviteur, & le menant seul avecq luy, s'en alla à ung evesque qui avoit la charge de faire ouvrir les portes de la ville & commander aux postes. Ce gentil homme luy dist : J'ay eu ce

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *le gentil homme la mauvaise conscience du quel le rendoit, &c.*

ſoir des nouvelles que ung mien frere eſt à l'article de la mort, je viens de demander mon congé au duc, lequel le m'a donné : parquoy je vous prie mander aux poſtes me bailler deux bons chevaulx, & au portier de la ville m'ouvrir. L'eveſque qui n'eſtimoit moins ſa priere que le commandement du duc ſon maiſtre, luy bailla incontinent un bulletin par la vertu duquel la porte luy fut ouverte & les chevaulx baillez ainſi qu'il demandoit. Et en lieu d'aller voir ſon frere s'en alla droit à Veniſe, où il ſe feit guerir des morſures que le duc luy avoit faictes, puis s'en alla en Turquie.

Le matin, tous les ſerviteurs du duc qui le voyoient ſi tard demourer à revenir, ſoupçonnerent bien qu'il eſtoit allé veoir quelque dame; mais voyans qu'il demeuroit tant commencerent à le chercher par tous coſtez. La pauvre ducheſſe, qui commençoit fort à l'aymer, ſçachant qu'on ne le trouvoit point, fut en grande peine. Mais quand le gentil homme qu'il aimoit tant ne fut veu non plus que luy, on alla en ſa maiſon le chercher. Et trouvant du ſang à la porte de ſa chambre, l'on entra dedans; mais il n'y eut homme ne ſerviteur qui en ſceuſt dire nouvelles. Et ſuivans les traces du ſang, vindrent les pauvres ſerviteurs du duc à la porte de la chambre où il eſtoit qu'ils trouverent fermée; mais bien toſt eurent rompu l'huis. Et voyans la

place toute pleine de ſang, tirerent le rideau du lict & trouverent le pauvre corps endormy en ſon lict du dormir ſans fin. Vous pouvez penſer quel deuil menerent ces pauvres ſerviteurs, qui apporterent le corps en ſon palais, où arriva l'eveſque, qui leur compta comme le gentil homme eſtoit party la nuict en diligence, ſoubz couleur d'aller veoir ſon frere. Parquoy fut congneu clairement que c'eſtoit luy qui avoit faict ce meurdre. Et fut auſſi prouvé que ſa pauvre ſeur jamais n'en avoit oy parler. Laquelle combien qu'elle fuſt eſtonnée du cas advenu, ſi eſt ce qu'elle en aima davantaige ſon frere, qui n'avoit poinct eſpargné le hazard de ſa vie pour la delivrer d'un ſi cruel prince ennemy. Et continua de plus en plus ſa vie honneſte en ſes vertuz, tellement que combien qu'elle fuſt pauvre, pour ce que leur maiſon fut confiſquée, ſi trouverent ſa ſeur & elle des mariz autant honneſtes hommes & riches qu'il y en euſt poinct en Italie; & ont tousjours depuis veſcu en grande & bonne reputation.

Voyla, mes dames, qui vous doibt bien faire craindre ce petit dieu qui prend plaiſir à tormenter autant les princes que les pauvres, & les fortz que les foibles, & qui les aveuglit juſques là d'oublier Dieu & leur conſcience, & à la fin leur propre vie. Et doibvent bien craindre les princes & ceulx qui ſont en auctorité, de faire deſplaiſir à moindre que eulx.

Car il n'y a nul qui ne puiſſe nuyre quand Dieu ſe veult venger du pecheur, ne ſi grand qui ſceuſt mal faire à celuy qui eſt en ſa garde.

Ceſte hiſtoire fut bien eſtimée (1) de toute la compaignie, mais elle y engendra diverſes opinions : car les ungs ſouſtenoient que le gentil homme avoit faict ſon debvoir de ſaulver ſa vie & l'honneur de ſa ſeur, enſemble d'avoir delivré sa patrie d'un tel tyran ; les autres diſoient que non ; mais que c'eſtoit une trop grande ingratitude de mettre à mort celuy qui luy avoit faict tant de bien & d'honneur. Les dames diſoient qu'il eſtoit bon frere & vertueux citoyen ; les hommes au contraire qu'il eſtoit traiſtre & meſchant ſerviteur ; & faiſoit bon oyr les raiſons alleguées des deux coſtez. Mais les dames, ſelon leur couſtume, parloient autant par paſſion que par raiſon, diſans que le duc eſtoit ſi digne de mort que bien heureux eſtoit celuy qui avoit faict le coup. Parquoy voyant Dagoucin le grand debat qu'il avoit emeu leur diſt : Pour Dieu, mes dames, ne prenez point querelle d'une choſe desja paſſée ; mais gardez que voz beaultez ne facent point faire de plus cruels meurtres que celuy que j'ay compté. Parlamente luy diſt : La *belle dame ſans mercy* (2) nous a appris à

(1) Variante en correction du manuſcrit 7576² : *cette hiſtoire fut bien ecoutée.*

(2) Voir aux éclairciſſements, note C.

dire que ſi gracieuſe maladie ne met gueres de gens à mort. — Pleuſt à Dieu, ma dame, ce luy diſt Dagoucin, que toutes celles qui ſont en ceſte compaignie ſceuſſent combien ceſte opinion eſt faulſe; & je croy qu'elles ne vouldroient point avoir le nom d'eſtre ſans mercy, ne reſſembler à ceſte incredule qui laiſſa mourir un bon ſerviteur par faulte d'une gracieuſe reſponſe. — Vous vouldriez donc, diſt Parlamente, pour ſaulver la vie d'un qui dict nous aimer que nous miſſions noſtre honneur & noſtre conſcience en dangier? — Ce n'eſt pas ce que je vous dy, reſpondit Dagoucin, car celuy qui aime parfaictement craindroit plus de bleſſer l'honneur de ſa dame qu'elle meſme. Parquoy il me ſemble bien que une reſponſe honneſte & gracieuſe, telle que parfaicte & honneſte amitié requiert, ne pourroit qu'accroiſtre l'honneur & amender la conſcience; car il n'eſt pas vray ſerviteur qui cherche le contraire. — Toutesfois, diſt Ennaſuite, ſi eſt ce tousjours la fin de voz oraiſons qui commencent par l'honneur & finiſſent par le contraire. Et ſi tous ceulx qui ſont icy en veulent dire la verité, je les en croy à leur ferment. Hircan jura, quant à luy, qu'il n'avoit jamais aymé femme, hors miſe la ſienne, à qui il ne deſiraſt faire offenſer Dieu bien lourdement. Autant en diſt Simontault, & adjouſta qu'il avoit ſouvent ſouhaité toutes les femmes meſchantes, hors miſe la ſienne.

Geburon luy dist : Vrayement vous meritez que la vostre soit telle que vous desirez les autres : mais quant à moy, je puis bien vous jurer que j'ay tant aymé une femme, que j'eusse mieulx aymé mourir que pour moy elle eust faict chose dont je l'eusse moins estimée. Car mon amour estoit tant fondée en ses vertuz que pour quelque bien que j'en eusse sceu avoir, je n'y eusse voulu veoir une tache. Saffredent se print à rire en luy disant : Je pensois, Geburon, que l'amour de vostre femme & le bon sens que vous avez vous eussent mis hors du dangier d'estre amoureux, mais je vois bien que non : car vous usez encores des termes dont nous avons accoustumé de tromper les plus fines & d'estre escoutez des plus saiges. Car qui est celle qui nous fermera les aureilles, quand nous commencerons nostre propos par l'honneur & par la vertu (1)? Mais si nous leur monstrions nostre cueur tel qu'il est, il y en a beaucoup de bien venuz entre les dames de qui elles ne tiendroient compte. Mais nous couvrons nostre diable du plus bel ange que nous pouvons trouver. Et soubz ceste couverture, avant que d'estre congneuz, recevons beaucoup de bonnes cheres. Et peut estre tirons les cueurs des dames si avant que

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *quand nous commencerons à l'honneur & à la vertu.*

penſant aller droict à la vertu quand elles congnoiſſent le vice, elles n'ont le moyen ny le loiſir de retirer leurs pieds.—Vrayement, diſt Geburon, je vous penſois autre que vous ne dictes & que la vertu vous feuſt plus plaiſante que le plaiſir. — Comment? diſt Saffredent, eſt il plus grande vertu que d'aymer comme Dieu le commande? Il me ſemble que c'eſt beaucoup mieulx faict d'aymer une femme comme femme que d'en idolatrer comme d'une imaige (1). Et quant à moy, je tiens ceſte opinion ferme qu'il vault mieulx en uſer que d'en abuſer. Les dames furent toutes du coſté de Geburon, & contraignirent Saffredent de ſe taire; lequel diſt : Il m'eſt bien aiſé de n'en plus parler, car j'en ay eſté ſi mal traicté que je n'y veulx plus retourner. — Voſtre malice, ce luy diſt Longarine, eſt cauſe de voſtre mauvais traictement; car qui eſt l'honneſte femme qui vous vouldroit pour ſerviteur après les propos que nous avez tenuz? — Celles qui ne m'ont point trouvé faſcheux, diſt Saffredent, ne changeroient pas leur honneſteté à la voſtre; mais n'en parlons plus à fin que ma colere ne face deſplaiſir ny à moy ny à autre. Regardons à qui Dagoucin donnera ſa voix; lequel diſt : Je la donne à Parlamente; car je penſe qu'elle doit ſçavoir

(1) Édition de 1558 : *que d'en idolatrer comme pluſieurs autres.*

plus que nul aultre, que c'eſt que d'honneſte & parfaicte amitié. — Puiſque je ſuis choiſie, diſt Parlamente, pour dire la tierce hiſtoire, je vous en diray une advenue à une dame qui a eſté tousjours bien fort de mes amies & de laquelle la penſée ne me fut jamais celée.

TREIZIESME NOUVELLE.

Un capitaine de galeres fort ſerviteur d'une dame, luy envoya un dyamant qu'elle renvoya à ſa femme, & le feit ſi bien profiter à la decharge de la conſcience du capitaine que par ſon moyen le mary & la femme furent reunis en bonne amitié.

En la maiſon de madame la Regente, mere du Roy François (1), y avoit une dame fort devote, mariée à un gentil homme de pareille volunté. Et combien que ſon mary fuſt viel, & elle belle & jeune, ſi eſt ce qu'elle le ſervoit & aimoit comme le plus beau & le plus jeune homme du monde. Et pour luy oſter toute occaſion d'ennuy ſe meit à vivre comme une femme de l'aage dont il eſtoit, fuyant toutes compaignies, accouſtremens, danſes & jeuz, que les jeunes femmes ont accouſtumé d'aymer, mettant tout ſon plaiſir & recreation au ſervice de Dieu. Parquoy le mary meiſt en elle une ſi grande amour & ſeureté qu'elle gouvernoit luy & ſa maiſon comme elle vouloit. Et advint un jour que le gentil homme luy diſt que dès ſa jeuneſſe il avoit eu deſir de faire le voyage de Jeruſalem, luy demandant ce qu'il luy en ſembloit. Elle qui

(1) Voir aux éclairciſſements, note D.

ne demandoit qu'à luy complaire, luy dist : Mon amy, puisque Dieu nous a privez d'enfans & donné assez de biens, je voudrois que nous en missions une partie à faire ce sainct voyage; car là ny ailleurs que vous alliez, je ne suis pas deliberée de jamais vous abandonner. Le bon homme en fut si aise, qu'il luy sembloit desja estre sur le mont de Calvaire.

Et en ceste deliberation vint à la court un gentil homme, qui souvent avoit esté à la guerre sur les Turcs, & pourchassoit envers le Roy de France une entreprinse sur une de leurs villes, dont il pouvoit venir grand proffict à la chrestienté. Ce vieil gentil homme luy demanda de son voyage. Et après qu'il eut entendu ce qu'il estoit deliberé de faire, luy demanda si après son voyage il en vouldroit bien faire un aultre en Jerusalem, où sa femme & luy avoient grand desir d'aller. Ce capitaine fut fort aise d'oyr ce bon desir & luy promit de l'y mener & de tenir l'affaire secrete. Il luy tarda bien qu'il ne trouvast sa bonne femme pour luy compter ce qu'il avoit faict; laquelle n'avoit gueres moins d'envie que le voyage se parachevast que son mary. Et pour ceste occasion parloit souvent au capitaine, lequel, regardant plus à elle qu'à sa parole, fut si fort amoureux que souvent en luy parlant des voyages qu'il avoit faits sur mer, mesloit l'embarquement de Marseille avec l'Archipelle, & en voulant parler d'un navire parloit d'un

cheval (1), comme celuy qui eſtoit ravy & hors de ſon ſens; mais il la trouva telle qu'il ne luy en oſoit faire ſemblant. Et ſa diſſimulation luy engendra un tel feu dans le cueur, que ſouvent il tomboit malade, dont la dicte dame eſtoit auſſi ſoingneuſe comme de la croix & de la guide de ſon chemin; & l'envoyoit viſiter ſi ſouvent que congnoiſſant qu'elle avoit ſoing de luy il gueriſſoit ſans aultre medecine. Mais pluſieurs perſonnes voyans ce capitaine qui avoit eu le bruict d'eſtre plus hardy & gentil compaignon que bon chreſtien, s'emerveillerent comme ceſte dame l'accointoit ſi fort. Et voyans qu'il avoit changé de toutes conditions, qu'il frequentoit les egliſes, les ſermons & confeſſions, ſe douterent que c'eſtoit pour avoir la bonne grace de la dame; ne ſe peurent tenir de luy en dire quelques paroles. Ce capitaine craignant que ſi la dame en entendoit quelque choſe, cela le ſeparaſt de ſa preſence, diſt à ſon mary & à elle, comme il eſtoit preſt d'eſtre deſpeſché du Roy & de s'en aller, & qu'il avoit pluſieurs choſes à luy dire : mais à fin que ſon affaire fuſt tenu plus ſecret, il ne vouloit plus parler à luy & à ſa femme devant les gens, mais les pria de l'envoyer querir quand ils ſeroient retirez tous deux. Le gentil homme trouva

(1) Édition de 1558 : *& en voulant parler d'un Maure, parloit d'un cheval.*

ſon opinion bonne, & ne failloit tous les ſoirs de ſe coucher de bonne heure & faire deſhabiller ſa femme.

Et quand tous leurs gens eſtoient retirez, envoyoient querir le capitaine, & deviſoient là du voyage de Jeruſalem, où ſouvent le bon homme en grande devotion s'endormoit. Le capitaine, voyant ce gentil homme vieil endormy dedans un lict, & luy dans une chaiſe auprès de celle qu'il trouvoit la plus belle & la plus honneſte du monde, avoit le cueur ſi ſerré entre craincte de parler & deſir que ſouvent il perdoit la parole. Mais à fin qu'elle ne s'en apperceuſt, ſe mettoit à parler des ſaincts lieux de Jeruſalem, où eſtoient les ſignes de la grande amour que Jeſus Chriſt nous a portée. Et en parlant de ceſte amour couvroit la ſienne, regardant ceſte dame avecq larmes & ſouſpirs, dont elle ne s'apperceuſt jamais. Mais voyant ſa devote contenance l'eſtimoit ſi ſainct homme qu'elle le pria de luy dire quelle vie il avoit menée, & comme il eſtoit venu à ceſte amour de Dieu. Il luy declaira comme il eſtoit un pauvre gentil homme qui pour parvenir à richeſſe & honneur avoit oublié ſa conſcience & avoit eſpouſé une femme trop proche ſon alliée, pource qu'elle eſtoit riche, combien qu'elle fuſt laide & vieille & qu'il ne l'aimaſt poinct; & après avoir tiré tout ſon argent, s'en eſtoit allé ſur la marine chercher ſes advantures & avoit

tant faict par ſon labeur qu'il eſtoit venu en eſtat honorable. Mais depuis qu'il avoit eu congnoiſſance d'elle, elle eſtoit cauſe par ſes ſainctes paroles & bon exemple de luy avoir faict changer ſa vie. Et que du tout ſe deliberoit s'il pouvoit retourner de ſon entreprinſe, de mener ſon mary & elle en Jeruſalem, pour ſatisfaire en partie à ſes grands pechez où il avoit mis fin, ſinon qu'encores n'avoit ſatisfaict à ſa femme à laquelle il eſperoit bientoſt ſe reconcilier. Tous ces propos pleurent à ceſte dame, & ſurtout ſe resjouit d'avoir tiré un tel homme à l'amour & craincte de Dieu. Et juſques ad ce qu'il partiſt de la court continuerent tous les ſoirs ces longs parlemens, ſans que jamais il oſaſt declairer ſon intention. Et luy feit preſent de quelque crucifix de noſtre Dame de pitié, la priant qu'en le voyant elle euſt tous les jours memoyre de luy.

L'heure de ſon partement vint, & quand il eut prins congé du mary, lequel s'endormit, il vint dire adieu à ſa dame, à laquelle il veid les larmes aux oeilz pour l'honneſte amitié qu'elle luy portoit, qui luy rendoit ſa paſſion ſi importable que pour ne l'oſer declarer tomba quaſi eſvanouy, en luy diſant adieu, en une ſi grande ſueur univerſelle que non ſes oeilz ſeulement, mais tout ſon corps, jectoient larmes. Et ainſi ſans parler ſe departiſt, dont la dame demora fort eſtonnée; car elle n'avoit jamais veu un tel ſigne de re-

gret. Toutesfois poinct ne changea ſon bon jugement envers luy & l'accompaigna de prieres & oraiſons. Au bout d'un mois, ainſi que la dame retournoit à ſon logis trouva un gentil homme qui luy preſenta une lettre de par le capitaine, la priant qu'elle la vouluſt veoir à part : & luy diſt comme il l'avoit veu embarqué, bien deliberé de faire choſe agreable au Roy & à l'augmentation de la chreſtienté; & que de luy il s'en retournoit à Marſeille pour donner ordre aux affaires du dict capitaine. La dame ſe retira à une feneſtre à part, & ouvrit ſa lettre de deux feuilles de papier eſcriptes de tous coſtez, en laquelle y avoit l'epiſtre qui s'enſuict :

Mon long celer, ma taciturnité
Apporté m'a telle neceſſité
Que je ne puis trouver nul reconfort,
Fors de parler ou de ſouffrir la mort.
Ce parler là auquel j'ay defendu
De ſe monſtrer à toy a attendu
De me veoir ſeul & de mon ſecours loing;
Et lors m'a dict qu'il eſtoit de beſoing
De le laiſſer aller s'eſvertuer
De ſe monſtrer ou bien de me tuer.
Et a plus faict, car il s'eſt venu mettre
Au beau milieu de ceſte mienne lettre,
Et diſt que puis que mon oeil ne peut veoir
Celle qui tient ma vie en ſon pouvoir,
Dont le regard ſans plus me contantoit,
Quand ſon parler mon oreille eſcoutoit,
Que maintenant par force il faillira
Devant tes yeulx, où point ne faillira
De te monſtrer mes plaincts & mes clameurs,

Dont le celer eſt cauſe que je meurs.
Je l'ay voulu de ce papier oſter,
Craingnant que point ne vouluſſe eſcouter
Ce ſot parler qui ſe monſtre en abſence,
Qui trop eſtoit craintif en ta preſence;
Diſant : Mieulx vault en me taiſant mourir,
Que de vouloir ma vie ſecourir
Pour ennuyer celle que j'aime tant
Que de mourir pour ſon bien ſuis content!
D'autre coſté ma mort pourroit porter
Occaſion de trop deſconforter
Celle pour qui ſeulement j'ày envie
De conſerver ma ſanté & ma vie.
Ne t'ay je pas, o ma dame, promis
Que mon voiage à fin heureuſe mis,
Tu me verrois devers toy retourner,
Pour ton mary avec toy emmener
Au lieu où tant a de devotion
Pour prier Dieu ſur le mont de Syon?
Si je me meurs nul ne t'y menera
Trop de regret ma mort ramenera,
Voyant à riens tourner noſtre entreprinſe
Qu'avecques tant d'affection as prinſe.
Je vivray doncq, & lors t'y meneray
Et en brief temps à toy retourneray.
La mort pour moy eſt bonne, à mon advis,
Mais ſeulement pour toy ſeule je vis.
Pour vivre donc il me fault alleger
Mon pauvre cueur, & du faiz ſoulager,
Qui eſt à luy & à moy importable,
De te monſtrer mon amour veritable
Qui eſt ſi grande & ſi bonne & ſi forte,
Qu'il n'y en eut oncques de telle ſorte.
Que diras tu? O parler trop hardy,
Que diras tu? Je te laiſſe aller, dy.
Pourras tu bien luy donner congnoiſſance
De mon amour? Las! tu n'as la puiſſance
D'en demonſtrer la milliesme part :

Diras tu poinct au moins que ſon regard
A retiré mon cueur de telle force
Que mon corps n'eſt plus qu'une morte eſcorce,
Si par le ſien je n'ay vie & vigueur?
Las! mon parler foible & plein de langueur,
Tu n'as pouvoir de bien au vray luy peindre
Comment ſon oeil peut un bon cueur contraindre.
Encores moins à louer ſa parole
Ta puiſſance eſt pauvre, debile & molle.
Si tu pouvois au moins luy dire ung mot,
Que bien ſouvent comme muet & ſot
Sa bonne grace & vertu me rendoit,
Et à mon oeil qui tant la regardoit
Faiſoit jetter par grand amour les larmes,
Et à ma bouche auſſi changer ſes termes;
Voire & en lieu dire que je l'aimois
Je luy parlois des ſignes & des mois
Et de l'eſtoille Articque & Antarticque.
O mon parler! tu n'as pas la practique
De luy compter en quel eſtonnement
Me mettoit lors mon amoureux tourment,
De dire auſſi mes maulx & mes douleurs.
Il n'y a pas en toy tant de valeurs,
De declairer ma grande & forte amour,
Tu ne ſçaurois me faire ung ſi bon tour.
A tout le moins ſi tu ne peux le tout
Luy racompter, prens toy à quelque bout,
Et dy ainſi : crainct de te deſplaire
M'a faict longtemps maulgré mon vouloir taire
Ma grande amour qui devant toi merite
Et devant Dieu & le ciel eſtre dicte.
Car ta vertu en eſt le fondement,
Qui me rend doulx mon trop cruel tourment,
Veu que l'on doit un tel treſor ouvrir
Devant chacun & ſon cueur deſcouvrir.
Car qui pourroit un tel amant reprendre
D'avoir oſé & voulu entreprendre
D'acquerir dame, en qui la vertu toute

Voire & l'honneur faict ſon ſejour ſans doubte?
Mais au contraire, on doit bien fort blaſmer
Celuy qui voit un tel bien ſans l'aimer.
Or l'ay je veu & l'aime d'un tel cueur
Qu'amour ſans plus en a eſté vaincqueur.
Las! ce n'eſt point amour legier ou fainct
Sur fondement de beauté fol & painct :
Encores moins ceſt amour qui me lie,
Regarde en rien la villaine follie.
Poinct n'eſt fondé en villaine eſperance
D'avoir de toy aucune joiſſance :
Car rien n'y a au fonds de mon deſir
Qui contre toy ſouhaitte nul plaiſir.
J'aymerois mieulx mourir en ce voyaige,
Que te ſçavoir moins vertueuſe ou ſaige,
Ne que pour moy fuſt moindre la vertu
Dont ton corps eſt en ton cueur reveſtu.
Aimer te veulx comme la plus perfaicte
Qui oncques fut; parquoy rien ne ſouhaitte
Qui puiſſe oſter ceſte perfection,
La cauſe & fin de mon affection;
Car plus de moy tu es ſaige eſtimée,
Et plus auſſi parfaictement aimée.
Je ne ſuis pas celuy qui ſe conſole
En ſon amour & en ſa dame folle.
Mon amour eſt très ſaige & raiſonnable;
Car je l'ay mis en dame tant aimable
Qu'il n'y a Dieu, ny ange en paradis,
Qu'en te voyant ne diſt ce que je dis.
Et ſi de toy je ne puis eſtre aymé
Il me ſuffiſt au moins d'eſtre eſtimé
Le ſerviteur plus parfaict qui fut oncques :
Ce que croiras, j'en ſuis très seur, adoncques
Que la longueur du temps te fera veoir
Que de t'aymer te fais loyal debvoir :
Et ſi de toy je n'en reçois autant
A tout le moins de t'aymer ſuis contant,
En t'aſſeurant que rien ne te demande,

Fors ſeulement que je te recommande
Le cueur & corps bruſlant pour ton ſervice
Deſſus l'autel d'amour pour ſacrifice.
Croy hardiment que ſi je reviens vif,
Tu reverras ton ſerviteur naïf :
Et ſi je meurs ton ſerviteur mourra,
Que jamais dame un tel n'en trouvera.
Ainſi de toy s'en va emporter l'onde
Le plus perfaict ſerviteur de ce monde.
La mer peut bien ce mien corps emporter,
Mais non le cueur que nul ne peut oſter
D'avecques toy, où il faict ſa demeure,
Sans plus vouloir à moy venir une heure.
Si je pouvois avoir par juſte eſchange
Un peu du tien clair & pur comme un ange,
Je ne craindrois d'emporter la victoire
Dont ton ſeul cueur en gagneroit la gloire.
Or vienne doncques ce qu'il en adviendra,
J'en ay jecté le dé, là ſe tiendra
Ma volunté ſans aucun changement.
Et pour mieulx peindre au tien entendement
Ma loyaulté, ma ferme ſeureté,
Ce diamant, pierre de fermeté
En ton doigt blanc, te ſupplie, prendre :
Par qui pourras trop plus qu'heureux me rendre.
O diamant dy : amant cy m'envoye
Qui entreprend ceſte doubteuſe voye (1)
Pour meriter par ſes oeuvres & faicts
D'eſtre du rang des vertueux parfaicts;
A fin qu'un jour il puiſſe avoir ſa place
Au deſiré lieu de ta bonne grace.

La dame leut l'epiſtre tout du long, & de

---

(1) Édition de 1558 :

Ce diamant ſuis celuy qui m'envoye
Entreprenant ceſte doubteuſe voye.

tant plus s'eſmerveilloit de l'affection du capitaine que moins elle en avoit eu de ſoupçon. Et en regardant la table du diamant grande & belle, dont l'anneau eſtoit eſmaillé de noir, fut en grande peine de ce qu'elle en avoit à faire. Et après avoir reſvé toute la nuict ſur ces propos, fut très aiſe d'avoir occaſion de ne luy faire reſponſe par faulte de meſſaigier, penſant en elle meſme, qu'avecq les peines qu'il portoit pour le ſervice de ſon maiſtre, il n'avoit beſoing d'eſtre faſché de la mauvaiſe reſponſe qu'elle eſtoit deliberée de luy faire, laquelle elle remict à ſon retour. Mais elle ſe trouva fort empeſchée du diamant; car elle n'avoit poinct accouſtumé de ſe parer aux deſpens d'aultres que de ſon mary. Parquoy elle qui eſtoit de bon entendement, penſa de faire proficter ceſt anneau à la conſcience du capitaine. Elle depeſcha un ſien ſerviteur, qu'elle envoya à la demoiſelle femme du capitaine, en feingnant que ce fuſt une religieuſe de Taraſcon qui luy eſcripvit une telle lettre :

Madame, monſieur voſtre mary eſt paſſé par icy bien peu avant ſon embarquement, & après s'eſtre confeſſé & receu ſon Createur comme bon chreſtien, m'a declairé ung faict qu'il avoit ſur ſa conſcience, c'eſt le regret de ne vous avoir tant aymée comme il debvoit. Et me pria & conjura à ſon partement de vous envoyer ceſte lettre avec ce diamant,

lequel il vous prie garder pour l'amour de luy, vous aſſeurant que ſi Dieu le faict retourner en ſanté, jamais femme ne fut mieulx traictée que vous ſerez; & ceſte pierre de fermeté vous en fera foy pour luy. Je vous prie l'avoir pour recommandé en vos bonnes prieres, car aux miennes il aura part toute ma vie.

Ceſte lettre parfaicte & ſignée au nom d'une religieuſe, fut envoyée par la dame à la femme du capitaine. Et quand la bonne vieille veid la lettre & l'anneau, il ne fault demander combien elle pleura de joye & de regret d'eſtre aimée & eſtimée de ſon bon mary de la vue duquel elle ſe voyoit eſtre privée. Et en baiſant l'anneau plus de mille fois, l'arrouſoit de ſes larmes, beniſſant Dieu qui ſur la fin de ſes jours luy avoit redonné l'amitié de ſon mary, laquelle elle avoit tenue longtemps pour perdue. Et remerciant la religieuſe qui eſtoit cauſe de tant de bien, à laquelle feit la meilleure reſponſe qu'elle peut, que le meſſaigier rapporta en bonne diligence à ſa maiſtreſſe, qui ne la leut, ny n'entendit ce que luy diſt ſon ſerviteur ſans en rire bien fort. Et ſe contenta d'eſtre deffaicte de ſon diamant par ſi profitable moyen que de reunir le mary & la femme en bonne amitié, dont luy ſembla avoir gaigné ung royaulme.

Ung peu de temps après vindrent nouvelles de la deffaicte & mort du pauvre capitaine,

& comme il fut abandonné de ceulx qui le devoient ſecourir, & ſon entreprinſe revelée par les Rhodiens, qui la debvoient tenir ſecrette; en telle ſorte que luy avecq tous ceulx qui deſcendirent en terre, qui eſtoient en nombre de quatre vingts, furent tous tuez : entre leſquels eſtoit un gentil homme nommé Jehan & un Turc tenu ſur les fons par la dicte dame, leſquels deux elle avoit donnez au capitaine, pour faire le voyage avecq luy. Dont l'un mourut auprès de luy, & le Turc avec quinze coups de fleches, ſe ſaulva à nouer juſques dedans les vaiſſeaulx françois. Et par luy ſeul fut entendue la verité de toute ceſte affaire; car ung gentil homme, que le pauvre capitaine avoit prins pour amy & compaignon, & l'avoit avancé envers le Roy & les plus grands de France, ſi toſt qu'il veid mettre pied à terre au dict capitaine retira bien avant en la mer ſes vaiſſeaulx. Et quand le capitaine veid ſon entreprinſe deſcouverte & plus de quatre mil Turcs, ſe voulut retirer comme il debvoit. Mais le gentil homme en qui il avoit eu ſi grande fiance, voyant que par ſa mort la charge luy demouroit ſeule de ceſte grande armée & le profict, meit en avant à tous les gentils hommes qu'il ne falloit pas hazarder les vaiſſeaulx du Roy, ne tant de gens de bien qui eſtoient dedans pour ſaulver cent perſonnes ſeulement; & ceulx qui n'avoient pas trop de hardieſſe furent de ſon opinion.

Et voyant le dict capitaine que plus il les appelloit & plus ils s'eſlongnoient de ſon ſecours, ſe retourna devers les Turcs, eſtant au ſablon juſques au genoil, où il feit tant de faicts d'armes & de vaillances qu'il ſembloit que luy ſeul deuſt deffaire tous ſes ennemis, dont ſon traiſtre compaignon avoit plus de paour que deſir de ſa victoire. A la fin, quelques armes qu'il ſceut faire, receut tant de coups de fleches de ceulx qui ne pouvoient approcher de luy que de la portée de leurs arcs, qu'il commencea à perdre tout ſon ſang. Et lors les Turcs voyans la foibleſſe de ces vrais chreſtiens, les vindrent charger à grands coups de cymetere : leſquels tant que Dieu leur donna force & vie ſe deffendirent juſques au bout. Le capitaine appella ce gentil homme nommé Jehan, que ſa dame luy avoit donné & le Turc auſſi, & en mettant la poincte de ſon eſpée en terre, tombant à genoux auprès baiſa & embraſſa la croix, diſant : Seigneur, prens l'ame en tes mains de celuy qui n'a eſpargné ſa vie pour exalter ton nom. Le gentil homme, nommé Jehan, voyant qu'avec ſes parolles la vie luy deffailloit, embraſſa luy & la croix de l'eſpée qu'il tenoit pour le cuider ſecourir ; mais un Turc par derriere luy coupa les deux cuiſſes, & en criant tout hault : Allons, capitaine, allons en paradis veoir celuy pour qui nous mourons, fut compaignon à la mort comme il avoit eſté à la vie

du pauvre capitaine. Le Turc, voyant qu'il ne pouvoit ſervir à l'un ny à l'aultre, eſtant frappé de quinze fleches, ſe retira vers ſes navires, & en demandant y eſtre receu, combien qu'il fuſt ſeul eſchappé des quatre vingts, fut refuſé par le traiſtre compaignon. Mais luy qui ſçavoit fort bien nager, ſe jetta dedans la mer, & feit tant qu'il fut receu en ung petit vaiſſeau, & au bout de quelque temps guery de ſes playes. Et par ce pauvre eſtranger fut la verité congneu entierement à l'honneur du capitaine & à la honte de ſon compaignon, duquel le Roy & tous les gens de bien qui oyrent le bruict, jugerent la meſchanceté ſi grande envers Dieu & les hommes qu'il n'y avoit mort dont il ne fut digne. Mais à ſa venue donna tant de choſes faulſes à entendre, avecq force preſens, que non ſeulement ſe ſaulva de pugnition mais eut la charge de celuy qu'il n'eſtoit digne de ſervir de varlet.

Quand ceſte piteuſe nouvelle vint à la court, madame la Regente, qui l'eſtimoit fort, le regretta merveilleuſement; auſſi feit le Roy & tous les gens de bien qui le congnoiſſoient. Et celle qu'il aymoit le mieulx oyant une ſi eſtrange, piteuſe & chreſtienne mort, changea la dureté du propos qu'elle avoit deliberé luy tenir en larmes & lamentations; à quoy ſon mary luy tint compaignie, ſe voyans fruſtrez de l'eſpoir de leur voyage. Je ne veulx oblier que une damoiſelle qui

eſtoit à ceſte dame, laquelle aimoit ce gentil homme nommé Jehan, plus que ſoy meſmes, le propre jour que les deux gentils hommes furent tuez, vint dire à ſa maiſtreſſe qu'elle avoit veu en ſonge celuy qu'elle aymoit tant veſtu de blanc, lequel luy eſtoit venu dire adieu, & qu'il s'en alloit en paradis avecq ſon capitaine. Mais quand elle ſceut que ſon ſonge eſtoit veritable, elle feit un tel dueil que ſa maiſtreſſe avoit aſſez à faire à la conſoler. Au bout de quelque temps la court alla en Normandie, d'où eſtoit le gentil homme, la femme duquel ne faillit à venir faire la reverence à madame la Regente. Et pour y eſtre preſentée s'adreſſa à la dame que ſon mary avoit tant aymée. Et en attendant l'heure propre en une egliſe, commencea à regretter & louer ſon mary & entre aultres choſes luy diſt : Helas, ma dame! mon malheur eſt le plus grand qu'il n'advint oncques à femme, car à l'heure qu'il m'aimoit plus qu'il n'avoit jamais faict Dieu me l'a oſté. Et en ce diſant luy monſtra l'anneau qu'elle avoit au doigt comme le ſigne de ſa parfaicte amitié, qui ne fut ſans grandes larmes : dont la dame, quelque regret qu'elle en euſt, avoit tant d'envie de rire, veu que de ſa tromperie eſtoit failly un tel bien, qu'elle ne la voulut preſenter à madame la Regente, mais la bailla à une aultre & ſe retira en une chapelle, où elle paſſa l'envie qu'elle avoit de rire.

Il me ſemble, mes dames, que celles à qui on preſente de telles choſes, debvroient deſirer en faire oeuvre qui vint à auſſi bonne fin que feyt ceſte bonne dame; car elles trouveroient que les bienfaicts ſont les joyes des biens faiſans. Et ne fault poinct accuſer ceſte dame de tromperie, mais eſtimer de ſon bon ſens, qui convertit en bien ce qui de ſoy ne valoit riens. — Voulez vous dire, ce diſt Nomerfide, qu'un beau diamant de deux cens eſcus ne vault riens? Je vous aſſure que s'il fuſt tumbé entre mes mains, ſa femme ne ſes parens n'en euſſent riens veu. Il n'eſt rien mieulx à ſoy que ce qui eſt donné. Le gentil homme eſtoit mort, perſonne n'en ſçavoit rien, elle ſe fuſt bien paſſée de faire tant plorer ceſte pauvre vieille. — En bonne foy, ce diſt Hircan, vous avez raiſon, car il y a des femmes qui pour ſe monſtrer plus excellentes que les aultres, font des oeuvres apparantes contre leur naturel, car nous ſçavons bien tous qu'il n'eſt riens ſi avaricieux que une femme. Toutesfois leur gloire paſſe ſouvent leur avarice, qui force leurs cueurs à faire ce qu'elles ne veulent. Et croy que celle qui laiſſa ainſi le diamant n'eſtoit pas digne de le porter. — Hola! hola! ce diſt Oiſille, je me doubte bien qui elle eſt; parquoy, je vous prie, ne la condamnez poinct ſans l'oyr (1). — Ma dame, diſt

(1) Ms. 7576² : *Ne la condannés point ſans voir.*

Hircan, je ne la condamne poinct, mais ſi le gentil homme eſtoit autant vertueux que vous dictes, elle eſtoit honorée d'avoir ung tel ſerviteur & de porter ſon anneau ; mais peut eſtre que ung moins digne d'eſtre aimé la tenoit ſi bien par le doigt que l'anneau n'y pouvoit entrer. — Vrayement, ce diſt Ennaſuitte, elle le pouvoit bien garder, puiſque perſonne n'en ſçavoit rien. — Comment? ce diſt Geburon, toutes choſes à ceulx qui ayment ſont elles licites, mais que l'on n'en ſache riens? — Par ma foy, ce diſt Saffredent, je ne vois onques meffaict pugny, ſinon la ſottiſe; car il n'y a meurtrier, larron, ny adultere, mais qu'il ſoit auſſi fin que maulvais, qui ſoit jamais reprins par juſtice, ny blaſmé entre les hommes. Mais ſouvent la malice eſt ſi grande qu'elle les aveugle; de ſorte qu'ils deviennent ſots, & comme j'ay dict : ſeulement les ſots ſont punis & non les vicieux. — Vous en direz ce qu'il vous plaira, ce diſt Oiſille, Dieu peut juger le cueur de ceſte dame; mais quant à moy, je treuve le faict très honneſte & vertueux. Pour n'en debattre plus, je vous prie, Parlamente, donner voſtre voix à quelqu'un. — Je la donne très voluntiers, ce diſt elle, à Simontault ; car après ces deux triſtes nouvelles, il ne fauldra de nous en dire une qui ne nous fera poinct plorer. — Je vous remercie, diſt Simontault, en me donnant voſtre voix il ne s'en fault gueres

que ne me nommiez plaiſant, qui eſt un nom que je trouve fort faſcheux : & pour m'en venger, je vous monſtreray qu'il y a des femmes qui font bien ſemblant d'eſtre chaſtes envers quelques uns, ou pour quelque temps; mais la fin les monſtre telles qu'elles ſont, comme vous verrez par une hiſtoire très veritable (1).

---

(1) Éd. de 1558 : *Je vous remercie, diſt Simontault, car en me donnant voſtre voix, je ſerois bien mal gracieux ſi je refuſois à m'aquitter en l'endroit d'une tant honneſte compaignie.*

QUATORZIESME NOUVELLE.

Le seigneur de Bonnyvet pour se venger de la cruauté d'une dame milanoyse s'accointa d'un gentil homme italian, qu'elle aymoit sans qu'il en eut encores rien eu que bonnes paroles & asseurance d'etre aymé. Et pour parvenir à son intention, lui conseilla si bien que sa dame luy accorda ce que tant il avoit pourchassé. Dont le gentil homme avertit Bonnyvet qui après s'estre fait couper les cheveus & la barbe, vestu d'abillemens semblables à ceus du gentil homme, s'en ala sur le my nuyt mettre sa vengeance à execution, qui fut cause que la dame, après avoir entendue de luy l'invention qu'il avoit trouvée pour la gangner, luy promit se departir de l'amytié de ceus de sa nation & s'arreter à luy.

En la duché de Milan, du temps que le grand maistre de Chaumont (1) en estoit gouverneur, y avoit un gentil homme nommé le seigneur de Bonnivet, qui depuis par ses merites fut admiral de France. Estant à Milan, fort aymé du dict grand maistre & de tout le monde pour les vertuz qui estoient en luy, se trouvoit voluntiers aux festins où toutes les dames se assembloient, desquelles il estoit mieulx voulu que ne fut oncques François,

(1) Voir aux éclaircissements, note E.

tant pour ſa beaulté, bonne grace & bonne parole que pour le bruict que chaſcun luy donnoit d'eſtre un des plus adroicts & hardys aux armes qui fuſt poinct de ſon temps. Ung jour en maſque, à ung carneval, mena dancer une des plus braves & belles dames qui fuſt poinct en la ville : & quand les hautsbois faiſoient pauſe, ne failloit à luy tenir les propos d'amour qu'il ſçavoit mieux que nul aultre dire. Mais elle qui ne luy debvoit rien de reſpondre, luy voulut ſoubdain mettre la paille au devant & l'arreſter, en l'aſſeurant qu'elle n'aimoit ni n'aimeroit jamais que ſon mary, & qu'il ne s'y attendiſt en aucune maniere. Pour ceſte reſponſe ne ſe tint le gentil homme refuſé, & la pourchaſſa vivement juſques à la my careſme. Pour toute reſolution, il la trouva ferme en propos de n'aymer ne luy ne aultre : ce qu'il ne peut croire veu la mauvaiſe grace que ſon mary avoit & la grande beaulté d'elle. Il ſe delibera, puiſqu'elle uſoit de diſſimulation, d'uſer auſſi de tromperie; & dès l'heure laiſſa la pourſuitte qu'il luy faiſoit, & s'enquiſt ſi bien de ſa vie, qu'il trouva qu'elle aymoit un gentil homme italien, bien ſaige & honneſte.

Le dict ſeigneur de Bonnivet accointa peu à peu ce gentil homme par telle doulceur & fineſſe qu'il ne s'apperceut de l'occaſion, mais l'aima ſi parfaictement qu'après ſa dame c'eſtoit la creature du monde qu'il aimoit le

plus. Le ſeigneur de Bonnivet pour luy arracher ſon ſecret du cueur faingnit de luy dire le ſien, & qu'il aimoit une dame où jamais n'avoit penſé, le priant le tenir ſecret, & qu'ils n'euſſent tous deus que ung cueur & une penſée. Le pauvre gentil homme, pour luy monſtrer l'amour reciproque, luy va declairer tout du long celle qu'il portoit à la dame dont Bonnivet ſe vouloit venger; & une fois le jour s'aſſembloient en quelque lieu tous deux pour rendre compte des bonnes fortunes advenues le long de la journée, ce que l'un faiſoit en menſonge & l'autre en verité. Et confeſſa le gentil homme avoir aymé trois ans ceſte dame ſans en avoir riens eu ſinon bonnes paroles & aſſeurance d'eſtre aymé. Le dict de Bonnivet luy conſeilla tous les moyens qu'il luy fut poſſible pour parvenir à ſon intention; dont il ſe trouva ſi bien que en peu de jours elle luy accorda tout ce qu'il demandoit; il ne reſtoit que de trouver le moyen, ce que bien toſt par le conſeil du ſeigneur de Bonnivet fut trouvé. Et ung jour avant ſouper luy diſt le gentil homme : Monſieur, je ſuis plus tenu à vous qu'à tous les hommes du monde, car par voſtre bon conſeil j'eſpere avoir ceſte nuict ce que tant d'années j'ay deſiré. Je te prie, mon amy, ce luy diſt Bonnivet, compte moy la ſorte de ton entreprinſe pour veoir s'il y a tromperie ou hazard, pour te y ſervir de bon amy. Le

gentil homme luy va compter comme elle avoit moyené de faire laiſſer la grande porte de la maiſon ouverte, ſoubz coulleur de quelque maladie qu'avoit un de ſes freres, pour laquelle à toute heure falloit envoyer à la ville querir ſes neceſſitez; & qu'il pourroit entrer ſeurement dedans la court, mais qu'il ſe gardaſt de monter par l'eſcallier, & qu'il paſſaſt par ung petit degré qui eſtoit à main droicte, & entraſt en la premiere gallerie qu'il trouveroit, où toutes les portes des chambres de ſon beau pere & de ſes beaulx freres ſe rendoient; & qu'il choiſiſt bien la troiſieſme plus près du dict degré, & ſi en la pouſſant doulcement il la trouvoit fermée, qu'il s'en allaſt, eſtant aſſeuré que ſon mary eſtoit revenu, lequel toutesfois ne devoit revenir de deux jours; & que, s'il la trouvoit ouverte, il entraſt doucement, & qu'il la refermaſt hardiment au coureil, ſachant qu'il n'y avoit qu'elle ſeule en la chambre, & que ſurtout il n'oubliaſt à faire faire des ſoulliers de feutre, de paour de faire bruict; & qu'il ſe gardaſt bien de venir plus toſt que deux heures après minuict ne fuſſent paſſées, pource que ſes beaulx freres qui aymoient fort le jeu ne s'alloient jamais coucher qu'il ne fuſt plus d'une heure. Le dict de Bonnivet luy reſpondit : Va mon amy, Dieu te conduiſe; je le prie qu'il te garde d'inconvenient : ſi ma compaignie y ſert de quelque choſe, je n'eſ-

pargneray rien qui ſoit en ma puiſſance. Le gentil homme le mercia bien fort, & luy diſt qu'en ceſte affaire il ne pouvoit eſtre trop ſeul; & s'en alla pour y donner ordre.

Le ſeigneur de Bonnivet ne dormit pas de ſon coſté; & voyant qu'il eſtoit heure de ſe venger de ſa cruelle dame ſe retira de bonne heure en ſon logis, & ſe feit coupper la barbe de la longueur & largeur que l'avoit le gentil homme; auſſi ſe feit coupper les cheveux à fin qu'à le toucher on ne peuſt congnoiſtre leur difference. Il n'oblia pas les eſcarpins de feutre & le demorant des habillemens ſemblables au gentil homme. Et pource qu'il eſtoit fort aimé du beau pere de ceſte femme, ne craignit d'y aller de bonne heure, penſant que s'il eſtoit apperceu il iroit tout droict à la chambre du bon homme avec lequel il avoit quelque affaire. Et ſur l'heure de minuict entra en la maiſon de ceſte dame, où il trouva aſſez d'allans & de venans; mais parmy eulx paſſa ſans eſtre congneu & arriva en la gallerie. Et touchant les deux premieres portes les trouva fermées, & la troiſieſme non, laquelle doucement il pouſſa. Et entré qu'il fut en la chambre de la dame, la referma au coureil, & veid toute ceſte chambre tendue de linge blanc, le pavement & le deſſus de meſmes, & un lict de toille fort deliée tant bien ouvré de blanc qu'il n'eſtoit poſſible de plus; & la dame ſeule dedans avecq ſon ſcoſion

& ſa chemiſe toute couverte de perles & de pierreries : ce qu'il veid par ung coing du rideau avant que d'eſtre apperceu d'elle; car il y avoit un grand flambeau de cire blanche, qui rendoit la chambre claire comme le jour. Et de paour d'eſtre congneu d'elle, alla premierement tuer le flambeau puis ſe deſpouilla, & s'alla coucher auprès d'elle. Elle qui cuydoit que ce fuſt celuy qui ſi longuement l'avoit aymée, luy feit la meilleure chere qui luy fut poſſible. Mais luy qui ſçavoit bien que c'eſtoit au nom d'un aultre, ſe garda de luy dire un ſeul mot, & ne penſa qu'à mettre ſa vengeance à execution, c'eſt de luy oſter ſon honneur & ſa chaſteté ſans luy en ſçavoir gré ni grace. Mais contre ſa volunté & deliberation, la dame ſe tenoit ſi contente de ceſte vengeance qu'elle l'eſtimoit recompenſé de tous ſes labeurs juſques à ce que une heure après minuict ſonna qu'il eſtoit temps de dire adieu. Et à l'heure, le plus bas qu'il luy fut poſſible, luy demanda ſi elle eſtoit auſſi contente de luy que luy d'elle. Elle qui cuidoit que ce fuſt ſon amy, luy diſt que non ſeullement elle eſtoit contente, mais emerveillée de la grandeur de ſon amour qui l'avoit gardé une heure ſans luy pouvoir reſpondre. A l'heure, il ſe print à rire bien fort, luy diſant : Or ſus, ma dame, me refuſerez vous une aultre fois comme vous avez accouſtumé de faire juſques icy? Elle qui le congneut à

la parole & au ris, fut ſi deſeſperée d'ennuy, de honte, qu'elle l'appella plus de mille fois meſchant, traiſtre & trompeur, ſe voulant jetter du lict à bas pour chercher un couſteau à fin de ſe tuer, veu qu'elle eſtoit ſi malheureuſe qu'elle avoit perdu ſon honneur pour un homme qu'elle n'aymoit poinct & qui, pour ſe venger d'elle, pourroit divulguer ceſte affaire par tout le monde. Mais il la retint entre ſes bras, & par bonnes & doulces paroles l'aſſeura de l'aymer plus que celuy qui l'aimoit & de celer ce qui touchoit ſon honneur ſi bien qu'elle n'en auroit jamais blaſme. Ce que la pauvre ſotte creut; & entendant de luy l'invention qu'il avoit trouvée & la peine qu'il avoit prinſe pour la gaingner, luy jura qu'elle l'aymeroit mieux que l'aultre, qui n'avoit ſceu celer ſon ſecret. Et qu'elle congnoiſſoit bien le contraire du faulx bruict que l'on donnoit aux François; car ils eſtoient plus ſaiges, perſeverans & ſecrets que les Italiens. Parquoy doreſnavant elle ſe departoit de l'opinion de ceulx de ſa nation pour se arreſter à luy. Mais elle le pria bien fort que pour quelque temps il ne ſe trouvaſt en lieu ne feſtin où elle fuſt ſinon en maſque : car elle ſçavoit bien qu'elle auroit ſi grande honte que ſa contenance la declaireroit à tout le monde. Il luy en feit promeſſe, & auſſi la pria que quand ſon amy viendroit à deux heures, elle luy feit bonne chere, & puis peu à peu

elle s'en pourroit deffaire. Dont elle feit ſi grande difficulté, que ſans l'amour qu'elle luy portoit, pour rien ne l'euſt accordé. Toutesfois en luy diſant adieu la rendit ſi ſatisfaicte qu'elle euſt bien voulu qu'il y fuſt demouré plus longuement.

Après qu'il fut levé & qu'il eut reprins ſes habillemens, ſaillit hors de la chambre, & laiſſa la porte entr'ouverte comme il l'avoit trouvée. Et pour ce qu'il eſtoit près de deux heures, & qu'il avoit paour de trouver le gentil homme en ſon chemin, ſe retira au hault du degré, où bien toſt après il le veid paſſer & entrer en la chambre de ſa dame. Et luy s'en alla en ſon logis pour repoſer ſon travail; ce qu'il feit de ſorte que neuf heures du matin le trouverent au lict. Où à ſon lever arriva le gentil homme, qui ne faillit à luy compter ſa fortune, non ſi bonne comme il l'avoit eſperée, car il diſt que quand il entra en la chambre de ſa dame, il la trouva levée en ſon manteau de nuict, avecques une bien groſſe fiebvre, le pouls fort eſmeu, le viſaige en feu & la fueur qui commençoit à luy prendre, de ſorte qu'elle le pria s'en retourner incontinent; car de paour d'inconvenient n'avoit oſé appeller ſes femmes, dont elle eſtoit ſi mal qu'elle avoit plus beſoin de penſer à la mort qu'à l'amour, & d'oyr parler de Dieu que de Cupido; eſtant marrie du hazard où il s'eſtoit mis pour elle, veu qu'elle n'avoit puiſſance

en ce monde de luy rendre ce qu'elle eſperoit faire en l'autre bientoſt. Dont il fut ſi eſtonné & marry que ſon feu & ſa joye s'eſtoient convertis en glace & en triſteſſe, & s'en eſtoit incontinent departy. Et au matin au poinct du jour, avoit envoyé ſçavoir de ſes nouvelles, & que pour vray elle eſtoit très mal. Et en racomptant ſes douleurs ploroit ſi très fort qu'il sembloit que l'ame s'en deuſt aller par ſes larmes. Bonnivet qui avoit tant envie de rire que l'autre de plorer, le conſola le mieux qu'il luy fut poſſible, luy diſant que les amours de longue durée ont tousjours un commencement difficile, & qu'amour lui faiſoit ce retardement pour luy faire trouver la joiſſance meilleure; & en ces propos ſe departirent. La dame garda quelques jours le lict : & en recouvrant ſa ſanté, donna congié à ſon premier ſerviteur, le fondant ſur la craincte qu'elle avoit eue de la mort & le remords de ſa conſcience, & s'arreſta au ſeigneur Bonnivet, dont l'amitié dura ſelon la couſtume, comme la beauté des fleurs des champs.

Il me ſemble, mes dames, que les fineſſes du gentil homme valent bien l'hypocriſie de ceſte dame, qui après avoir tant contrefaict la femme de bien ſe declaira ſi folle. — Vous direz ce qu'il vous plaira des femmes, diſt Ennaſuitte, mais ce gentil homme feit un tour meschant. Eſt il dict que ſi une dame en aimoit un, l'autre la doive avoir par fineſſe?

Croyez, ce dist Geburon, que telles marchandises ne se peuvent mettre en vente, qu'elles ne soient emportées par les plus offrans & derniers encherisseurs. Ne pensez pas que ceulx qui poursuivent les dames prennent tant de peine pour l'amour d'elles : car c'est seulement pour l'amour d'eulx & de leur plaisir. — Par ma foy, ce dist Longarine, je vous croy; car pour vous en dire la verité, tous les serviteurs que j'ay jamais eu, m'ont tousjours commencé leurs propos par moy, monstrans desirer ma vie, mon bien, mon honneur : mais la fin en a esté pour eulx, desirans leur plaisir & leur gloire. Parquoy le meilleur est de leur donner congié dès la premiere partie de leur sermon; car quand on vient à la seconde on n'a pas tant d'honneur à les refuser, veu que le vice de soy quand il est congneu est refusable. — Il fauldroit doncques, ce dist Ennasuitte, que dès que ung homme ouvre la bouche on le refusast sans sçavoir qu'il veult dire? Parlamente luy respondit : Ma compaigne ne l'entend pas ainsi : car on sçait bien que au commencement une femme ne doibt jamais faire semblant d'entendre où l'homme veult venir, ny encores quand il le declaire de le pouvoir croire : mais quand il vient à en jurer bien fort, il me semble qu'il est plus honneste aux dames de le laisser en ce beau chemin que d'aller jusques à la vallée. — Voire mais, ce dist Nomersfide, devons

nous croire par là qu'ils nous aiment par mal? Eſt ce pas peché de juger ſon prochain? — Vous en croirez ce qu'il vous plaira, diſt Oiſille; mais il fault tant craindre qu'il ſoit vray que dès que vous en appercevez quelque eſtincelle, vous devez fuir ce feu qui a plus toſt bruſlé un cueur qu'il ne s'en eſt apperceu. — Vrayement, ce diſt Hircan, voz loix ſont trop dures. Et ſi les femmes vouloient ſelon voſtre advis eſtre ſi rigoureuſes, auxquelles la doulceur eſt tant ſeante, nous changerions auſſy nos doulces ſupplications en fineſſes & forces.— Le mieulx que je y voye, diſt Simontault, c'eſt que chacun ſuive ſon naturel : qui aime ou qui n'aime point le monſtre ſans diſſimulation.— Pleuſt à Dieu, ce diſt Saffredent, que ceſte loy apportaſt autant d'honneur qu'elle feroit de plaiſir. Mais Dagoucin ne ſe ſceut tenir de dire: Ceux qui aymeroient mieulx mourir que leur volonté fuſt congneue ne ſe pourroient accorder à voſtre ordonnance. — Mourir! ce diſt Hircan, encor eſt il à naiſtre le bon chevalier qui pour telle choſe publique vouldroit mourir. Mais laiſſons ces propos d'impoſſibilité, & regardons à qui Simontault donnera ſa voix. — Je la donne, diſt Simontault, à Longarine, car je la regardois tantoſt qu'elle parloit toute ſeule; je penſe qu'elle recordoit quelque bon roole, & ſi n'a point accouſtumé de celer la verité ſoit contre homme ou contre femme. — Puis que vous

m'eſtimez ſi veritable, repondiſt Longarine, je vous racompteray une hiſtoire que, non-obſtant qu'elle ne ſoit tant à la louange des femmes que je vouldrois, ſi verrez vous qu'il y en a ayans auſſi bon cueur, auſſi bon eſprit, & auſſi pleines de fineſſes que les hommes. Si mon compte eſt un peu long, vous aurez patience.

QUINZIESME NOUVELLE.

Par la faveur du Roy Françoys un ſimple gentil homme de ſa cour eſpouſa une femme fort riche de la quelle toutesfois tant pour ſa grande jeuneſſe que pour ce qu'il avoit ſon cueur ailleurs il teint ſi peu de conte qu'elle meue de depit & vaincue de deſeſpoir, après avoir cerché tous moyens de luy complaire aviſa de ſe reconforter autre part des ennuys qu'elle enduroit avec ſon mary.

En la court du Roy Françoys premier, y avoit ung gentil homme (1), duquel je congnois ſi bien le nom que je ne le veulx point nommer. Il eſtoit pauvre, n'ayant point cinq cens livres de rente, mais il eſtoit tant aymé du Roy pour les vertus dont il eſtoit plein qu'il vint à eſpouſer une femme ſi riche, qu'un grand ſeigneur s'en fuſt bien contenté. Et pour ce qu'elle eſtoit encores bien jeune, pria une des plus grandes dames de la court de la vouloir tenir avecq elle, ce qu'elle feit très voluntiers. Or eſtoit ce gentil homme tant honneſte, beau & plein de toute grace que toutes les dames de la court en faiſoient bien grand cas. Et entre aultres une que le Roy

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

aimoit, qui n'eſtoit ſi jeune ne ſi belle que la ſienne. Et pour la grande amour qu'il luy portoit tenoit ſi peu de compte de ſa femme, que à peine en ung an couchoit il une nuict avec elle. Et ce qui plus luy eſtoit importable c'eſt que jamais il ne parloit à elle, ne luy faiſoit ſigne d'amitié. Et combien qu'il jouiſt de ſon bien il luy en faiſoit ſi petite part qu'elle n'eſtoit pas habillée comme il luy appartenoit, ne comme elle deſiroit; dont la dame avecq qui elle eſtoit reprenoit ſouvent le gentil homme, en luy diſant : Voſtre femme eſt belle, riche & de bonne maiſon, & vous ne tenez non plus compte d'elle que ſi elle eſtoit tout le contraire, ce que ſon enfance & jeuneſſe a ſupporté juſques icy; mais j'ay paour quand elle ſe verra grande & belle, que ſon mirouer & quelcun qui ne vous aymera pas, luy remonſtre ſa beaulté ſi peu de vous priſée; & que par deſpit elle face ce que eſtant de vous bien traictée n'oſeroit jamais penſer. Le gentil homme qui avoit ſon cueur ailleurs, ſe mocqua très bien d'elle & ne laiſſa pour ſes enſeignemens à continuer la vie qu'il menoit. Mais deux ou trois ans paſſez, ſa femme commença à devenir une des plus belles femmes qui fuſt poinct en France, tant qu'elle eut le bruict de n'avoir à la court ſa pareille. Et plus elle ſe ſentoit digne d'eſtre aymée, plus s'ennuya de veoir que ſon mary n'en tenoit compte: tellement qu'elle en print ung ſi grand deſ-

plaiſir que ſans la conſolation de ſa maiſtreſſe elle eſtoit quaſi au deſeſpoir. Et après avoir cherché tous les moyens de complaire à ſon mary qu'elle pouvoit, penſa en elle meſme qu'il eſtoit impoſſible qu'il l'aimaſt, veu la grande amour qu'elle luy portoit, ſinon qu'il euſt quelque autre fantaiſie en ſon entendement : ce qu'elle chercha ſi ſubtilement qu'elle trouva la verité, & qu'il eſtoit toutes les nuicts ſi empeſché ailleurs qu'il oublioit ſa femme & ſa conſcience.

Et après qu'elle fut certaine de la vie qu'il menoit, print une telle melencolie qu'elle ne ſe vouloit plus habiller que de noir, ne ſe trouver en lieu où l'on feiſt bonne chere. Dont ſa maiſtreſſe qui s'en apperceut, feit tout ce qui luy fut poſſible pour la retirer de ceſte oppinion, mais elle ne peut. Et combien que ſon mary en fuſt aſſez adverty il fut plus preſt à s'en mocquer que de y donner remede. Vous ſçavez, mes dames, que ainſi que extreme joye eſt occupée par pleurs, auſſi extreme ennuy prend fin par quelque joye. Parquoy ung jour advint que ung grand ſeigneur parent proche de la maiſtreſſe de ceſte dame & qui ſouvent la frequentoit, entendant l'eſtrange façon dont le mary la traictoit, en eut tant de pitié qu'il ſe voulut eſſayer à la conſoler; & en parlant avecq elle la trouva ſi belle, ſi ſaige & ſi vertueuſe, qu'il deſira beaucoup plus d'eſtre en ſa bonne grace que de luy

parler de ſon mary ſinon pour luy monſtrer le peu d'occaſion qu'elle avoit de l'aymer.

Ceſte dame ſe voyant delaiſſée de celuy qui la debvoit aymer, & d'autre coſté aymée & requiſe d'un ſi beau prince, ſe tint bien heureuſe d'eſtre en ſa bonne grace. Et combien qu'elle euſt tousjours deſir de conſerver ſon honneur, ſi prenoit elle grand plaiſir de parler à luy & de ſe veoir aymée & eſtimée; choſe dont quaſi elle eſtoit affamée. Ceſte amitié dura quelque temps, juſques à ce que le Roy s'en apperceut, qui portoit tant d'amour au gentil homme qu'il ne vouloit ſouffrir que nul luy feiſt honte ou deſplaiſir. Parquoy il pria bien fort ce prince d'en vouloir oſter ſa fantaiſie, & que s'il continuoit il ſeroit très mal content de luy. Ce prince, qui aimoit trop mieulx la bonne grace du Roy que toutes les dames du monde, luy promiſt pour l'amour de luy d'abandonner ſon entreprinſe, & que dès le ſoir il iroit prendre congé d'elle. Ce qu'il feit ſi toſt qu'il ſceut qu'elle eſtoit retirée en ſon logis, où logeoit le gentil homme en une chambre ſur la ſienne. Et eſtant au ſoir à la feneſtre, veid entrer ce prince en la chambre de ſa femme, qui eſtoit ſoubs la ſienne : mais le prince qui bien l'adviſa, ne laiſſa d'y entrer. Et en diſant adieu à celle dont l'amour ne faiſoit que commencer, luy allegua pour toutes raiſons le commandement du Roy.

Après plusieurs larmes & regrets qui durerent jusques à une heure après minuict, la dame luy dist pour conclusion : Je loue Dieu, Monseigneur, dont il luy plaist que vous perdiez ceste opinion, puisqu'elle est si petite & foible, que vous la pouvez prendre & laisser par le commandement des hommes. Car quant à moy, je n'ay point demandé congé ny à maistresse, ni à mary, ny à moy mesmes pour vous aimer : car amour s'aidant de vostre beaulté & de vostre honnesteté, a eu telle puissance sur moy que je n'ay congneu aultre Dieu ne aultre Roy que luy. Mais puis que vostre cueur n'est pas si remply de vraye amour que craincte n'y trouve encores place, vous ne pouvez estre amy parfaict, & d'un imparfaict je ne veulx poinct faire amy aymé parfaictement, comme j'avois deliberé faire de vous : or adieu, Monseigneur, duquel la craincte ne merite la franchise de mon amitié. Ainsi s'en alla pleurant ce seigneur, & en se retournant advisa encores le mary estant à la fenestre, qui l'avoit vu entrer & saillir. Parquoy le lendemain luy compta l'occasion pourquoy il estoit allé veoir sa femme & le commandement que le Roy luy avoit faict : dont le gentil homme en fut fort content & en remercia le Roy. Mais voyant que sa femme tous les jours embellissoit, & luy devenoit vieil & amoindrissoit sa beaulté, commença à changer de roole, prenant celuy que long

temps il avoit faict jouer à ſa femme : car il la cherchoit plus que de couſtume, & prenoit garde ſur elle. Mais de tant plus elle le fuyoit qu'elle ſe voyoit cherchée de luy, deſirant luy rendre partie des ennuiz qu'elle avoit euz pour eſtre de luy peu aymée. Et pour ne perdre ſi toſt le plaiſir que l'amour luy commençoit à donner, ſe va addreſſer à un jeune gentil homme tant ſi très beau, bien parlant, & de ſi bonne grace qu'il eſtoit aymé de toutes les dames de la court. Et en luy faiſant ſes complainctes de la façon comme elle avoit eſté traictée, l'incita d'avoir pitié d'elle, de ſorte que le gentil homme n'oublia rien pour eſſayer à la reconforter. Et elle pour ſe recompenſer de la perte d'un prince qui l'avoit laiſſée, ſe meit à aymer ſi fort ce gentil homme qu'elle oublia ſon ennuy paſſé, & ne penſa ſinon à finement conduire ſon amitié. Ce qu'elle ſceut ſi bien faire que jamais ſa maiſtreſſe ne s'en apperceut, car en ſa preſence ſe gardoit bien de parler à luy. Mais quand elle luy vouloit dire quelque choſe, s'en alloit veoir quelques dames qui demouroient à la court, entre les quelles y en avoit une dont ſon mary faingnoit d'eſtre amoureux.

Or ung ſoir, après ſoupper, qu'il faiſoit obſcur, ſe desroba la dicte dame ſans appeller nulle compaignie, & entra en la chambre des dames, où elle trouva celuy qu'elle aimoit mieulx que elle meſmes : & en ſe aſſeant auprès

de luy, appuyez ſur une table parloient enſemble, feignans de lire en ung livre. Quelqu'un que le mary avoit mis au guet, luy vint rapporter là où ſa femme eſtoit allée; mais luy qui eſtoit ſaige, ſans en faire ſemblant s'y en alla le plus toſt qu'il peut. Et entrant en la chambre, veid ſa femme liſant le livre, qu'il faingnit ne veoir point, mais alla tout droict parler aux dames qui eſtoient de l'autre coſté. Ceſte pauvre dame voyant que ſon mary l'avoit trouvée avecq celuy auquel devant luy elle n'avoit jamais parlé, fut ſi tranſportée qu'elle perdit ſa raiſon, & ne pouvant paſſer par le banc ſaulta ſur la table (1), & s'enfuit comme ſi ſon mary avecq l'eſpée nue l'euſt pourſuyvie; & alla trouver ſa maiſtreſſe qui ſe retiroit en ſon logis.

Et quand elle fut deshabillée, ſe retira la dicte dame, à laquelle une de ſes femmes vint dire que ſon mary la demandoit. Elle luy reſpondit franchement qu'elle n'iroit point, & qu'il eſtoit ſi eſtrange & auſtere qu'elle avoit paour qu'il ne luy feiſt ung mauvais tour. A la fin de paour de pis s'y en alla. Son mary ne luy en diſt un ſeul mot ſinon quand ils furent dedans le lict. Elle qui ne ſçavoit pas ſi bien diſſimuler que luy ſe print à pleurer. Et quand il luy euſt demandé pourquoy

(1) L'édition de 1558 porte : *et ne pouvant paſſer au long d'un banc s'eſcoula au long d'une table.*

c'eſtoit : elle luy diſt qu'elle avoit paour qu'il fuſt courroucé contre elle, pource qu'il l'avoit trouvée liſant avecq ung gentil homme. A l'heure il luy reſpondit que jamais il ne luy avoit deffendu de parler à homme, & qu'il n'avoit trouvé mauvais qu'elle y parlaſt, mais ouy bien de s'en eſtre fuie devant luy comme ſi elle euſt faict choſe digne d'eſtre reprinſe ; & que ceſte fuitte ſeulement luy faiſoit penſer qu'elle aymoit le gentil homme. Parquoy il luy deffendit que jamais il ne luy advint de luy parler ny en public ny en privé, luy aſſeurant que la premiere fois qu'elle y parleroit il la tueroit ſans pitié ne compaſſion. Ce qu'elle accepta très voluntiers, faiſant bien ſon compte de n'eſtre pas une autre fois ſi ſotte. Mais parce que les choſes où l'on a volunté, plus elles ſont defendues & plus elles ſont deſirées, ceſte pauvre femme euſt bientoſt oublié les menaces de ſon mary & les promeſſes d'elle ; car dès le ſoir meſmes elle (1) envoya prier le gentil homme de la venir veoir la nuict. Mais le mary qui eſtoit ſi tourmenté de jalouſie qu'il ne pouvoit dormir, va prendre une cappe & un varlet de chambre avecq luy, ainſi qu'il avoit ouy dire que l'autre alloit la nuict, & s'en va frapper à la porte du

(1) Éd. de 1558 : *car le ſoir meſme, elle eſtant retournée coucher en une autre chambre, avec d'autres damoiſelles & ſes gardes, envoya, &c.*

logis de ſa femme. Elle qui n'attendoit rien moins que luy, ſe leva toute ſeule & print des brodequins fourrés & ſon manteau qui eſtoit auprès d'elle : & voyant que trois ou quatre femmes qu'elle avoit eſtoient endormies ſaillit de ſa chambre & s'en va droict à la porte où elle ouyt frapper. Et en demandant Qui eſt ce? luy fut reſpondu le nom de celuy qu'elle aymoit; mais pour en eſtre plus aſſeurée ouvrit un petit guichet, en diſant : Si vous eſtes celluy que vous dictes, baillez moy la main & je la congnoiſtray bien. Et quand elle toucha la main de ſon mary, elle le congneut & en fermant viſtement le guichet, ſe print à crier : Ha, Monſieur, c'eſt voſtre main. Le mary luy reſpondit par grand courroux : Ouy, c'eſt la main qui vous tiendra promeſſe; parquoy ne faillez à venir quand je le vous manderay. En diſant ceſte parole s'en alla en ſon logis, & elle retourna en ſa chambre plus morte que vive, & diſt tout hault à ſes femmes : Levez vous, mes amies, vous avez trop dormy pour moy, car en vous cuydant tromper je me ſuis trompée la premiere. En ce diſant ſe laiſſa tumber au milieu de la chambre toute eſvanouye. Ces pauvres femmes ſe leverent à ce cry, tant eſtonnées de veoir leur maiſtreſſe comme morte couchée par terre & d'oyr ſes propos, qu'elles ne ſceurent que faire ſinon que de courir aux remedes pour la faire revenir. Et quand elle peut parler, leur diſt :

Aujourd'huy voyez vous, mes amies, la plus malheureuſe creature qui ſoit ſur la terre : & leur va compter toute ſa fortune, les prians la vouloir ſecourir, car elle tenoit ſa vie pour perdue.

Et en la cuidant reconforter, arriva un varlet de chambre de ſon mary, par lequel il luy mandoit qu'elle allaſt incontinent à luy. Elle, embraſſant deux de ſes femmes, commença à crier & à pleurer, les prians ne la laiſſer point aller, car elle eſtoit ſeure de mourir. Mais le varlet de chambre l'aſſeura que non & qu'il prenoit ſur ſa vie qu'elle n'auroit nul mal. Elle, voyant qu'il n'y avoit point de reſiſtence, ſe jecta entre les bras de ce pauvre ſerviteur, luy diſant : Puis qu'il le fault, porte ce malheureux corps à la mort. Et à l'heure, demy eſvanouye de triſteſſe, fut emportée du varlet de chambre au logis de ſon maiſtre ; aux pieds duquel tumba ceſte pauvre dame, en luy diſant : Monſieur, je vous ſupplie avoir pitié de moy, & je vous jure la foy que je doibs à Dieu que je vous diray la verité du tout. A l'heure, il luy diſt comme un homme deſeſperé : Par Dieu, vous me la direz ; & chaſſa dehors tous ſes gens. Et pource qu'il avoit tousjours congneu ſa femme devote, penſa bien qu'elle ne ſe oſeroit parjurer ſur la vraye croix : il en demanda une fort belle qu'il avoit ; & quand ils furent tous deux seuls, la feit jurer deſſus qu'elle luy diroit la verité de

ce qu'il luy demanderoit. Mais elle, qui avoit desja passé les premieres apprehensions de la mort, reprint cueur, se deliberant avant que mourir de ne luy celler la verité, & aussi de ne dire chose dont le gentil homme qu'elle aimoit peust avoir à souffrir. Et après avoir oy toutes les questions qu'il luy faisoit, luy respondit ainsi : Je ne veulx point, Monsieur, justifier, ne faire moindre envers vous l'amour que j'ay portée au gentil homme dont vous avez soupson : car vous ne le pourriez ny ne devriez croire, veu l'experience que aujourd'huy vous en avez eue; mais je desire bien vous dire l'occasion de ceste amitié. Entendez, Monsieur, que jamais femme n'aima autant mary que je vous ay aimé : & depuis que je vous espousay jusques en cest aage icy, il ne sceut jamais entrer en mon cueur autre amour que la vostre. Vous sçavez que encores estant enfant mes parens me vouloient marier à personnaige plus riche & de plus grande maison que vous, mais jamais ne m'y sceurent faire accorder dès l'heure que j'eus parlé à vous : car contre toute leur opinion je tins ferme pour vous avoir, sans regarder ny à vostre pauvreté ny aux remonstrances que ils me faisoient. Et vous ne pouvez ignorer quel traictement j'ay eu de vous jusques icy, & comme vous m'avez aimée & estimée; dont j'ay porté tant d'ennui & de desplaisir que sans l'ayde de la dame avecq la quelle vous m'avez mise, je fusse

deſeſperée. Mais à la fin, me voyant grande & eſtimée belle d'un chaſcun fors que de vous ſeul, j'ai commencé à ſentir ſi vivement le tort que vous me tenez que l'amour que je vous portois s'eſt convertie en haine, & le deſir de vous obeir en celluy de vengeance. Et ſur ce deſeſpoir me trouva ung prince, le quel pour obeyr au Roy plus que à l'amour me laiſſa à l'heure que je commençois à ſentir la conſolation de mes tourmens par ung amour honneſte. Et au partir de luy, trouvay ceſtuy cy qui n'eut point la peine de me prier; car ſa beaulté, ſon honneſteté, ſa grace & ſes vertuz meritent bien eſtre cherchées & requiſes de toutes femmes de bon entendement. A ma requeſte & non à la ſienne il m'a aymée avecq tant d'honneſteté que oncques en ſa vie ne me requiſt choſe que l'honneur ne luy peuſt accorder. Et combien que le peu d'amour que j'ay occaſion de vous porter me donnaſt excuſe de ne vous tenir foy ne loyaulté, l'amour ſeul que j'ay à Dieu & à mon honneur m'ont juſques icy gardée d'avoir faict choſe dont j'aye beſoing de confeſſion ne de honte. Je ne vous veulx poinct nyer que le plus ſouvent qu'il m'eſtoit poſſible, je n'allaſſe parler à luy dans une garderobbe, faingnant d'aller dire mes oraiſons : car jamais en femme, ne en homme je ne me fiay de conduire ceſte affaire. Je ne veulx poinct auſſi nyer que eſtant en ung lieu ſi privé & hors

de tout ſoupſon, je ne l'aye baiſé de meilleur cueur que je ne faictz vous. Mais je ne demande jamais mercy à Dieu ſi entre nous deux il y a jamais eu aultre privaulté plus avant, ne ſi jamais il m'en a preſſée, ne ſi mon cueur en a eu le deſir : car j'eſtois ſi aiſe de le veoir qu'il ne me ſembloit poinct qu'il y euſt au monde ung aultre plaiſir. Et vous, Monſieur, qui eſtes ſeul la cauſe de mon malheur, vouldriez vous prendre vengeance d'un oeuvre dont ſi long temps a vous m'avez donné exemple, ſinon que la voſtre eſtoit ſans honneur & conſcience? car vous le ſçavez & je ſçay bien que celle que vous aymez ne ſe contente poinct de ce que Dieu & la raiſon commandent. Et combien que la loy des hommes donne ſi grand deshonneur aux femmes qui ayment autres que leurs maris, ſi eſt ce que la loy de Dieu n'exempte point les mariz qui ayment autres que leurs femmes. Et s'il fault mettre à la balance l'offenſe de vous & de moy, vous eſtes homme ſaige & experimenté & d'aage pour congnoiſtre & eviter le mal : moy jeune & ſans experience nulle de la force & puiſſance d'amour. Vous avez une femme qui vous cherche, eſtime & ayme plus que ſa vie propre : & j'ay un mary qui me fuit, qui me hait & me deſpriſe plus que chamberiere. Vous aymez une femme desja d'aage & en mauvais poinct & moins belle que moy : & j'ayme ung gentil homme plus

jeune que vous, plus beau que vous, & plus aymable que vous. Vous aymez la femme d'un des plus grands amis que vous ayez en ce monde & l'amye de voſtre maiſtre : offenſant d'un coſté l'amitié & de l'autre la reverence que vous devez à tous deux : & j'aime un gentil homme qui n'eſt à rien lié ſinon à l'amour qu'il me porte. Or jugez ſans faveur le quel de nous deux eſt le plus puniſſable ou excuſable, ou vous eſtimé homme ſaige & experimenté qui ſans occaſion donnée de mon coſté avez non ſeulement à moy mais au Roy auquel vous eſtes tant obligé, faict un ſi meſchant tour, ou moy jeune & ignorante, deſpriſée & contemnée de vous, aymée du plus beau & honneſte gentil homme de France, lequel j'ay aymé, par le deſeſpoir de ne pouvoir jamais eſtre aymée de vous (1).

Le mary oyant ces propos pleins de verité, dicts d'un ſi beau viſaige, avec une grace tant aſſeurée & audacieuſe, qu'elle monſtroit ne craindre ne meriter nulle pugnition, ſe trouvant tant ſurprins d'eſtonnement qu'il ne ſceut que luy reſpondre ſinon que l'honneur d'un homme & d'une femme n'eſtoient pas ſem-

(1) L'édition de 1558 porte ſeulement : *or jugez, Monſieur, ſans faveur lequel de nous deux eſt le plus puniſſable ou excuſable ou vous ou moy. Je n'eſtime homme ſage ne experimenté qui ne vous donne le tort, veu que je ſuis jeune & ignorante, deſpriſée & contemnée de vous, &c.*

blables. Mais toutesfois puis qu'elle luy juroit qu'il n'y avoit poinct eu entre celuy qu'elle aymoit & elle aultre chose, il n'estoit poinct deliberé de luy en faire pire chere; par ainsi qu'elle n'y retournast plus, & que l'un ne l'aultre n'eussent plus de recordation des choses passées; ce qu'elle luy promist, & allerent coucher ensemble par bon accord.

Le matin une vieille damoiselle, qui avoit grand paour de la vie de sa maistresse, vint à son lever & lui demanda : Et puis, ma dame, comment vous va? Elle luy respondit en riant: Croyez, m'amie, qu'il n'est point ung meilleur mary que le mien, car il m'a creue à mon serment. Et ainsy se passerent cinq ou six jours. Le mary prenoit de si près garde à sa femme, que nuict & jour il avoit guet après elle. Mais il ne la sceut si bien garder, qu'elle ne parlast encores à celuy qu'elle aymoit en un lieu obscur & suspect. Toutesfois, elle conduisit son affaire si secrettement que homme ne femme n'en peut sçavoir la verité. Et ne fut que ung bruict que quelque varlet feit d'avoir trouvé ung gentil homme & une damoiselle en une estable sous la chambre de la maistresse de ceste dame. Dont le mary eut si grand soupson qu'il se delibera de faire mourir le gentil homme; & assembla un grand nombre de ses parens & amis pour le faire tuer s'ils le pouvoient trouver en quelque lieu : mais le principal de ses parens estoit si grand amy du

gentil homme qu'il faiſoit chercher, qu'en lieu de le ſurprendre l'advertiſſoit de tout ce qu'il faiſoit contre luy : lequel d'aultre coſté eſtoit tant aymé en toute la court, & ſi bien accompaigné qu'il ne craingnoit poinct la puiſſance de ſon ennemy, parquoy il ne fut poinct trouvé. Mais il s'en vint en une egliſe trouver la maiſtreſſe de celle qu'il aymoit, laquelle n'avoit jamais rien entendu de tous les propos paſſez; car devant elle n'avoient encores parlé enſemble. Le gentil homme luy compta le ſoupſon & mauvaiſe volunté qu'avoit contre luy le mary, & que nonobſtant qu'il en fuſt innocent il eſtoit deliberé de s'en aller en quelque voyage loing pour oſter le bruict qui commençoit fort à croiſtre. Ceſte princeſſe maiſtreſſe de s'amie fut fort eſtonnée d'ouyr ces propos; & jura bien que le mary avoit grand tort d'avoir ſoupſon d'une ſi femme de bien où jamais elle n'avoit congneu que toute vertu & honneſteté. Toutesfois pour l'auctorité où le mary eſtoit & pour eſteindre ce faſcheux bruict, luy conſeilla la princeſſe de s'eſloingner pour quelque temps, l'aſſeurant qu'elle ne croioit rien de toutes ces follies & ſoupſons. Le gentil homme & la dame qui eſtoient enſemble avecq elle, furent fort contens de demourer en la bonne grace & bonne opinion de ceſte princeſſe. Laquelle conſeilla au gentil homme qu'avant ſon partement il debvoit parler au mary; ce qu'il feit ſelon ſon conſeil.

Et le trouva en une gallerie près la chambre du Roy, où avec un très aſſeuré viſaige luy faiſant l'honneur qui appartenoit à ſon eſtat, luy diſt : Monſieur, j'ay toute ma vie eu deſir de vous faire ſervice ; & pour toute recompenſe j'ay entendu que hier au ſoir me feiſtes chercher pour me tuer. Je vous ſupplie, Monſieur, penſez que vous avez plus d'autorité & puiſſance que moy, mais toutesfois je ſuis gentil homme comme vous. Il me faſcheroit fort de donner ma vie pour riens. Je vous ſupplie penſer que vous avez une ſi femme de bien, que s'il y a homme qui vueille dire le contraire je luy diray qu'il a meſchamment menty. Et quant eſt de moy je ne penſe avoir faict choſe dont vous ayez occaſion de me vouloir mal. Et ſi vous voulez je demoureray voſtre ſerviteur, ou ſinon je le ſuis du Roy dont j'ay occaſion de me contenter. Le gentil homme à qui le propos s'adreſſoit, luy diſt que veritablement il avoit eu quelque ſoupſon de luy, mais qu'il le tenoit ſi homme de bien qu'il deſiroit plus ſon amitié que ſon inimitié ; & en luy diſant adieu le bonnet au poing, l'embraſſa comme ſon grand amy. Vous pouvez penſer ce que diſoient ceulx qui avoient eu le ſoir de devant commiſſion de le tuer, de veoir tant de ſignes d'honneur & d'amitié : chaſcun en parloit diverſement. Ainſy s'en partit le gentil homme ; mais pource qu'il n'eſtoit ſi bien garny d'argent que de beaulté,

ſa dame luy bailla une bague que ſon mary luy avoit donnée de la valeur de trois mil eſcuz, laquelle il engagea pour quinze cens.

Et quelque temps après qu'il fut party, le gentil homme mary vint à la princeſſe maiſtreſſe de ſa femme, & luy ſupplia donner congié à ſa dicte femme pour aller demourer quelque temps avec une de ſes ſeurs. Ce que la dicte dame trouva fort eſtrange; & le pria tant de luy dire les occaſions qu'il luy en diſt une partie, non tout. Après que la jeune dame eut prins congé de ſa maiſtreſſe & de toute la court, ſans pleurer ne faire ſigne d'ennuy, s'en alla où ſon mary vouloit qu'elle fuſt en la conduicte d'un gentil homme auquel fut donnée charge expreſſe de la garder ſoingneuſement; & ſurtout que elle ne parlaſt poinct ſur les chemins à celuy dont elle eſtoit ſoupſonnée. Elle qui ſçavoit ce commandement leur bailloit tous les jours des alarmes en ſe moquant d'eulx & de leur mauvais ſoin. Et ung jour entre les autres, elle trouva au partir du logis ung cordelier à cheval, & elle eſtant ſur ſa haquenée l'entretint par le chemin depuis la diſnée juſques à la ſouppée. Et quand elle fut à un quart de lieue du logis, elle luy diſt : Mon pere, pour la conſolacion que vous m'avez donnée ceſte après diſnée, voy là deux eſcuz que je vous donne, les quels ſont dans ung papier, car je ſçay bien que vous n'y oſeriez toucher; vous priant que

incontinent que vous ferez party d'avecq moy vous en alliez à travers le chemin, & vous gardez que ceulx qui font icy ne vous voient. Je le dis pour voftre bien & pour l'obligation que j'ai à vous. Ce cordelier bien aife de fes deux efcuz s'en va à travers les champs le grand galop (1). Et quand il fut affez loing, la dame commença à dire tout hault à fes gens : Penfez que vous eftes bons ferviteurs & bien foingneux de me garder, veu que celuy qu'on vous a tant recommandé a parlé à moy tout ce jourd'huy & vous l'avez laiffé faire : vous meritez bien que voftre bon maiftre qui fe fie tant à vous vous donne des coups de bafton au lieu de vos gaiges. Quand le gentil homme qui avoit la charge d'elle ouyt telz propos, il eut fi defpit qu'il ne pouvoit refpondre; picqua fon cheval, appellant deux aultres avecq luy, & feit tant qu'il attaingnit le cordelier, lequel les voyant venir fuyoit au mieulx qu'il pouvoit, mais pource qu'ils eftoient mieulx montez que luy le pauvre homme fut prins. Et luy qui ne fçavoit pourquoy, leur cria mercy; & defcouvrant fon chapperon pour plus humblement les prier tefte nue, congneurent bien que ce n'eftoit pas celuy qu'ils cherchoient, & que leur maiftreffe s'e-

(1) Au lieu de cette phrafe on lit feulement dans l'édition de 1558 : *vous en alliez à travers les champs le beau galop.*

ſtoit mocquée d'eulx : ce qu'elle feit encores mieulx à leur retour, diſant : C'eſt à telles gens que l'on doit bailler dames à garder : ils les laiſſent parler ſans ſçavoir à qui, & puis adjouſtans foy à leurs paroles, vont faire honte aux ſerviteurs de Dieu.

Après toutes ces mocqueries s'en alla au lieu où ſon mary avoit ordonné, où ſes deux belles ſeurs & le mary de l'une la tenoient fort ſubjecte. Et durant ce temps entendit ſon mary comme ſa bague eſtoit en gaige pour quinze cens eſcuz, dont il fut fort marry ; & pour ſaulver l'honneur de ſa femme & la recouvrer, luy feiſt dire par ſes ſeurs qu'elle la retiraſt & qu'il payeroit quinze cens eſcuz. Elle, qui n'avoit ſoulcy de la bague puiſque l'argent demouroit à ſon amy, luy eſcrivit comme ſon mary la contraingnoit de retirer ſa bague, & que à fin qu'il ne penſaſt qu'elle le feiſt par diminution de bonne volunté, elle luy envoyoit ung diamant que ſa maiſtreſſe luy avoit donné, qu'elle aimoit plus que bague qu'elle euſt. Le gentil homme luy envoya très voluntiers l'obligation du marchant, & ſe tint content d'avoir eu les quinze cens eſcuz & un diamant, & demeurer aſſeuré de la bonne grace de s'amie, combien que depuis tant que le mary veſquit il n'eut moyen de parler à elle que par eſcripture. Et après la mort du mary, pource qu'il penſoit la trouver telle qu'elle luy avoit promis, meiſt toute ſa dili-

gence de la pourchaſſer en mariage; mais il trouva que ſa longue abſence luy avoit acquis ung compaignon mieulx aimé que luy : dont il eut ſi grand regret que en fuyant les compaignies des dames, chercha les lieux hazardeux, où avecq autant d'eſtime que jeune homme pourroit avoir fina ſes jours.

Voila, mes dames, que ſans eſpargner noſtre ſexe, je veux monſtrer aux mariz que ſouvent les femmes de grand cueur ſont pluſtoſt vaincues de l'ire de la vengeance que de la doulceur de l'amour; à quoy ceſte cy ſceut long temps reſiſter mais à la fin fut vaincu du deſeſpoir. Ce que ne doibt eſtre nulle femme de bien; pource que en quelque ſorte que ce ſoit ne ſçauroit trouver excuſe à mal faire. Car de tant plus les occaſions en ſont données grandes, de tant plus ſe doibvent monſtrer vertueuſes à reſiſter & vaincre le mal en bien, & non pas rendre mal pour mal : d'autant que ſouvent le mal que l'on cuide rendre à aultruy retombe ſur ſoy. Bien heureuſes celles en qui la vertu de Dieu ſe monſtre en chaſteté, douceur, patience & longanimité. Hircan diſt : Il me ſemble, Longarine, que ceſte dame dont vous avez parlé a eſté plus meue de deſpit que de l'amour, car ſi elle euſt autant aymé le gentil homme comme elle en faiſoit ſemblant elle ne l'euſt abandonné pour ung aultre : & par ce diſcours on la peut nommer deſpite, vindicative, opiniaſtre & muable.

— Vous en parlez bien à voſtre aiſe, ce diſt Ennaſuitte à Hircan; mais vous ne ſçavez quel crevecueur c'eſt quand l'on ayme ſans eſtre aymé. — Il eſt vray, ce diſt Hircan, que je ne l'ay gueres experimenté; car l'on ne me ſçauroit faire ſi peu de mauvaiſe chere que incontinent je ne laiſſe l'amour & la dame enſemble. — Ouy bien vous, ce diſt Parlamente, qui n'aimez riens que voſtre plaiſir; mais une femme de bien ne doibt ainſy laiſſer ſon mary. —Toutesfois, reſpondit Simontault, celle dont le compte eſt faict a oublié pour ung temps qu'elle eſtoit femme : car ung homme n'en euſt ſceu faire plus belle vengeance. — Pour une qui n'eſt pas ſaige, ce diſt Oiſille, il ne fault pas que les aultres ſoient eſtimées telles.—Toutesfois, dit Saffredent, ſi eſtes vous toutes femmes, & quelques beaux & honneſtes accouſtremens que vous portiez, qui vous chercheroit bien avant ſoubz la robbe vous trouveroit femmes. Nomerfide luy dit : Qui vous vouldroit eſcouter, la journée ſe paſſeroit en querelles. Mais il me tarde tant d'oyr encores une hiſtoire que je prie Longarine de donner ſa voix à quelc'un. Longarine regarda Geburon & luy diſt : Si vous ſçavez rien de quelque honneſte femme je vous prie maintenant le mettre en avant. Geburon luy diſt : Puis que j'en doibtz faire ce qu'il me ſemble je vous feray un compte advenu en la ville de Milan.

SEIZIESME NOUVELLE.

Une dame de Milan veuve d'un comte Italian, deliberée de ne se remarier ny aymer jamais, fut troys ans durant si vivement pourchassée d'un gentil homme Françoys qu'après plusieurs preuves de la perseverance de son amour luy accorda ce qu'il avoit tant desiré, & se jurerent l'un à l'autre perpetuelle amytié.

Du temps du grand maistre de Chaulmont (1), y avoit une dame estimée une des plus honnestes femmes qui fust de ce temps là en la ville de Milan. Elle avoit espousé un comte italien & estoit demeurée vefve, vivant en la maison de ses beaulx freres, sans jamais vouloir oyr parler de se remarier : & se conduisoit si saigement & sainctement qu'il n'y avoit en la duché François ny Italien qui n'en feist grande estime. Ung jour que ses beaux freres & ses belles seurs feirent ung festin au grand maistre de Chaulmont, fut contraincte ceste dame vefve de s'y trouver, ce qu'elle n'avoit accoustumé en aultre lieu. Et quand les François la veirent ils feirent grande estime de sa beaulté & de sa bonne grace, & sur tous ung dont je ne diray le nom, mais il vous suffira qu'il n'y avoit François en

(1) Voir aux éclaircissements, note G.

Italie plus digne d'eſtre aimé que ceſtuy là : car il eſtoit accomply de toutes les beaultez & graces que gentil homme pourroit avoir. Et combien qu'il veiſt ceſte dame avecq ſon creſpe noir, ſeparée de la jeuneſſe en ung coing, avecq pluſieurs vieilles, comme celuy à qui jamais homme ne femme ne feit paour ſe meit à l'entretenir, oſtant ſon maſque & abandonnant les dances pour demourer en ſa compaignie. Et tout le ſoir ne bougea de parler à elle & aux vieilles toutes enſemble, où il trouva plus de plaiſir que avec toutes les plus jeunes & braves de la court. En ſorte que quand il fallut ſe retirer, il ne penſoit pas encore avoir eu le loiſir de s'aſſeoir. Et combien qu'il ne parlaſt à ceſte dame que de propos communs qui ſe peuvent dire en telle compaignie, ſi eſt ce qu'elle congneut bien qu'il avoit envie de l'accointer, dont elle delibera de ſe garder le mieulx qu'il luy ſeroit poſſible ; en sorte que jamais plus en feſtin ny en grande compaignie ne la peut veoir. Il s'enquiſt de ſa façon de vivre & trouva qu'elle alloit ſouvent aux egliſes & religions, où il meit ſi bon guet qu'elle n'y pouvoit aller ſi ſecrettement qu'il n'y fuſt premier qu'elle & qu'il ne demouraſt autant à l'egliſe qu'il pouvoit avoir le bien de la veoir : & tant qu'elle y eſtoit la contemploit de ſi grande affection qu'elle ne pouvoit ignorer l'amour qu'il luy portoit. Pour laquelle eviter ſe delibera pour un temps de feindre

de ſe trouver mal & oyr la meſſe en ſa maiſon : dont le gentil homme fut tant marry qu'il n'eſtoit poſſible de plus ; car il n'avoit autre moyen de la veoir que ceſtuy là. Elle penſant avoir rompu ceſte couſtume, retourna aux egliſes comme paravant : ce que amour declaira incontinent au gentil homme françois, qui reprint ſes premieres devotions : & de paour qu'elle ne luy donnaſt encores empeſchement, & qu'il n'euſt le loiſir de luy faire ſçavoir ſa volunté, ung matin qu'elle penſoit eſtre bien cachée en une chapelle, s'alla mettre au bout de l'autel où elle oyoit la meſſe, & voyant qu'elle eſtoit peu accompaignée, ainſi que le preſtre monſtroit le *corpus Domini*, ſe tourna devers elle & avecq une voix doulce & pleine d'affection luy diſt : Ma dame, je prends celuy que le prebſtre tient à ma damnation ſi vous n'eſtes cauſe de ma mort ; car encores que vous me oſtez le moyen de parole ſi ne pouvez vous ignorer ma volunté, veu que la verité la vous declaire aſſez par mes oeilz languiſſans, & par ma contenance morte. La dame faingnant n'y entendre rien luy reſpondit : Dieu ne doibt poinct ainſi eſtre prins en vain : mais les poetes dient que les dieux ſe rient des juremens & menſonges des amantz : parquoy les femmes qui ayment leur honneur, ne doibvent eſtre credules ne piteuſes. En diſant cela, elle ſe lieve & s'en retourne en ſon logis.

Si le gentil homme fut courroucé de ceſte

parole ceulx qui ont experimenté choſes semblables diront bien que ouy. Mais luy qui n'avoit faulte de cueur, aima mieulx avoir ceſte mauvaiſe reſponſe que d'avoir failly à declarer ſa volunté : laquelle il tint ferme trois ans durans & par lettres & par moyens la pourchaſſa ſans perdre heure ne temps. Mais durant trois ans n'en put avoir autre reſponſe ſinon qu'elle le fuyoit comme le loup faict le levrier duquel il doibt eſtre prins; non par haine qu'elle luy portaſt mais pour la craincte de ſon honneur & reputation; dont il s'apperceut ſi bien que plus vivement qu'il n'avoit faict pourchaſſa ſon affaire. Et après pluſieurs refus, peines, tormentz & deſeſpoirs, voyant la grandeur & perſeverance de ſon amour, ceſte dame eut pitié de luy & luy accorda ce qu'il avoit tant deſiré & ſi longuement attendu. Et quand ils furent d'accord des moyens ne faillit le gentil homme françois à ſe hazarder d'aller en ſa maiſon, combien que ſa vie y pouvoit eſtre en grand hazard veu que les parens d'elle logeoient tous enſemble. Luy, qui n'avoit moins de fineſſe que de beauté, ſe conduiſit ſi ſaigement qu'il entra en ſa chambre à l'heure qu'elle luy avoit aſſigné, où il la trouva toute ſeule couchée en un beau lict : & ainſi qu'il ſe haſtoit de ſe deshabiller pour coucher avecq elle, entendit à la porte un grand bruict de voix, parlans bas & d'eſpées que l'on frottoit contre les murailles. La dame vefve luy diſt,

avecq ung viſaige d'une femme à demi morte : Or à ceſte heure eſt voſtre vie & mon honneur au plus grand dangier qu'ils pourroient eſtre, car j'entends bien que voila mes freres qui vous cherchent pour vous tuer; parquoy je vous prie, cachez vous ſoubs ce lict; car quand ils ne vous trouveront poinct, j'auray occaſion de me courroucer à eux de l'alarme que ſans cauſe ils m'auront faicte. Le gentil homme, qui n'avoit encores regardé la paour, luy diſt : Et qui ſont voz freres pour faire paour à ung homme de bien? Quand toute leur race ſeroit enſemble, je ſuis ſeur qu'ils n'attendront point le quatrieſme coup de mon eſpée : parquoy repoſez vous en voſtre lict & me laiſſez garder ceſte porte. A l'heure il meit ſa cappe à l'entour de ſon bras & ſon eſpée nue en la main, & alla ouvrir la porte pour veoir de plus près les eſpées dont il oyoit le bruict. Et quand elle fut ouverte, il veit deux chambrieres qui avecq deux eſpées en chaſcune main, lui faiſoient ceſte alarme, lesquelles luy dirent : Monſieur, pardonnez nous, car nous avons commandement de noſtre maiſtreſſe de faire ainſi, mais vous n'aurez plus de nous d'autres empeſchemens. Le gentil homme voyant que c'eſtoient femmes ne leur ſceut pis faire que en les donnant à tous les diables leur fermer la porte au viſaige; & s'en alla le plus toſt qu'il luy fut poſſible coucher avecq ſa dame, de laquelle la paour n'avoit en rien diminué

l'amour; & oubliant luy demander la raiſon de ces eſcarmouches ne penſa qu'à ſatisfaire à ſon deſir. Mais voyant que le jour approchoit, la pria de luy dire pourquoy elle luy avoit faict de ſi mauvais tours tant de la longueur du temps qu'il avoit attendu que de ceſte derniere entreprinſe. Elle en riant luy reſpondit : Ma deliberation eſtoit de jamais n'aymer, ce que depuis ma viduité j'avois bien ſceu garder; mais voſtre honneſteté dès l'heure que vous parlaſtes à moy au feſtin me feit changer propos & vous aymer autant que vous faiſiez moy. Il eſt vray que l'honneur qui tousjours m'avoit conduicte, ne vouloit permettre que amour me feiſt faire choſe dont ma reputation peuſt empirer. Mais ainſy comme la biche navrée à mort cuide en changeant de lieu changer le mal qu'elle porte avecq ſoy, ainſi m'en allois je d'egliſe en egliſe, cuidant fuir celuy que je portois en mon cueur duquel la preuve de la parfaicte amitié a faict accorder l'honneur avecq l'amour. Mais à fin d'eſtre plus aſſeurée de mettre mon cueur & mon amour en ung parfaict homme de bien, je voulus faire ceſte derniere preuve de mes chamberieres, vous aſſeurant que ſi pour paour de voſtre vie ou de nul aultre regard, je vous euſſe trouvé crainctif juſques à vous coucher ſoubz mon lict, j'avois deliberé de me lever & aller en une aultre chambre, ſans jamais de plus près vous veoir. Mais pource que j'ay trouvé

en vous plus de beaulté, de grace, de vertu & de hardieſſe que l'on ne m'en avoit dict, & que la paour n'a eu puiſſance en riens de toucher en voſtre cueur, ny à refroidir tant ſoit peu l'amour que vous me portez, je ſuis deliberée de m'arreſter à vous pour la fin de mes jours; me tenant ſeure que je ne ſçaurois en meilleure main mettre ma vie, & mon honneur que en celuy que je ne penſe avoir veu ſon pareil en toutes vertuz. Et comme ſi la volunté de l'homme eſtoit immuable, ſe jurerent & promirent ce qui n'eſtoit en leur puiſſance, c'eſt une amitié perpetuelle qui ne peut naiſtre ne demorer au cueur de l'homme; & celles ſeules le ſçavent qui ont experimenté combien durent telles opinions (1).

Et pource, mes dames, ſi vous eſtes ſaiges, vous vous garderez de nous comme le cerf s'il avoit entendement feroit de ſon chaſſeur. Car noſtre gloire, noſtre felicité & noſtre contentement, c'eſt de vous veoir priſes & de vous oſter ce qui vous eſt plus cher que la vie. — Comment? Geburon, diſt Hircan, depuis quel temps eſtes vous devenu preſcheur? J'ay bien veu que vous ne teniez pas ces propos. — Il eſt bien vray, diſt Geburon, que j'ay parlé maintenant contre tout ce que j'ay dict toute ma vie : mais pour ce que j'ay les dents

(1) Édit. de 1558 : *Et celles le ſçavent qui l'ont experimenté, & combien telles opinions durent.*

ſi foibles que je ne puis plus maſcher la venaiſon, je advertiz les pauvres biſches de ſe garder des veneurs, pour ſatisfaire ſur ma vieilleſſe aux maulx que j'ay deſirés en ma jeuneſſe. — Nous vous mercions, Geburon, diſt Nomerſide, de quoy vous nous advertiſſez de noſtre profict : mais ſi ne nous en ſentons nous pas trop tenues à vous, car vous n'avez poinct tenu pareil propos à celle que vous avez bien aimée : c'eſt doncques ſigne que vous ne nous aymez gueres, ni ne voulez encores ſouffrir que nous ſoyons aymées. Si penſions nous eſtre auſſi ſaiges & vertueuſes que celles que vous avez ſi longuement chaſſées en voſtre jeuneſſe ; mais c'eſt la gloire des vieilles gens qui cuident tousjours avoir eſté plus ſaiges que ceulx qui viennent après eulx. — Et bien, Nomerſide, diſt Geburon, quand la tromperie de quelqu'un de vos ſerviteurs vous aura faict congnoiſtre la malice des hommes, à ceſte heure là croirez vous que je vous auray dict vray. Oiſille diſt à Geburon : Il me ſemble que le gentil homme que vous louez tant de hardieſſe, debvroit plus eſtre loué de fureur d'amour qui eſt une puiſſance ſi forte qu'elle faict entreprendre aux plus couartz du monde ce à quoy les plus hardiz penſeroient deux fois. Saffredent luy diſt : Ma dame, ſi ce n'eſtoit qu'il eſtimaſt les Italiens gens de meilleur diſcours que de grand effect il me ſemble qu'il avoit occaſion d'avoir paour. — Ouy, ce diſt Oiſille, s'il n'euſt point

eu en ſon cueur le feu qui bruſle craincte.— Il me ſemble, ce diſt Hircan, puis que vous ne trouvez la hardieſſe de ceſtuy cy aſſez louable qu'il fault que vous en ſçachiez quelque autre qui eſt plus digne de louange. — Il eſt vray, diſt Oiſille, que ceſtui cy eſt louable, mais j'en ſçay ung qui eſt plus admirable. — Je vous ſupplie, ma dame, diſt Geburon, s'il eſt ainſi que vous prenez ma place & que vous le dictes. Oiſille commencea : Si ung homme pour ſa vie & l'honneur de ſa dame s'eſt tant monſtré aſſeuré contre les Milannois eſt eſtimé tant hardy, que doibt eſtre un qui ſans neceſſité mais par vraye & naïfve hardieſſe a faict le tour que je vous diray?

DIX SEPTIESME NOUVELLE.

Le Roy François requis de chacer hors son royaume le comte Guillaume que l'on disoit avoir pris argent pour le faire mourir, sans faire semblant qu'il eut soupçon de son entreprinse, luy joua un tour si subtil que luy mesme se chaça prenant congé du Roy.

En la ville de Dijon, au duché de Bourgoingne, vint au service du Roy François un comte d'Alemaigne nommé Guillaume (1), de la maison de Saxonne dont celle de Savoye est tant alliée que anciennement n'estoient qu'une. Ce comte, autant estimé beau & hardy gentil homme qui fust poinct en Alemaigne, eut si bon recueil du Roy que non seulement il le print à son service mais le tint près de luy & de sa chambre. Ung jour le gouverneur de Bourgoingne seigneur de La Trimoille (2), ancien chevalier & loyal serviteur du Roy, comme celuy qui estoit soupçonneux ou crainctif du mal & dommaige de son maistre avoit tousjours espies à l'entour de son gouvernement pour sçavoir ce que ses ennemis faisoient; & s'y conduisoit si saigement que peu de

(1) Voir aux éclaircissements, note H.
(2) Voir aux éclaircissements, note I.

choſes luy eſtoient celées. Entre autres advertiſſemens luy eſcripvit l'un de ſes amis que le comte Guillaume avoit prins quelque ſomme d'argent avecq promeſſe d'en avoir davantaige pour faire mourir le Roy en quelque ſorte que ce peuſt eſtre. Le ſeigneur de La Trimoille ne faillit point incontinant de l'en venir advertir & ne le cela à Madame ſa mere Loiſe de Savoye, laquelle oublia l'alliance qu'elle avoit à ceſt Allemant, & ſupplia le Roy de le chaſſer bien toſt; lequel la requiſt de n'en parler poinct, & qu'il eſtoit impoſſible que ung ſi honneſte gentil homme & tant homme de bien entreprinſt une ſi grande meſchanceté. Au bout de quelque temps vint encores ung autre advertiſſement confirmant le premier. Dont le gouverneur bruſlant de l'amour de ſon maiſtre, luy demanda congé ou de le chaſſer ou d'y donner ordre; mais le Roy luy commanda expreſſement de n'en faire nul ſemblant, & penſa bien que par autre moyen il en ſçauroit la verité.

Ung jour qu'il alloit à la chaſſe, print la meilleure eſpée qu'il eſtoit poſſible de veoir pour toutes armes, & mena avecq luy le comte Guillaume, auquel il commanda le ſuivre de près : mais après avoir quelque temps couru le cerf, voyant le Roy que ſes gens eſtoient loing de luy hors le comte ſeulement, ſe deſtourna hors de tous chemins. Et quand il ſe veid ſeul avecq le comte au plus profond de

la foreſt, en tirant ſon eſpée diſt au comte : Vous ſemble-t-il que ceſte eſpée ſoit belle & bonne? Le comte en la maniant par le bout luy diſt qu'il n'en avoit veu nulle qu'il penſaſt meilleure. Vous avez raiſon, diſt le Roy, & me ſemble que ſi ung gentil homme avoit deliberé de me tuer & qu'il euſt congneu la force de mon bras & la bonté de mon cueur accompaignée de ceſte eſpée, il penſeroit deux fois à m'aſſaillir : toutesfois je le tiendrois pour bien meſchant ſi nous eſtions ſeul à ſeul ſans tesmoings, s'il n'oſoit executer ce qu'il auroit oſé entreprendre. Le comte Guillaume luy reſpondit avecq ung viſaige eſtonné : Sire, la meſchanceté de l'entreprinſe ſeroit bien grande, mais la follie de la vouloir executer ne ſeroit pas moindre. Le Roy en ſe prenant à rire remiſt l'eſpée au fourreau & eſcoutant que la chaſſe eſtoit près de luy, picqua après le plus toſt qu'il peut. Quand il fut arrivé, il ne parla à nul de ceſt affaire, & s'aſſeura que le comte Guillaume, combien qu'il fuſt ung auſſi fort & diſpoſé gentil homme qu'il en ſoit poinct, n'eſtoit homme pour faire une ſi haulte entreprinſe. Mais le comte Guillaume cuidant eſtre decelé ou ſoupſonné du faict, vint le lendemain au matin dire à Robertet (1) ſecretaire des finances du Roy, qu'il avoit regardé aux bienfaicts & gaiges que le Roy luy vouloit

(1) Voir aux éclairciſſements, note K.

donner pour demourer avecq luy, toutesfois que ilz n'eſtoient pas ſuffiſans pour l'entretenir la moictié de l'année. Et que s'il ne plaiſoit au Roy luy en bailler au double il ſeroit contrainct de ſe retirer; priant le dict Robertet d'en ſçavoir le plus toſt qu'il pourroit la volunté du Roy, qui luy diſt qu'il ne ſçauroit plus s'advancer que d'y aller incontinent ſur l'heure. Et print ceſte commiſſion voluntiers, car il avoit veu les advertiſſemens du gouverneur. Et ainſi que le Roy fut eſveillé ne faillit à luy faire ſa harangue, preſent Monſieur de La Trimoille & l'admiral de Bonnivet, leſquelz ignoroient le tour que le Roy luy avoit faict le jour avant. Le dict ſeigneur en riant leur diſt : Vous aviez envie de chaſſer le comte Guillaume & vous voyez qu'il ſe chaſſe luy meſmes. Parquoy luy direz que s'il ne ſe contente de l'eſtat qu'il a accepté en entrant à mon ſervice dont pluſieurs gens de bonnes maiſons ſe ſont tenuz bien heureux, c'eſt raiſon qu'il cherche ailleurs meilleure fortune : & quant à moy je ne l'empeſcheray poinct, mais je ſeray très content qu'il trouve party tel qu'il y puiſſe vivre ſelon qu'il merite. Robertet fut auſſi diligent de porter ceſte reſponſe au comte qu'il avoit eſté de preſenter ſa requeſte au Roy. Le comte diſt que avecq ſon bon congié il deliberoit doncques de s'en aller. Et comme celuy que la paour contraingnoit de partir, ne la ſceut

porter vingt quatre heures, mais ainſy que le Roy ſe mettoit à table print congié de luy, faingnant d'avoir grand regret, dont ſa neceſſité luy faiſoit perdre ſa preſence. Il alla auſſi prendre congié de la mere du Roy, laquelle luy donna auſſi joyeuſement qu'elle l'avoit receu comme parent & amy; ainſi retourna en ſon païs. Et le Roy voyant ſa mere & ſes ſerviteurs eſtonnés de ce ſoubdain partement, leur compta l'alarme qu'il luy avoit donnée, diſant que encores qu'il fuſt innocent de ce qu'on luy mettoit ſus, ſi avoit eſté ſa paour aſſez grande pour s'eſloingner d'un maiſtre dont il ne congnoiſſoit pas encores les complexions.

Quant à moy, mes dames, je ne voy poinct que aultre choſe peuſt emouvoir le cueur du Roy à ſe hazarder ainſi ſeul contre ung homme tant eſtimé ſinon que en laiſſant la compaignie & les lieux où les Roys ne trouvent nul inferieur qui leur demande le combat, ſe voulut faire pareil à celuy qu'il doubtoit eſtre ſon ennemy, pour ſe contenter luy meſme d'experimenter la bonté & la hardieſſe de ſon cueur. — Sans poinct de faulte, diſt Parlamente, il avoit raiſon; car la louange de tous les hommes ne peult tant ſatisfaire ung bon cueur que le ſçavoir & l'experience qu'il a ſeul des vertuz que Dieu a miſes en luy. — Il y a long temps, diſt Geburon, que les anciens nous ont painct que pour venir au temple de

Renommée il falloit paſſer par celuy de Vertu. Et moy qui congnois les deux perſonnaiges dont vous avez faict le compte, ſçay bien que veritablement le Roy eſt ung des plus hardiz hommes qui ſoit en ſon royaume. — Par ma foy, diſt Hircan, à l'heure que le comte Guillaume vint en France j'euſſe plus crainct ſon eſpée que celles des quatre plus gentils compaignons italiens qui fuſſent en la court. — Nous ſçavons bien, diſt Ennaſuitte, qu'il eſt tant eſtimé que noz louanges ne ſçauroient atteindre à ſon merite, & que noſtre journée ſeroit plus toſt paſſée que chaſcun en euſt dict ce qu'il luy en ſemble. Parquoy je vous prie, ma dame, donnez voſtre voix à quelqu'un qui die encores quelque bien des hommes s'il y en a. Oiſille diſt à Hircan : Il me ſemble que vous avez tant accouſtumé de dire mal des femmes qu'il vous ſera aiſé de nous faire quelque bon compte à la louange d'un homme : parquoy je vous donne ma voix. — Ce me ſera choſe ayſée à faire, diſt Hircan, car il y a ſi peu que l'on m'a faict ung compte à la louange d'un gentil homme, dont l'amour, la fermeté & la patience eſt ſi louable que je n'en doibs laiſſer perdre la memoire.

DIX HUICTIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme eſcolier eſpris de l'amour d'une bien belle dame, pour parvenir à ſes attaintes vinquit l'amour & ſoy meſme, combien que maintes tentations ſe preſentaſſent ſuffiſantes pour luy faire rompre ſa promeſſe. Et furent toutes ſes peines tornées en contentement & recompenſe telle que meritoit ſa ferme, patiente, loyale & parfaicte amytié.

En une des bonnes villes du royaulme de France y avoit ung ſeigneur de bonne maiſon, qui eſtoit aux eſcoles (1), deſirant parvenir au ſçavoir par quoi la vertu & l'honneur ſe doibvent acquerir entre les vertueux hommes. Et combien qu'il fuſt ſi ſçavant que eſtant en l'aage de dix ſept à dix huict ans, il ſembloit eſtre la doctrine & l'exemple des autres, amour toutesfois après toutes les leçons ne laiſſa pas de luy chanter la ſienne. Et pour eſtre mieulx ouy & receu ſe cacha deſſoubz le viſaige & les ocilz de la plus belle dame qui fuſt en tout le païs, laquelle pour quelque procès eſtoit venue en la ville. Mais avant que amour ſe eſſayaſt à vaincre ce gentil homme par la beaulté de ceſte dame, il avoit gaigné le cueur d'elle en voyant les perfe-

(1) Voir aux éclairciſſements, note L.

ctions qui eſtoient en ce ſeigneur : car en beaulté, grace, bon ſens & beau parler n'y avoit nul, de quelque eſtat qu'il fuſt, qui le paſſaſt. Vous qui ſçavez le prompt chemin que faict ce feu quand il ſe prent à ung des bouts du cueur & de la fantaiſie, vous jugerez bien que entre deux ſi parfaicts ſubjects n'arreſta gueres amour qu'il ne les euſt à ſon commandement, & qu'il ne les rendiſt tous deux ſi remplis de ſa claire lumiere que leur penſer, vouloir & parler n'eſtoient que flamme de ceſt amour. La jeuneſſe qui en luy engendroit crainte luy faiſoit pourchaſſer ſon affaire le plus doucement qu'il luy eſtoit poſſible. Mais elle qui eſtoit vaincue d'amour n'avoit poinct beſoing de force. Toutesfois la honte qui accompaigne les dames le plus qu'elle peult, la garda quelque temps de monſtrer ſa volunté. Si eſt ce que à la fin la forteresſe du cueur où l'honneur demeure fut ruinée de telle ſorte que la pauvre dame s'accorda en ce dont elle n'avoit poinct eſté diſcordante. Mais pour experimenter la patience, fermeté & amour de ſon ſerviteur, luy octroya ce qu'il demandoit avecq une trop difficile condition, l'aſſeurant que s'il la gardoit à jamais elle l'aimeroit parfaictement, & que s'il y failloit il eſtoit ſeur de ne l'avoir de ſa vie : c'eſt qu'elle eſtoit contante de parler à luy, dans ung lict, tous deux couchez en leurs chemiſes, par ainſy qu'il ne luy demandaſt

riens davantaige ſinon la parole & le baiſer. Luy qui ne penſoit poinct qu'il y euſt joye digne d'eſtre accomparée à celle qu'elle luy promettoit luy accorda. Et le ſoir venu la promeſſe fut accomplie. De ſorte que pour quelque bonne chere qu'elle luy feiſt ne pour quelque tentation qu'il euſt ne vouluſt faulſer ſon ſerment. Et combien qu'il n'eſtima ſa peine moindre que celle du purgatoire, ſi fut ſon amour ſi grand & ſon eſperance ſi forte, eſtant ſeur de la continuation perpetuelle de l'amitié que avecq ſi grande peine il avoit acquiſe, qu'il garda ſa patience, & ſe leva d'auprès d'elle ſans jamais luy faire aucun deſplaiſir. La dame, comme je croy, plus eſmerveillée que contente de ce bien, ſoupçonna incontinent ou que ſon amour ne fuſt ſi grande qu'elle penſoit ou qu'il euſt trouvé en elle moins de bien qu'il n'en eſtimoit, & ne regarda pas à ſa grande honneſteté, patience & fidelité à garder ſon ſerment.

Elle ſe delibera de faire encore une autre preuve de l'amour qu'il luy portoit avant que tenir ſa promeſſe. Et pour y parvenir le pria de parler à une fille qui eſtoit en ſa compaignie, plus jeune qu'elle & bien fort belle, & qu'il luy tint propos d'amitié à fin que ceux qui le voyoient venir en ſa maiſon ſi ſouvent penſaſſent que ce fuſt pour ſa damoiſelle & non pour elle. Ce jeune ſeigneur qui ſe tenoit ſeur d'eſtre autant aimé comme il aimoit,

obeit entierement à tout ce qu'elle luy commanda, & ſe contraignit pour l'amour d'elle de faire l'amour à ceſte fille, qui le voyant tant beau & bien parlant, creut ſa menſonge plus que une autre verité, & l'aima autant comme ſi elle euſt eſté bien fort aymée de luy. Et quand la maiſtreſſe veid que les choſes en eſtoient ſi avant & que toutesfois ce ſeigneur ne ceſſoit de la ſommer de ſa promeſſe, luy accorda qu'il la vint veoir à une heure après minuict : & qu'elle avoit tant experimenté l'amour & l'obeiſſance qu'il luy portoit, que c'eſtoit raiſon qu'il fuſt recompenſé de ſa longue patience. Il ne fault poinct doubter de la joye qu'en receut ceſt affectionné ſerviteur qui ne faillit de venir à l'heure aſſignée. Mais la dame pour tenter la force de ſon amour diſt à ſa belle damoiſelle : Je ſçay bien l'amour que ung tel ſeigneur vous porte, dont je croy que vous n'avez moindre paſſion que luy : & j'ay telle compaſſion de vous deux que je ſuis deliberée de vous donner lieu & loiſir de parler enſemble longuement à voz aiſes. La damoiſelle fut ſi tranſportée qu'elle ne luy ſceut faindre ſon affection : mais luy diſt qu'elle n'y vouloit faillir. Obeiſſant donc à ſon conſeil & par ſon commandement ſe deſpouilla, & ſe meit en ung beau lict toute ſeule en une chambre : dont la dame laiſſa la porte entre ouverte, & alluma de la clairté dedans, pourquoy la beaulté de ceſte fille

pouvoit eſtre veue clairement. Et en faingnant de s'en aller ſe cacha ſi bien auprès du lict qu'on ne la pouvoit veoir. Son pauvre ſerviteur la cuidant trouver comme elle luy avoit promis, ne faillit à l'heure ordonnée d'entrer en la chambre le plus doulcement qu'il luy fut poſſible. Et après qu'il eut fermé l'huys & oſté ſa robbe & ſes brodequins fourrez, s'en alla mettre au lict où il penſoit trouver ce qu'il deſiroit. Et ne ſceut ſi toſt advancer ſes bras pour embraſſer celle qu'il cuidoit eſtre ſa dame, que la pauvre fille qui le cuidoit tout à elle n'euſt les ſiens à l'entour de ſon col, en luy diſant tant de paroles affectionnées & d'un ſi beau viſaige, qu'il n'eſt ſi ſainct hermite qui n'y euſt perdu ſes patenoſtres. Mais quand il la recongneut tant à la veue qu'à l'ouye, l'amour qui avecq ſi grande haſte l'avoit faict coucher, le feit encores plus toſt lever, quand il congneut que ce n'eſtoit celle pour qui il avoit tant ſouffert. Et avecq un deſpit tant contre la maiſtreſſe que contre la damoiſelle, luy diſt : Voſtre folie & la malice de celle qui vous a miſe là ne me ſçauroient faire aultre que je ſuis ; mais mettez peine d'eſtre femme de bien : car par mon occaſion ne perdrez poinct ce bon nom. Et en ce diſant, tant courroucé qu'il n'eſtoit poſſible de plus, ſaillit hors de la chambre, & fut longtemps ſans retourner où eſtoit ſa dame. Toutesfois amour qui jamais

n'eſt ſans eſperance, l'aſſeura que plus la fermeté de ſon amour eſtoit grande & congneue par tant d'experience, plus la joiſſance en ſeroit longue & heureuſe. La dame qui avoit veu & entendu tous ces propos, fut tant contente & esbahye de veoir la grandeur & fermeté de ſon amour qu'il luy tarda bien qu'elle ne le pouvoit reveoir pour luy demander pardon des maulx qu'elle luy avoit faictz à l'eſprouver. Et ſi toſt qu'elle le peut trouver ne faillit à luy dire tant d'honneſtes & bons propos, que non ſeulement il oublia toutes ſes peines, mais les eſtima très heureuſes veu qu'elles eſtoient tournées à la gloire de ſa fermeté & à l'aſſeurance parfaicte de ſon amitié. De laquelle, depuis ceſte heure là en avant, ſans empeſchement ne faſcherie il eut la fruition telle qu'il la pouvoit deſirer.

Je vous prie, mes dames, trouvez moy une femme qui ait eſté ſi ferme, ſi patiente & ſi loyale en amour que ceſt homme cy a eſté. Ceulx qui ont experimenté telles tentations, trouvent celles que l'on painct en Sainct Anthoine bien petites au pris; car qui peut eſtre chaſte & patient avecq la beaulté, l'amour, le temps & le loiſir des femmes ſera aſſez vertueux pour vaincre tous les diables. — C'eſt dommaige, diſt Oiſille, qu'il ne s'adreſſa à une femme auſſi vertueuſe que luy : car ce euſt eſté la plus parfaicte, la plus honneſte amour dont l'on oyt jamais parler. — Mais je vous prie, diſt

Geburon, dictes lequel tour vous trouvez le plus difficile des deux? — Il me ſemble, diſt Parlamente, que c'eſt le dernier; car le deſpit eſt la plus forte tentation de toutes les autres. Longarine diſt qu'elle penſoit que le premier fuſt le plus mauvais à faire; car il falloit qu'il vainquiſt l'amour & ſoy meſmes pour tenir ſa promeſſe.— Vous en parlez bien à voz aiſes, diſt Simontault; mais nous qui ſçavons que la choſe vault en debvons dire noſtre opinion. Quant eſt de moy, je l'eſtime à la premiere fois ſot & à la derniere fol; car je croy que en tenant promeſſe à ſa dame, elle avoit autant ou plus de peine que luy. Elle ne luy faiſoit faire ce ſerment ſinon pour ſe faindre plus femme de bien qu'elle n'eſtoit, ſe tenant ſeure que une forte amour ne ſe peut lier ny par commandement, ne par ſerment, ne par choſe qui ſoit au monde. Mais elle vouloit faindre ſon vice ſi vertueux qu'il ne pouvoit eſtre gaingné que par vertuz heroïcques. Et la ſeconde fois il ſe monſtra fol de laiſſer celle qui l'aimoit & valoit mieulx que celle où il avoit ſerment au contraire, & ſi avoit bonne excuſe ſur le deſpit de quoy il eſtoit plein. Dagoucin le reprint diſant qu'il eſtoit de contraire opinion; & que à la premiere fois il ſe monſtra ferme, patient & veritable, & à la ſeconde loyal & parfaict en amitié.— Et que ſçavons nous, diſt Saffredent, s'il eſtoit de ceulx qu'un chapitre nomme *de*

frigidis & maleficiatis (1)? Mais ſi Hircan euſt voulu parfaire ſa louange, il nous debvoit compter comme il fut gentil compaignon quand il eut ce qu'il demandoit; & à l'heure pourrions juger ſi ſa vertu ou impuiſſance le feit eſtre ſi ſaige.— Vous pouvez bien penſer, diſt Hircan, que s'il le m'euſt dict je ne l'euſſe non plus celé que le demourant. Mais à veoir ſa perſonne & congnoiſtre ſa complexion, je l'eſtimeray tousjours avoir eſté conduict pluſtoſt de la force d'amour que de nulle impuiſſance ou froideur.—Or s'il eſtoit tel que vous dictes, diſt Simontault, il debvoit rompre ſon ſerment. Car ſi elle ſe fuſt courroucée pour ſi peu elle euſt eſté legierement appaiſée. — Mais, diſt Ennaſuitte, peut eſtre qu'à l'heure elle ne l'euſt pas voulu.—Et puis, diſt Saffredent, n'eſtoit il pas aſſez fort pour la forcer puis qu'elle luy avoit baillé camp? —Saincte Marie, diſt Nomerfide, comme vous y allez! Eſt ce la façon d'acquerir la grace d'une qu'on eſtime honneſte & ſaige?—Il me ſemble, diſt Saffredent, que l'on ne ſçauroit faire plus d'honneur à une femme de qui l'on deſire telles choſes que de la prendre par force, car il n'y a ſi petite damoiſelle qui ne veuille eſtre bien long temps priée. Et d'autres encores à qui il fault donner beaucoup de preſens avant que de les gaigner; d'autres qui ſont ſi ſottes que par moyens &

(1) Voir aux éclairciſſements, note M.

fineſſes on ne les peut avoir & gagner; & envers celles là ne fault penſer que à chercher les moyens. Mais quand on a affaire à une ſi ſaige qu'on ne la peut tromper, & ſi bonne qu'on ne la peut gaigner par paroles ny preſens, n'eſt ce pas raiſon de chercher tous les moyens que l'on peut pour en avoir la victoire? Et quand vous oyez dire que ung homme a prins une femme par force, croyez que ceſte femme là luy a oſté l'eſperance de tous autres moyens; & n'eſtimez moins l'homme qui a mis en dangier ſa vie pour donner lieu à ſon amour. Geburon ſe prenant à rire, diſt : J'ay autres fois veu aſſieger des places & prendre par force, pource qu'il n'eſtoit poſſible de faire parler par argent ne par menaces ceux qui les gardoient; car on dict que place qui parlamente eſt demy gaignée.—Il vous ſemble, diſt Ennaſuitte, que toutes les amours du monde ſoient fondées ſur ces follies; mais il y en a qui ont aymé & longuement perſeveré de qui l'intention n'a point eſté telle. — Si vous en ſçavez une hiſtoire, diſt Hircan, je vous donne ma place pour la dire. — Je la ſçay, diſt Ennaſuitte, & je la diray très voluntiers.

DIX NEUFVIESME NOUVELLE.

Paulyne voyant qu'un gentil homme qu'elle n'aymoit moins que luy elle, pour les deffenses à luy faictes de ne parler jamais à elle, s'estoit allé rendre religieus en l'Observance, entra en la religion de Saincte Claire où elle fut receue & voylée, mettant à execution le desir qu'elle avoit eu de rendre la fin de l'amytié du gentil homme et d'elle semblable en habit, etat & forme de vivre.

Au temps du marquis de Mantoue, qui avoit espousé la seur du duc de Ferrare (1), y avoit en la maison de la duchesse une damoiselle nommée Pauline, laquelle estoit tant aymée d'un gentil homme serviteur du marquis, que la grandeur de son amour faisoit esmerveiller tout le monde, veu qu'il estoit pauvre & tant gentil compaignon qu'il debvoit chercher pour l'amour que luy portoit son maistre quelque femme riche : mais il luy sembloit que tout le tresor du monde estoit en Pauline, lequel en l'espousant il cuidoit posseder. La marquise desirant que par sa faveur Pauline fust mariée plus richement, l'en degoustoit le plus qu'il luy estoit possible & les empeschoit souvent de parler ensemble, leur

(1) Voir aux éclaircissements, note N.

remonſtrant que ſi le mariaige ſe faiſoit, ils ſeroient les plus pauvres & miſerables de toute l'Italie. Mais ceſte raiſon ne pouvoit entrer en l'entendement du gentil homme. Pauline de ſon coſté diſſimuloit le mieulx qu'elle pouvoit ſon amitié; toutesfois elle n'en penſoit pas moins. Ceſte amitié dura longuement avecq ceſte eſperance que le temps leur apporteroit quelque meilleure fortune. Durant lequel vint une guerre où ce gentil homme fut prins priſonnier avec ung François qui n'eſtoit moins amoureux en France que luy en Italie. Et quand ils ſe trouverent compaignons de leurs fortunes, ils commencerent à deſcouvrir leurs ſecretz l'un à l'aultre. Et confeſſa le François que ſon cueur eſtoit ainſi que le ſien priſonnier, ſans luy nommer le lieu. Mais pour eſtre tous deux au ſervice du marquis de Mantoue, ſçavoit bien ce gentil homme françois que ſon compaignon aimoit Pauline, & pour l'amitié qu'il avoit en ſon bien & profit luy conſeilloit d'en oſter ſa fantaiſie. Ce que le gentil homme italien juroit n'eſtre en ſa puiſſance; & que ſi le marquis de Mantoue pour recompenſe de ſa priſon & des bons ſervices qu'il luy avoit faicts ne luy donnoit s'amie, il s'en iroit rendre cordelier & ne ſerviroit jamais maiſtre que Dieu. Ce que ſon compaignon ne pouvoit croire, ne voyant en luy ung ſeul ſigne de la religion que la devotion qu'il avoit en Pauline. Au bout de neuf moys fut delivré le gentil

homme françoys, & par ſa bonne diligence feit tant qu'il meiſt ſon compaignon en liberté, & pourchaſſa le plus qu'il luy fut poſſible envers le marquis & la marquiſe, le mariaige de Pauline. Mais il n'y put advenir ny rien gaigner, luy mettant devant les oeilz la pauvreté où il leur faudroit tous deux vivre, & auſſi que de tous coſtez les parens n'en eſtoient d'opinion; et luy defendirent qu'il n'euſt plus à parler à elle, à fin que ceſte fantaiſie s'en peuſt aller par l'abſence & impoſſibilité.

Et quand il veid qu'il eſtoit contrainct d'obeir, demanda congié à la marquiſe de dire adieu à Pauline, & puis que jamais il ne parleroit à elle : ce qui luy fut accordé, & à l'heure il commença à luy dire : Puis qu'ainſi eſt, Pauline, que le ciel & la terre ſont contre nous, non ſeulement pour nous empeſcher de nous marier enſemble, mais qui plus eſt pour nous oſter la veue & la parole, dont noſtre maiſtre & maiſtreſſe nous ont faict ſi rigoureux commandement qu'ils ſe peuvent bien vanter que en une parole ils ont bleſſé deux cueurs dont les corps ne ſçauroient plus faire que languir; monſtrans bien par ceſt effect que oncques amour ne pitié n'entrerent en leur eſtomac. Je ſçay bien que leur fin eſt de nous marier chaſcun bien & richement : car ils ignorent que la vraye richeſſe giſt au contentement; mais ſi m'ont ils faict tant de mal & de deſplaiſir qu'il eſt impoſſible que jamais de

bon cueur je leur puiſſe faire ſervice. Je croy bien que ſi jamais je n'euſſe parlé de mariage, ils ne ſont pas ſi ſcrupuleux qu'ils ne m'euſſent aſſez laiſſé parler à vous, vous aſſeurant que j'aimerois mieulx mourir que changer mon opinion en pire, après vous avoir aymé d'une amour ſi honneſte & vertueuſe & pourchaſſé envers vous ce que je vouldrois defendre envers tous. Et pour ce qu'en vous voyant je ne ſçaurois porter ceſte dure penitence, & que en ne vous voyant mon cueur qui ne peut demeurer vuide, ſe rempliroit de quelque deſeſpoir dont la fin ſeroit malheureuſe : je me ſuis deliberé & dès long temps de me mettre en religion : non que je ſçaiche très bien qu'en tous eſtats l'homme ſe peut ſaulver; mais pour avoir plus de loiſir de contempler la bonté divine, laquelle, j'eſpere, aura pitié des fautes de ma jeuneſſe, & changera mon cueur pour autant aimer les choſes spirituelles qu'il a faict les temporelles. Et ſi Dieu me faict la grace de pouvoir gaingner la ſienne, mon labeur ſera inceſſamment employé à prier Dieu pour vous. Vous ſuppliant par ceſte amour tant ferme & loyale qui a eſté entre nous deux, avoir memoire de moy en voz oraiſons & prier Noſtre Seigneur qu'il me donne autant de conſtance en ne vous voyant poinct qu'il m'a donné de contentement en vous regardant. Et pour ce que j'ay toute ma vie eſperé avoir de vous par mariaige ce que l'honneur & la

conſcience permettent, je me ſuis contenté d'eſperance. Mais maintenant que je la perds, & que je ne puis jamais avoir de vous le traictement qui appartient à un mary, au moins pour dire adieu, je vous ſupplie me traicter en frere, & que je vous puiſſe baiſer. La pauvre Pauline, qui tousjours luy avoit eſté aſſez rigoureuſe, congnoiſſant l'extremité de ſa douleur & l'honneſteté de ſa requeſte que en tel deſeſpoir ſe contentoit d'une choſe ſi raiſonnable, ſans luy reſpondre aultre choſe luy va jecter le bras au col, pleurant avecq une ſi grande vehemence que la parole, la voix & la force luy defaillirent, & ſe laiſſa tumber entre ſes bras eſvanouye : dont la pitié qu'il en eut avecq l'amour & la triſteſſe, luy en feirent faire autant, tant que l'une de ſes compaignes les voyant tumber l'un d'un coſté & l'autre de l'autre, appella du ſecours qui à force de remedes les feit revenir.

Alors Pauline, qui avoit deſiré de diſſimuler ſon affection, fut honteuſe quand elle s'apperceut qu'elle l'avoit monſtrée ſi vehemente. Toutesfois la pitié du pauvre gentil homme ſervit à elle de juſte excuſe, & ne pouvant plus porter ceſte parole de dire adieu pour jamais, s'en alla viſtement le cueur & les dents ſi ſerrez qu'en entrant dans ſon logis, comme un corps ſans eſprit, ſe laiſſa tumber ſur ſon lict, & paſſa la nuict en ſi piteuſes lamentations que ſes ſerviteurs pen-

ſoient qu'il euſt perdu tous ſes parens & amis & tout ce qu'il pouvoit avoir de biens ſur la terre. Le matin, ſe recommanda à Noſtre Seigneur, & après qu'il eut departy à ſes ſerviteurs le peu de bien qu'il avoit & prins avec luy quelque ſomme d'argent, defendit à ſes gens de le ſuyvre, & s'en alla tout ſeul à la religion de l'Obſervance (1) demander l'habit, deliberé de jamais n'en partir. Le gardien qui autresfois l'avoit veu, penſa au commencement que ce fuſt mocquerie ou ſonge; car il n'y avoit en tout le pays gentil homme qui moins que luy euſt grace ou condition de cordelier, pour ce qu'il avoit en luy toutes les bonnes & honneſtes vertus que l'on euſt ſceu deſirer en ung gentil homme. Mais après avoir entendu ſes paroles & veu ſes larmes coulans ſur ſa face comme ruiſſeaulx, ignorant dont en venoit la ſource, le receut humainement. Et bien toſt après voyant ſa perſeverance luy bailla l'habit qu'il receut devotement; dont furent advertiz le marquis & la marquiſe, qui le trouverent ſi eſtrange que à peine le pouvoient ils croire. Pauline pour ne ſe monſtrer ſubjecte à nulle amour, diſſimula le mieulx qu'il luy fut poſſible le regret qu'elle avoit de luy, en ſorte que chaſcun diſoit qu'elle avoit bien toſt oublié la grande affection de ſon loyal ſerviteur. Et

(1) Voir aux éclairciſſements, note O.

ainſi paſſa cinq ou ſix mois ſans en faire autre demonſtrance. Durant lequel temps luy fut par quelque religieux monſtrée une chanſon que ſon ſerviteur avoit compoſée ung peu après qu'il eut prins l'habit. De laquelle le chant eſt italien & aſſez commun : mais j'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a eſté poſſible, & ſont tels :

Que dira elle,
Que fera elle
Quand me verra de ſes yeulx
Religieux?

Las! la pauvrette,
Toute feullette,
Sans parler longtemps ſera
Eſchevelée,
Deſconſolée.
L'eſtrange cas penſera :
Son penſer par avanture
En monaſtere & cloſture
A la fin la conduira :
Que dira elle, &c.

Que diront ceulx
Qui de nous deux
Ont l'amour & bien privé?
Voyans qu'amour
Par un tel tour
Plus parfaict ont approuvé.
Regardans ma conscience
Ils en auront repentance,
Et chacun d'eulx en pleurera.
Que dira elle, &c.

Et s'ils venoient,
Et nous tenoient
Propos pour nous divertir,
Nous leur dirons
Que nous mourrons
Icy, ſans jamais partir.
Puis que leur rigueur rebelle
Nous feit prendre robbe telle,
Nul de nous ne la lairra.
Que dira elle, &c.

Et ſi prier
De marier
Nous viennent, pour nous tenter,
En nous diſant
L'eſtat plaiſant
Qui nous pourroit contenter;
Nous reſpondrons que noſtre ame
Eſt de Dieu amie & femme,
Qui poinct ne la changera.
Que dira elle, &c.

O amour forte,
Qui ceſte porte
Par regret m'as faict paſſer,
Fais qu'en ce lieu
De prier Dieu
Je ne me puiſſe laſſer :
Car noſtre amour mutuelle
Sera tant ſpirituelle
Que Dieu s'en contentera.
Que dira elle, &c.

Laiſſons les biens
Qui font lyens
Plus durs à rompre que fer :
Quittons la gloire
Qui l'ame noire
Par orgueil meine en enfer.

Fuyons la concupiſcence,
Prenons la chaſte innocence
Que Jeſus nous donnera.
Que dira elle, &c.

Viens donq, amie,
Ne tarde mie
Après ton parfaict amy :
Ne crains à prendre
L'habit de cendre,
Fuyant ce monde ennemy :
Car d'amitié vive & forte
De ſa cendre fault que forte
Le phoenix qui durera.
Que dira elle, &c.

Ainſi qu'au monde
Fut pure & munde
Noſtre parfaicte amitié;
Dedans le cloiſtre
Pourra paroiſtre
Plus grande de la moictié.
Car amour loyal & ferme,
Qui n'a jamais fin ne terme
Droict au ciel nous conduira.
Que dira elle, &c.

Quand elle eut bien au long leu ceſte chanſon, eſtant à part en une chappelle, ſe meiſt ſi fort à pleurer qu'elle arrouſa tout le papier de larmes. Et n'euſt eſté la craincte qu'elle avoit de ſe monſtrer plus affectionnée qu'il n'appartient, n'euſt failly de s'en aller incontinent mettre en quelque hermitaige, ſans jamais veoir creature du monde : mais la prudence qui eſtoit en elle la contraingnit encores pour quelque temps diſſimuler. Et combien qu'elle euſt prins

reſolution de laiſſer entierement le monde, ſi faingnit elle tout le contraire, & changeoit ſi fort ſon viſaige qu'eſtant en compaignie ne reſſembloit de rien à elle meſme. Elle porta en ſon cueur ceſte deliberation couverte cinq ou ſix mois ſe monſtrant plus joyeuſe qu'elle n'avoit de couſtume. Mais ung jour alla avecq ſa maiſtreſſe à l'Obſervance oyr la grand meſſe; & ainſi que le preſtre, diacre & ſoubz-diacre ſailloient du reveſtiaire pour venir au grand autel, ſon pauvre ſerviteur qui encores n'avoit parfaict l'an de ſa probation, ſervoit d'acolite, portoit les deux canettes en ſes deux mains, couvertes d'une toile de soye & venoit le premier ayant les oeilz contre terre. Quand Pauline le veid en tel habillement où ſa beaulté & grace eſtoient pluſtoſt augmentées que diminuées, fut ſi eſmeue & troublée que pour couvrir la cauſe de la couleur qui luy venoit au viſaige, ſe print à touſſer. Et ſon pauvre ſerviteur, qui entendoit mieulx ce ſon là que celuy des cloches de ſon monaſtere, n'oſa tourner ſa teſte, mais en paſſant devant elle ne peuſt garder ſes oeilz qu'ils ne prinſſent le chemin que ſi long temps ils avoient tenu. Et en regardant piteuſement Pauline, fut ſi ſaiſy du feu qu'il penſoit quaſy eſteint qu'en le voulant plus couvrir qu'il ne pouvoit, tumba tout de ſon hault à terre devant elle. Et la craincte qu'il eut que la cauſe en fuſt congneue luy feit dire que c'eſtoit le pavé de

l'eglise qui estoit rompu en cest endroict. Quand Pauline congneut que le changement d'habit ne luy avoit pas changé le cueur(1), & qu'il y avoit si long temps qu'il s'estoit rendu que chacun pensoit qu'elle l'eust oublié, se delibera de mettre à execution le desir qu'elle avoit eu de rendre la fin de leur amitié semblable en habit, estat & forme de vivre comme elle avoit esté vivant en une maison, soubs pareil maistre & maistresse. Et pour ce que elle avoit plus de quatre mois auparavant donné ordre à tout ce qui luy estoit necessaire pour entrer en religion, ung matin demanda congé à la marquise d'aller oyr la messe à Saincte Claire, ce qu'elle luy donna, ignorant pourquoy elle le demandoit. Et en passant devant les Cordeliers pria le gardien de luy faire venir son serviteur, qu'elle appelloit son parent. Et quand elle le veid en une chapelle à part, luy dist : Si mon honneur eust permis qu'aussi tost que vous je me fusse osé mettre en religion je n'eusse tant attendu; mais ayant rompu par ma patience les opinions de ceux qui plus tost jugent mal que bien, je suis deliberée de prendre l'estat, la robbe & la vie telle que je voy la vostre, sans m'enquerir quel il y faict. Car si vous y avez du bien, j'en auray ma part; & si vous y recepvez du

(1) Ms. 7576[9] : *le changement d'habit ne lui pouvoit changer le cueur.*

mal je n'en veulx eſtre exempte : car par tel chemin que vous irez en paradis je vous veulx ſuivre : eſtant aſſeurée que celuy qui eſt le vray, parfaict & digne d'eſtre nommé amour, nous a tirez à ſon ſervice par une amitié honneſte & raiſonnable, laquelle il convertira par ſon ſainct Eſperit du tout en luy : vous priant que vous & moy oblyons le corps qui perit & tient du vieil Adam, pour recepvoir & reveſtir celuy de noſtre eſpoux Jeſus Chriſt. Ce ſerviteur religieux fut tant aiſe & tant content d'oyr ſa ſaincte volunté, qu'en plorant de joye luy fortifia ſon opinion le plus qu'il luy fut poſſible, luy diſant que puis qu'il ne pouvoit plus avoir d'elle au monde autre choſe que la parole, il ſe tenoit bien heureux d'eſtre en lieu où il auroit tousjours moyen de la recevoir, & qu'elle ſeroit telle que l'un & l'aultre n'en pourroit que mieulx valoir, vivans en un eſtat d'un amour, d'un cueur & d'un eſprit tirez de la bonté de Dieu, lequel il ſupplioit les tenir en ſa main en laquelle nul ne peut perir. Et en ce diſant & plorant d'amour & de joye, luy baiſa les mains, mais elle abbaiſſa ſon viſaige juſques à la main, & ſe donnerent par vraye charité le ſainct baiſer de dilection. Et en ce contentement ſe partit Pauline, & entra en la religion de Saincte Claire, où elle fut receue & voilée.

Ce que après elle feit entendre à madame la marquiſe, qui en fut tant esbahie qu'elle ne le

pouvoit croire, mais s'en alla le lendemain au monaſtere pour la veoir & s'efforcer de la divertir de ſon propos. A quoy Pauline luy feit reſponſe que ſi elle avoit eu puiſſance de luy oſter ung mary de chair, l'homme du monde qu'elle avoit le plus aymé, elle s'en debvoit contenter, ſans chercher de la vouloir ſeparer de celuy qui eſtoit immortel & inviſible, car il n'eſtoit pas en ſa puiſſance ni de toutes les creatures du monde. La marquiſe voyant ſon bon vouloir, la baiſa, la laiſſant non ſans grand regret. Et depuis veſquirent Pauline & ſon ſerviteur ſi ſainctement & devotement en leur obſervance, que l'on ne doibt doubter que celuy duquel la fin de la loy eſt charité ne leur diſt à la fin de leur vie, comme à la Magdelaine, que leurs pechez leur eſtoient pardonnez veu qu'ils avoient beaucoup aymé, & qu'il ne les retiraſt en paix au lieu où la recompenſe paſſe tous les merites des hommes.

Vous ne pouvez icy nier, mes dames, que l'amour de l'homme ne ſe ſoit monſtrée la plus grande; mais elle luy fut ſi bien rendue que je voudrois que tous ceux qui s'en meſlent fuſſent autant recompenſez. — Il y auroit doncques, diſt Hircan, plus de fols & de folles declairez qu'il n'y en eut oncques? — Appelez vous follie, diſt Oiſille, d'aymer honneſtement en la jeuneſſe, & puis de convertir ceſt amour du tout à Dieu? Hircan en

riant luy reſpondit : Si melancolie & deſeſpoir ſont louables je diray que Pauline & ſon ſerviteur ſont bien dignes d'eſtre louez. — Si eſt ce, diſt Geburon, que Dieu a pluſieurs moyens de nous tirer à luy, dont les commencemens ſemblent eſtre maulvais, mais la fin en eſt bonne. — Encores ay je une opinion, diſt Parlamente, que jamais homme n'aymera parfaictement Dieu qu'il n'ait parfaictement aymé quelque créature en ce monde. — Qu'appelez vous parfaictement aymer? diſt Saffredent : eſtimez vous parfaicts amans ceulx qui ſont tranſiz & qui adorent les dames de loing, ſans oſer monſtrer leur volunté? — J'appelle parfaicts amans, luy reſpondit Parlamente, ceulx qui cherchent en ce qu'ils aiment quelque perfection, ſoit beaulté, bonté ou bonne grace; tousjours tendans à la vertu, & qui ont le cueur ſi hault & ſi honneſte qu'ils ne veulent pour mourir mettre leur fin aux choſes baſſes que l'honneur & la conſcience reprouvent; car l'ame qui n'eſt creée que pour retourner à ſon ſouverain bien, ne faict tant qu'elle eſt dedans ce corps que deſirer d'y parvenir. Mais à cauſe que les ſens par lesquels elle en peut avoir nouvelles, ſont obſcurs & charnels par le peché du premier pere, ne luy peuvent monſtrer que les choſes viſibles plus approchantes de la perfection, après quoi l'ame court, cuidans trouver en une beaulté exterieure, en une grace viſible & aux

vertuz morales, la ſouveraine beaulté, grace & vertu. Mais quand elle les a cherchez & experimentez & elle n'y trouve point celuy qu'elle ayme, elle paſſe oultre, ainſi que l'enfant, ſelon ſa petiteſſe, ayme les poupines & aultres petites choſes (1), les plus belles que ſon oeil peut veoir; & eſtime richeſſes d'aſſembler des petites pierres : mais en croiſſant aime les poupines vives & amaſſe les biens neceſſaires pour la vie humaine. Mais quand il congnoiſt par plus grande experience que es choſes territoires n'y a perfection ne felicité, deſire chercher le facteur & la ſource d'icelle. Toutesfois ſi Dieu ne luy ouvre l'oeil de foy, ſeroit en danger de devenir d'un ignorant ung infidele philoſophe. Car foy ſeulement peut monſtrer & faire recevoir le bien que l'homme charnel & animal ne peut entendre. — Ne voyez vous pas bien, diſt Longarine, que la terre non cultivée portant beaucoup d'herbes & d'arbres, combien qu'ils ſoient inutiles, eſt deſirée pour l'eſperance qu'elle apportera bon fruict, quand il y ſera ſemé; auſſi le cueur de l'homme qui n'a nul ſentiment d'amour aux choſes viſibles, ne viendra jamais à l'amour de Dieu par la ſemence de ſa parole, car la terre de ſon cueur eſt ſterile, froide & damnée. — Voila pourquoy, diſt

(1) Éd. de 1558 & de 1559 : *aime les pommes, les poires, les poupées, &c.*

Saffredent, la plus part des docteurs ne ſont ſpirituels; car ils n'aymeront jamais que le bon vin & chamberieres laides & ordes, ſans experimenter que c'eſt d'aymer dames honneſtes (1). — Si je ſçavois bien parler latin, diſt Simontault, je vous allegueroye que ſainct Jehan dict : Que celuy qui n'ayme ſon frere qu'il veoit, comment aimera il Dieu qu'il ne veoit poinct? car par les choſes viſibles on eſt tiré à l'amour des inviſibles. — Mais, diſt Ennaſuitte, *quis eſt ille, & laudabimus eum*, ainſi parfaict que vous le dictes (2)? — Il y en a, reſpondit Dagoucin, qui ayment ſi fort & ſi parfaictement qu'ils aimeroient autant mourir que de ſentir ung deſir contre l'honneur & la conſcience de leur maiſtreſſe, & ſi ne veullent qu'elles ne autres s'en apperçoivent. — Ceux là, dit Saffredent, ſont de la nature de la camalercite (3) qui vit de l'aer. Car il n'y a homme au monde qui ne deſire declairer ſon amour & de ſçavoir eſtre aymé : & ſi croy qu'il n'eſt ſi forte fiebvre d'amitié qui ſoub-

---

(1) Au lieu de cette dernière phraſe on lit dans les éditions de 1558 & de 1559 : *voyla pourquoy, diſt Saffredent, la plus part des hommes ſont deceuz, les quelz ne s'amuſent qu'aux choſes exterieures & contemnent le plus precieux qui eſt dedans.*

(2) Éd. de 1558 : *qui eſt il, diſt Emmarſuite*, & laudabimus eum *ainſi parfaict que vous le dictes.*

(3) Éd. de 1558 : *de la carmalecite.* Éd. de 1559 : *du camaleon.*

dain ne paſſe quand on congnoiſt le contraire. Quant à moy, j'en ay veu des miracles evidentz. — Je vous prie, diſt Ennaſuitte, prenez ma place & nous racomptez de quelqu'un qui ſoit reſſuſcité de mort à vie pour congnoiſtre en ſa dame le contraire de ce qu'il deſiroit. — Je crains tant, diſt Saffredent, de deſplaire aux dames de qui j'ay eſté & ſeray toute ma vie ſerviteur, que ſans exprès commandement je n'euſſe oſé racompter leurs imperfections; mais pour obeir je n'en celeray la verité.

VINGTIESME NOUVELLE.

Le ſieur du Ryant fort amoureux d'une dame veuve, ayant connu en elle le contraire de ce qu'il deſiroit & qu'elle luy avoit ſouvent perſuadé, ſe ſaiſit ſi fort, qu'en un inſtant le depit eut puiſſance d'eteindre le feu que la longueur du tems ny l'occaſion n'avoyent ſceu amortir.

Au pays de Daulphiné, y avoit un gentil homme, nommé le ſeigneur de Riant, de la maiſon du Roy François premier (1), autant beau & honneſte gentil homme qu'il eſtoit poſſible de veoir. Il fut longuement ſerviteur d'une dame vefve, laquelle il aymoit & reveroit tant de paour qu'il avoit de perdre ſa bonne grace que ne l'oſoit importuner de ce qu'il deſiroit le plus. Et luy qui ſe ſentoit beau & digne d'eſtre aymé croyoit fermement ce qu'elle luy juroit ſouvent, c'eſt qu'elle l'aimoit plus que tous les hommes du monde; & que ſi elle eſtoit contrainĉte de faire quelque choſe pour un gentil homme, ce ſeroit pour luy ſeullement, comme le plus parfaiĉt qu'elle avoit jamais congneu, le priant de ſe contenter ſans oultrepaſſer de ceſte honneſte amitié. Et d'aultre part l'aſſeuroit ſi fort que ſi elle con-

(1) Voir aux éclairciſſements, note P.

gnoiſſoit qu'il pretendiſt davantaige, ſans ſe contenter de la raiſon, que du tout il la perdroit. Le pauvre gentil homme non ſeullement ſe contentoit, mais ſe tenoit très heureux d'avoir gaingné le cueur de celle où il penſoit tant d'honneſteté. Il ſeroit long de vous racompter le diſcours de ſon amitié, la longue frequentation qu'il eut avecq elle, les voyages qu'il faiſoit pour la venir veoir. Mais pour venir à la concluſion, ce pauvre martir d'un feu ſi plaiſant que plus on bruſle plus on en veult bruſler, cherchoit tousjours le moyen d'augmenter ſon martire. Ung jour luy print fantaiſie d'aller veoir en poſte celle qu'il aymoit plus que luy meſmes & qu'il eſtimoit pardeſſus toutes les femmes du monde. Luy arrivé en ſa maiſon demanda où elle eſtoit; on luy diſt qu'elle ne faiſoit que venir de veſpres & eſtoit entrée en ſa garenne pour parachever ſon ſervice. Il deſcendit de cheval & s'en alla tout droit en ceſte garenne où elle eſtoit, & trouva ſes femmes qui luy dirent qu'elle s'en alloit toute ſeule promener en une grande allée. Il commença à plus que jamais eſperer quelque bonne fortune pour luy. Et le plus doulcement qu'il peut, ſans faire un ſeul bruict, la chercha le mieulx qu'il luy fut poſſible, deſirant ſur toutes choſes de la pouvoir trouver ſeule. Mais quand il fut près d'un pavillon faict d'arbres pliez, lieu tant beau & plaiſant qu'il n'eſtoit poſſible de plus, entra ſoub-

dainement là comme celuy à qui tardoit de veoir ce qu'il aymoit. Mais il trouva à ſon entrée la damoiſelle couchée deſſus l'herbe entre les bras d'un palefrenier de ſa maiſon, auſſi laid, ord & infame que de Riant eſtoit beau, honneſte & aimable. Je n'entreprendz pas de vous paindre le deſpit qu'il eut, mais il fut ſi grand qu'il eut puiſſance en ung moment d'eſteindre le feu que la longueur du temps ni l'occaſion n'avoient ſceu faire. Et autant remply de deſpit qu'il avoit eu d'amour luy diſt : Madame, prou vous face; aujourd'huy par voſtre meſchanceté congneue ſuis guery & delivré de la continuelle douleur dont honneſteté que j'eſtimois en vous eſtoit l'occaſion. Et ſans autre adieu s'en retourna plus viſte qu'il n'eſtoit venu. La pauvre femme ne luy feit autre reſponſe ſinon de mettre la main devant ſon viſaige; car puis qu'elle ne pouvoit couvrir ſa honte couvrit elle ſes oeilz pour ne veoir celuy qui la voyoit trop clairement, nonobſtant ſa diſſimulation.

Parquoy, mes dames, je vous ſupplie, ſi vous n'avez volunté d'aymer parfaictement, ne vous penſez poinct diſſimuler à ung homme de bien, & luy faire deſplaiſir pour voſtre gloire : car les hypocrites ſont payez de leurs loyers, & Dieu favoriſe ceulx qui ayment naïfvement.— Vrayement, diſt Oiſille, vous nous l'avez gardé bonne pour la fin de la journée.

Et ſi ce n'eſtoit que nous avons tous juré de dire verité, je ne ſçauroys croire que une femme de l'eſtat dont elle eſtoit ſceut eſtre ſi meſchante de l'ame quant à Dieu & du corps, laiſſant ung ſi honneſte gentil homme pour ung ſi villain muletier. — Helas! Madame, diſt Hircan, ſi vous ſçaviez la difference qu'il y a d'un gentil homme qui toute ſa vie a porté le harnois & ſuivy la guerre, auprès d'un varlet bien nourry ſans bouger d'un lieu, vous excuſeriez ceſte pauvre vefve. — Je ne croy pas, Hircan, diſt Oiſille, quelque choſe que vous en dictes, que vous puiſſiez recepvoir nulle excuſe d'elle. — J'ay bien oy dire, diſt Simontault, qu'il y a des femmes qui veulent avoir des evangeliſtes pour preſcher leur vertu & leur chaſteté, & leur font la meilleure chere qu'il leur eſt poſſible & la plus privée, les aſſeurant que ſi la conſcience & l'honneur ne les retenoient elles leur accorderoient leurs deſirs. Et les pauvres ſots, quand en quelque compaignie parlent d'elles, jurent qu'ils mettroient leur doigt au feu ſans bruſler, pour ſouſtenir qu'elles ſont femmes de bien : car ils ont experimenté leur amour juſques au bout. Ainſi ſe font louer par les honneſtes hommes celles qui à leurs ſemblables ſe monſtrent telles qu'elles ſont, & choiſiſſent ceulx qui ne ſçauroient avoir hardieſſe de parler : & s'ils en parlent pour leur orde & vile condition ne ſeroient pas creuz. — Voila, diſt Longarine,

une opinion que j'ay autresfois oy dire aux plus jaloux & ſoupſonneux hommes, mais c'eſt peindre une chimere : car combien qu'il ſoit advenu à quelque pauvre malheureuſe, ſi eſt ce choſe qui ne ſe doibt ſoupſonner en aultre. — Or, leur diſt Parlamente, tant plus avant nous entrons en ce propos, & plus ces bons ſeigneurs icy drapperont ſur la tiſſure de Simontault & tout à noz deſpens. Parquoy il vault mieulx aller oyr veſpres, à fin que ne ſoyons tant attendues que nous fuſmes hier.

La compaignie fut de ſon opinion, & en allant Oiſille leur diſt : Si quelqu'un de vous rend graces à Dieu d'avoir en ceſte journée dict la verité des hiſtoires que nous avons racomptées, Saffredent luy doibt requerir pardon d'avoir rememoré une ſi grande villenie contre les dames.—Par ma foy, reſpondit Saffredent, combien que mon compte ſoit veritable ſi est ce que je l'ay oy dire. Mais quand je vouldroye faire le rapport du cerf à veue d'oeil, je vous ferois faire plus de ſignes de croix de ce que je ſçay des femmes que l'on n'en faict à ſacrer une egliſe.—C'eſt bien loing de ſe repentir, diſt Geburon, quand la confeſſion aggrave le peché.— Puiſque vous avez telle opinion des femmes, diſt Parlamente, elles vous debvroient priver de leur honneſte entretenement & privaultez. Mais il luy reſpondit : Aucunes ont tant uſé en mon en-

droict du conſeil que vous leur donnez en m'eſloignant & ſeparant des choſes juſtes & honneſtes que ſi je pouvois dire pis & pis faire à toutes, je ne m'y eſpargneroie pour les inciter à me venger de celle qui me tient ſi grand tort. En diſant ces paroles, Parlamente meit ſon touret de nez (1), & avecq les autres entra dedans l'egliſe, où ils trouverent veſpres très bien ſonnées, mais ils n'y trouverent pas ung religieux pour les dire, pource qu'ils avoient entendu que dedans le pré s'aſſembloit ceſte compaignie pour y dire les plus plaiſantes choſes qu'il eſtoit poſſible : & comme ceulx qui aymoient mieulx leurs plaiſirs que les oraiſons, s'eſtoient allé cacher dedans une foſſe, le ventre contre terre derriere une haye fort eſpeſſe. Et là avoient ſi bien eſcouté les beaulx comptes qu'ils n'avoient point oy ſonner la cloche de leur monaſtere. Ce qui parut bien quant ils arriverent en telle haſte que quaſi l'alaine leur failloit à commencer veſpres. Et quand elles furent dictes, confeſſerent à ceulx qui leur demandoient l'occaſion de leur chant tardif & mal entonné que ce avoit eſté pour les eſcouter. Parquoy voyans leur bonne volunté, leur fut permis que tous les jours aſſiſteroient derriere la haye, aſſis à leur aiſe. Le ſoupper ſe paſſa joyeuſement en relevant les propos qu'ils n'avoient pas mis à fin dans le

(1) Voir aux éclairciſſements, note Q.

pré, qui durerent tout le long du ſoir, juſques à ce que la dame Oiſille les pria de ſe retirer à fin que leur eſprit fuſt plus prompt le lendemain, après un bon & long repos dont elle diſoit que une heure avant mynuict valoit mieulx que trois après. Ainſi s'en allant chaſcun en ſa chambre ſe partit ceſte compaignie mettant fin à ceſte ſeconde journée.

TROISIESME JOURNÉE

En la troisiesme journée on devise des dames qui en leur amytié n'ont cerché nulle fin que l'honnesteté & de l'hypocrisye & mechanceté des religieux.

PROLOGUE.

Le matin la compaignye ne sceut si tost venir en la salle qu'elle n'y trouvast madame Oisille qui avoit plus de demie heure avant estudié la leçon qu'elle debvoit lire; & si le premier & second jour elle les avoit rendus contens, elle n'en feyt moins le troisiesme. Et n'eust esté que ung des religieux les vint querir pour aller à la grand messe, ils ne l'eussent oye, leur contemplation les empeschant d'oyr la cloche. La messe oye bien devotement, & le disner passé bien sobrement pour n'empescher par les viandes leur memoire à s'acquicter chacun en son reng le mieulx qu'il seroit possible, se retirerent en leurs chambres à visiter leurs registres, attendant l'heure accoustumée d'aller au pré; laquelle venue ne faillirent à ce beau voyage. Et ceulx qui avoient deliberé de dire quelque

folie avoient desja les visaiges si joyeux que l'on esperoit d'eulx occasion de bien rire. Quand ils furent assis, demanderent à Saffredent à qui il donnoit sa voix pour la troisiesme journée : Il me semble, dist il, que puisque la faulte que je feis hier est si grande que vous dictes, ne sçachant histoire digne de la reparer, que je dois donner ma voix (1) à Parlamente, laquelle pour son bon sens sçaura si bien louer les dames qu'elle fera mettre en oubly la verité que je vous ay dicte. — Je n'entreprens pas, dist Parlamente, de reparer voz faultes, mais oui bien de me garder de les ensuivre. Parquoy je me delibere, usant de la verité promise & jurée, de vous monstrer qu'il y a des dames qui en leurs amitiez n'ont cherché nul fin que l'honnesteté. Et pour ce que celle dont je vous veulx parler estoit de bonne maison je ne changeray rien en l'histoire que le nom; vous priant, mes dames, de penser qu'amour n'a poinct de puissance de changer ung cueur chaste & honneste, comme vous verrez par l'histoire que je vous voys compter.

---

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *Je donne ma voix à Parlamente.*

VINGT ET UNIESME NOUVELLE.

Rolandine ayant attendu jusqu'à l'age de xxx ans à estre maryée, & connoissant la negligence de son pere & le peu de faveur que luy portoit sa maitresse, prend telle amytié à un gentil homme bastard qu'elle luy promeit maryage, dont son pere averty luy usa de toutes les rigueurs qui luy furent possibles pour la faire consentir à la dissolution de ce maryage, mais elle persista en son amytié jusques à la mort du bastard, de la quelle certifiée fut maryée à un gentil homme du nom & des armes de sa maison.

Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons (1). Entre autres y en avoit une nommée Rolandine, qui estoit bien proche sa parente. Mais la Royne pour quelque inimitié qu'elle portoit à son pere ne luy faisoit pas fort bonne chere. Ceste fille, combien qu'elle ne fust des plus belles ny des laides aussy, estoit tant saige & vertueuse que plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils avoient froide response; car le pere aimoit tant son argent qu'il oublyoit l'advancement de sa fille, et

(1) Voir aux éclaircissements, note A.

ſa maiſtreſſe, comme j'ay dict, luy portoit ſi peu de faveur qu'elle n'eſtoit point demandée de ceulx qui ſe vouloient advancer en la bonne grace de la Royne. Ainſi par la negligence du pere & par le deſdaing de ſa maiſtreſſe ceſte pauvre fille demeura long temps ſans eſtre maryée. Et comme celle qui ſe faſcha à la longue, non tant pour envie qu'elle euſt d'eſtre mariée que pour la honte qu'elle avoit de ne l'eſtre poinct, ſe retira du tout à Dieu, laiſſant les mondanitez & gorgiasetez de la court; ſon paſſetemps fut à prier Dieu ou à faire quelques ouvraiges. Et en ceſte vie ainſy retirée paſſa ſes jeunes ans, vivant tant honneſtement & ſainctement qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Quand elle fut approchée des trente ans, il y avoit ung gentil homme baſtard d'une grande & bonne maiſon, autant gentil compaignon & homme de bien qu'il en fut de ſon temps, mais la richeſſe l'avoit du tout delaiſſé; & avoit ſi peu de beaulté que une dame quelle qu'elle fuſt ne l'euſt pour ſon plaiſir choiſy. Ce pauvre gentil homme eſtoit demeuré ſans party; & comme ſouvent ung malheureux cherche l'autre, vint aborder ceſte damoiſelle Rolandine, car leurs fortunes, complexions & conditions eſtoient fort pareilles. Et ſe complaignans l'un à l'autre de leurs infortunes prindrent une très grande amitié; & ſe trouvans tous deux compaignons de malheur, ſe cherchoient en tous lieux

pour ſe conſoler l'un l'autre; & en ceſte frequentation s'engendra une très grande & longue amitié. Ceulx qui avoient veu la damoiſelle Rolandine ſi retirée qu'elle ne parloit à perſonne, la voyans inceſſamment avec le baſtard de bonne maiſon (1) en furent incontinent ſcandaliſez, & dirent à ſa gouvernante qu'elle ne debvoit endurer ces longs propos; ce qu'elle remonſtra à Rolandine, luy diſant que chaſcun eſtoit ſcandaliſé de ce qu'elle parloit tant à ung homme qui n'eſtoit aſſez riche pour l'eſpouſer, ny aſſez beau pour eſtre amy. Rolandine, qui avoit tousjours eſté plus repriſe de son auſterité que de ses mondanitez, diſt à ſa gouvernante : Helas, ma mere! vous voyez que je ne puis avoir ung mary ſelon la maiſon d'où je ſuis, & que j'ay tousjours fuy ceulx qui ſont beaulx & jeunes, de paour de tumber aux inconveniens où j'en ay veu d'autres. Et je trouve ce gentil homme icy ſaige & vertueux comme vous ſçavez, lequel ne me preſche que toutes choſes bonnes & vertueuſes : quel tort puis je tenir à vous & à ceulx qui en parlent de me conſoler avec luy de mes ennuycts? La pauvre vieille qui aimoit ſa maiſtreſſe plus qu'elle meſmes, luy diſt : Ma damoiſelle, je voy bien que vous dictes la verité, & que

(1) Éd. de 1558 : *la voyant lors inceſſamment entretenir le baſtard de bonne maiſon.*

vous eſtes traictée de pere & de maiſtreſſe autrement que vous ne le meritez. Si eſt ce que puis que l'on parle de voſtre honneur en ceſte ſorte, fuſt il voſtre propre frere vous vous devez retirer de parler à luy. Rolandine luy diſt en plorant : Ma mere, puiſque vous le me conſeillez je le feray : mais c'eſt choſe eſtrange de n'avoir en ce monde une ſeule conſolation. Le baſtard comme il avoit accouſtumé la voulut venir entretenir, mais elle luy declara tout au long ce que ſa gouvernante luy avoit dict; & le pria en plorant qu'il ſe contentaſt pour ung temps de ne luy parler poinct juſques ad ce que ce bruict fuſt ung peu paſſé : ce qu'il feit à ſa requeſte.

Mais durant ceſt eſloignement ayant perdu l'un & l'autre leur conſolation, commencerent à ſentir ung torment qui jamais ni d'un coſté ni d'autre n'avoit eſté experimenté. Elle ne ceſſoit de prier Dieu, aller en voyage, jeuſner & faire abſtinences. Car ceſt amour encores à elle incogneu luy donnoit une inquietude ſi grande qu'elle ne la laiſſoit une ſeule heure repoſer. Au baſtard de bonne maiſon ne faiſoit amour moindre effort : mais luy qui avoit desja conclud en ſon cueur de l'aimer & de taſcher de l'eſpouſer, regardant avecq l'amour l'honneur que ce luy ſeroit s'il la povoit avoir, penſa qu'il falloit cercher moyen pour luy declarer ſa volunté & ſurtout gain-

gner ſa gouvernante. Ce qu'il feyt en luy remonſtrant la miſere où eſtoit tenue ſa pauvre maiſtreſſe, à laquelle on vouloit oſter toute conſolation. Dont la bonne vieille en pleurant le remercia de l'honneſte affection qu'il portoit à ſa maiſtreſſe. Et adviſerent enſemble le moyen comme il pourroit parler à elle : C'eſtoit que Rolandine fairoit ſouvent ſemblant d'eſtre malade d'une migraine où l'on craint fort le bruict; & quand ſes compaignes iroient en la chambre de la Royne, ils demeureroient tous deux ſeuls, & là il la pourroit entretenir. Le baſtard en fut fort joyeulx & ſe gouverna entierement par le conſeil de ceſte gouvernante, en ſorte que quand il vouloit il parloit à s'amie. Mais ce contentement ne luy dura gueres, car la Royne qui ne l'aimoit pas fort s'enquiſt que faiſoit tant Rolandine en la chambre. Et combien que quelqu'un diſt que c'eſtoit pour ſa maladie, toutesfois ung autre qui avoit trop de memoire des abſens luy diſt que l'ayſe qu'elle avoit d'entretenir le baſtard de bonne maiſon luy debvoit faire paſſer ſa migraine. La Royne, qui trouvoit les pechez veniels des autres mortels en elle, l'envoya querir & luy defendit de parler jamais au baſtard, ſi ce n'eſtoit en ſa chambre ou en ſa ſalle. La damoiſelle n'en feit nul ſemblant mais luy diſt : Si j'euſſe penſé, Madame, que luy ou autre vous euſt deſpleu je n'euſſe jamais parlé à luy. Toutesfois penſa

en elle mesme qu'elle chercheroit quelque autre moyen dont la Royne ne sçauroit rien (1) : ce qu'elle feyt. Et les mercredy, vendredy & sabmedy qu'elle jeusnoit demeuroit en sa chambre avec sa gouvernante, où elle avoit loisir de parler, tandis que les autres souppoient, à celuy qu'elle commençoit à aimer très fort. Et tant plus le temps de leur propos estoit abbregé par contrainĉte, & plus leurs paroles estoient diĉtes par grande affeĉtion : car ils desroboient le temps comme fait ung larron une chose precieuse. L'affaire ne sceut estre mené si secrettement que quelque varlet ne le vist entrer là dedans au jour de jeusnes, & le redist en lieu où il ne fut celé à la Royne, qui s'en courrouça si fort qu'oncques puys n'osa le bastard aller en la chambre des damoiselles. Et pour ne perdre le bien de parler à celle que tant il aimoit, faisoit souvent semblant d'aller en quelque voyaige, & revenoit au soir en l'eglise ou chappelle du chasteau, habillé en cordelier ou jacobin, ou si bien dissimulé que nul ne le congnoissoit; & là s'en alloit la damoiselle Rolandine avecq sa gouvernante l'entretenir. Luy voyant la grande amour qu'elle luy portoit, n'eut crainĉte de luy dire : Madamoiselle, vous voyez le hazard où je me meĉtz pour vostre service, & les deffences que la Royne

(1) Ms. de Thou 7576[5-5].

vous a faictes de parler à moy. Vous voyez d'autre part quel pere vous avez qui ne penſe en quelque façon que ce ſoit de vous marier. Il a tant refuſé de bons partiz que je n'en ſçaiche plus ny près ny loing de luy, qui ſoit pour vous avoir. Je ſçay bien que je ſuis pauvre, & que vous ne ſçauriez eſpouſer gentil homme qui ne ſoit plus riche que moy. Mais ſi amour & bonne volunté eſtoient eſtimez ung treſor, je penſerois eſtre le plus riche homme du monde. Dieu vous a donné de grands biens, & eſtes en danger d'en avoir encore plus : ſi j'eſtoys ſi heureux que vous me vouluſſiez eſlire pour mary, je vous ſerois mary, amy & ſerviteur toute ma vie : & ſi vous en prenez ung eſgal à vous, choſe difficile à trouver, il vouldra eſtre maiſtre & regardera plus à vos biens que à voſtre perſonne, & à la beaulté que à la vertu : & en joyſſant de l'uſusfruict de voſtre bien, traictera voſtre corps autrement qu'il ne le merite. Le deſir que j'ay d'avoir ce contentement & la paour que j'ay que vous n'en ayez point avecq ung autre me font vous ſupplier que par un meſme moyen vous me rendiez heureux & vous la plus ſatisfaicte & la mieux traictée femme qui oncques fut. Rolandine, eſcoutant le meſme propos qu'elle avoit deliberé de luy tenir, luy reſpondit d'un viſaige content : Je ſuis très aiſe dont vous avez commencé le propos dont lonc temps a j'avois deliberé vous parler & auquel de-

puis deux ans que je vous congnoys, je n'ay ceſſé de penſer & repenſer en moy meſmes, toutes les raiſons pour vous & contre vous, que j'ay peu inventer. Mais à la fin ſçachant que je veulx prendre l'eſtat de mariage, il eſt temps que je commence & que je choiſiſſe celuy avec lequel je penſeray mieux vivre au repos de ma conſcience. Je n'en ay ſceu trouver un tant ſoit il beau, riche, ou grand ſeigneur, avec lequel mon cueur & mon eſprit ſe peuſt accorder ſinon à vous ſeul. Je ſçay qu'en vous eſpouſant je n'offenſe poinct Dieu, mais fais ce qu'il commande. Et quant à Monſeigneur mon pere, il a ſi peu pourchaſſé mon bien & tant refuſé que la loy veult que je me marie ſans ce qu'il me puiſſe desheriter. Quand je n'auray que ce qui m'appartient, en eſpouſant ung mary tel envers moy que vous eſtes, je me tiendray la plus riche du monde. Quant à la Royne ma maiſtreſſe, je ne doibtz poinct faire conſcience de luy deſplaire pour obeyr à Dieu : car elle n'en a poinct faict de m'empeſcher le bien que en ma jeuneſſe j'euſſe peu avoir. Mais à fin que vous congnoiſſiez que l'amitié que je vous porte eſt fondée ſur la vertu & ſur l'honneur, vous me promecterez que ſi j'accorde ce mariage de n'en pourchaſſer jamais la conſommation que mon pere ne ſoit mort ou que je n'aye trouvé moyen de l'y faire conſentir. Ce que luy promiſt voluntiers le baſtard : & ſur ces pro-

meſſes ſe donnerent chacun ung anneau en nom de mariaige, & ſe baiſerent en l'egliſe devant Dieu, qu'ils prindrent en teſmoing de leur promeſſe; & jamais depuis n'y eut entre eulx plus grande privaulté que de baiſer.

Ce peu de contentement donna grande ſatisfaction au cueur de ces deux parfaicts amans, & furent ung temps ſans ſe veoir, vivans de ceſte ſeureté. Il n'y avoit gueres lieu où l'honneur ſe peuſt acquerir que le baſtard de bonne maiſon n'y allaſt avecq ung grand contentement, qu'il ne pouvoit demeurer pauvre, veu la riche femme que Dieu luy avoit donnée : laquelle en ſon abſence conſerva ſi longuement ceſte parfaicte amityé qu'elle ne tint compte d'homme du monde. Et combien que quelques ungs la demandaſſent en mariage, ils n'avoient neantmoins autre reſponſe d'elle ſinon que depuis qu'elle avoit tant demeuré ſans eſtre mariée, elle ne vouloit jamais l'eſtre. Ceſte reſponſe fut entendue de tant de gens que la Royne en oyt parler, & luy demanda pour quelle occaſion elle tenoit ce langaige. Rolandine luy diſt que c'eſtoit pour luy obeyr, car elle ſçavoit bien qu'elle n'avoit jamais eu envie de la marier au temps & au lieu où elle euſt eſté honnorablement pourveue & à ſon ayſe; & que l'aage & la patience luy avoient apprins de ſe contanter de l'eſtat où elle eſtoit. Et toutes les fois que l'on luy parloit de mariage elle faiſoit

pareille reſponſe. Quand les guerres eſtoyent paſſées & que le baſtard eſtoit retourné à la court, elle ne parloit point à luy devant les gens, mais alloit tousjours en quelque egliſe l'entretenir ſoubz couleur de ſe confeſſer : car la Royne avoit defendu à luy & à elle qu'ils n'euſſent à parler tous deux, ſans eſtre en grande compaignie ſur peine de leurs vies. Mais l'amour honneſte qui ne congnoit nulles defenſes eſtoit plus preſt à trouver les moyens pour les faire parler enſemble, que leurs ennemis n'eſtoient prompts à les guecter : & ſoubz l'habit de toutes les religions qu'ils ſe peurent penſer continuerent leur honneſte amitié, juſques à ce que le Roy s'en alla en une maiſon de plaiſance près de Tours, non tant près que les dames euſſent peu aller à pied à aultre egliſe que à celle du chaſteau qui eſtoit ſi mal baſtie à propos qu'il n'y avoit lieu à ſe cacher où le confeſſeur n'euſt eſté clairement congneu : toutesfois ſi d'un coſté l'occaſion leur falloit, amour leur en trouvoit une autre plus aiſée. Car il arriva à la cour une dame de laquelle le baſtard eſtoit proche parent. Ceſte dame avecq ſon fils furent logez en la maiſon du Roy; & eſtoit la chambre de ce jeune prince avancée toute entiere outre le corps de la maiſon où le Roy eſtoit tellement que de ſa feneſtre povoit veoir & parler à Rolandine, car les deux feneſtres eſtoyent proprement à l'angle des deux corps de mai-

ſon. En ceſte chambre qui eſtoit ſur la ſalle du Roy eſtoient logées toutes les damoiſelles de bonne maiſon compagnes de Rolandine. Laquelle adviſant par pluſieurs fois ce jeune prince à ſa feneſtre, en feyt advertir le baſtard par ſa gouvernante : lequel, après avoir bien regardé le lieu, feit ſemblant de prendre fort grand plaiſir de lire ung livre des chevaliers de la Table ronde qui eſtoit en la chambre du prince. Et quand chacun s'en alloyt diſner, pryoit ung varlet de chambre le vouloir laiſſer achever de lire, & l'enfermer dedans la chambre & qu'il la garderoit bien. L'autre qui le congnoiſſoyt parent de ſon maiſtre, & homme ſeur, le laiſſoit lire tant qu'il luy plaiſoit. D'autre coſté venoit à ſa feneſtre Rolandine, qui pour avoir occaſion d'y demeurer plus longuement feingnit d'avoir mal à une jambe; & diſnoyt & ſouppoyt de ſi bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des dames. Elle ſe miſt à faire ung lict de reſeul de ſoye cramoiſie, & l'attachoit à la feneſtre où elle vouloit demorer ſeule; & quand elle voyoit qu'il n'y avoit perſonne elle entretenoit ſon mary qui pouvoit parler ſi haut que nul ne les euſt ſceu oyr : & quand il s'approchoit quelqu'un d'elle, elle touſſoit & faiſoit ſigne par lequel le baſtard ſe pouvoit bien toſt retirer. Ceulx qui faiſoient le guet ſur eux tenoient tout certain que l'amitié eſtoit paſſée : car elle ne bougeoit d'une chambre où

ſeurement il ne la pouvoit veoir, pource que l'entrée luy en eſtoit defendue. Ung jour la mere de ce jeune prince eſtant en la chambre de ſon fils, ſe meit à la feneſtre où eſtoit ce gros livre; & n'y demeura gueres qu'une des compaignes de Rolandine, qui eſtoit à celle de leur chambre ſalua ceſte dame & parla à elle. La dame luy demanda comme ſe portoit Rolandine; elle luy diſt qu'elle la verroit bien s'il luy plaiſoit, & la feit venir à ſa feneſtre en ſon couvre chef de nuict : & après avoir parlé de ſa maladie ſe retirerent chacune de ſon coſté. La dame regardant ce gros livre de la Table ronde, diſt au varlet de chambre qui en avoit la garde : Je m'esbahis comme les jeunes gens perdent le temps à lire tant de follyes ! Le varlet de chambre luy reſpondit qu'il s'eſmerveilloit encores plus de ce que les gens eſtimez bien ſages & aagez y eſtoient plus affectionnez que les jeunes : & pour une merveille luy compta comme le baſtard ſon couſin y demeuroit quatre ou cinq heures tous les jours à lire ce beau livre. Incontinent frappa au cueur de ceſte dame l'occaſion pourquoy c'eſtoit, & donna charge au varlet de chambre de ſe cacher en quelque lieu, & de regarder ce qu'il feroit : ce qu'il feit, & trouva que le livre où il liſoit eſtoit la feneſtre où Rolandine venoit parler à luy; & entendit pluſieurs propos de l'amitié qu'ils cuidoient tenir bien ſecrette. Le lendemain

le racompta à ſa maiſtreſſe, qui envoya querir le baſtard, & après pluſieurs remonſtrances, luy defendit de ne se y trouver plus : & le ſoir, elle parla à Rolandine, la menaſſant ſi elle continuoit ceſte folle amityé de dire à la Royne toutes ces menées. Rolandine, qui de rien ne s'eſtonnoit, jura que depuis la defenſe de ſa maiſtreſſe elle n'y avoit point parlé, quelque choſe que l'on diſt, & qu'elle en ſceut la verité tant de ſes compaignes que des varletz & ſerviteurs. Et quant à la feneſtre dont elle parloit elle nia d'y avoir parlé au baſtard : lequel craingnant que ſon affaire fuſt revelé, s'eſlongna du danger, & fut long temps ſans revenir à la court, mais non ſans eſcripre à Rolandine par ſi ſubtils moyens que quelque guet que la Royne y meiſt il n'eſtoit ſepmaine qu'elle n'euſt deux fois de ſes nouvelles.

Et quand le moyen des religieux dont il s'aidoit fut failly, il luy envoyoit ung petit paige habillé de couleurs puis de l'un puis de l'autre, qui s'arreſtoit aux portes où toutes les dames paſſoient, & là bailloit ſes lettres ſecretement par my la preſſe. Ung jour, ainſy que la Royne alloit aux champs, quelqu'un qui recongneut le paige, & qui avoit la charge de prendre garde à ceſte affaire, courut après : mais le paige qui eſtoit fin, ſe doubtant que l'on le cherchoit, entra en la maiſon d'une pauvre femme qui faiſoit ſa potée auprès du feu, où il bruſla incontinent ſes lettres. Le gentil homme

qui le ſuivoit, le deſpouilla tout nud, & chercha par tout ſon habillement, mais il n'y trouva rien; parquoy le laiſſa aller. Et quand il fut party, la vieille luy demanda pourquoy il avoit ainſi cherché ce jeune enfant? Il luy diſt : Pour trouver quelques lectres que je penſois qu'il portaſt. —Vous n'aviez garde de les trouver, diſt la vieille, car il les avoit bien cachées. — Je vous prie, diſt le gentil homme, dictes moy en quel endroit : c'eſt eſperant bientoſt les recouvrer. Mais quand il entendit que c'eſtoit dedans le feu, congneut bien que le paige avoit eſté plus fin que luy, ce que incontinant alla compter à la Royne. Toutesfois depuis ceſte heure là ne s'ayda plus le baſtard de paige ne d'enfant; & y envoya ung viel ſerviteur qu'il avoit, lequel oubliant la craincte de la mort dont il ſçavoit bien que l'on faiſoit menasser de par la Royne ceux qui ſe meſloient de ceſte affaire, entreprint de porter lettres à Rolandine. Et quand il fut entré au chaſteau où elle eſtoit, s'en alla guetter à une porte au pied d'un grand degré où toutes les dames paſſoient : mais ung varlet qui autrefois l'avoit veu le recongneut incontinent, & l'alla dire au maiſtre d'hoſtel de la Royne, qui ſoubdainement le vint chercher pour le prendre. Le varlet ſaige & adviſé, voyant que l'on le regardoit de loing, ſe retourna vers la muraille, comme pour faire de l'eaue, & là rompit ſes lettres le plus menu qu'il luy fut poſſible, &

les jecta derriere une porte. Sur l'heure il fut prins & cherché de tous coſtez; & quand on ne luy trouva rien, on l'interrogea par ſerment s'il avoit apporté nulles lettres, luy gardant toutes les rigueurs & perſuaſions qu'il fut poſſible pour luy faire confeſſer la verité : mais pour promeſſes ne pour menaſſes qu'on luy feit jamais n'en ſceurent tirer autre choſe. Le rapport en fut faict à la Royne & quelqu'un de la compaignie s'adviſa qu'il eſtoit bon de regarder derriere la porte auprès de laquelle on l'avoit prins : ce qui fut faict & trouva l'on ce que l'on cherchoit, c'eſtoient les pieces de la lettre. On envoya querir le confeſſeur du Roy, lequel après les avoir aſſemblées ſur une table, leut la lettre tout du long, où la verité du mariage tant diſſimulé ſe trouva clairement : car le baſtard ne l'appeloit que ſa femme. La Royne qui n'avoit deliberé de couvrir la faulte de ſon prochain, comme elle devoit, en feyt ung très grand bruyct, & commanda que par tous moyens on feiſt confeſſer au pauvre homme la verité de ceſte lettre, & que en la luy monſtrant il ne la pourroit regnier; mais quelque choſe qu'on luy diſt ou qu'on luy monſtraſt il ne changea ſon premier propos. Ceulx qui en avoient la garde le menerent au bord de la riviere, & le meirent dedans un ſac, diſant qu'il mentoit à Dieu & à la Royne contre la verité prouvée. Luy qui aimoit mieulx per-

dre ſa vie que d'accuſer ſon maiſtre, leur demanda ung confeſſeur, & après avoir faict de ſa conſcience le mieulx qu'il luy eſtoit poſſible, leur diſt : Meſſieurs, dictes à Monſeigneur le baſtard, mon maiſtre, que je luy recommande la vie de ma femme & de mes enfans, car de bon cueur je mects la mienne pour ſon ſervice; & faictes de moy ce qu'il vous plaira, car vous n'en tirerez jamais parole qui ſoit contre mon maiſtre. A l'heure pour luy faire plus grand paour le gecterent dedans le ſac en l'eaue, luy crians : Si tu veulx dire verité tu ſeras ſaulvé; mais voyans qu'il ne leur reſpondoit riens, le retirerent de là & feirent le rapport de ſa conſtance à la Royne, qui diſt à l'heure que le Roy ſon mary ny elle n'eſtoient point ſi heureux en ſerviteurs que ung qui n'avoit de quoy les recompenſer; & feit ce qu'elle peut pour le retirer à ſon ſervice, mais jamais ne voulut abandonner ſon maiſtre. Toutesfois par le congé de ſondict maiſtre fus mis au ſervice de la Royne, où il veſcut heureux & content.

La Royne après avoir congneu la verité du mariage par la lettre du baſtard, envoya querir Rolandine, & avecq ung viſaige tout courroucé l'appela pluſieurs fois malheureuſe en lieu de couſine, luy remonſtrant la honte qu'elle avoit faicte à la maiſon de ſon pere & à tous ſes parens de s'eſtre mariée, & à elle qui eſtoit ſa maiſtreſſe, ſans ſon commande-

ment ne congé. Rolandine qui de long temps congnoiſſoit le peu d'affection que luy portoit ſa maiſtreſſe, luy rendit la pareille, & pource que l'amour luy defailloyt, la craincte n'y avoit plus de lieu : penſant auſſi que ceſte correction devant pluſieurs perſonnes ne procedoit pas d'amour qu'elle luy portaſt, mais pour luy faire une honte, comme celle qu'elle eſtimoit prendre plus de plaiſir à la chaſtier, que de deſplaiſir de la veoir faillir, luy reſpondit d'un viſaige auſſi joyeulx & aſſeuré, que la Royne monſtroit le ſien troublé & courroucé : Madame, ſi vous ne congnoiſſiez voſtre cueur tel qu'il eſt, je vous mectrois au devant de la mauvaiſe volunté que de long temps vous avez portée à Monſieur mon pere & à moy : mais vous le sçavez que vous ne trouverez poinct eſtrange ſi tout le monde s'en doubte; & quant eſt de moy, Madame, je m'en ſuis bien apperceue à mon plus grand dommaige. Car quand il vous euſt pleu me favoriſer comme celles qui ne vous ſont ſi proches que moi, je feuſſe maintenant mariée autant à voſtre honneur qu'au mien ; mais vous m'avez laiſſée comme une perſonne du tout oubliée en voſtre bonne grace, en ſorte que tous les bons partis que j'euſſe ſceu avoir me ſont paſſez devant les oeilz par la negligence de Monſieur mon pere & par le peu d'eſtime que vous avez faict de moy : dont j'eſtois tumbée en tel deſeſpoir que ſi ma

ſanté euſt peu porter l'eſtat de religion, je l'euſſe voluntiers prins pour ne veoir les ennuictz continuelz que voſtre rigueur me donnoit. En ce deſeſpoir m'eſt venu trouver celluy qui ſeroit d'auſſi bonne maiſon que moy ſi l'amour de deux perſonnes eſtoyt autant eſtimé que l'anneau; car vous ſçavez que ſon pere paſſeroit devant le mien. Il m'a longuement entretenue & aimée; mais vous, Madame, qui jamais ne me pardonnaſtes nulle petite faulte, ne me louaſtes de nul bon euvre, combien que vous congnoiſſez par experience que je n'ay poinct accouſtumé de parler de propos d'amour ne de mondanité, & que du tout j'eſtois retirée à mener une vie plus religieuſe que autre, avez incontinent trouvé eſtrange que je parlaſſe à ung gentil homme auſſi malheureux en ceſte vie que moy, en l'amitié duquel je ne penſois ny ne cherchois autre choſe que la conſolation de mon eſperit. Et quand du tout je m'en veidz fruſtrée, j'entray en tel deſeſpoir que je deliberay de chercher autant mon repos que vous aviez envye de me l'oſter. Et à l'heure euſmes parolles de mariage, leſquelles ont eſté conſommées par promeſſe & anneau. Parquoy il me ſemble, Madame, que vous me tenez ung grand tort de me nommer meſchante, veu que en une ſi grande & parfaicte amitié où je pouvois trouver les occaſions ſi je voulois il n'y a jamais eu entre luy & moy plus

grande privaulté que de baiſer, eſperant que Dieu me feroit la grace que avant la conſommation du mariage je gaingneroys le cueur de Monſieur mon pere à ſe y conſentir. Je n'ay poinct offenſé Dieu, ni ma conſcience : car j'ay attendu juſques à l'aage de trente ans pour veoir ce que vous & Monſieur mon pere feriez pour moy, ayant gardé ma jeuneſſe en telle chaſteté & honneſteté que homme vivant ne m'en ſçauroit rien reprocher. Et par le conſeil de raiſon que Dieu m'a donnée, me voyant vieille & hors d'eſpoir de trouver party ſelon ma maiſon, me ſuis deliberée d'en eſpouſer ung à ma volunté, non poinct pour ſatisfaire à la concupiſcence des oeilz, car vous ſavez qu'il n'eſt pas beau, ny à celle de la chair, car il n'y a poinct eu de conſommation charnelle, ny à l'orgueil, ny à l'ambition de ceſte vie, car il eſt pauvre & peu advancé; mais j'ay regardé purement & ſimplement à la vertu qui eſt en luy dont tout le monde eſt contrainct de luy donner louange; à la grande amour auſſi qu'il me porte, qui me faict eſperer de trouver avecques luy repos & bon traictement. Et après avoir bien peſé tout le bien & le mal qui m'en peut advenir, je me ſuis arreſtée à la partie qui m'a ſemblé la meilleure, & que j'ay debattue en mon cueur deux ans durans, c'eſt d'uſer le demourant de mes jours en ſa compaignye. Et ſuys deliberée de tenir ce propos ſi ferme

que tous les tourmens que j'en ſçauroys endurer, fuſt la mort, ne me feront departir de ceſte forte oppinion. Parquoy, Madame, il vous plaira excuſer en moy ce qui eſt très excuſable, comme vous meſmes l'entendez très bien, & me laiſſez vivre en paix que j'eſpere trouver avecq luy.

La Royne, voyant ſon viſaige ſi conſtant & ſa parole tant veritable, ne luy peut reſpondre par raiſon : & en continuant de la reprendre & injurier par collere, ſe print à pleurer en diſant : Malheureuſe que vous eſtes, en lieu de vous humilier devant moy, & de vous repentir d'une faulte ſi grande, vous parlez audatieuſement ſans en avoir la larme à l'oeil : par cela monſtrez bien l'obſtination & la dureté de voſtre cueur. Mais ſi le Roy & voſtre pere me veulent croyre, ils vous mectront en lieu où vous ſerez contraincte de parler autre langage. — Madame, reſpondit Rolandine, pource que vous m'accuſez de parler trop audatieuſement je ſuis deliberée de me taire, s'il ne vous plaiſt de me donner congé de vous reſpondre. Et quand elle eut commandement de parler, luy diſt : Ce n'eſt poinct à moy, Madame, à parler à vous, qui eſtes ma maiſtreſſe & la plus grande princeſſe de la chreſtienté, audatieuſement & ſans la reverence que je vous doibts : ce que je n'ay voulu ne penſé faire; mais puiſque je n'ay advocat qui parle pour

moy ſinon la verité, laquelle moy ſeule je ſçay, je ſuis tenue de la declairer ſans craincte, eſperant que ſi elle eſt bien congneue de vous vous ne m'eſtimerez telle qu'il vous a pleu me nommer. Je ne crains que creature mortelle entende comme je me ſuis conduicte en l'affaire dont l'on me charge, puis que je ſçay que Dieu & mon honneur n'y ſont en riens offenſez. Et voila qui me faict parler ſans craincte, eſtant ſeure que celluy qui voit mon cueur eſt avecq moy : & ſi ung tel juge eſtoyt pour moy j'aurois tort de craindre ceulx qui ſont ſubjects à ſon jugement. Et pourquoy doncques dois je pleurer, veu que ma conſcience & mon cueur ne me reprennent poinct en ceſte affaire? Et que je ſuis ſi loing de m'en repentir que ſi c'eſtoit à recommencer je ferois ce que j'ay faict? Mais vous, Madame, avez grande occaſion de pleurer, tant pour le grant tort que en toute ma jeuneſſe vous m'avez tenu que pour celuy que maintenant vous me faictes de me reprendre devant tout le monde d'une faulte qui doibt eſtre imputée plus à vous que à moy. Quand je aurois offenſé Dieu, le Roy, vous, mes parens & ma conſcience, je ſerois bien obſtinée ſi de grande repentance je ne pleurois. Mais d'une choſe bonne, juſte & ſaincte, dont jamais n'euſt eſté bruict que bien honnorable, ſinon que vous l'avez trop toſt eſventé, monſtrant que l'envie que vous aviez de mon

deshonneur eſtoit plus grande que de conſerver l'honneur de voſtre maiſon & de voz parens, je ne dois plorer (1). Mais puis que ainſy vous plaiſt, Madame, je ne ſuis pour vous contredire. Car quand vous m'ordonnerez telle peine qu'il vous plaira, je ne prendray moins de plaiſir à la ſouffrir ſans raiſon que vous ferez à la me donner. Parquoy, Madame, commandez à Monſieur mon pere quel torment il vous plaiſt que je porte, car je ſçay qu'il n'y fauldra pas : au moins ſeray je bien aiſe que ſeullement pour mon malheur il ſuyve entierement voſtre volunté, & que ainſy qu'il a eſté negligent à mon bien ſuivant voſtre vouloir il ſera prompt à mon mal pour vous obeyr. Mais j'ay ung pere au ciel, lequel, je ſuis aſſeurée, me donnera autant de patience que je me voy de grands maulx par vous preparez, & en luy ſeul j'ay ma parfaicte confiance.

La Royne ſi courroucée qu'elle n'en pouvoit plus, commanda qu'elle fuſt emmenée de devant ſes oeilz & miſe en une chambre à part où elle ne peuſt parler à perſonne : mais on ne luy oſta point ſa gouvernante par le moyen de laquelle elle feit ſçavoir au baſtard toute ſa fortune & ce qu'il luy ſembloit qu'elle devoit faire. Lequel eſtimant que

(1) Éd. de 1558. Ces derniers mots *je ne dois plorer* manquaient dans le manuſcrit que nous ſuivons.

les ſervices qu'il avoit faicts au Roy luy pourroient ſervir de quelque choſe, s'en vint en diligence à la court; & trouva le Roy aux champs, auquel il compta la verité du faict, le ſuppliant que à luy qui eſtoit pauvre gentil homme, vouluſt faire tant de bien d'appaiſer la Royne en ſorte que le mariage peuſt eſtre conſommé. Le Roy ne luy reſpondit riens ſinon : M'aſſeurez vous que vous l'avez eſpouſée? — Ouy ſire, diſt le baſtard, par paroles de preſent ſeulement; & s'il vous plaiſt la fin y ſera miſe. Le Roy baiſſant la teſte & ſans luy dire aultre choſe, s'en retourna droict au chaſteau; & quand il fut auprès de là, il appella le capitaine de ſes gardes & luy donna charge de prendre le baſtard priſonnier. Toutesfois ung ſien amy qui congnoiſſoit le viſaige du Roy, l'advertit de s'abſenter & ſe retirer en une ſienne maiſon près de là; & ſi le Roy le faiſoit chercher, comme il ſoupçonnoit, il luy feroit incontinent ſçavoir pour s'en fuyr hors du royaulme; ſi auſſi les choſes eſtoient adoucies il le manderoit pour retourner. Le baſtard le creut & feit ſi bonne diligence que le capitaine des gardes ne le trouva poinct.

Le Roy & la Royne regarderent ensemble qu'ils feroyent de ceſte pauvre damoiſelle qui avoit l'honneur d'eſtre leur parente : & par le conſeil de la Royne fut conclu qu'elle ſeroit renvoyée à ſon pere, auquel l'on manda

toute la verité du faict. Mais avant que l'envoyer feirent parler à elle plusieurs gens d'eglise & de conseil, luy remonstrans, puis qu'il n'y avoit en son mariage que la parolle, qu'il se povoit facilement deffaire, mais que l'un & l'autre se quittassent, ce que le Roy vouloit qu'elle feyst pour garder l'honneur de la maison dont elle estoit. Elle leur feit response que en toutes choses elle estoit preste d'obeyr au Roy, sinon à contrevenir à sa conscience; mais ce que Dieu avoit assemblé les hommes ne le povoient separer : les priant de ne la tanter de chose si desraisonnable, car si amour & bonne volunté fondée sur la craincte de Dieu sont les vraiz & seurs liens de mariaige, elle estoit si bien lyée que fer, ne feu, ne eaue ne povoient rompre son lien, sinon la mort à laquelle seule & non à aultre rendroit son anneau & son serment, les priant de ne luy parler du contraire. Car elle estoit si ferme en son propos, qu'elle aimoit mieulx mourir en gardant sa foy que vivre après l'avoir nyée. Les deputez de par le Roy emporterent ceste constante responce; & quand ilz veirent qu'il n'y avoit remede de luy faire renoncer son mary, l'envoyerent devers son pere en si piteuse façon que par où elle passoit chacun ploroit. Et combien qu'elle n'eust failly la pugnition fut si grande & sa constance telle qu'elle feyt estimer sa faulte estre vertu. Le pere sçachant ceste piteuse nouvelle ne la

voulut poinct veoir, mais l'envoya à ung chaſteau dedans une foreſt, lequel il avoit autresfoys edifié pour une occaſion bien digne d'eſtre racomptée (1); & la teint là longuement en priſon, la faiſant perſuader que ſi elle vouloit quicter ſon mary il la tiendroit pour ſa fille & la mettroit en liberté. Toutesfois elle tint ferme & aima mieulx le lien de ſa priſon en conſervant celluy de ſon mariage que toute la liberté du monde ſans ſon mary : & ſembloit à veoir ſon viſaige que toutes ſes peines luy eſtoient paſſetemps très plaiſans, puis qu'elle les ſouffroit pour celluy qu'elle aimoit.

Que diray je icy des hommes? Ce baſtard tant obligé à elle, comme vous avez veu, s'enfuyt en Allemaigne où il avoit beaucoup d'amis; & monſtra bien par ſa legiereté que vraye & parfaicte amour ne luy avoit pas tant faict pourchaſſer Rolandine que l'avarice & l'ambition; en ſorte qu'il devint tant amoureux d'une dame d'Allemaigne, qu'il oublia à viſiter par lettres celle qui pour luy ſouſtenoit tant de tribulation. Car jamais la fortune quelque rigueur qu'elle leur tint ne leur peut oſter le moyen de s'eſcripre l'un à l'autre, ſinon la folle & meſchante amour où il ſe laiſſa tumber, dont le cueur de Rolandine eut pre-

(1) Éd. de 1558 : *digne d'eſtre racomptée après ceſte nouvelle.*

mier ung ſentiment tel qu'elle ne povoit plus repoſer. Et après voyant les eſcriptures tant changées & refroidies du langage accouſtumé qu'elles ne reſſembloient plus aux paſſées, ſoupſonna que nouvelle amytié la ſeparoit de ſon mary, ce que tous les tormens & peynes qu'on luy avoit peu donner n'avoient ſceu faire. Et parce que ſa parfaicte amour ne vouloit qu'elle aſſeiſt jugement sur ung ſoupſon, trouva moyen d'envoyer ſecretement ung ſerviteur en qui elle ſe fyoyt, non pour luy eſcripre & parler à luy, mais pour l'eſpier & veoir la verité. Lequel retourné du voyage luy diſt que pour le ſeur il avoit trouvé le baſtard bien fort amoureux d'une dame d'Allemaigne, & que le bruict eſtoit qu'il pourchaſſoit de l'eſpouſer, car elle eſtoit fort riche. Ceſte nouvelle apporta une ſi extreme douleur au cueur de ceſte pauvre Rolandine que ne la pouvant porter tumba bien griefvement malade. Ceux qui entendoient l'occaſion luy dirent de la part de ſon pere que puiſqu'elle voyoit la grande meſchanceté du baſtard juſtement elle le pouvoit abandonner : & la perſuaderent de tout leur poſſible. Mais nonobſtant qu'elle fuſt tormentée juſques au bout, ſi n'y eut il jamais remede de luy faire changer ſon propos ; & monſtra en ceſte derniere tentation l'amour qu'elle avoit & ſa très grande vertu. Car ainſy que l'amour ſe diminuoit du coſté de

luy ainſy augmentoit du ſien; & demoura malgré qu'il en euſt l'amour entier & parfaict, car l'amitié qui defailloit du coſté de luy tourna en elle. Et quand elle congneut que en ſon cueur ſeul eſtoit l'amour entier qui autresfois avoit eſté departy en deux, elle delibera de le ſouſtenir juſques à la mort de l'un ou de l'autre. Parquoy la bonté divine, qui eſt parfaicte charité & vraye amour, eut pitié de ſa douleur & regarda ſa patience, en ſorte que après peu de jours le baſtard mourut à la pourſuicte d'une autre femme. Dont elle bien advertie de ceulx qui l'avoient veu mectre en terre, envoya ſuplier ſon pere qu'il luy pleuſt qu'elle parlaſt à luy. Le pere s'y en alla incontinent qui jamais depuis ſa priſon n'avoit parlé à elle : & après avoir bien au long entendu ſes juſtes raiſons, en lieu de la reprendre & tuer comme ſouvent il la menaſſoit par paroles, la print entre ſes bras, & en plorant très fort luy diſt : Ma fille, vous eſtes plus juſte que moy, car s'il y a eu faulte en voſtre affaire j'en ſuis la principale cauſe : mais puis que Dieu l'a ainſy ordonné je veulx ſatisfaire au paſſé. Et après l'avoir admenée en ſa maiſon, il la traictoit comme ſa fille aiſnée. Elle fut demandée en mariage par ung gentil homme du nom & armes de leur maiſon, qui eſtoit fort ſaige & vertueux; & eſtimoit tant Rolandine, laquelle il frequentoit ſouvent, qu'il luy donnoit louange

de ce dont les autres la blaſmoient, congnoiſſant que ſa fin n'avoit eſté que pour la vertu. Le mariaige fut agreable au pere & à Rolandine & fut incontinent conclud. Il eſt vray que ung frere qu'elle avoyt, ſeul heritier de la maiſon, ne vouloit s'accorder qu'elle euſt nul partage, luy mectant au devant qu'elle avoit deſobey à ſon pere. Et après la mort du bon homme luy tint de ſi grandes rigueurs, que ſon mary qui eſtoit ung puiſné & elle avoient bien affaire de vivre. En quoy Dieu pourveut : car le frere qui vouloit tout tenir, laiſſa en ung jour par une mort ſubite le bien qu'il tenoit, de ſa ſeur & le ſien, quant & quant. Ainſy elle fut heritiere d'une bonne & groſſe maiſon, où elle veſquit ſainctement & honorablement en l'amour de ſon mary. Et après avoir eſlevé deux filz que Dieu leur donna, rendit joyeuſement ſon ame à celluy où de tout temps elle avoit ſa parfaicte confiance.

Or, mes dames, je vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconſtantes, viennent mainctenant icy & me monſtrent l'exemple d'un auſſi bon mary que ceſte cy fut bonne femme, & d'une telle foy & perſeverance; je ſuis ſeure qu'il leur ſeroit ſi difficile que j'aime mieulx les en quicter que de me mettre en ceſte peyne. Mais non vous, mes dames, de vous prier pour continuer voſtre gloire ou du tout n'aimer poinct, ou que ce ſoit auſſi parfaictement : & gardez

vous bien que nulle ne die que ceſte damoiſelle ait offenſé ſon honneur, veu que par ſa fermeté elle eſt occaſion d'augmenter le noſtre. — En bonne foy, Parlamente, diſt Oiſille, vous nous avez racompté l'hiſtoire d'une femme d'un très grand & honneſte cueur : mais ce qui donne autant de luſtre à ſa fermeté c'eſt la deſloyaulté de ſon mary qui la vouloit laiſſer pour une aultre. — Je croy, diſt Longarine, que ceſt ennuy là luy fut le plus importable : car il n'y a faiz ſi peſant que l'amour de deux perſonnes bien unies ne puiſſe doucement ſupporter; mais quand l'un fault à ſon debvoir & laiſſe toute la charge ſur l'autre, la peſanteur eſt importable. — Vous devriez doncques, diſt Geburon, avoir pitié de nous, qui portons l'amour entiere ſans que vous y daigniez mectre le bout du doigt pour la ſoulager. — Ha, Geburon! diſt Parlamente, ſouvent ſont differens les fardeaux de l'homme & de la femme. Car l'amour de la femme, bien fondée ſur Dieu & ſur honneur eſt ſi juſte & raiſonnable, que celuy qui ſe depart de telle amityé doibt eſtre eſtimé laſche & meſchant envers Dieu & les hommes. Mais l'amour de la pluſpart des hommes eſt tant fondée ſur le plaiſir que les femmes ignorant leur mauvaiſe volunté ſe y mectent aucunes fois bien avant. Et quand Dieu leur faict congnoiſtre la malice du cueur de celluy qu'elles eſtimoient bon, s'en peuvent departir

avecq leur honneur & bonne reputation, car les plus courtes follies ſont tousjours les meilleures. — Voila doncques une raiſon, diſt Hircan, forgée ſur voſtre fantaiſie, de vouloir ſouſtenir que les femmes honneſtes peuvent laiſſer honneſtement l'amour des hommes & non les hommes celle des femmes, comme ſi leur cueur eſtoit different : mais combien que les viſaiges & habitz le ſoyent, ſi croy je que les voluntez ſont toutes pareilles, ſinon d'autant que la malice plus couverte eſt la pire. Parlamente avecq ung peu de colere luy diſt : J'entends bien que vous eſtimez celles les moins mauvaiſes, de qui la malice eſt deſcouverte. — Or laiſſons ce propos là, diſt Simontault, car pour faire concluſion du cueur de l'homme & de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens (1) : mais venons à ſçavoir à qui Parlamente donnera ſa voix pour oyr quelque beau compte. — Je la donne, diſt elle, à Geburon. — Or puis que j'ay commencé, diſt il, à parler des cordeliers, je ne veux oublier ceulx de Sainct Benoiſt, & ce qui eſt advenu d'eux de mon temps : combien que je n'entends, en racomptant une

(1) Le Ms. de Thou 7576[5,5] termine la nouvelle en cet endroit, & commence la deuxième nouvelle par ces mots : *La compagnie ſe tint à la concluſion de Simonteau pour n'eſtre plus au deſavantage de l'une que de l'autre partie, & ſe tournant vers Parlamente & regardant [à qui] elle donneroit ſa voix pour oyr quelque autre bon conte.*

hiſtoire d'un meſchant religieux, empeſcher la bonne opinion que vous avez des gens de bien. Mais veu que le Pſalmiſte diſt que tout homme eſt menteur; & en ung autre endroict: Il n'en eſt poinct qui face bien juſques à ung, il me ſemble qu'on ne peut faillyr d'eſtimer l'homme tel qu'il eſt. Car s'il y a du bien, on le doit attribuer à celluy qui en eſt la ſource, & non à la creature, à laquelle par trop donner de gloire & de louange, ou eſtimer de ſoy quelque choſe de bon, la plus part des perſonnes ſont trompées. Et afin que vous ne trouviez impoſſible que ſoubz extreme auſterité ne ſe treuve extreme concupiſcence, entendez ce qui advint du temps du Roy François premier.

VINGT DEUXIESME NOUVELLE.

Soeur Marie Heroet ſollicitée de ſon honneur par un prieur [de] Sainct Martin des Champs, avec la grace de Dieu emporta la victoire contre ſes fortes tentations, à la grand'confuſion du prieur & à l'exaltation d'elle.

En la ville de Paris il y avoit ung prieur de Sainct Martin des Champs (1), duquel je tairay le nom pour l'amytié que je luy ay portée. Sa vie juſques en l'aage de cinquante ans fut ſi auſtere que le bruict de ſa ſaincteté courut par tout le royaume, tant qu'il n'y avoit prince ne princeſſe qui ne luy fiſt grand honneur quand il les venoit veoir. Et ne ſe faiſoit reformation de religion qui ne fuſt faicte par ſa main, car on le nommoit le pere de vraye religion. Il fuſt eſleu viſiteur de la grande religion des dames de Fontevrault, desquelles il eſtoit tant crainct que quand il venoit en quelqu'un de leurs monaſteres, toutes les religieuſes trembloient de la craincte qu'elles avoient de luy. Et pour l'appaiſer des grandes rigueurs qu'il leur tenoit, le traictoient comme elles euſſent faict la perſonne du Roy : ce que au commencement il refuſoit, mais à la fin venant ſur les cinquante

(1) Voir aux éclairciſſements, note B.

cinq ans, commença à trouver fort bon le traictement qu'il avoit au commencement desprisé, & s'estimant luy mesme le bien public de toute religion, desira de conserver sa santé mieulx qu'il n'avoit accoustumé. Et combien que sa reigle portast de jamais ne manger cher il s'en dispensa luy mesme, ce qu'il ne faisoit à nul autre, disant que sur luy estoit tout le faiz de la religion. Parquoy si bien se festoya que d'un moyne bien meigre il en feyt ung bien gras. Et à ceste mutation de vivre se feyt une mutation de cueur telle qu'il commencea à regarder les visaiges dont paravant avoit faict conscience : & en regardant les beaultez que les voilles rendent plus desirables, commencea à les convoicter. Doncques pour satisfaire à ceste convoitise chercha tant de moyens subtils, qu'à la parfin de pasteur il devint loup (1); tellement que en plusieurs bonnes religions, s'il s'en trouvoit quelqu'une ung peu sotte, il ne failloit à la decepvoir. Mais après avoir longuement continué ceste meschante vie, la bonté divine qui print pitié des pauvres brebis esgarées, ne voulut plus endurer la gloire de ce malheureux regner, ainsy que vous verrez.

Ung jour allant visiter ung couvent près de Paris, qui se nomme Gif (2), advint

(1) Ms. 7576².
(2) Voir aux éclaircissements, note C.

que en confeſſant toutes les religieuſes, en trouva une nommée Marie Heroet, dont la parole eſtoit ſi doulce & agreable, qu'elle promectoit le viſaige & le cueur eſtre de meſme. Parquoy ſeulement pour l'ouyr fut eſmeu en une paſſion d'amour qui paſſoit toutes celles qu'il avoit eues aux autres religieuſes : & en parlant à elle ſe baiſſa fort pour la regarder, & apperceut la bouche ſi rouge & ſi plaiſante qu'il ne ſe peut tenir de luy haulſer le voile pour veoir ſi les oeilz accompaignoient le demeurant, ce qu'il trouva : dont ſon cueur fut remply d'une ardeur ſi vehemente qu'il perdit le boire & le manger & toute contenance, combien qu'il la diſſimuloit. Et quand il fut retourné en ſon prieuré, il ne povoit trouver repos : parquoy en grande inquietude paſſoyt les jours & les nuictz, en cherchant les moyens comme il pourroit parvenir à ſon deſir, & faire d'elle comme il avoit faict de pluſieurs autres. Ce qu'il craingnoit eſtre difficile pource qu'il la trouvoit ſaige en paroles & d'un eſperit ſubtil (1) : & d'autre part ſe voyoit ſi laid & ſi vieulx qu'il delibera de ne luy en parler poinct, mais de chercher à la gaingner par craincte. Parquoy bien toſt après s'en retourna au dict monaſtere de Gif; auquel lieu

(1) Ms. 7576 : *mais il la trouva ſi ſage en paroles & d'un eſprit ſi ſubtil que il n'y pouvoit avoir grant eſperance.*

ſe monſtra plus auſtere qu'il n'avoit jamais faict, ſe courrouçant à toutes les religieuſes, reprenant l'une que ſon voile n'eſtoit pas aſſez bas, l'autre qu'elle haulſoit trop la teſte, & l'autre qu'elle ne faiſoit pas bien la reverence en religieuſe. En tous ces petiz cas ſe monſtroit ſi auſtere que l'on le craingnoit comme ung Dieu painct en jugement. Et luy, qui avoit les gouttes, ſe travailla tant de viſiter les lieux reguliers, que environ l'heure de veſpres, heure par luy apoſtée, ſe trouva au dortouer. L'abbeſſe luy diſt : Pere reverend, il eſt temps de dire veſpres. A quoy il reſpondit : Allez, mere, allez, faictes les dire : car je ſuys ſi las que je demeureray ici non pour repoſer, mais pour parler à ſeur Marie, de laquelle j'ay oy très mauvais rapport : car l'on m'a dict qu'elle caquette comme ſi c'eſtoit une mondaine. L'abbeſſe qui eſtoit tante de ſa mere le pria de la bien chapitrer, & la luy laiſſa toute ſeule, ſinon ung jeune religieux qui eſtoit avecq luy. Quand il ſe trouva ſeul avecq seur Marie, commencea à luy lever le voile, & luy commander qu'elle le regardaſt. Elle luy reſpondit que ſa reigle luy deffendoit de regarder les hommes. — C'eſt bien dict, ma fille, luy diſt il, mais il ne fault pas que vous eſtimiez qu'entre nous religieux ſoyons hommes. Parquoy ſeur Marie, craingnant faillir par deſobeiſſance, le regarda au viſage ; elle le trouva ſi laid qu'elle penſa faire

plus de penitence que de peché à le regarder. Le beau pere, après luy avoir dict plusieurs propos de la grande amitié qu'il luy portoit, luy voulut mettre la main au tetin, qui fut par elle repoulsé comme elle debvoit; & fut si courroucé qu'il luy dist : Faut il que une religieuse sçaiche qu'elle ait des tetins? Elle luy dist : Je sçay que j'en ay, & certainement que vous ny autre n'y toucherez poinct : car je ne suis pas si jeune & ignorante que je n'entende bien ce qui est peché de ce qui ne l'est pas. Et quand il veit que ses propos ne la povoient gaingner, luy en va bailler d'un autre, disant : Helas, ma fille, il faut que je vous declaire mon extreme necessité : c'est que j'ay une maladie que tous les medecins trouvent incurable, sinon que je me resjouisse & me joue avecq quelque femme que j'aime bien fort. De moy, je ne vouldrois pour mourir faire ung peché mortel, mais quand l'on viendroit jusques là, je sçay que simple fornication n'est nullement à comparer à pecher d'homicide. Parquoy, si vous aimez ma vie, en sauvant vostre conscience de crudelité vous me la saulverez. Elle luy demanda quelle façon de jeu il entendoit faire. Il luy dist qu'elle povoit bien reposer sa conscience sur la sienne, & qu'il ne feroit chose dont l'une ne l'autre fust chargé. Et pour luy monstrer le commencement du passetemps qu'il demandoit, la vint embrasser & essayer de la

jetter ſur ung lict. Elle congnoiſſant ſa meſchante intention, ſe deffendit ſi bien & de paroles & de bras qu'il n'eut povoir de toucher que à ſes habillemens. A l'heure, quand il veid toutes ſes inventions & esforts eſtre tournez en riens, comme ung homme furieux & non ſeullement hors de conſcience mais de raiſon naturelle, luy meit la main ſoubz la robbe, & tout ce qu'il peut toucher des ongles eſgratigna de telle fureur que la pauvre fille en criant bien fort, de tout ſon hault tumba à terre toute eſvanouye. Et à ce cry entra l'abbeſſe dans le dortouer où elle eſtoit : laquelle eſtant à veſpres, ſe ſouvint avoir laiſſé ceſte religieuſe ſeule avecq le beau pere, qui eſtoit fille de ſa niepce : dont elle eut ung ſcrupule en ſa conſcience qui luy feit laiſſer veſpres & aller à la porte du dortouer eſcouter que l'on faiſoit; mais oyant la voix de ſa niepce, pouſſa la porte que le jeune moyne tenoit. Et quand le prieur veid venir l'abbeſſe, en luy monſtrant ſa niepce eſvanouye lui diſt : Sans faulte, notre mere, vous avez grand tort que vous ne m'avez dict les conditions de ſeur Marie : car ignorant ſa debilité, je l'ay faict tenir debout devant moy & en la chapitrant s'eſt eſvanouye comme vous voyez. Ilz la feirent revenir avecq vin aigre & autres choſes propices; & trouverent que de ſa cheute elle eſtoit bleſſée à la teſte. Et quand elle fut revenue, le

prieur, craingnant qu'elle comptaſt à ſa tante l'occaſion de ſon mal, luy diſt à part : Ma fille, je vous commande ſous peine d'inobedience & d'eſtre dampnée, que vous n'aiez jamais à parler de ce que je vous ay faict icy, car entendez que l'extremité d'amour m'y a contrainct. Et puis que je voy que vous ne voulez aymer je ne vous en parleray jamais que ceſte fois, vous aſſeurant que ſi vous me voulez aimer je vous feray elire abbeſſe de l'une des trois meilleures abbayes de ce royaume. Mais elle luy reſpondit qu'elle aimoit mieulx mourir en chartre perpetuelle que d'avoir jamais autre amy que celluy qui eſtoit mort pour elle en la croix, avecq lequel elle aimoit mieulx ſouffrir tous les maulx que le monde pourroit donner que contre luy avoir tous les biens ; & qu'il n'eut plus à luy parler de ces propos, ou elle le diroyt à la mere abbeſſe, mais qu'en ſe taiſant elle s'en tairoit. Ainſy s'en alla ce mauvais pasteur, lequel pour ſe monſtrer tout autre qu'il n'eſtoit, & pour encores avoir le plaiſir de regarder celle qu'il aimoyt, ſe retourna vers l'abbeſſe, luy diſant : Ma mere, je vous prie, faictes chanter à toutes voz filles ung *Salve Regina* en l'honneur de ceſte vierge où j'ay mon eſperance. Ce qui fut faict : durant lequel ce regnart ne feit que pleurer, non d'autre devotion que de regret qu'il avoit de n'eſtre venu au deſſus de la ſienne. Et toutes

les religieuſes, penſans que ce fuſt d'amour à la vierge Marie, l'eſtimoient ung ſainct homme. Seur Marie, qui congnoiſſoit ſa malice, prioit en ſon cueur de confondre celluy qui deſpriſoit tant la virginité.

Ainſy s'en alla ceſt hyppocrite à Sainct Martin; auquel lieu ce meſchant feu qu'il avoit en ſon cueur ne ceſſa de bruſler jour & nuict & de chercher toutes les inventions poſſibles pour venir à ſes fins. Et pour ce que ſur toutes choſes il craingnoit l'abbeſſe qui eſtoit femme vertueuſe, il penſa le moyen de l'oſter de ce monaſtere. S'en alla vers Madame de Vendoſme, pour l'heure demeurant à La Fere, où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Sainct Benoiſt nommé le Mont d'Olivet (1). Et comme celluy qui eſtoit le ſouverain reformateur luy donna à entendre que l'abbeſſe du dict Mont Olivet n'eſtoit pas aſſez ſuffiſante pour gouverner une telle communauté, la bonne dame le pria de luy en donner une autre qui fuſt digne de ceſt office. Et luy qui ne demandoit autre choſe luy conſeilla de prendre l'abbeſſe de Gif pour la plus ſuffiſante qui fuſt en France. Madame de Vendoſme incontinant l'envoya querir, & luy donna la charge de ſon monaſtere du Mont d'Olivet. Le prieur de Sainct Martin, qui avoit en ſa main les voix de

(1) Voir aux éclairciſſements, note D.

toute la religion, feit eſlire à Gif une abbeſſe à ſa devotion. Et après ceſte eſlection il s'en alla au dict lieu de Gif eſſayer encores une autre fois ſi par priere ou par doulceur il pourroit gaingner ſeur Marie Heroet. Et voyant qu'il n'y avoit nul ordre retourna deſeſperé à ſon prieuré de Sainct Martin : auquel lieu, pour venir à ſa fin & pour ſe venger de celle qui luy eſtoit trop cruelle, de paour que ſon affaire fuſt eſventée, feit deſrober ſecretement les relicques du dict prieuré de Gif de nuict ; & meit à ſus au confeſſeur de leans, fort viel & homme de bien que c'eſtoit luy qui les avoit deſrobées ; & pour ceſte cauſe le meit en priſon à Sainct Martin. Et durant qu'il le tenoit priſonnier, ſuſcita deux teſmoings leſquels ignoramment ſignerent ce que monſieur de Sainct Martin leur commanda : c'eſtoit qu'ilz avoient veu dedans ung jardin le dict confeſſeur avecq ſeur Marie en acte villain & deshonneſte ; ce qu'il voulut faire advouer au viel religieux. Mais luy qui ſçavoit toutes les faultes de ſon prieur, le ſupplia l'envoier en chappitre, & que là devant tous les religieux il diroit la verité de tout ce qu'il en ſçavoit. Le prieur craingnant que la juſtification du confeſſeur fuſt ſa condemnation, ne voulut poinct enteriner ceſte requeſte. Mais le trouvant ferme en ſon propos, le traicta ſi mal en priſon que les ungs dient qu'il y mourut, & les autres qu'il le contraingnit de laiſſer ſon

habit, & de s'en aller hors du royaume de France; quoy qu'il en ſoit, jamais depuis on ne le veit.

Quand le prieur eſtima avoir une telle priſe ſur seur Marie, s'en alla en la religion où l'abbeſſe faicte à ſa poſte ne le contrediſoit en rien : & là commencea de vouloir uſer de ſon auctorité de viſiteur, & feit venir toutes les religieuſes, l'une après l'autre, en une chambre pour les oyr en forme de viſitation. Et quand ce fut au rang de ſeur Marie qui avoit perdu ſa bonne tante, il commencea à luy dire : Seur Marie, vous ſçavez de quel crime vous eſtes accuſée, & que la diſſimulation que vous faictes d'eſtre tant chaſte ne vous a de rien ſervy, car on congnoiſt bien que vous eſtes tout le contraire. Seur Marie luy reſpondit d'un viſaige aſſeuré : Faictes moy venir celluy qui m'accuſe, & vous verrez ſi devant moy il demeurera en ſa mauvaiſe opinion. Il luy diſt (1) : Il ne nous fault aultre preuve, puis que le confeſſeur a eſté convaincu. Seur Marie luy diſt : Je le penſe ſi homme de bien qu'il n'aura poinct confeſſé une telle menſonge : mais quand ainſy ſeroit, faictes le venir devant moy & je prouveray le contraire de ſon dire. Le prieur voyant que en nulle ſorte ne la povoit eſtonner, luy diſt : Je ſuis voſtre pere qui deſire saulver

(1) Ms. 7576².

voſtre honneur : pour ceſte cauſe je remectz ceſte verité à voſtre conſcience, à laquelle je adjouſteray foy. Je vous demande & vous conjure ſur peine de peché mortel de me dire verité, aſſavoir mon ſi vous eſtiez vierge quand vous fuſtes miſe ceans. Elle luy reſpondit : Mon pere, l'aage de cinq ans que j'avois doibt eſtre ſeule teſmoing de ma virginité. — Or bien doncques, ma fille, diſt le prieur, depuis ceſt temps là avez vous poinct perdu ceſte fleur? Elle luy jura que non, & que jamais n'y avoit trouvé empeſchement que de luy. A quoy il diſt qu'il ne le pouvoit croire, & que la choſe giſoit en preuve. — Quelle preuve, diſt elle, vous en plaiſt il faire? — Comme je faictz aux aultres, diſt le prieur; car ainſy que je ſuis viſiteur des ames, auſſi ſuis je viſiteur des corps. Vos abbeſſes & prieures ont paſſé par mes mains : vous ne devez craindre que je viſite voſtre virginité; parquoy jectez vous ſur le lict, & mettez le devant de voſtre habillement ſur voſtre viſaige. Seur Marie luy reſpondit par collere : Vous m'avez tant tenu de propos de la folle amour que vous me portez, que j'eſtime pluſtoſt que vous me voulez oſter ma virginité que de la viſiter : parquoy entendez que jamais je ne m'y conſentiray. Alors il luy diſt qu'elle eſtoit excommuniée de refuſer l'obedience de saincte religion, & ſi elle ne conſentoit qu'il la deshonoreroit en plain cha-

pitre, & diroit le mal qu'il ſçavoit d'entre elle & le confeſſeur. Mais elle d'un viſaige ſans paour luy reſpondit : Celluy qui congnoiſt le cueur de ſes ſerviteurs me rendra autant d'honneur devant luy que vous me ſçauriez faire de honte devant les hommes. Parquoy puiſque voſtre malice en eſt juſques là, j'aime mieulx qu'elle paracheve ſa cruaulté envers moy que le deſir de ſon mauvais voulloir, car je ſçay que Dieu eſt juſte juge. A l'heure il s'en alla aſſembler tout le chapitre, & feit venir devant luy à genoulx ſeur Marie, à laquelle il diſt par ung merveilleux deſpit : Seur Marie, il me deſplaiſt que les bonnes admonitions que je vous ay données ont eſté inutiles en voſtre endroict, & que vous eſtes tumbée en tel inconvenient que je ſuis contrainct de vous impoſer penitence contre ma couſtume : c'eſt que ayant examiné voſtre confeſſeur ſur aucuns crimes à luy impoſez, m'a confeſſé avoir abuſé de voſtre perſonne au lieu où les teſmoings diſent l'avoir veu. Parquoy ainſy que je vous avois elevée en eſtat honorable & maiſtreſſe des novices, je ordonne que vous ſoyez miſe non ſeullement la derniere de toutes, mais mengeant à terre, devant toutes les ſeurs, pain & eaue juſques ad ce que l'on congnoiſſe votre contrition ſuffiſante d'avoir grace. Seur Marie, eſtant advertye par une de ſes compaignes qui entendoit toute ſon affaire, que ſi elle reſpondoit

chose qui despleust au prieur, il la mectroit *in pace*, c'est à dire en chartre perpetuelle, endura ceste sentence, levant les oeilz au ciel, priant celluy qui a esté sa resistance contre le peché, vouloir estre sa patience contre sa tribulation. Encores deffendit le prieur de Sainct Martin que quand sa mere ou ses parens viendroient que l'on ne la souffrist de trois ans parler à eulx ni escrire sinon lettres faictes en la communauté.

Ainsy s'en alla ce malheureux homme sans plus y revenir; & fut ceste pauvre fille long temps en la tribulation que vous avez ouye. Mais sa mere qui sur tous ses enfans l'aimoit, voyant qu'elle n'avoit plus de nouvelles d'elle s'en emerveilla fort, & dist à ung sien fils, saige & honneste gentil homme, qu'elle pensoit que sa fille estoit morte, mais que les religieuses pour avoir la pension annuelle luy dissimuloient : le priant en quelque façon que ce fust de trouver moien de veoir sa dicte seur. Incontinent il s'en alla en la religion, en laquelle on luy feit les excuses accoustumées : c'est qu'il y avoit trois ans que sa seur ne bougeoit du lict. Dont il ne se tint pas contant; & leur jura que s'il ne la voyoit il passeroit pardessus les murailles & forceroit le monastere. De quoy elles eurent si grande paour qu'elles luy admenerent sa seur à la grille, laquelle l'abbesse tenoit de si près qu'elle ne povoit dire à son frere

chose qu'elle n'entendist. Mais elle, qui estoit sage, avoit mis par escript tout ce qui est icy dessus, avecq mille autres inventions que le dict prieur avoit trouvées pour la decepvoir, que je laisse à compter pour la longueur. Si ne veulx je oblier à dire que durant que sa tante estoit abbesse, pensant qu'il fust refusé par sa laideur, feit tenter seur Marie par ung beau & jeune religieux, esperant que si par amour elle obeissoit à ce religieux après il la pourroit avoir par craincte. Mais dans ung jardin où le dict jeune religieux luy tint propos avecq gestes si deshonnestes que j'aurois honte de les rememorer, la pauvre fille courut à l'abbesse qui parloit au prieur criant : Ma mere, ce sont diables en lieu de religieux ceux qui nous viennent visiter. Et à l'heure le prieur qui eut grande paour d'estre descouvert, commencea à dire en riant : Sans faulte, ma mere, seur Marie a raison ; & en prenant seur Marie par la main luy dist devant l'abbesse : J'avois entendu que seur Marie parloit fort bien & avoit le langaige si à main que on l'estimoit mondaine ; & pour ceste occasion je me suis contrainct contre mon naturel luy tenir tous les propos que les hommes mondains tiennent aux femmes, ainsy que je trouve par escript, car d'experience j'en suis ignorant comme le jour que je fus né ; & en pensant que ma vieillesse & laideur luy faisoient tenir propos si vertueux, j'ay commandé à mon jeune re-

ligieux de luy en tenir de ſemblables, à quoy vous voyez qu'elle a vertueuſement reſiſté. Dont je l'eſtime ſi ſage & vertueuſe, que je veulx que doreſnavant elle ſoyt la premiere après vous & maiſtreſſe des novices, afin que ſon bon vouloir croiſſe tousjours de plus en plus en vertu.

Ceſt acte icy & pluſieurs autres feyt ce bon religieux durant trois ans qu'il fut amoureux de la religieuſe. Laquelle, comme j'ay dict, bailla par la grille à ſon frere tout le diſcours de ſa piteuſe hiſtoire. Ce que le frere porta à ſa mere; laquelle toute deſeſperée vint à Paris, où elle trouva la Royne de Navarre ſeur unique du Roy, à qui elle monſtra ce piteux diſcours en luy diſant : Madame, fiez vous une autre fois en voz ypocrites : je penſoys avoir mis ma fille aux faulxbourgs & chemin de paradis, & je l'ay miſe en celluy d'enfer, entre les mains des pires diables qui puiſſent eſtre; car les diables ne nous tentent s'il ne nous plaiſt, & ceux cy nous veulent avoir par force où l'amour deffault. La Royne de Navarre fut en grande peyne, car entierement elle ſe confioyt en ce prieur de Sainct Martin, à qui elle avoit baillé la charge des abbeſſes de Montivilliers et de Caen, ſes belles ſeurs (1). D'autre coſté, le crime ſi

(1) Édition de 1558 : *des abbeſſes de Montolivet & de Caen ſes belles ſoeurs* (voir aux éclairciſſements, note E).

grand luy donna telle horreur & envye de venger l'innocence de ceſte pauvre fille qu'elle communiqua au chancelier du Roy, pour lors legat en France (1), de l'affaire. Et feit envoyer querir le prieur, lequel ne trouva nulle excuſe, ſinon qu'il avoit ſoixante dix ans : & parlant à la Royne de Navarre, la pria ſur tous les plaiſirs qu'elle luy vouldroit jamais faire, & pour recompenſe de tous ſes ſervices & de tous ceux qu'il avoit deſir de luy faire, qu'il luy pleuſt de faire ceſſer ce procès, & qu'il confeſſeroit que ſeur Marie Heroet eſtoit une perle d'honneur & de virginité. La Royne de Navarre oyant cela, fut tant eſmerveillée qu'elle ne ſceut que luy reſpondre, mais le laiſſa là : & le pauvre homme tout confus ſe retira en ſon monaſtere, où il ne voulut plus eſtre veu de perſonne, & ne veſquit que ung an après. Et ſeur Marie Heroet eſtimée comme elle debvoit par les vertuz que Dieu avoit miſes en elle, fut oſtée de l'abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte abbeſſe par le don du Roy de l'abbaye de Giy près de Montargis (2), laquelle elle reforma & veſquit comme celle qui estoit pleine de l'eſperit de Dieu, le louant toute ſa vie de ce qu'il luy

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

(2) Ms. 7576[5.5] : *d'un prieuré nommé Gyi.* — Éd. de 1558 : *de l'abbaye nommé Gien.* Voir aux éclairciſſements, note G.

avoit pleu luy redonner ſon honneur & ſon repos.

Voyla, mes dames, une hiſtoire qui eſt bien pour monſtrer ce que dict l'Evangille (1) : Que Dieu par les choſes foybles confond les fortes, & que par les inutiles aux oeilz des hommes, la gloire de ceux qui cuident eſtre quelque choſe & ne ſont rien. Et penſez, mes dames, que ſans la grace de Dieu il n'y a homme où l'on doibve croire nul bien, ne ſi ſotte tentation dont avecques luy l'on n'emporte victoire, comme vous povez veoir par la confuſion de celluy qu'on eſtimoit juſte & par l'exaltation de celle qu'on vouloyt faire trouver pechereſſe & meſchante. En cela eſt verisfié le dire de Noſtre Seigneur : Qui ſe exaltera ſera humilié, & qui ſe humiliera ſera exalté. — Helas! ce diſt Oiſille, que ce prieur là a trompé de gens de bien, car j'ay veu qu'on ſe fyoit plus en luy que en Dieu. — Ce ne ſeroyt pas moy, diſt Nomerfide ; car j'ay une ſi grande horreur quant je voy ung religieux que ſeullement je ne m'y ſçaurois confeſſer; eſtimant qu'ils ſont pires que tous les aultres hommes, & ne hantent jamais maiſon qu'ilz n'y laiſſent quelque honte ou quelque zizanie (2).

---

(1) Éd. de 1558 : *ce que diſt l'Evangile & ſainct Paul aux Corinthiens.*

(2) Au lieu de ces lignes depuis *car j'ay une*, &c., les éditions de 1558 & de 1560 portent ces mots : *ce n'eſt*

— Il y en a de bons, dist Oisille, & ne fault pas que pour les mauvais ils soient jugez : mais les meilleurs sont ceulx qui moins hantent les maisons seculieres & les femmes. — Vous dictes vray, dist Ennasuitte, car moins on les voyst, moins on les congnoist, & plus on les estime pource que la frequentation les monstre telz qu'ils sont. — Or laissons le moustier là où il est, dist Nomerfide, & voyons à qui Geburon donnera sa voix (1). — Ce sera, dist il, à madame Oisille, afin qu'elle die quelque chose en faveur de saincte religion. — Nous avons tant juré, dist Oisille, de dire la verité que je ne sçaurois soustenir ceste partie. Et aussy en faisant vostre compte, vous m'avez remys en memoire une si piteuse histoire que je suis contrainicte de la dire, pource que je suis voysine du païs où de mon temps elle est advenue. Et afin, mes dames, que l'ypocrisie de ceulx qui s'estiment plus religieux que les

---

pas moy, dist Nomerfide, car je ne m'arreste point à telles gens.

(1) Le Ms. de Thou 7576[5-5] contient le passage suivant : *Geburon pour reparer sa faute, si faute estoit d'avoir dechifré la malheureuse & abominable vie d'un mechant religieux, afin de se garder de l'hypochrisie de ses semblables, ayant telle estime de madame Oysille qu'on doit avoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que promte à exalter & publier le bien qu'elle connoissoit en autruy, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion.*

autres ne vous enchante l'entendement, de ſorte que voſtre foy divertie de ſon droit chemin eſtime trouver ſalut en quelque autre creature que en celluy ſeul qui n'a voulu avoir compaignon à noſtre creation & redemption, lequel eſt tout puiſſant pour nous ſaulver en la vie eternelle, & en ceſte temporelle nous consoler & delivrer de toutes noz tribulations, congnoiſſant que ſouvent l'ange Sathan ſe transforme en ange de lumiere afin que l'oeil exterieur, aveuglé par l'apparence de ſainctеté & devotion, ne s'arreſte à ce qu'il doibt fuir, il m'a ſemblé bon la vous racompter pource qu'elle eſt advenue de noſtre temps.

VINGT TROISIESME NOUVELLE.

La trop grande reverence qu'un gentil homme de Perigord portoit à l'ordre de Sainct Françoys fut cause que luy, sa femme & son petit enfant moururent miserablement.

Au pays de Perigort il y avoit ung gentil homme qui avoit telle devotion à Sainct François qu'il luy sembloit que tous ceulx qui portoient son habit devoient estre semblables au bon sainct. Pour l'honneur duquel il avoit faict faire en sa maison chambre & garderobe pour loger les dicts freres, par le conseil desquelz il conduisoit toutes ses affaires, voire jusques aux moindres de son mesnage, s'estimant chemyner seurement en suyvant leur bon conseil. Or advint ung jour que la femme du dict gentil homme qui estoit belle & non moins saige que vertueuse, avoit faict ung beau fils, dont l'amitié que le mary luy portoit augmenta doublement. Et pour festoyer la commere envoya querir un sien beau frere. Or ainsi que l'heure du soupper approchoit, arriva ung cordelier duquel je celeray le nom pour l'honneur de la religion. Le gentil homme fut fort aise quant il veit son pere spirituel devant lequel il ne cachoyt nul secret. Et après plusieurs propos tenuz entre

ſa femme, ſon beau frere & luy, ſe meirent à table pour ſoupper. Durant lequel ce gentil homme regardoit ſa femme qui avoit aſſez de beaulté & de bonne grace pour eſtre deſirée d'un mary, commencea à demander tout hault une queſtion au beau pere : Mon pere, eſt il vray que ung homme peche mortellement de coucher avecq ſa femme pendant qu'elle eſt en couche? Le beau pere qui avoit la contenance & la parole toute contraire à ſon cueur, luy reſpondit avecq ung viſaige collere : Sans faulte, monſieur, je penſe que ce ſoyt ung des grands pechez qui ſe facent en mariage; & ne fuſſe que l'exemple de la benoiſte vierge Marie, qui ne voulut entrer au temple juſques après les jours de ſa purification, combien qu'elle n'en euſt nul beſoing, ſi ne debvriez vous jamais faillir à vous abſtenir d'un petit plaiſir, veu que la bonne vierge Marie ſe abſtenoit pour obeyr à la loy d'aller au temple où eſtoit toute ſa conſolation. Et oultre cela meſſieurs les docteurs en medecine dient qu'il y a grand dangier pour la lignée qui en peult venir. Quant le gentil homme entendit ces paroles il en fut bien marri, car il eſperoit bien que ſon beau pere luy bailleroit congé, mais il n'en parla plus avant. Le beau pere durant ces propos, après avoir plus beu qu'il n'eſtoit beſoing, regardant la damoiſelle, penſa bien en luy meſmes que s'il en eſtoit le mary il ne demanderoit poinct conſeil au beau pere

de coucher avecq ſa femme. Et ainſy que le feu peu à peu s'allume tellement qu'il vient à embraſer toute la maiſon, or pour ce le frater commencea de bruſler par telle concupiſcence, que ſoubdainement delibera de venir à fin du deſir que plus de trois ans durant avoit porté couvert en ſon cueur.

Et après que les tables furent levées print le gentil homme par la main, & le menant auprès du lict de ſa femme, luy diſt devant elle : Monſieur, pour ce que je congnois bonne amour qui eſt entre vous & ma damoiſelle que voicy, laquelle avecq la grande jeuneſſe qui eſt en vous vous tourmente ſi fort que ſans faulte j'en ay grande compaſſion ; j'ay penſé de vous dire ung ſecret de noſtre ſaincte theologie : c'eſt que la loy qui pour les abuz des mariz indiſcrets eſt ſi rigoureuſe qu'elle ne veult permettre que ceulx qui ſont de bonne conſcience comme vous ſoient fruſtrez de l'intelligence. Parquoy, Monſieur, ſi je vous ay dict devant les gens l'ordonnance de la ſeverité de la loy, à vous qui eſtes homme ſaige n'en doibz celer la douceur. Sçachez, mon fils, qu'il y a femmes & femmes, comme auſſy hommes & hommes. Premierement, nous fault ſçavoir de Madame que voicy, veu qu'il y a trois ſepmaines qu'elle eſt accouchée, ſi elle eſt hors du flux de ſang? A quoy reſpondit la damoiſelle qu'elle eſtoit toute necte. Adoncques, diſt le cordelier, mon filz,

je vous donne congé d'y coucher ſans en avoir ſcrupule, mais que vous me promettez deux choſes. Ce que le gentil homme feit voluntiers: La premiere, diſt le beau pere, c'eſt que vous n'en parlerez à nulluy, mais y viendrez ſecretement; l'autre que vous n'y viendrez qu'il ne ſoyt deux heures après minuict, à fin que la digeſtion de la bonne dame ne ſoit empeſchée par voz follies. Ce que le gentil homme luy promiſt & jura par telz ſermens que celluy qui le congnoiſſoit plus ſot que menteur en fut tout aſſeuré. Et après pluſieurs propos, ſe retira le beau pere en ſa chambre, leur donnant la bonne nuict avecq une grande benediction. Mais en ſe retirant print le gentil homme par la main, luy diſant: Sans faulte, Monſieur, vous viendrez, & ne ferez plus veiller la pauvre commere. Le gentil homme en la baiſant, luy diſt: M'amie, laiſſez moy la porte de voſtre chambre ouverte: ce que entendit très bien le beau pere; ainſy ſe retira chacun en ſa chambre. Mais ſi toſt que le pere fut retiré, ne penſa pas à dormir ne repoſer, car incontinant qu'il n'ouït plus nul bruict en la maiſon, environ l'heure qu'il avoit accouſtumé d'aller à matines, s'en va le plus doulcement qu'il peut droict en la chambre, & là trouvant la porte ouverte de la chambre où le maiſtre eſtoit actendu, va finement eſteindre la chandelle, & le plus toſt qu'il peut ſe coucha auprès d'elle

ſans jamais luy dire ung ſeul mot. La damoiſelle, cuydant que ce fuſt ſon mary, luy diſt : Comment, mon amy ! vous avez très mal retenu la promeſſe que feiſtes hier au ſoir à noſtre confeſſeur, de ne venir icy juſques à deux heures. Le cordelier, plus attentif à la vie active que à la vie contemplative, avecq la craincte qu'il avoit d'eſtre congneu, penſa plus à ſatisfaire au meſchant deſir dont dès long temps avoit le cueur empoiſonné que à luy faire nulle reſponſe : dont la dame fut fort eſtonnée. Et quant le cordelier veid approcher l'heure que le mary devoit venir, ſe leva d'auprès de la damoiſelle, & le plus toſt qu'il peuſt retourna en ſa chambre.

Et tout ainſy que la fureur de la concupiſcence luy avoyt oſté le dormir, la craincte qui tousjours ſuit la meſchanceté, ne luy permiſt de trouver aucun repos, mais s'en alla au portier de la maiſon & luy diſt : Mon amy, Monſieur m'a commandé de m'en aller incontinant en noſtre couvent faire quelques prieres où il a devotion : parquoy, je vous prie, baillez moy ma monture, & m'ouvrez la porte ſans que perſonne en entende rien, car l'affaire eſt neceſſaire & ſecrete. Le portier, qui ſçavoit bien que obeïr au cordelier eſtoit ſervice agreable à ſon ſeigneur, luy ouvrit ſecretement la porte & le meiſt dehors. En ceſt inſtant s'eſveilla le gentil homme, lequel voyant approcher l'heure qui luy eſtoit donnée du beau

pere pour aller veoir ſa femme, ſe leva en ſa robbe de nuict, & s'en alla coucher viſtement où, par l'ordonnance de Dieu, ſans congé d'homme, il pouvoit aller. Et quant ſa femme l'ouït parler auprès d'elle, s'en eſmerveilla ſi fort qu'elle luy diſt, ignorant ce qui eſtoit paſſé : Comment, Monſieur! eſt ce la promeſſe que vous avez faicte au beau pere de garder ſi bien voſtre ſanté & la mienne, de ce que non ſeulement vous eſtes venu icy avant l'heure, mais encores y retournez? Je vous ſupplie, Monſieur, penſez y. Le gentil homme fut ſi troublé d'oyr ceſte nouvelle qu'il ne peut diſſimuler ſon ennuy; & luy diſt : Quels propos me tenez vous? Je ſçay pour verité qu'il y a trois ſepmaines que je n'ay couché avecq vous, & vous me reprenez d'y venir trop ſouvent. Si ces propos continuent, vous me ferez penſer que ma compaignie vous faſche & me contraindrez contre ma couſtume & vouloir, de chercher ailleurs le plaiſir que ſelon Dieu je doibz prendre avecq vous. La damoiſelle qui penſoyt qu'il ſe mocquaſt, luy reſpondit : Je vous ſupplie, Monſieur, en cuidant me tromper ne vous trompez poinct, car nonobſtant que vous n'ayez parlé à moy quand vous y eſtes venu, ſi ay je bien congneu que vous y eſtiez. A l'heure le gentil homme congneut que eulx deux eſtoient trompez; & luy feyt grant jurement qu'il n'y eſtoit poinct venu. Dont la dame

print telle triſteſſe que avecq pleurs & larmes elle luy diſt qu'il fiſt dilligence de ſçavoir qui ce povoit eſtre, car en leur maiſon ne couchoit que le frere & le cordelier. Incontinent le gentil homme, poulſé de ſoupſon au cordelier, s'en alla haſtivement en la chambre où il avoit logé, laquelle il trouva vuide. Et pour eſtre mieulx aſſeuré s'il s'en eſtoit fuy, envoya querir l'homme qui gardoit ſa porte & luy demanda s'il ſçavoit qu'eſtoit devenu le cordelier; lequel luy compta toute la verité. Le gentil homme certain de ceſte meſchanceté, retourna en la chambre de ſa femme, & luy diſt : Pour certain, m'amie, celuy qui a couché avecq vous & a faict de tant belles oeuvres eſt noſtre pere confeſſeur. La damoiſelle, qui toute ſa vie avoit aimé ſon honneur, entra en ung tel deſeſpoir que, obliant toute humanité & nature de femme, le ſuplia à genoux la venger de ceſte grande injure. Parquoy ſoubdain ſans autre delay le gentil homme monta à cheval & pourſuivit le cordelier.

La damoyſelle demeura ſeule en ſon lict n'ayant auprès d'elle conſeil ne conſolation que ſon petit enfant nouveau né; conſiderant le cas horrible & merveilleux qui luy eſtoit advenu, ſans excuſer ſon ignorance, ſe reputa comme coulpable & la plus malheureuſe du monde. Et alors, elle qui n'avoyt jamais aprins des cordeliers ſinon la confiance des

bonnes oeuvres, la ſatisfaction des peſchez par auſterité de vie, jeûnes & diſciplines, qui du tout ignoroit la grace donnée par noſtre bon Dieu par le merite de ſon filz, la remiſſion des pechez par ſon ſang, la reconſiliation du pere avecq nous par ſa mort, la vie donnée aux peſcheurs par ſa ſeule bonté & miſericorde (1), ſe trouva ſi troublée en l'aſſault de ce deſeſpoir fondé ſur l'enormité & gravité du peché, ſur l'amour du mary & l'honneur du lignaige, qu'elle eſtima la mort trop plus heureuſe que ſa vie. Et vaincue de ſa triſteſſe, tumba en tel deſeſpoir qu'elle fut non ſeulement divertie de l'eſpoir que tout chreſtien doibt avoir en Dieu, mais fut du tout alienée du ſens commun, obliant ſa propre nature. Alors vaincue de la douleur, poulſée du deſeſpoir, hors de la congnoiſſance de Dieu & de ſoy meſmes, comme femme enragée & furieuſe, print une corde de ſon lict & de ſes propres mains s'eſtrangla. Et qui pis eſt, eſtant en l'agonie de ceſte cruelle mort, le corps qui combatoit contre icelle ſe remua de telle ſorte qu'elle donna du pied ſur le viſaige de ſon petit enfant, duquel l'innocence ne le peut garentir qu'il ne ſuyviſt par mort ſa doloreuſe & dolente mere.

---

(1) Ces lignes depuis *elle qui n'avoyt jamais* juſqu'à *& miſericorde*, omiſes dans les éditions de 1558 & 1560, ſe trouvent dans tous les manuſcrits.

Mais en mourant feit ung tel cry que une femme qui couchoit en la chambre ſe leva à grande haſte pour allumer la chandelle. Et à l'heure, voyant ſa maiſtreſſe pendue & eſtranglée à la corde du lict, l'enfant eſtouffé & mort deſſoubz ſes pieds, s'en courut toute effrayée en la chambre du frere de ſa maiſtreſſe, lequel elle amena pour veoir ce piteux ſpectacle.

Le frere ayant mené tel deuil que peut & doit mener ung qui aime ſa ſeur de tout ſon cueur, demanda à la chamberiere qui avoit commis ung tel crime. La chamberiere luy diſt qu'elle ne ſçavoit, & que autre que ſon maiſtre n'eſtoit entré en la chambre, lequel n'y avoit gueres en eſtoit party. Le frere allant en la chambre du gentil homme & ne le trouvant poinct, creut aſſeurement qu'il avoit commis le cas, & prenant ſon cheval ſans autrement s'enquerir, courut après luy, & l'attaingnit en ung chemin où il retournoit de pourſuyvre ſon cordelier, bien dolent de ne l'avoir attrappé. Incontinent que le frere de la damoiſelle veit ſon beau frere, commencea à luy crier : Meſchant & laſche, deſfendez vous, car aujourdhuy j'eſpere que Dieu me vengera de vous par ceſte eſpée. Le gentil homme, qui ſe vouloit excuſer, veit l'eſpée de ſon beau frere ſi près de luy qu'il avoit plus de beſoing de ſe defendre que de s'enquerir de la cauſe de leur debat. Et lors ſe

donnerent tant de coups & à l'un & à l'autre, que le ſang perdu & la laſſeté les contraingnit de s'aſſeoir à terre l'un d'un coſté & l'autre de l'autre. Et en reprenant leur halayne, le gentil homme luy demanda : Quelle occaſion, mon frere, a converty la grande amitié que nous nous sommes tousjours portée en ſi cruelle bataille? Le beau frere luy reſpondit : Mais quelle occaſion vous a meu de faire mourir ma ſeur la plus femme de bien qui oncques fut? & encores ſi meſchamment que ſoubz couleur de vouloir coucher avecq elle l'avez pendue & eſtranglée à la corde de voſtre lict? Le gentil homme entendant ceſte parole, plus mort que vif, vint à ſon frere & l'embraſſant luy diſt : Eſt il bien poſſible que vous ayez trouvé voſtre ſeur en l'eſtat que vous dictes? Et quant le frere l'en aſſeura : Je vous prie, mon frere, diſt le gentil homme, que vous oyez la cauſe pour laquelle je me ſuis party de la maison : & à l'heure il luy feit le compte du meſchant cordelier. Dont le frere fut fort eſtonné, & encores plus marry de ce que contre raiſon il l'avoit aſſailly. Et en luy demandant pardon luy diſt : Je vous ay faict tort, pardonnez moy. Le gentil homme luy reſpond : Sy je vous ay faict tort j'en ay ma pugnicion, car je ſuis ſi bleſſé que je n'eſpere jamais en eſchaper. Le gentil homme eſſaya de le remonter à cheval le mieus qu'il put & le ramena en ſa maiſon où le lende-

main il treſpaſſa; & diſt & confeſſa devant tous les parens du dict gentil homme que luy meſmes eſtoit cauſe de ſa mort. Mais icelluy gentil homme, pour ſatisfaire à la juſtice, fut conſeillé d'aller demander ſa grace au Roy Françoys premier de ce nom. Parquoy après avoir faict enterrer honorablement mary, femme & enfant, s'en alla le ſainct vendredy pourchaſſer ſa remiſſion à la court. Et la rapporta maiſtre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre beau frere, eſtant iceluy Olivier chancelier d'Alençon; & depuis par ſes vertuz eſleu du Roy pour chancellier de France (1).

Mes dames, je crois que après avoir entendu ceſte hiſtoire très veritable, il n'y a aucunes de vous qui ne penſe deux fois à loger tels pellerins en ſa maiſon : & ſçaurez qu'il n'y a plus dangereux venin que celluy qui eſt diſſimulé. — Penſez, diſt Hircan, que ce mary eſtoit ung bon ſot, d'amener ung tel galland ſoupper auprès d'une ſi belle & honneſte femme. — J'ay veu le temps, diſt Geburon, que en noſtre pays il n'y avoit maiſon où il n'y euſt chambre dediée pour les beaux peres : mais maintenant ilz ſont tant congneuz qu'on les craint plus que advanturiers. — Il me ſemble, diſt Parlamente, que une femme eſtant dans le lict, ſi ce n'eſt pour luy

(1) Voir aux éclairciſſements, note H.

adminiſtrer les ſacremens de l'Egliſe, ne doibt jamais faire entrer prebſtre en ſa chambre: & quant je les y appelleray on me pourra bien juger en danger de mort. — Si tout le monde eſtoit ainſy auſtere que vous, diſt Ennaſuite, les pauvres prebſtres ſeroient pis qu'excommuniez d'eſtre ſeparez de la veue des femmes. — N'en ayez poinct de paour, diſt Saffredent, car ils n'en auront jamais faulte. — Comment? diſt Simontault, ce ſont ceulx qui par mariage nous lient aux femmes, qui eſſayent par leur meſchanceté à nous en deſlier & faire rompre le ſerment qu'ils nous ont faict faire. — C'eſt grande pitié, diſt Oiſille, que ceulx qui ont l'adminiſtration des sacremens, en jouent ainſy à la pelotte : on les debvroit bruſler tout en vie. — Vous feriez bien mieux de les honorer que de les blaſmer, diſt Saffredent, & de les flatter que de les injurier; car ce ſont ceulx qui ont puiſſance de bruſler & deshonorer les autres : parquoy *finite eos* (1); & ſçachons qui aura la voix d'Oiſille. — Je la donne, diſt elle, à Dagoucin, car je le voys entrer en contemplation telle qu'il me ſemble preparé à dire quelque bonne choſe. — Puis

(1) Le paſſage commençant par *de les irriter* & finiſſant par *finite eos*, qui eſt dans tous les manuſcrits, ne ſe trouve pas dans les imprimés. Le manuſcrit de Thou 7576[5.5] ajoute cette phraſe : *La compagnie trouva l'opinion de Saffredent très bonne, & laiſſant là les preſtres, pour changer de propos pria madame Oiſille de donner ſa voix à quelqu'un.*

que je ne puis ne n'oſe reſpondre, diſt Dagoucin, à tout le moins parleray je d'un à qui telle cruauté porta nuiſance & puis profit. Combien que amour s'eſtime tant fort & puiſſant qu'il veult aller tout nud, & luy eſt choſe très ennuyeuſe & à la fin importable d'eſtre couvert, ſi eſt ce, mes dames, que bien ſouvent ceux qui pour obeïr à ſon conſeil s'advencent trop de le deſcouvrir, s'en trouvent mauvais marchans : comme il advint à ung gentil homme de Caſtille, duquel vous orrez l'hiſtoire.

VINGT QUATRIESME NOUVELLE.

Elifor pour s'eſtre trop avancé de decouvrir ſon amour à la Royne de Caſtille, fut ſi cruellement traité d'elle, en l'eprouvant, qu'elle luy apporta nuyſance puis profit.

En la maiſon du Roy & Royne de Caſtille, deſquels les noms ne ſeront dicts, y avoit ung gentil homme ſi parfaict en toutes beaultez & bonnes conditions, qu'il ne trouvoit poinct ſon pareil en toutes les Eſpaignes. Chacun avoit ſes vertuz en admiration, mais encores plus ſon eſtrangeté, car l'on ne congneut jamais qu'il aimaſt ne print aucune dame. Et ſi y en avoit en la court en très grand nombre qui eſtoient dignes de faire bruſler ſa glace, mais il n'y en eut poinct qui euſt puiſſance de prendre ce gentil homme, lequel avoit nom Eliſor. La Royne, qui eſtoit femme de grande vertu mais non du tout exempte de la flamme qui moins eſt congneue & plus bruſle, regardant ce gentil homme qui ne ſervoit nulle de ſes femmes, s'en eſmerveilla; & ung jour luy demanda s'il eſtoit poſſible qu'il aimaſt auſſi peu qu'il en faiſoit le ſemblant. Il luy reſpondit que ſi elle voyoit ſon cueur comme ſa contenance elle ne luy feroit poinct ceſte queſtion. Elle, deſirant ſça-

voir ce qu'il vouloit dire, le preſſa ſi fort qu'il confeſſa qu'il aimoit une dame qu'il penſoit eſtre la plus vertueuſe de toute la chreſtienté. Elle feit tous ſes efforts par prieres & commandemens de vouloir ſçavoir qui elle eſtoit, mais il ne fut poinct poſſible : dont elle feit ſemblant d'eſtre fort courroucée, & jura qu'elle ne parleroit jamais à luy s'il ne luy nommoit celle qu'il aimoit tant; dont il fut ſi fort ennuyé qu'il fut contrainct de luy dire qu'il aimoit autant mourir s'il falloit qu'il luy confeſſaſt : mais voyant qu'il perdoit ſa veue & bonne grace par faulte de dire une verité tant honneſte qu'elle ne debvoit eſtre mal priſe de perſonne, luy diſt avecq grande craincte : Ma dame, je n'ay la force ni la hardieſſe de le vous dire, mais la premiere fois que vous irez à la chaſſe, je la vous feray veoir; & ſuis ſeur que vous jugerez que c'eſt la plus belle & parfaicte dame du monde. Ceſte reſponſe fut cauſe que la Royne alla plus toſt à la chaſſe qu'elle n'euſt faict. Eliſor qui en fut adverty, s'appreſta pour l'aller ſervir comme il avoit accouſtumé; & feit faire ung grand mirouer d'acier en façon de hallecret, & l'ayant mis devant ſon eſtomac, le couvrit très bien d'ung manteau de friſe noire qui eſtoit tout bordé de canetille & d'or friſé bien richement. Il eſtoit monté ſur un cheval maureau fort bien enharnaché de tout ce qui eſtoit neceſſaire à cheval; & quelque metal

qu'il y euſt, eſtoyt tout d'or, eſmaillé de noir, à ouvraige de Moreſque; ſon chappeau eſtoit de ſoye noire, ſur lequel eſtoit attachée une riche enſeigne, où y avoit pour deviſe ung amour couvert par force, tout enrichi de pierreries. L'eſpée & le poignard n'eſtoient moins beaulx & bien faicts, ne de moins bonnes deviſes : bref il eſtoit fort bien en ordre & encores plus adroict à cheval; & le ſçavoit ſi bien mener que tous ceux qui le voyoient laiſſoient le paſſetemps de la chaſſe pour regarder les courſes & les ſauts que faiſoit faire Eliſor à ſon cheval. Après avoir conduict la Royne juſques au lieu où eſtoient les toilles, en telles courſes & grands ſaults comme je vous ay dict, commencea à descendre de ſon gentil cheval, & vint pour prendre la Royne & la deſcendre de deſſus ſa hacquenée. Et ainſi qu'elle luy tendoit les bras, il ouvrit ſon manteau de devant ſon eſtomac, & la prenant entre les ſiens luy monſtrant ſon hallecret de mirouer, luy diſt : Ma dame, je vous ſupplie de regarder icy; & ſans attendre reſponſe, la meiſt doulcement à terre. La chaſſe finée, la Royne retourna au chaſteau ſans parler à Eliſor; mais après ſoupper, elle l'appela, luy diſant qu'il eſtoit le plus grand menteur qu'elle avoit jamais veu, car il luy avoit promis de luy monſtrer à la chaſſe celle qu'il aymoyt le plus, ce qu'il n'avoit faict : parquoy elle avoit deliberé de ne faire jamais

eſtime ne cas de luy. Eliſor ayant paour que la Royne n'euſt pas entendu ce qu'il luy avoit dict, luy reſpondit qu'il n'avoit failly à ſon commandement, car il luy avoit monſtré non la femme ſeulement, mais la choſe du monde qu'il aimoit le plus. Elle, faiſant la meſcongneue, luy dict qu'elle n'avoit poinct entendu qu'il luy euſt monſtré une ſeule de ſes femmes. Il eſt vray, ma dame, diſt Eliſor; mais qui vous ay je monſtré en vous deſcendant de cheval? — Rien, diſt la Royne, ſinon ung mirouer devant voſtre eſtomach. — En ce mirouer qu'eſt ce que vous avez veu? diſt Eliſor. — Je n'y ay veu que moy ſeule, reſpondit la Royne. Eliſor luy diſt : Doncques, ma dame, pour obeïr à voſtre commandement vous ay je tenu promeſſe, car il n'y a ne aura jamais aultre imaige en mon cueur que celle que vous avez veue au dehors de mon eſtomach; & ceſte là ſeule veulx je aymer, reverer & adorer non comme femme, mais comme mon Dieu en terre, entre les mains de laquelle je mects ma mort & ma vie. Vous ſuppliant que ma parfaicte & grande affection, qui a eſté ma vie tant que je l'ay portée couverte, ne ſoit ma mort en la deſcouvrant. Et ſi ne ſuis digne d'eſtre de vous regardé ny accepté pour ſerviteur, au moins ſouffrez que je vive comme j'ay accouſtumé, du contentement que j'ay, dont mon cuer a oſé choiſir pour le fondement de ſon amour ung ſi parfaict & digne

lieu, duquel je ne puis avoir autre ſatisfaction que de ſçavoir que mon amour eſt ſi grande & parfaicte que je me doibve contenter d'aimer ſeulement, combien que jamais je ne puiſſe eſtre aimé. Et s'il ne vous plaiſt, par la congnoiſſance de ceſte grande amour, m'avoir plus aggreable que vous n'avez accouſtumé, au moins ne m'oſtez pas la vie qui conſiſte au bien que j'ay de vous veoir comme j'ay accouſtumé. Car je n'ay de vous nul bien que autant qu'il en fault pour mon extreme neceſſité : & ſi j'en ay moins vous en aurez moins de ſerviteurs en perdant le meilleur & le plus affectionné que vous euſtes oncques ny pourriez jamais avoir. La Royne, ou pour ſe monſtrer autre qu'elle n'eſtoit, ou pour experimenter à la longue l'amour qu'il luy portoit, ou pour en aimer quelque autre qu'elle ne vouloit laiſſer pour luy, ou bien le reſervant quand celuy qu'elle aimoit feroit quelque faulte, pour luy bailler ſa place, diſt d'un viſage ne courroucé ne content : Eliſor, je ne vous diray poinct, comme ignorant l'auctorité d'amour, quelle follie vous a eſmeu de prendre une ſi haulte & difficile opinion que de m'aimer, car je ſçay que le cueur de l'homme eſt ſi peu à ſon commandement, qu'il ne le faict pas aimer & haïr où il veult : mais pource que vous avez ſi bien couvert voſtre opinion, je deſire ſçavoir combien il y a que vous l'avez prinſe. Eliſor regardant ſon viſage tant

beau, & voyant qu'elle s'enqueroit de ſa maladie, eſpera qu'elle luy vouloit donner quelque remede. Mais voyant ſa contenance ſi grave & ſi ſage qui l'interrogeoit, d'autre part tumboit en une craincte, penſant eſtre devant le juge dont il doubtoit ſentence eſtre contre luy donnée. Si eſt ce qu'il luy jura que ceſt amour avoit prins racine en ſon cueur dès le temps de ſa grande jeuneſſe, mais qu'il n'en avoit ſenty nulle peine ſinon depuis ſept ans; non peine, à dire vray, mais une malladie donnant tel contantement que la guariſon eſtoit la mort.— Puis qu'ainſy eſt, diſt la Royne, que vous avez desja experimenté une ſi longue fermeté, je ne doibz eſtre moins legiere à vous croire que vous avez eſté à me dire voſtre affection. Parquoy s'il eſt ainſi que vous dictes, je veulx faire telle preuve de la verité que je n'en puiſſe jamais douter : & après la preuve de la peine faicte je vous eſtimeray tel envers moy que vous meſmes jurez eſtre; & vous cognoiſſant tel que vous dictes vous me trouverez telle que vous deſirez. Eliſor la ſupplia de faire de luy telle preuve qu'il luy plairoit, car il n'y avoit choſe ſi difficile qui ne luy fuſt très aiſée pour avoir ceſt honneur qu'elle peuſt congnoiſtre l'affection qu'il luy portoit, la ſuppliant de rechef de luy commander ce qu'il luy plairoit qu'il feiſt. Elle luy diſt : Eliſor, ſi vous m'aimez autant comme vous dictes, je ſuis ſeure

que pour avoir ma bonne grace rien ne vous ſera fort à faire. Parquoy je vous commande ſur tout le deſir que vous avez de l'avoir & craincte de la perdre, que dès demain au matin, ſans plus me veoir vous partiez de ceſte compagnie, & vous alliez en lieu où vous n'aurez de moy, ne moy de vous une ſeule nouvelle juſque d'huy en ſept ans. Vous qui avez paſſé ſept ans en ceſt amour, ſçavez bien que vous m'aimez : mais quand j'auray faict pareille experience ſept ans durans, je ſçauray à l'heure & je croiray ce que voſtre parole ne me peut faire croire ne entendre. Eliſor, oyant ce cruel commandement, d'un coſté doubta qu'elle le vouloit eſloingner de ſa preſence, & de l'autre coſté, eſperant que la preuve parleroit mieux pour luy que ſa parole, accepta ſon commandement & luy diſt : Si j'ay veſcu ſept ans ſans nulle eſperance, portant ce feu couvert, à ceſte heure qu'il eſt congneu de vous paſſeray je ces ſept ans en meilleure patience & eſperance que je n'ay faict les autres. Mais, Madame, obeiſſant à voſtre commandement par lequel je ſuis privé de tout le bien que j'avois en ce monde, quelle eſperance me donnez vous au bout des ſept ans de me recongnoiſtre pour fidele & loyal ſerviteur? La Royne luy diſt, tirant ung anneau de ſon doigt : Voila ung anneau que je vous donne, couppons le tous deux par la moictié, j'en garderay l'une &

vous l'autre à fin que ſi le long temps avoit puiſſance de m'oſter la memoire de voſtre viſaige, je vous puiſſe congnoiſtre par ceſte moictié d'anneau ſemblable à la mienne. Eliſor print l'anneau & le rompit en deux, & en bailla une moictié à la Royne & retint l'autre. Et en prenant congé d'elle plus mort que ceux qui ont rendu l'ame, s'en alla en ſon logis donner ordre à ſon partement. Ce qu'il feit en telle ſorte qu'il envoya tout ſon train en ſa maiſon, & luy ſeul s'en alla avecq ung varlet en ung lieu ſi ſolitaire que nul de ſes parens & amis durant les ſept ans n'en peut avoir nouvelles. De la vie qu'il mena durant ce temps, & de l'ennuy qu'il porta pour ceſte abſence ne s'en peut rien ſçavoir, mais ceux qui aiment ne le peuvent ignorer. Au bout des ſept ans, juſtement ainſy que la Royne alloit à la meſſe, vint à elle ung hermite portant une grande barbe, qui en luy baiſant la main, luy preſenta une requeſte qu'elle ne regarda ſoubdainement, combien qu'elle avoit accouſtumé de prendre de ſa main toutes les requeſtes qu'on luy preſentoit, quelque pauvres que ce fuſſent. Ainſy qu'elle eſtoit à moictié de la meſſe, ouvrit ſa requeſte, dans laquelle trouva la moictié de l'anneau qu'elle avoit baillé à Eliſor : dont elle fut fort esbahye & non moins joyeuſe. Et avant lire ce qui eſtoit dedans, commanda ſoubdain à ſon aumoſnier qu'il luy feiſt venir ce

grand hermite qui luy avoit preſenté la requeſte. L'aumoſnier le chercha par tous coſtez, mais il ne fut poſſible d'en ſçavoir nouvelles, ſinon que quelcun luy diſt l'avoir veu monter à cheval; mais il ne ſçavoit quel chemin il prenoit. En attendant la reſponſe de l'aumoſnier, la Royne leut la requeſte qu'elle trouva eſtre une epiſtre auſſi bien faicte qu'il eſtoit poſſible. Et ſi n'eſtoit le deſir que j'ay de la vous faire entendre je ne l'euſſe jamais oſé traduire, vous priant de penſer, mes dames, que la grace & langage caſtillan eſt ſans comparaiſon mieulx declarant ceſte paſſion que ung autre. Si eſt ce que la ſubſtance en eſt telle :

Le temps m'a faict par ſa force & puiſſance
Avoir d'amour parfaicte congnoiſſance.
Le temps après m'a eſté ordonné,
Et tel travail durant ce temps donné
Que l'incredule a par le temps peu veoir
Ce que l'amour ne luy a faict ſçavoir.
Le temps, lequel avoit faict l'amour maiſtre
Dedans mon cueur, l'a monſtrée en fin eſtre
Tout tel qu'il eſt : parquoy en le voyant
Ne l'ai cogneu tel comme en le croyant.
Le temps m'a faict veoir ſur quel fondement
Mon cueur vouloit aimer ſi fermement.
Ce fondement eſtoit voſtre beaulté,
Soubz qui eſtoit couverte cruaulté.
Le temps m'a faict veoir beaulté eſtre rien,
Et cruaulté cauſe de tout mon bien,
Par qui je fus de la beaulté chaſſé
Dont le regard j'avois tant pourchaſſé.
Ne voyant plus voſtre beaulté tant belle,

J'ay mieulx ſenty voſtre rigueur rebelle.
Je n'ay laiſſé vous obeyr pourtant,
Dont je me tiens très heureux & content :
Veu que le temps, cauſe de l'amitié,
A eu de moy par ſa longueur pitié,
En me faiſant ung ſi honneſte tour
Que je n'ay eu deſir de ce retour,
Fors ſeulement pour vous dire en ce lieu
Non ung bonjour, mais ung parfaict adieu.
Le temps m'a faict veoir amour pauvre & nu
Tout tel qu'il eſt & dont il eſt venu :
Et par le temps j'ay le temps regretté
Autant ou plus que l'avois ſoubhaicté.
Conduict d'amour qui aveugloit mes ſens,
Dont rien de luy fors regret je ne ſens.
Mais en voyant cet amour decepvable
Le temps m'a faict veoir l'amour veritable,
Que j'ai congneu en ce lieu ſolitaire,
Où par ſept ans m'a fallu plaindre & taire.
J'ay par le temps congneu l'amour d'en hault,
Lequel eſtant congneu l'autre deffault.
Par le temps suys du tout à luy rendu,
Et par le temps de l'autre desfendu.
Mon cueur & corps luy donne en ſacrifice
Pour faire à luy & non à vous ſervice.
En vous ſervant rien m'avez eſtimé,
Et j'ay le rien en offenſant aimé.
Mort me donnez pour vous avoir ſervie,
En le fuyant il me donne la vie.
Or par ce temps amour plein de bonté
A l'autre amour ſi vaincu & dompté
Que mis à rien eſt retourné à vent,
Qui fut pour moy trop doulx & decepvant.
Je le vous quicte & rends du tout entier,
N'ayant de vous ne de luy nul meſtier.
Car l'autre amour parfaicte & pardurable
Me joinct à luy d'un lien immuable.
A luy m'en vois, là me veulx aſſervir,

Sans plus ne vous ne voſtre Dieu ſervir.
Je prends congé de cruaulté, de peine,
Et du torment, du deſdaing, de la haine,
Du feu bruſlant dont vous eſtes remplye
Comme en beauté très parfaicte acomplye.
Je ne puis mieulx dire adieu à tous maux,
A tous malheurs & douloureux travaux,
Et à l'enfer de l'amoureuſe flamme
Qu'en ung ſeul mot vous dire adieu, Madame,
Sans nul eſpoir ou que ſoye ou ſoyez
Que je vous voye ne que vous me voyez.

Ceſte epiſtre ne fut pas leue ſans grandes larmes & eſtonnemens, accompaignez de regrets incroïables. Car la perte qu'elle avoit faicte d'un ſerviteur remply d'une amour ſi parfaicte debvoit eſtre eſtimée ſi grande que nul treſor, ny meſme ſon royaulme ne luy povoient oſter le tiltre d'eſtre la plus pauvre & miſerable dame du monde, pour ce qu'elle avoit perdu ce que tous les biens du monde ne povoient recouvrer. Et après avoir achevé d'oyr la meſſe & retourné en ſa chambre feit ung tel dueil que ſa cruaulté meritoit. Et n'y eut montaigne, roche, ne foreſt où elle n'envoyaſt chercher ceſt hermite : mais celluy qui l'avoit retiré de ſes mains le garda d'y retumber & le mena pluſtoſt en paradis qu'elle n'en ſceut avoir nouvelle en ce monde.

Par ceſte exemple ne doibt le ſerviteur confeſſer ce qui luy peult nuire & en rien ayder. Et encores moins, mes dames, par incredulité debvez vous demander preuve ſi difficile que

en ayant la preuve vous perdiez le ſerviteur. —Vrayement, Dagoucin, diſt Geburon, j'avois toute ma vie oye eſtimer la dame à qui le cas eſt advenu la plus vertueuſe du monde; mais maintenant je la tiens la plus cruelle que oncques fut. — Toutesfois, diſt Parlamente, il me ſemble qu'elle ne luy faiſoit poinct de tort de vouloir eſprouver ſept ans s'il aimoit autant qu'il luy diſoit : car les hommes ont tant accouſtumé de mentir en pareil cas, que avant que s'y fier (ſi fier il s'y fault), on n'en peult faire trop longue preuve. — Les dames, diſt Hircan, ſont bien plus ſaiges qu'elles ne ſouloyent : car en ſept jours de preuve elles ont autant de ſeureté d'un ſerviteur que les autres avoient par ſept ans. — Si en a il, diſt Longarine, en ceſte compaignie, que l'on a aimée plus de ſept ans à toutes preuves de harquebuſe, encores n'a l'on ſceu gaingner leur amitié. — Par Dieu, diſt Simontault, vous dictes vray, mais auſſi les doibt on mettre au ranc du vieil temps, car au nouveau ne ſeroient elles poinct receues. — Encores, diſt Oiſille, fut bien tenu ce gentil homme à la dame, par le moyen de laquelle il retourna entierement ſon cueur à Dieu. — Ce luy fut grand heur, diſt Saffredent, de trouver Dieu par les chemins, car veu l'ennuy où il eſtoit je m'esbahis qu'il ne ſe donna au diable. Ennaſuitte luy diſt : Et quand vous avez eſté mal traicté de voſtre dame, vous eſtes vous donné à ung tel

maiſtre? — Mil & mil fois m'y ſuis donné, diſt Saffredent; mais le diable voyant que tous les tormens d'enfer ne m'euſſent ſceu faire pis que ceulx qu'elle me donnoyt, ne me daigna jamais prendre, ſçachant qu'il n'eſt poinct diable plus importable que une dame bien aymée & qui ne veult poinct aymer. — Si j'eſtois comme vous, diſt Parlamente à Saffredent, avecq telle opinion que vous avez je ne ſervirois femme. — Mon affection eſt tousjours telle, diſt Saffredent, & mon erreur ſi grande, que là où je ne puis commander, encores me tiens je très heureux de ſervir; car la malice des dames ne peut vaincre l'amour que je leur porte. Mais, je vous prie, dictes moy en voſtre conſcience, louez vous ceſte dame d'une ſi grande rigueur? — Oy, diſt Oyſille, car je croy qu'elle ne vouloyt eſtre aimée ny aimer. — Si elle avoit ceſte volunté, diſt Simontault, pourquoy luy donnoit elle quelque eſperance après les ſept ans paſſez? — Je ſuis de voſtre opinion, diſt Longarine; car celles qui ne veulent poinct aymer ne donnent nulle occaſion de continuer l'amour qu'on leur porte. — Peut eſtre, diſt Nomerfide, qu'elle en aimoit quelque autre qui ne valoit pas ceſt honneſte homme là, & que pour ung pire elle laiſſa le meilleur. — Par ma foy, diſt Saffredent, je penſe qu'elle faiſoit proviſion de luy pour le prendre à l'heure qu'elle laiſſeroit celuy que pour lors elle aimoit le mieux.

— Je voy bien, dist Oisille, que tant plus nous mettrons ces propos en avant, & plus ceux qui ne veulent estre mal traictez, diront de nous le pis qu'il leur sera possible (1). — Parquoy je vous prie, Dagoucin, donnez vostre voix à quelqu'une. — Je la donne, dist il, à Longarine, estant asseuré qu'elle nous en dira quelqu'une qui ne sera poinct melencolique, & si n'espargnera homme ne femme pour dire verité. — Puis que vous m'estimez si veritable, dist Longarine, je prendray la hardiesse de racompter ung cas advenu à un bien grand prince, lequel passe en vertu tous les autres de son temps. Et vous direz que la chose dont on doibt moins user sans extreme necessité, c'est de mensonge ou dissimulation : qui est ung vice laid & infame, principallement aux princes & grands seigneurs, en la bouche & contenance desquels la verité est mieux seante que en nul autre. Mais il n'y a si grand prince en ce monde, combien qu'il eust tous les honneurs & richesses qu'on sçauroit desirer, qui ne soit subject à l'empire & tyrannie d'amour. Et semble que plus le prince est

(1) Le Ms. de Thou, n° 7576[5.5], porte la variante suivante : *Madame Oisille voyant que sous couleur de blamer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la verité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à medire des femmes, que les plus sages, honnestes estoient aussi peu epargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre; mais print la parole & dist, &c.*

noble & de grand cueur, plus amour faict ſon effort pour l'aſſervir ſoubz ſa forte main : car ce glorieux dieu ne tient compte des choſes communes, & ne prend plaiſir Sa Majeſté que à faire tous les jours miracles, comme d'aſſoiblir les forts, fortisfier les foibles, donner intelligence aux ignorans, oſter le ſens aux plus ſçavans, favoriſer aux paſſions, deſtruire la raiſon : & l'amoureuſe divinité prend plaiſir en telles mutations. Et pource que les princes n'en ſont exemptz, auſſi ne ſont ils de neceſſité; or, s'ils ne ſont quictes de la neceſſité en laquelle les met le deſir de la ſervitude d'amour, par force leur eſt non ſeulement permis d'uſer de menſonge, hypocriſie & fiction, qui ſont les moyens de vaincre leurs ennemis, ſelon la doctrine de maiſtre Jehan de Mehun. Or puis que en tel acte eſt louable à ung prince la condition qui en tous autres eſt à deſeſtimer, je vous racompteray les inventions d'un jeune prince par lesquelles il trompa ceux qui ont accouſtumé de tromper tout le monde.

VINGT CINQUIESME NOUVELLE.

Un jeune prince, ſouz couleur de viſiter ſon avocat, & communiquer de ſes affaires avec luy, entreteint ſi paiſiblement ſa femme qu'il eut d'elle ce qu'il en demandoit.

En la ville de Paris y avoit ung advocat (1) plus eſtimé que nul autre de ſon eſtat; & pour eſtre cherché d'un chacun à cauſe de ſa ſuffiſance, eſtoit devenu le plus riche de tous ceux de ſa robbe. Mais voyant qu'il n'avoit eu nulz enfans de ſa premiere femme, eſpera d'en avoir d'une ſeconde. Et combien que ſon corps fuſt vicieux, ſon cueur ne ſon eſperance n'eſtoient point morts : parquoy il alla choiſir une des plus belles filles qui fut dedans la ville, de l'aage de dix huit à dix neuf ans, fort belle de viſage & de teinct, & encores plus de taille & d'embonpoint. Laquelle il aima & traicta le mieulx qu'il luy fut poſſible : mais ſi n'eut elle de luy non plus d'enfans que la premiere, dont à la longue elle ſe faſcha. Parquoy la jeuneſſe, qui ne peut ſouffrir ung ennuy, lui feit chercher recreation ailleurs qu'en ſa maiſon; & alla aux dances & bancquetz, toutesfois ſi honneſtement que ſon mary n'en povoit prendre

(1) Voir aux éclairciſſements, note I.

mauvaiſe opinion : car elle eſtoit tousjours en la compaignie de celles à qui il avoit fiance.

Ung jour qu'elle eſtoit à une nopce, s'y trouva ung bien grand prince, qui en me faiſant le compte m'a deffendu de le nommer. Si vous puis je bien dire que c'eſtoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt eſté devant, ne qui, je croys, ſera après (1) en ce royaume. Ce prince voyant ceſte jeune & belle dame de laquelle les oeilz & contenance le convierent à l'aimer, vint parler à elle d'un tel langaige & de telle grace qu'elle euſt voluntiers commencé ceſte harangue. Ne luy diſſimula point que de long temps elle avoit en ſon cueur l'amour dont il la prioit, & qu'il ne ſe donnaſt poinct de peine pour la perſuader à une choſe où par la ſeule veue amour l'avoit faict conſentir. Ayant ce jeune prince par la naïfveté d'amour ce qui meritoit bien eſtre acquis par le temps, mercia Dieu qui luy favoriſoit (2). Et depuis ceſte heure là pourchaſſa ſi bien ſon affaire qu'ilz accorderent enſemble le moyen comme ilz ſe pourroient veoir hors de la veue des autres. Le lieu & le temps accordez, le jeune prince ne faillit à s'y trouver : & pour garder l'honneur de

---

(1) Ms. de Thou 7576[5.5] : *ſera jamais après luy en ce royaume.*

(2) Ms. de Thou 7576[5.5] : *mercya le dieu qui le favoriſoit.*

ſa dame y alla en habit diſſimulé. Mais à cauſe des mauvais garſons qui couroient la nuict par la ville, auxquels il ne ſe vouloit faire congnoiſtre, print en ſa compaignie quelques gentils hommes auxquels il ſe fioit. Et au commencement de la rue où elle demeuroit les laiſſa, diſant : Si vous n'oyez poinct de bruict dedans ung quart d'heure, retirez vous en voz logis ; & ſur les trois ou quatre heures (1) revenez icy me querir. Ce qu'ils feirent, & n'oyans nul bruict ſe retirerent. Le jeune prince s'en alla tout droict chez ſon advocat, & trouva la porte ouverte comme on luy avoit promis. Mais en montant le degré rencontra le mary qui avoit en ſa main une bougie, duquel il fut plus toſt veu qu'il ne le peut adviſer. Toutesfois amour qui donne entendement & hardieſſe où il baille les neceſſitez, feit que le jeune prince s'en vint tout droict à luy, & luy diſt : Monſieur l'advocat, vous ſçavez la fiance que moy & tous ceulx de ma maiſon avons eue en vous, & que je vous tiens de mes meilleurs & fidelles ſerviteurs. J'ay bien voulu venir icy vous viſiter privement, tant pour vous recommander mes affaires que pour vous prier de me donner à boire, car j'en ay grand beſoing ; & de ne dire à perſonne du monde que je ſoye

(1) Ms. de Thou 7576[5.5] : *& ſur les troys ou quatre quart d'heure.*

icy venu, car de ce lieu m'en fault aller en ung aultre où je ne veux eſtre congneu. Le bon homme advocat fut tant aiſe de l'honneur que ce prince luy faiſoit de venir ainſi privement en ſa maiſon, qu'il le mena en ſa chambre, & diſt à ſa femme qu'elle appreſtaſt la collation des meilleurs fruicts & confitures qu'elle eut; ce qu'elle feit très voluntiers & apporta la plus honneſte qu'il luy fut poſſible. Et nonobſtant que l'habillement qu'elle portoit d'un couvrechef & manteau la monſtraſt plus belle qu'elle n'avoit accouſtumé, ſi ne feit pas le jeune prince ſemblant de la regarder ne congnoiſtre : mais parloit tousjours à ſon mary de ſes affaires comme à celuy qui les avoit manyées de longue main (1). Et ainſy que la dame tenoit à genoux les confitures devant le prince, & que le mary alla au buffet pour luy donner à boire, elle luy diſt que au partir de la chambre il ne failliſt d'entrer en une garderobbe, à main droicte, où bien toſt après elle le iroit veoir. Incontinent après qu'il euſt beu remercia l'advocat, lequel le vouloit à toutes forces accompaigner : mais il l'aſſeura que là où il alloit n'avoit que faire de compaignie. Et en ſe retournant devers ſa femme, luy diſt : Auſſy je ne vous veulx faire tort de vous oſter ce bon mary, lequel eſt de mes antiens ſerviteurs. Vous eſtes ſi heureuſe de

(1) Ms. de Thou 7576[5.5].

l'avoir que vous avez bien occaſion d'en louer Dieu & de le bien ſervir & obeyr; & en faiſant du contraire ſeriez bien malheureuſe. En diſant ces honneſtes propos s'en alla le jeune prince, & fermant la porte après ſoy pour n'eſtre ſuivy au degré, entra dedans la garderobbe, où, après que le mary fut endormy, ſe trouva la belle dame, qui le mena dedans ung cabinet le mieux en ordre qu'il eſtoit poſſible, combien que les deux plus belles imaiges qui y fuſſent eſtoient luy & elle en quelques habillemens qu'ils ſe voulſiſſent mettre. Et là je ne faitz doubte qu'elle ne luy tint toutes ſes promeſſes.

De là ſe retira à l'heure qu'il avoit dict à ſes gentilz hommes, leſquelz il trouva au lieu où il leur avoit commandé de l'attendre. Et pource que ceſte vie dura aſſez longuement, choiſit le jeune prince ung plus court chemin pour y aller, c'eſt qu'il paſſoit par ung monaſtere de religieux. Et avoit ſi bien faict envers le prieur, que tousjours environ minuict le portier luy ouvroit la porte, & pareillement quand il s'en retournoit. Et pource que la maiſon où il alloit eſtoit près de là, ne menoit perſonne avecq luy. Et combien qu'il menaſt la vie que je vous dy, ſi eſtoit il prince craignant & aimant Dieu. Et ne failloit jamais, combien que à l'aller il ne s'arreſtaſt point, de demeurer au retour long temps en oraiſon en l'egliſe; qui donna

grande occaſion aux religieux, qui entrans & ſaillans de matines le voyoient à genoux, d'eſtimer que ce fuſt le plus ſainct homme du monde.

Ce prince avoit une ſeur qui frequentoit fort ceſte religion; & comme celle qui aimoit ſon frere plus que toutes les creatures du monde, le recommandoit aux prieres d'ung chacun qu'elle pouvoit congnoiſtre bon (1). Et ung jour qu'elle le recommandoit affectueuſement au prieur de ce monaſtere, il luy diſt : Helas, Madame! qui eſt ce que vous me recommandez? vous me parlez de l'homme du monde aux prieres du quel j'ay plus grande envie d'eſtre recommandé : car ſi ceſtuy là n'eſt ſainct & juſte (allegant le paſſaige que bien heureux eſt qui peut mal faire & ne le faict pas), je n'eſpere pas d'eſtre trouvé tel. La ſeur, qui eut envie de ſçavoir quelle congnoiſſance ce beau pere avoit de la bonté de ſon frere, l'interrogea ſi fort que en luy baillant ce ſecret, ſoubz le voile de confeſſion, luy diſt : N'eſt ce pas une choſe admirable que de veoir ung prince jeune & beau laiſſer les plaiſirs & ſon repos pour venir bien ſouvent oyr nos matines? Non comme prince, cherchant l'honneur du monde, mais comme ung ſimple religieux vient tout ſeul ſe cacher en une de

(1) Ms. de Thou 7576 5.5 : *de toutes les bonnes perſonnes qu'elle pouvoit connoitre.*

noz chapelles; ſans faulte ceſte bonté rend les religieux & moy ſi confuz, que auprès de luy ne ſommes dignes d'eſtre appellez religieux. La ſeur qui entendit ces paroles ne ſceut que croire : car nonobſtant que ſon frere fuſt bien mondain, ſi ſçavoit elle qu'il avoit la conſcience très bonne, la foy & l'amour en Dieu bien grande, mais de chercher ſuperſtitions ne ceremonies aultres que ung bon chreſtien doibt faire ne l'en euſt jamais ſoupſonné (1). Parquoy elle s'en vint à luy, & luy compta la bonne opinion que les religieux avoient de luy : dont il ne ſe peut garder de rire avecq ung viſage tel qu'elle qui le congnoiſſoit comme ſon propre cueur, congneut qu'il y avoit quelque choſe cachée ſoubz ſa devotion; & ne ceſſa jamais qu'il ne luy euſt dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en eſcript (2), afin que vous congnoiſſiez, mes dames, qu'il n'y a malice d'advocat ne fineſſe de religieux (3) que amour en cas de neceſſité ne face tromper par ceux qui n'ont aultre experience que de bien aymer.

---

(1) Au lieu de cette phraſe l'édition de 1568 porte : *mais d'aller à l'egliſe à telle heure elle ne l'euſt jamais ſoupçonné.*

(2) Éd. de 1558 : *Et ne ceſſa jamais qu'il ne luy en euſt dit la verité telle, que je l'ay miſe par eſcrit & qu'il me feit l'honneur de me conter.*

(3) Le Ms. de Thou 7576[5,5] ajoute : *qui ſont coutumieres de tromper tous autres.*

Et puis qu'amour ſçait tromper les trompeurs, nous aultres ſimples & ignorans le devons bien craindre.—Encores, diſt Geburon, que je me doubte bien qui c'eſt, ſi faut il que je dye qu'il eſt louable en ceſte choſe; car l'on veoit peu de grans ſeigneurs qui ſe ſoulcient de l'honneur des femmes, ny du ſcandale public, mais qu'ils ayent leur plaiſir; & ſouvent ſont contens que l'on penſe pis qu'il n'y a. — Vrayement, diſt Oiſille, je voudrois que tous les jeunes ſeigneurs y prinſſent exemple, car le ſcandale eſt ſouvent pire que le peché. —Penſez, diſt Nomerfide, que les prieres qu'il faiſoit au monaſtere où il paſſoit eſtoient bien fondées. — Si n'en debvez vous poinct juger, diſt Parlamente, car peult eſtre au retour que la repentance en eſtoit telle que le peché luy eſtoyt pardonné. — Il eſt bien difficile, diſt Hircan, de ſe repentir d'une choſe ſi plaiſante. Quant eſt de moy, je m'en ſuis ſouventesfois confeſſé, mais non pas gueres repenty. — Il vauldroit mieux, diſt Oiſille, ne ſe confeſſer poinct ſi l'on n'a bonne repentance. — Or, Madame, diſt Hircan, le peché me deſplaiſt bien, & ſuis marry d'offenſer Dieu, mais le peché me plaiſt tousjours. — Vous & voz ſemblables, diſt Parlamente, vouldriez bien qu'il n'y euſt ne Dieu ne loy, ſinon celle que voſtre affection ordonneroit. — Je vous confeſſe, diſt Hircan, que je vouldrois que Dieu print auſſi grand plaiſir à mes

plaiſirs comme je faitz, car je luy donnerois ſouvent matiere de ſe resjouir. — Si ne ferez vous pas ung Dieu nouveau, diſt Geburon; parquoy fault obeyr à celuy que nous avons. Laiſſons ces diſputes aux theologiens, à fin que Longarine donne ſa voix à quelcu'un. — Je la donne, diſt elle, à Saffredent : Mais je le prie qu'il nous face le plus beau compte qu'il ſe pourra adviſer, & qu'il ne regarde poinct tant à dire mal des femmes, que là où il aura du bien il en veulle monſtrer la verité. — Vrayement, diſt Saffredent, je l'accorde, car j'ay en main l'hiſtoire d'une folle & d'une ſage : vous prendrez l'exemple qu'il vous plaira mieulx. Et congnoiſtrez que tout ainſi que amour faict faire aux meſchans des meſchancetez, en ung cueur honneſte faict faire choſes dignes de louange; car amour de ſoy eſt bon, mais la malice du ſubject luy faict ſouvent prendre ung nouveau ſurnom de fol, legier, cruel, ou villain. Toutesfois par l'hiſtoire que je vous veux à preſent racompter, pourrez veoir qu'amour ne change poinct le cueur, mais le monſtre tel qu'il eſt, fol aux fols, & ſaige aux ſaiges.

VINGT SIXIESME NOUVELLE.

Par le conſeil & affection fraternelle d'une ſage dame le ſeigneur d'Avannes ſe retira de la fole amour qu'il portoit à une gentille femme demeurant à Pampelune.

Il y avoit au temps du Roy Loys douzieſme ung jeune ſeigneur nommé monſieur d'Avannes fils du ſire d'Albret, frere du Roy Jehan de Navarre (1), avecq lequel le dict ſeigneur d'Avannes demoroit ordinairement. Or eſtoit le jeune ſeigneur de l'aage de quinze ans, tant beau & tant plain de toutes bonnes graces qu'il ſembloyt n'eſtre faict que pour eſtre aimé & regardé ; ce qu'il eſtoit de tous ceulx qui le voyoient, & plus que de nul autre d'une dame demorant en la ville de Pampelune en Navarre, laquelle eſtoit maryée à ung fort riche homme, avecq lequel vivoit ſi honneſtement que, combien qu'elle ne fuſt aagée que de vingt trois ans, pour ce que ſon mary approchoit le cinquantieſme, s'abilloit ſi honneſtement qu'elle ſembloyt plus vefve que mariée. Et jamais à nopces ny à feſtes homme ne la veit aller ſans ſon mary; du quel elle eſtimoit tant la bonté & la vertu qu'elle

(1) Voir aux éclairciſſements, note K.

le preferoit à la beaulté de tous les autres. Et le mary l'ayant experimentée ſi ſaige y print telle ſeureté qu'il luy commettoit toutes les affaires de ſa maiſon. Ung jour fut convié ce riche homme avecq ſa femme à une nopces de leurs parentes. Auquel lieu, pour honorer les nopces, ſe trouva le jeune ſeigneur d'Avannes, qui naturellement aymoyt les dances, comme celluy qui en ſon temps ne trouvoit ſon pareil. Et après le diſner que les dances commencerent, fut prié le dict ſeigneur d'Avannes par le riche homme de vouloir danſer. Le dict ſeigneur luy demanda qu'il vouloyt qu'il menaſt? Il luy reſpondit : Monſeigneur, s'il y en avoit une plus belle & plus à mon commandement que ma femme, je la vous preſenterois, vous ſuppliant me faire ceſt honneur de la mener danſer. Ce que feit le jeune prince duquel la jeuneſſe eſtoit ſi grande qu'il prenoyt plus de plaiſir à ſaulter & dancer que à regarder la beaulté des dames. Et celle qu'il menoyt au contraire regardoit plus la grace & beauté du dict ſeigneur d'Avannes que la dance où elle eſtoyt, combien que par ſi grand prudence elle n'en fit ung ſeul ſemblant. L'heure du ſouppé venue & monſeigneur d'Avannes diſant adieu à la compaignye, ſe retira au chaſteau où le riche homme ſur ſa mulle l'accompaigna & en allant luy diſt : Monſeigneur, vous avez ce jourd'huy tant faict d'honneur à mes parens & à moy que ce

me ſeroyt grande ingratitude ſi je ne m'offroys avecq toutes mes facultez à vous faire ſervice. Je ſçay, Monſeigneur, que tel ſeigneur que vous, qui avez peres rudes & avaritieux, avez ſouvent plus faulte d'argent que nous qui par petit train & bon meſnaige ne penſons que d'en amaſſer. Or eſt il ainſy que Dieu m'aiant donné une femme ſelon mon deſir, ne m'a voullu donner en ce monde totallement mon paradis, m'oſtant la joie que les peres ont des enfans. Je ſçay, Monseigneur, qu'il ne m'appartient pas de vous adopter pour tel, mais s'il vous plaiſt de me recepvoir pour ſerviteur & me declarer voz petites affaires, tant que cent mil eſcuz de mon bien ſe pourront eſtandre, je ne fauldray vous ſecourir en voz neceſſitez. Monſeigneur d'Avannes fuſt fort joieulx de ceſt offre, car il avoyt ung pere tel que l'autre luy avoyt dechiffré, & après l'avoir mercié le nomma par alliance ſon pere.

De ceſte heure là le dict riche homme print tel amour au ſeigneur d'Avannes que matin & ſoir ne ceſſoyt de s'enquerir s'il luy falloyt quelque choſe; & ne cella à ſa femme la devotion qu'il avoyt au dict ſeigneur & à ſon ſervice, dont elle l'ayma doublement, & depuis ceſte heure, le dict ſeigneur d'Avannes n'avoit faulte de choſe qu'il deſiraſt. Il alloyt ſouvent veoir ce riche homme, boyre & manger avecq luy, & quand il ne le trouvoit

poinct, ſa femme bailloyt tout ce qu'il demandoit; & davantage parloyt à luy ſi ſaigement, l'admoneſtant d'eſtre ſaige & vertueux qu'il la craingnoit & aymoyt plus que toutes les femmes de ce monde. Elle qui avoit Dieu & honneur devant les oeilz, ſe contentoit de ſa veue & parolle où giſt la ſatisfaction d'honneſte & bon amour. En ſorte que jamais ne luy feit ſigne pourquoy il peuſt juger qu'elle eut autre affection à luy que fraternelle & chreſtienne. Durant ceſte amityé couverte monſeigneur d'Avannes, par l'ayde des deſſus dictz eſtoyt fort gorgias & bien en ordre; commencea à venir en l'aage de dix sept ans & de chercher les dames plus qu'il n'avoit de couſtume. Et combien qu'il euſt plus voluntiers aymé la ſaige dame que nulle, ſi eſt ce que la paour qu'il avoyt de perdre ſon amityé ſi elle entendoyt telz propos le feyt taire & ſe amuſer ailleurs. Et s'alla addreſſer à une gentil femme, près de Pampelune, qui avoyt maiſon en la ville, laquelle avoyt eſpouſé ung jeune homme qui ſurtout aymoyt les chevaulx, chiens & oiſeaulx. Et commencea pour l'amour d'elle, à lever mille paſſetemps, comme tournoys, courſes, luyttes, masques, feſtins, & autres jeuz, en tous leſquels ſe trouvoyt ceſte jeune femme; mais à cauſe que ſon mary eſtoyt fort fantaſticque & ſes pere & mere la congnoiſſoient fort legiere & belle, jaloux de ſon honneur, la tenoyt de ſi près que le dict ſeigneur

d'Avannes ne povoyt avoir d'elle autre chose que la parolle bien courte en quelque bal, combien que en peu de propos le dict seigneur d'Avannes aparceut bien que autre chose ne defailloit à leur amityé que le temps & le lieu. Parquoy il vint à son bon pere le riche homme, & luy dist qu'il avoyt grand devotion d'aller visiter Notre Dame de Montferrat, le priant de retenir en sa maison tout son train parce qu'il voulloyt aller seul, ce qu'il luy accorda. Mais sa femme, qui avoyt en son cueur ce grand prophete amour, soupsonna incontinant la verité du dict voiage; & ne se peut tenir de dire à monseigneur d'Avannes : Monsieur, monsieur, la Nostre Dame que vous adorez n'est pas hors des murailles de ceste ville; parquoy je vous supplie, sur toutes choses regarder à vostre santé. Luy, qui la craingnoit & aymoit, rougyt si fort à ceste parolle que sans parler il luy confessa la verité, & sur cella s'en alla.

Et quant il eut achepté une couple de beaulx chevaulx d'Espaigne, s'abilla en pallefrenier & desguisa tellement son visaige que nul ne le congnoissoit. Le gentil homme mary de la folle dame, qui sur toutes choses aymoyt les chevaulx, veit les deux que menoit monseigneur d'Avannes : incontinant les vint achepter; & après les avoir acheptez regarda le pallefrenier qui les menoyt fort bien, & luy demanda s'il le voulloyt servir? Le seigneur

d'Avannes luy dist que ouy & qu'il estoit ung pauvre pallefrenier qui ne sçavoyt autre mestier que panser les chevaulx; en quoy il s'acquicteroit si bien qu'il en seroyt contant. Le gentil homme en fut fort aise, & luy donna la charge de tous ses chevaulx. Et en entrant en sa maison, dist à sa femme qu'il luy recommandoit ses chevaulx & son pallefrenier & qu'il s'en alloyt au chasteau. La dame, tant pour complaire à son mary que pour avoir meilleur passetemps, alla visiter les chevaulx; & regarda le pallefrenier nouveau qui luy sembla de bonne grace, toutesfois elle ne le congnoissoyt poinct. Luy qui veit qu'il n'estoit poinct congneu luy vint faire la reverence en la façon d'Espaigne & luy baisa la main, & en la baisant la serra si fort qu'elle le recongneut, car en la dance luy avoyt il mainte fois faict tel tour; & dès l'heure ne cessa la dame de chercher lieu où elle peust parler à luy à part. Ce que elle feyt dès le soir mesmes, car elle estant conviée en ung festin où son mary la voulloyt mener, faingnyt estre mallade & n'y povoir aller. Le mary qui ne vouloit faillir à ses amys luy dist : M'amye, puis qu'il ne vous plaist y venir, je vous prie avoir regard sur mes chiens & chevaulx affin qu'il n'y faille rien. La dame trouva ceste commission très agreable, mais sans en faire autre semblant, luy respondit puisque en meilleure chose ne la voulloyt emploier elle luy donneroit à

congnoiſtre par les moindres combien elle deſiroyt luy complaire. Et n'eſtoyt pas encores à peyne le mary hors la porte qu'elle deſcendit en l'eſtable où elle trouva que quelque choſe defailloit : & pour y donner ordre, donna tant de commiſſions aux varletz de couſté & d'autre, qu'elle demora toute ſeulle avecq le maiſtre pallefrenier; & de paour que quelcun ſurvint luy diſt : Allez vous en dedans noſtre jardin, & m'attendez en ung cabinet qui eſt au bout de l'alée; ce qu'il feyt ſi dilligemment qu'il n'eut loiſir de la mercier. Et après qu'elle eut donné ordre à toute l'eſcurye s'en alla veoir ſes chiens où elle feit pareille dilligence de les faire bien traicter, tant qu'il ſembloyt que de maiſtreſſe elle fuſt devenue chamberiere; & après retourna en ſa chambre où elle ſe trouva ſi laſſe qu'elle ſe meiſt dedans le lict, diſant qu'elle vouloyt repoſer. Toutes ſes femmes la laiſſerent ſeulle fors une à qui elle ſe fyoit, à laquelle elle diſt : Allez vous en au jardin, & me faictes venir celluy que vous trouverez au bout de l'allée. La chamberiere y alla & trouva le pallefrenier qu'elle amena incontinent à ſa dame, laquelle feyt ſortir dehors la dicte chamberiere pour guetter quant ſon mary viendroyt. Monſeigneur d'Avannes ſe voyant ſeul avecq la dame, ſe deſpouilla des habillemens de pallefrenier, oſta ſon faulx nez & ſa faulſe barbe, & non comme craintif pallefrenier,

mais comme bel ſeigneur qu'il eſtoyt, ſans demander congé à la dame, audatieuſement ſe coucha auprès d'elle où il fut receu ainſy que le plus beau filz qui fuſt de ſon temps debvoyt eſtre de la plus belle & folle dame du pays; & demoura là juſques ad ce que le ſeigneur retournaſt, à la venue duquel reprenant ſon maſque laiſſa la place que par fineſſe & malice il uſurpoyt. Le gentil homme entrant en ſa court entendyt la dilligence qu'avoyt faict ſa femme de bien luy obeyr, dont la mercia très fort: Mon amy, diſt la dame, je ne faictz que mon debvoir. Il eſt vray qui ne prandra garde ſur ces meſchans garſons, vous n'auriez chien qui ne fuſt galleux, ne cheval qui ne fuſt bien maigre; mais puis que je congnois leur pareſſe & voſtre bon voulloir vous ſerez myeulx ſervy que ne fuſtes oncques. Le gentil homme qui penſoyt bien avoir choiſy le meilleur pallefrenier de tout le monde, luy demanda qui luy en ſembloyt: Je vous confeſſe, Monſieur, diſt elle, qu'il faict auſſy bien ſon meſtier que ſerviteur qu'euſſiez peu choiſir, mais ſi a il beſoing d'eſtre ſollicité, car c'eſt le plus endormy varlet que je veiz jamais.

Ainſy longuement demeurerent le ſeigneur & la dame en meilleure amityé que auparavant; & perdit tout le ſoupſon & la jalouzie qu'il avoyt d'elle, pour ce que aultant qu'elle avoyt aymé les feſtins, dances & compaignies.

elle eſtoit ententive à ſon meſnaige : & ſe contentoyt bien ſouvent de ne porter ſur ſa chemiſe que une chamarre, en lieu qu'elle avoit accouſtumé d'eſtre quatre heures à s'accouſtrer ; dont elle eſtoit louée de ſon mary & d'un chacun qui n'entendoient pas que le pire diable chaſſoyt le moindre. Ainſy veſquit ceſte jeune dame ſoubz l'ypocriſie & habit de femme de bien en telle volupté que raiſon, conſcience, ordre ne meſure n'avoient plus de lieu en elle. Ce que ne peut porter longuement la jeuneſſe & delicate complexion du ſeigneur d'Avannes, mais commencea à devenir tant paſle & meigre que ſans porter maſque on le povoyt bien deſcongnoiſtre ; mais le fol amour qu'il avoyt à ceſte femme luy rendyt tellement les ſens hebetez qu'il preſumoit de ſa force ce qui euſt defailly en celle d'Hercules ; dont à la fin contrainct de maladye, & conſeillé par la dame qui ne l'aymoit tant malade que ſain, demanda congé à ſon maiſtre de ſe retirer chez ſes parens, qui le luy donna à grand regret, luy faiſant prometre que quant il ſeroyt ſain il retourneroyt en ſon ſervice. Ainſy s'en alla le ſeigneur d'Avannes à beau pied, car il n'avoit à traverſer que la longueur d'une rue ; & arrivé en la maiſon du riche homme ſon bon pere n'y trouva que ſa femme, de laquelle l'amour vertueuſe qu'elle luy portoyt n'eſtoyt poinct diminuée pour ſon voyage. Mais quant elle le veit ſi maigre & deſcoloré,

ne ſe peut tenir de luy dire : Je ne ſçay, Monſeigneur, comme il vat de voſtre conſcience, mais voſtre corps n'a poinct amendé de ce pellerinaige ; & me doubte fort que le chemyn que vous avez faict la nuict vous ayt plus faict de mal que celluy du jour, car ſi vous fuſſiez allé en Jheruſalem à pied, vous en fuſſiez venu plus haſlé, mais non pas ſi maigre & foyble. Or comptez ceſte cy pour une, & ne ſervez plus telles ymaiges qui en lieu de reſuſciter les mortz font mourir les vivans. Je vous en dirois davantage, mais ſi voſtre corps a peché il en a telle pugnition que j'ay pitié d'y adjouſter quelque faſcherie nouvelle. Quant le ſeigneur d'Avannes eut entendu tous ces propos, il ne fut pas moins merry que honteux & luy diſt : Madame, j'ay aultresfois ouy dire que la repentence ſuyt le peché ; & maintenant je l'eſprouve à mes deſpens, vous priant excuſer ma jeuneſſe qui ne ſe peut chaſtier que par experimenter le mal qu'elle me veult croyre.

La dame changeant ſes propos, le feyt coucher en ung beau lict, où il y fut quinze jours, ne vivant que de reſtaurentz ; & luy tindrent le mary & la dame ſi bonne compaignye qu'il en avoyt tousjours l'un ou l'autre auprès de luy. Et combien qu'il euſt faict les follies que vous avez oyes contre la volunté & conſeil de la ſaige dame, ſi ne diminua elle jamais l'amour vertueuſe qu'elle luy portoyt, car elle

eſperoit tousjours que après avoir paſſé ſes premiers jours en follies, il ſe retireroyt & contraindroyt d'aymer honneſtement, & par ce moien ſeroyt en tout à elle. Et durant ces quinze jours qu'il fut en ſa maiſon, elle luy tint tant de bons propos tendant à amour de vertu, qu'il commencea avoir horreur de la follye qu'il avoyt faicte; & regardant la dame qui en beaulté paſſoyt la folle, congnoiſſant de plus en plus les graces & vertuz qui eſtoient en elle, il ne ſe peut garder ung jour qu'il faiſoit aſſez obſcur, chaſſant toute craincte dehors de luy dire : Madame, je ne voy meilleur moyen pour eſtre tel & vertueulx que vous me preſchez & deſirez que de mectre mon cueur & eſtre entierement amoureux de la vertu; je vous ſuplie, Madame, me dire s'il ne vous plaiſt pas m'y donner toute ayde & faveur à vous poſſible. La dame, fort joyeuſe de luy veoir tenir ce langaige, luy diſt : Et je vous promect, Monſeigneur, que ſi vous eſtes amoureux de la vertu comme il apartient à tel ſeigneur que vous, je vous ſerviray pour y parvenir de toutes les puiſſances que Dieu a miſes en moy.— Or, Madame, diſt monſeigneur d'Avannes, ſouvienne vous de voſtre promeſſe & entendez que Dieu incongneu de l'homme ſinon par la foy a daigné prendre la chair ſemblable à celle de péché, afin que en attirant noſtre chair à l'amour de ſon humanité tirat auſſi notre eſprit à l'amour de ſa divi-

nité (1), & s'eſt voulu ſervyr des moyens viſibles pour nous faire aymer par foy les choſes inviſibles. Auſſy ceſte vertu que je deſire aymer toute ma vie, eſt choſe inviſible ſinon par les effectz du dehors; parquoy eſt beſoing qu'elle prenne quelque corps pour ſe faire congnoiſtre entre les hommes, ce qu'elle a faict, ſe reveſtant du voſtre pour le plus parfaict qu'elle a pu trouver; parquoy je vous recongnois & confeſſe non ſeullement vertueuſe, mais la ſeule vertu; & moy qui la voys retenue ſoubz le vele (2) du plus parfaict corps qui oncques fut, la veulx ſervir & honnorer toute ma vie, laiſſant pour elle tout autre amour vaine & vicieuſe. La dame non moins contante que eſmerveillée d'oyr ces propos, diſſimula ſi bien ſon contentement qu'elle luy diſt : Monſeigneur, je n'entreprendz pas de reſpondre à voſtre theologie; mais comme celle qui eſt plus craignante le mal que croyant le bien, vous vouldrois bien ſupplier de ceſſer en mon endroict les propos dont vous eſtimez ſi peu celles qui les ont creuz. Je ſçay très bien que je ſuis femme non ſeullement comme une aultre, mais imparfaicte; & que la vertu feroyt plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, ſinon

(1) Ms. 7576². Cette dernière phraſe manque dans le manuſcrit que nous ſuivons.

(2) Ms. 7576² : *Et moi qui la voi reluire sous le voile, &c.*

quant elle vouldroyt eſtre incongneue en ce monde (1), car ſoubz tel habit que le myen ne pourroyt la vertu eſtre congneue telle qu'elle eſt. Si eſt ce, Monſeigneur, que pour mon imperfection je ne laiſſe à vous porter telle affection que doibt & peut faire femme craingnant Dieu & ſon honneur. Mais ceſte affection ne ſera declarée juſques ad ce que voſtre cueur ſoit ſuſceptible de la patience que l'amour vertueux commande. Et à l'heure, Monſeigneur, je ſçay quel langaige il fault tenir, mais penſez que vous n'aymez pas tant voſtre propre bien, perſonne & honneur que je l'ayme. Le ſeigneur d'Avannes crainctif, ayant la larme à l'oeil, la ſuplia très fort que pour ſeureté de ſes parolles elle le voulſiſt baiſer, ce qu'elle refuſa, luy diſant que pour luy elle ne romproit poinct la couſtume du pays. Et en ce debat ſurvynt le mary, auquel diſt monſeigneur d'Avannes : Mon pere, je me ſens tant tenu à vous & voſtre femme que je vous ſupplye pour jamais me reputer voſtre filz. Ce que le bon homme feyt très voluntiers. Et pour ſeureté de ceſte amityé je vous prie, diſt monſeigneur d'Avannes, que je vous

(1) Ms. 7576² : *Je ſçai très bien que je ſuis femme non ſeulement comme une autre, mais tant imparfaite que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme ſinon quant elle voudroit eſtre inconnue en ce monde.*

baiſe; ce qu'il feyt. Après luy diſt : Si ce n'eſtoyt de paour d'offencer la loy, j'en ferois autant à ma mere voſtre femme? Le mary voyant cela, commanda à ſa femme de le baiſer; ce qu'elle feyt ſans faire ſemblant de voulloir ne non voulloir ce que ſon mary luy commandoit. A l'heure le feu que la parolle avoyt commencé d'allumer au cueur du pauvre ſeigneur, commencea à ſe augmenter par le baiſer tant par eſtre ſi fort requis que cruellement refuſé.

Ce faict s'en alla ledit ſeigneur d'Avannes au chaſteau pour veoir le Roy ſon frere, où il feyt fort beaulx comptes de ſon voiage de Montferrat. Et là entendit que le Roy ſon frere s'en vouloyt aller à Oly & Taffares; & penſant que le voiage ſeroit long, entra en une grande triſteſſe qui le miſt juſques à deliberer d'eſſayer avant partir ſi la ſaige dame luy portoyt poinct meilleure volunté qu'elle n'en faiſoyt le ſemblant. Et s'en alla loger en une maiſon de la ville en la rue où elle eſtoyt, & print ung logis vieil, mauvais & faict de boys, ouquel environ minuyct mict le feu : dont le bruyct fut ſi grand par toute la ville qu'il vint à la maiſon du riche homme, lequel demandant par la feneſtre où c'eſtoit qu'eſtoyt le feu, entendit que c'eſtoyt chez monſeigneur d'Avannes, où il alla incontinant avecq tous les gens de ſa maiſon; & trouva le jeune ſeigneur tout en chemiſe en la rue, dont il eut

ſi grand pitié qu'il le print entre ſes bras, & le couvrant de ſa robbe, le mena en ſa maiſon le plus toſt qu'il luy fut poſſible; & diſt à ſa femme qui eſtoit dedans le lict : M'amye, je vous donne en garde ce priſonnier, traictez le comme moy meſmes; & ſi toſt qu'il fut party le dict ſeigneur d'Avannes, qui euſt bien voulu eſtre traicté en mary, ſaulta legierement dedans le lict, eſperant que l'occaſion & le lieu auſſy feroient changer propos à ceſte ſage dame; mais il trouva le contraire, car ainſy qu'il ſaillit d'un coſté dedans le lict elle ſortit de l'autre; & print ſon chamarre, duquel eſtant veſtue, vint à luy au chevet du lict, & luy diſt : Monſeigneur, avez vous penſé que les occaſions puiſſent muer ung chaſte cueur? Croiez que ainſy que l'or s'eſprouve en la fournaiſe, auſſy ung cueur chaſte au meillieu des tentations s'y trouve plus fort & vertueux; & ſe refroidyt tant plus il eſt aſſailly de ſon contraire. Parquoy ſoïez ſeur que ſi j'avoys aultre volunté que celle que je vous ay dicte je n'euſſe failly à trouver des moyens, deſquelz ne voulant uſer je ne tiens compte, vous priant que ſi vous voulez que je continue l'affection que je vous porte, oſtez non ſeullement la volunté mais la penſée de jamais pour choſe que ſçuſſiez faire me treuver aultre que je ſuis. Durant ces parolles, arriverent ſes femmes & elle commanda qu'on apportaſt la collation de toutes ſortes de con-

fitures, mais il n'avoyt pour l'heure ne fain ne ſoif, tant eſtoyt deſeſperé d'avoir failli à ſon entreprinſe, craingnant que la demonſtration qu'il avoyt faicte de ſon deſir luy feyt perdre la privaulté qu'il avoyt envers elle.

Le mary aiant donné ordre au feu, retourna & pria tant monſeigneur d'Avannes qu'il demoraſt pour ceſte nuyct en ſa maiſon. Et fut la dicte nuyct paſſée en telle ſorte que ſes oeilz furent plus exercez à pleurer que à dormir; & bien matin leur alla dire adieu dedans le lict, où, en baiſant la dame, congneut bien qu'elle avoyt plus de pitié de ſon offence que de mauvaiſe volunté contre luy, qui fuſt ung charbon adjouſté davantaige à ſon amour. Après diſner s'en alla avecq le Roy à Taffares, mais avant partir s'en alla encores redire adieu à ſon bon pere & à ſa dame, qui depuis le premier commandement de ſon mary ne feyt plus de difficulté de le baiſer comme ſon filz. Mais ſoyez ſeur que plus la vertu empeſchoit ſon oeil & contenance de monſtrer la flamme cachée plus elle ſe augmentoyt & devenoyt importable, en ſorte que ne povant porter la guerre que l'amour & l'honneur faiſoient en ſon cueur, laquelle toutesfoys avoyt deliberé de jamays ne monſtrer, ayant perdu la conſolation de la veue & parolle de celluy pour qui elle vivoyt, tumba en une fievre continue, cauſée d'un humeur melen-

colique, tellement que les extremitez du corps luy vindrent toutes froides, & au dedans bruſloit inceſſamment. Les medecins en la main deſquelz ne pend pas la ſanté des hommes, commencerent à doubter ſi fort de ſa malladie à cauſe d'une opilation qui la rendoyt melencolicque en extremité, qu'ilz dirent au mary & conſeillerent d'advertir ſa dicte femme de penſer à ſa conſcience & qu'elle eſtoyt en la main de Dieu, comme ſi ceulx qui ſont en ſanté n'y eſtoient poinct. Le mary qui aymoyt ſa femme parfaictement, fut ſi triſte de leurs parolles que pour ſa conſolation eſcripvit à monſeigneur d'Avannes, le ſupliant de prendre la peyne de les venir viſiter, eſperant que ſa veue proffiteroyt à la mallade. A quoy ne tarda le dict ſeigneur d'Avannes, incontinant les lettres receues, mais s'en vint en poſte en la maiſon de ſon bon pere; & à l'entrée, trouva les femmes & ſerviteurs de ceans menans tel deuil que meritoit leur maiſtreſſe; dont le dict ſeigneur fut ſi eſtonné qu'il demoura à la porte comme une perſonne tranſy & juſques ad ce qu'il veid ſon bon pere, lequel en l'embraſſant ſe print à plorer ſi fort qu'il ne peut mot dire. Et mena le ſeigneur d'Avannes où eſtoyt la pauvre mallade; laquelle tournant ſes oeilz languiſſans vers luy, le regarda & luy bailla la main en le tirant de toute ſa puiſſance à elle; & en le baiſant & embraſſant feit ung merveilleux plainct &

luy dist : O Monseigneur, l'heure est venue qu'il fault que toute dissimulation cesse, & que je confesse la verité que j'ay tant mis de peyne à vous celler : c'est que si m'avez porté grande affection, croyez que la myenne n'a esté moindre; mais ma peyne a passé la vostre, d'aultant que j'ay eu la douleur de la celler contre mon cueur & volunté; car entendez, Monseigneur, que Dieu & mon honneur ne m'ont jamais permis de la vous declairer, craingnant d'adjouster en vous ce que je desiroys de diminuer; mais sçachez que le *non* que si souvent je vous ay dict m'a faict tant de mal au prononcer qu'il est cause de ma mort, de laquelle je me contente, puis que Dieu m'a faict la grace de morir premier que la viollance de mon amour ayt mis tache à ma conscience & renommée; car de moindre feu que le mien ont ruynez plus grandz & plus fortz edifices. Or m'en voys je contante puis que devant morir je vous ay peu declarer mon affection esgalle à la vostre, hors mis que l'honneur des hommes & des femmes n'est pas semblable; vous supliant, Monseigneur, que doresnavant vous ne craingnez vous adresser aux plus grandes & vertueuses dames que vous pourrez, car en telz cueurs habitent les plus grandes passions & plus saigement conduictes: & la grace, beaulté & honnesteté qui sont en vous ne permectent que vostre amour sans fruict travaille. Je ne vous prieray poinct de

prier Dieu pour moy, car je ſçay que la porte de paradis n'eſt poinct refuſée aux vraiz amans; & que amour eſt ung feu qui punyt ſi bien les amoureux en ceſte vie qu'ilz ſont exemptz de l'aſpre torment de purgatoire. Or adieu, Monſeigneur, je vous recommande voſtre bon pere mon mary, auquel je vous prye compter à la verité ce que vous ſçavez de moy, affin qu'il congnoiſſe combien j'ay aymé Dieu & luy; & gardez vous de vous trouver devant mes oeilz, car doreſnavant ne veulx penſer que à aller recepvoir les promeſſes qui me ſont promiſes de Dieu avant la conſtitution du monde. Et en ce diſant, le baiſa & l'ambraſſa de toutes les forces de ſes foibles bras. Le dict ſeigneur qui avoyt le cueur auſſi mort par compaſſion qu'elle par douleur, ſans avoir puiſſance de luy dire ung ſeul mot, ſe retira hors de ſa veue ſus ung lict qui eſtoit dedans la chambre, où il s'eſvanouyt pluſieurs foys.

A l'heure la dame appella ſon mary & après luy avoir faict pluſieurs remonſtrations honneſtes, luy recommanda monſeigneur d'Avannes, l'aſſeurant que après luy c'eſtoit la perſonne du monde qu'elle avoyt le plus aymée. Et en baiſant ſon mary luy diſt adieu. Et à l'heure luy fut apporté le ſainct Sacrement de l'autel après l'extreme unction, leſquelz elle receut avecq telle joye comme celle qui eſt ſeure de ſon ſalut; & voiant que la veue luy diminuoyt

& les forces luy defailloient commencea à dire bien hault ſon *In manus*. A ce cry s'eleva le ſeigneur d'Avannes de deſſus le lict & en la regardant piteuſement luy veit randre avecq ung doulx ſoupir ſa glorieuſe ame à celluy dont elle eſtoyt venue. Et quant il s'apperceut qu'elle eſtoit morte, il courut au corps mort duquel vivant en craincte il approchoyt, & le vint embraſſer & baiſer de telle ſorte que à grand peyne le luy peult on oſter d'entre les bras ; dont le mary en fut fort eſtonné, car jamais n'avoyt eſtimé qu'il luy portaſt telle affection. Et en luy diſant : Monſeigneur, c'eſt trop, ſe retirerent tous deux. Et après avoir ploré longuement, monſeigneur d'Avannes compta tous les diſcours de ſon amityé, & comme juſques à ſa mort elle ne luy avoyt jamais faict ung ſeul ſigne où il trouvaſt autre choſe que rigueur, dont le mary plus contant que jamays augmenta le regret & la douleur qu'il avoyt de l'avoir perdue ; & toute ſa vye feyt ſervice à monſeigneur d'Avannes. Mais depuis ceſte heure le dict ſeigneur d'Avannes qui n'avoyt que dix huict ans, s'en alla à la court où il demeura beaucoup d'années, ſans vouloir ne veoir ne parler à femme du monde pour le regret qu'il avoyt de ſa dame ; & porta plus de dix ans le noir.

Voyla, mes dames, la difference d'une folle & ſaige dame, auſquelles ſe monſtrent differens les effectz d'amour, dont l'une en receut

mort glorieuſe & louable & l'autre renommée honteuſe & infame; qui feit ſa vie trop longue, car autant que la mort du ſainct eſt precieuſe devant Dieu, la mort du pecheur eſt très mauvaiſe.—Vrayement, Saffredent, ce diſt Oiſille, vous nous avez racomptée une hiſtoire autant belle qu'il en ſoyt poinct; & qui auroit congneu le perſonnage comme moy, la trouveroyt encores meilleure; car je n'ay poinct veu ung plus beau gentil homme ne de meilleure grace que le dict ſeigneur d'Avannes.— Penſez, ce diſt Saffredent, que voyla une ſaige femme qui pour ſe monſtrer plus vertueuſe par dehors qu'elle n'eſtoit au cueur, & pour diſſimuler ung amour que la rayſon de nature voulloyt qu'elle portaſt à ung ſi honneſte ſeigneur, s'alla laiſſer morir par faulte de ſe donner le plaiſir qu'elle deſiroit couvertement. — Si elle euſt eu ce deſir, diſt Parlamente, elle avoit aſſez de lieu & occaſion pour luy monſtrer; mais ſa vertu fut ſi grande que jamais ſon deſir ne paſſa ſa raiſon. — Vous me le paindrez, diſt Hircan, comme il vous plaira, mais je ſçay bien que tousjours ung pire diable mect l'autre dehors, & que l'orgueil cherche plus la volupté entre les dames que ne faict la craincte, ne l'amour de Dieu. Auſſi que leurs robbes ſont ſi longues & ſi bien tiſſues de diſſimulation que l'on ne peult congnoiſtre ce qui eſt deſſoubz, car ſi leur honneur n'en eſtoyt non plus taché que le

cueur (1) vous trouverriez que nature n'a rien oblyé en elles non plus que en nous; & pour la contrainĉte que elles ſe font de n'oſer prendre le plaiſir qu'elles deſirent ont changé ce vice en ung plus grand qu'elles tiennent plus honneſte. C'eſt une gloire & cruaulté par qui elles eſperent acquerir nom d'immortalité, & ainſy ſe gloriffians de reſiſter au vice de la loy de nature (ſi nature eſt vicieuſe) ſe font non ſeullement ſemblables aux beſtes inhumaines & cruelles mais aux diables deſquelz elles prenent l'orgueil & la malice (2). — C'eſt dommaige, diſt Nomerſide, dont vous avez une femme de bien, veu que non ſeullement vous deſeſtimez la vertu des choſes, mais la voulez monſtrer eſtre vice. — Je ſuys bien ayſe, diſt Hircan, d'avoir une femme qui n'eſt poinĉt ſcandalleuſe, comme auſſi je ne veulx poinĉt eſtre ſcandaleux; mais quant à la chaſteté de cueur, je croy qu'elle & moy ſommes enfans d'Adan & d'Eve, parquoy en bien nous mirant n'aurons beſoing de couvrir noſtre nudité de feulles mais pluſtoſt confeſſer noſtre fragilité. — Je ſçay bien, ce diſt Parlamente, que nous avons tous beſoing de la grace de Dieu, pour ce que nous ſommes

(1) Ms. 7576² : *car ſi leur honneur n'en eſtoit non plus taché que la noſtre.*

(2) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *l'original & la malice.*

tous encloz en peché; ſi eſt ce que noz tentations ne ſont pareilles aux voſtres, & ſi nous pechons par orgueil, nul tiers n'en a dommage, ny noſtre corps & noz mains n'en demeurent ſouillées. Mais voſtre plaiſir giſt à deshonorer les femmes (1) & voſtre honneur à tuer les hommes en guerre, qui ſont deux poinctz formellement contraires à la loy de Dieu. — Je vous confeſſe, ce diſt Geburon, ce que vous dictes, mais Dieu qui a dict : Quiconques regarde par concupiſcence eſt desja adultere en ſon cueur, & quiconques hayt ſon prochain eſt homicide. A voſtre advis les femmes en ſont elles exemptes non plus que nous? — Dieu qui juge le cueur, diſt Longarine, en donnera ſa ſentence, mais c'eſt beaucoup que les hommes ne nous puiſſent accuſer, car la bonté de Dieu eſt ſi grande que ſans accuſateur il ne nous jugera poinct; & congnoiſt ſi bien la fragilité de noz cueurs que encores nous aymera il de ne l'avoir poinct miſe à execution. — Or je vous prie, diſt Saffredent, laiſſons ceſte diſpute car elle ſent plus ſa predication que ſon compte; & je donne ma voix à Ennaſuite, la priant qu'elle n'oublye poinct à nous faire rire. — Vrayement, diſt elle, je n'ay garde d'y faillir; & vous diray que en venant icy deliberée

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *voſtre plaiſir à honorer, &c.*

pour vous compter une belle hiſtoire pour ceſte journée l'on m'a faict ung compte de deux ſerviteurs d'une princeſſe ſi plaiſant que de force de rire il m'a faict oblyer la melencolye de la piteuſe hiſtoire que je remectray à demain, car mon viſaige ſeroyt trop joyeulx pour la vous faire trouver bonne.

VINGT SEPTIESME NOUVELLE.

Ung ſecretaire pourchaſſant par amour deshonnete & illicite la femme d'un ſien hote & compagnon, pour ce qu'elle faiſoit ſemblant de luy preter volontiers l'aureille ſe perſuada l'avoir gangnée; mais elle fut ſi vertueuſe que ſouz cette diſſimulation le trompa de ſon eſperance & declara ſon vice à ſon mary.

En la ville d'Amboize où demeuroyt l'un des ſerviteurs de ceſte princeſſe qui la ſervoyt de varlet de chambre, homme honneſte & qui voluntiers feſtoyoit les gens qui venoient en ſa maiſon & principalement ſes compaignons, il n'y a pas long temps que l'un des ſerviteurs (1) de ſa maiſtreſſe vint loger chez luy & y demoura dix ou douze jours. Le dict ſerviteur eſtoyt ſi laid qu'il ſembloit mieulx ung roy de canniballes que chreſtien; & combien que ſon hoſte le traictaſt en frere & amy & le plus honneſtement qui luy eſtoit poſſible, ſi lui fit il ung tour d'un homme qui non ſeullement oblye toute honneſteté, mais qui ne l'euſt jamais en ſon cueur, c'eſt de pourchaſſer par amour deshonneſte & illicite la femme de ſon compaignon qui n'avoyt en

(1) Ms. 7576[2] : *l'un des ſecretaires de ſa maiſtreſſe, &c.*

elle chose aimable que le contraire de la volupté ; c'est qu'elle estoit autant femme de bien qu'il y en eust poinct en la ville où elle demouroyt. Et elle congnoissant la meschante volunté du serviteur, ayma mieulx par une dissimulation declairer son vice que par ung soubdain refuz le couvrir : feit semblant de trouver bons ses propos, par quoy luy qui cuydoit l'avoir gaingnée, sans regarder à l'aage qu'elle avoyt de cinquante ans, & qu'elle n'estoyt des belles, sans considerer le bon bruyct qu'elle avoyt d'estre femme de bien et d'aymer son mary, la pressoyt incessamment.

Ung jour entre aultres son mary estant en la maison & eulx en une salle, elle faingnyt qu'il ne tenoit que à trouver lieu seur pour parler à luy seulle ainsy qu'il desiroyt, mais incontinant luy dist qu'il ne falloyt que monter au galletas. Soubdain elle se leva & le pria d'aller devant & qu'elle iroyt après. Luy en riant avecq une doulceur de visaige semblable à ung grand magot quant il festoye quelcun, s'en monsta legerement par les degretz ; & sur le poinct qu'il attendoyt ce qu'il avoyt tant desiré, bruslant d'un feu non cler comme celluy de genevre, mais comme ung gros charbon de forge, escoutoyt si elle viendroyt après luy, mais en lieu d'oyr ses piedz, il ouyt sa voix disant : Monsieur le secretaire, actendez ung peu, je m'en voys sçavoir à mon mary s'il luy plaist bien que je voise après

vous. Penſez, mes dames, quelle myne peult faire en pleurant celluy qui en riant eſtoyt ſi layd, lequel incontinant deſcendit les larmes aux oeilz, la priant pour l'amour de Dieu qu'elle ne voulſiſt rompre par ſa parolle l'amitié de luy & de ſon compagnon; elle luy reſpond : Je ſuis ſeure que vous l'aymez tant que vous ne me vouldriez dire choſe qu'il ne peuſt entendre, parquoy je luy vois dire. Ce qu'elle feyt, quelque priere ou contraincte qu'il voulſiſt mettre au devant. Dont il fut auſſi honteux en s'enfuyant que le mary fut contant d'entendre l'honneſte tromperie dont ſa femme avoyt uſé; & luy pleut tant la vertu de ſa femme qu'il ne tint compte du vice de ſon compaignon, lequel eſtoyt aſſez pugny d'avoir emporté ſur luy la honte qu'il vouloyt faire en ſa maiſon.

Il me ſemble que par ce compte les gens de bien doibvent apprendre à ne retenir chez eulx ceulx deſquelz la conſcience, le cueur & l'entendement ignorent Dieu, l'honneur & le vray amour.—Encores que voſtre compte ſoyt court, diſt Oiſille, ſi eſt il auſſi plaiſant que j'en ay poinct oy & en l'honneur d'une honneſte femme.— Par Dieu, diſt Simontault, ce n'eſt pas grand honneur à une honneſte femme de refuſer ung ſi laid homme que vous paingnez ce ſecretaire, mais s'il euſt eſté beau & honneſte en cela ſe fut monſtrée la vertu; & pour ce que je me doubte qui il eſt, ſi j'eſtois

en mon rang je vous en ferois ung compte qui eſt auſſi plaiſant que ceſtuy cy. — A cella ne tienne, diſt Ennaſuite, car je vous donne ma voix. Et à l'heure Simontaut commencea ainſy : Ceulx qui ont accouſtumé de demeurer en la court ou en quelques bonnes villes eſtiment tant le ſçavoir qu'il leur ſemble que tous autres hommes ne ſont rien au pris d'eulx ; mais ſi ne reſte il pourtant que en tout pays & de toutes conditions de gens n'y en ayt tousjours aſſez de fins & malicieux. Toutesfois à cauſe de l'orgueil de ceulx qui penſent eſtre les plus fins, la mocquerie, quant ilz font quelque faulte, en eſt beaucoup plus agreable, comme je deſire vous monſtrer par ung compte nagueres advenu.

VINGT HUICTIESME NOUVELLE.

Bernard du Ha trompa ſubtilement un ſecretaire qui le cuydoit tromper.

ESTANT le Roy Françoys premier de ce nom, en la ville de Paris & ſa ſeur la Royne de Navarre en ſa compaignye, laquelle avoyt ung ſecretaire nommé Jehan qui n'eſtoyt pas de ceulx qui laiſſent tumber le bien en terre ſans le recueillir, en ſorte qu'il n'y avoyt preſident ne conſeiller qu'il ne congneuſt, marchant ne riche homme qu'il ne frequentaſt & auquel il n'euſt intelligence. En ce temps auſſy vint en la dicte ville de Paris ung marchant de Bayonne nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ſes affaires que à cauſe que le lieutenant criminel eſtoit de ſon païs, s'addreſſoyt à luy pour avoir conſeil & ſecours à ſes affaires. Ce ſecretaire de la Royne de Navarre alloit auſſi ſouvent viſiter ce lieutenant comme bon ſerviteur de ſon maiſtre & maiſtreſſe. Ung jour de feſte allant le dit ſecretaire chez le lieutenant ne trouva ne luy ne ſa femme, mais ouy bien Bernard du Ha qui avecq une vielle ou aultre inſtrument, apprenoit à danſer aux chamberieres de ceans les branſles de Gaſcogne. Quant le ſecretaire le veit luy voulut faire accroyre qu'il faiſoyt le

plus mal du monde & que ſi la lieutenande & ſon mary le ſçavoient, ilz ſeroient très mal contens de luy. Et après luy avoir bien painct la craincte devant les oeilz juſques à ſe faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : Que me donnerez vous & je n'en parleray poinct? Bernard du Ha qui n'avoyt pas ſi grand paour qu'il en faiſoit ſemblant, voyant que le ſecretaire le cuydoit tromper, luy promiſt de luy bailler ung paſté du meilleur jambon de Paſques (1) qu'il mangea jamais. Le ſecretaire qui en fut très contant le pria qu'il peuſt avoir ſon paſſetemps le dimanche après diſner (2), ce qu'il luy promiſt. Et aſſeuré de ceſte promeſſe s'en alla veoir une dame de Paris qu'il deſiroit ſur toutes choſes eſpouſer, & luy diſt : Madamoiſelle, je viendray dimanche ſoupper avecq vous, s'il vous plaiſt, mais il ne vous fault ſoulcier que d'avoir bon pain & bon vin, car j'ay ſi bien trompé ung ſot Bayonnois (3) que le demeurant ſera à ſes deſpens; & par ma tromperie vous feray manger le meilleur jambon de Paſques qui fut jamais mangé dans Paris. La damoiſelle qui le creut, aſſembla deux ou trois des plus honneſtes de ſes voyſines, & les aſſeura de leur

(1) Ms. 7576 [2] : *du meilleur jambon de Baſqz.*

(2) Ms. 7576 [2] : *le pria qu'il put avoir ſon paſté le dimanche enſuivant, après diner.*

(3) Ms. 7576 [2] : *un ſot Bearnois.*

donner une viande nouvelle & dont jamais elles n'avoient tasté.

Quant le dimanche fut venu, le secretaire serchant son marchant, le trouva sur le pont au Change; & en le saluant gracieusement luy dist : A tous les diables soyez vous donné, veu la peyne que vous m'avez faict prendre à vous chercher. Bernard du Ha luy respondit que assez de gens avoient prins plus de peyne que luy qui n'avoient pas à la fin esté recompensez de telz morceaulx. Et en disant cela luy monstra le pasté qu'il avoyt soubz son manteau assez grand pour nourrir ung camp. Dont le secretaire fut si joieulx que encores qu'il eust la bouche parfaictement laide & grande, en faisant le doulx la rendit si petite que l'on n'eust pas cuydé qu'il eust sceu mordre dedans le jambon. Lequel il print hastivement, & sans convoyer le marchant s'en alla le porter à la damoiselle qui avoyt grande envye de sçavoir si les vivres de Guyenne estoient aussi bons que ceulx de Paris. Et quant le souppé fut venu, ainsy qu'ilz mangeoient leur potaige le secretaire leur dist : Laissez là ces viandes fades, & tastons de cest esguillon d'amour de vin (1). En disant cela ouvre ce grand pasté, & cuydant trouver le jambon le trouva si dur qu'il n'y povoyt mectre le cousteau; & après s'y estre esforcé

(1) Ms. 7576² : *& tatons de cet eguillon de vin.*

plusieurs foys s'advisa qu'il estoyt trompé & trouva que c'estoyt ung sabot de bois qui sont des souliers de Gascoigne. Il estoyt emmanché d'un bout de tizon, & pouldré pardessus de pouldre de fer avecq de l'espice qui sentoyt fort bon. Qui fut bien pesneux ce fut le secretaire tant pour avoir esté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour avoir trompé celle à qui il voulloit & pensoit dire verité : & d'autre part, luy faschoit fort de se contanter d'un potaige pour son souper. Les dames qui en estoient aussi marries que luy, l'eussent accusé d'avoir faict la tromperie, sinon qu'elles congneurent bien à son visage qu'il en estoit plus marry qu'elles. Et après ce leger souper, s'en alla ce secretaire bien collere; & voyant que Bernard du Ha luy avoyt failly de promesse, luy voulut aussi rompre la sienne. Et s'en alla chez le lieutenant criminel, deliberé de luy dire le pis qu'il pourroit du dict Bernard. Mais il ne peut venir si tost que le dict Bernard n'eut desja compté tout le mistere au lieutenant qui donna sa sentence au secretaire, disant qu'il avoyt aprins à ses despens à tromper les Gascons; & n'en rapporta autre consolacion que sa honte. Cecy advient à plusieurs, lesquelz cuydans estre trop fins se oblient en leurs finesses; parquoy il n'est tel que de ne faire à aultruy chose qu'on ne voulsist estre faicte à soy mesmes.

Je vous asseure, dist Geburon, que j'ay veu

ſouvent advenir de pareilles choſes : & de ceulx que l'on eſtimoyt ſotz de villaiges tromper bien de fines gens, car il n'eſt rien plus ſot que celluy qui penſe eſtre fin, ne rien plus ſaige que celluy qui congnoiſt ſon rien.— Encores, ce diſt Parlamente, ſçayt il quelque choſe qui congnoiſt ne le congnoiſtre pas. — Or, diſt Simontault de peur que l'heure ne ſatisfaſſe à noſtre propoz (1) je donne ma voix à Nomerſide, car je ſuis ſeur que par ſa rethoricque elle ne nous tiendra pas longuement. — Or bien, diſt elle, je vous en voys bailler ung tour tel que vous l'eſperez de moy. Je ne m'esbahys poinct, mes dames, ſi amour baille à ung prince ung moien de ſe ſaulver du dangier, car ilz ſont nourriz avecq tant de gens ſçavans que je m'eſmerveilleroys beaucoup plus s'ilz eſtoient ignorans de quelques choſes ; mais l'invention d'amour ſe monſtre plus clairement que moins il y a d'eſperit aux ſubjectz. Et pour cela vous veulx je racompter ung tour que feyt ung preſtre eſpris ſeullement d'amour, car de toutes aultres choſes eſtoyt il ſi ignorant que à peyne ſçavoyt il lire ſa meſſe.

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *de paour de lheure ſatisfaire à noſtre propos.*

VINGT NEUFVIESME NOUVELLE.

Un curé ſurprins par le trop ſoudain retour d'un laboureur avec la femme du quel il faiſoit bonne chere, trouva promptement moyen de ſe ſauver au depens du bon homme qui jamais ne s'en apperceut.

En la conté du Maine, en ung villaige nommé Carrelles, y avoyt ung riche laboureur qui en ſa vieilleſſe eſpouſa une belle jeune femme, & n'eut de luy nulz enfans; mais de ceſte perte ſe reconforta à avoir pluſieurs amys. Et quant les gentilz hommes & gens d'apparance luy faillirent, elle retourna à ſon dernier recours qui eſtoyt l'egliſe; & print pour compaignon de ſon peché celluy qui l'en povoyt abſoudre, ce fut ſon curé qui ſouvent venoyt viſiter ſa brebis. Le mary vieulx & peſant, n'en avoyt nulle doubte, mais à cauſe qu'il eſtoyt rude & robuſte, ſa femme jouoyt ſon miſtere le plus ſecretement qu'il luy eſtoyt poſſible, craingnant que ſi ſon mary l'appercevoyt qu'il ne la tuaſt. Ung jour, ainſy qu'il eſtoyt dehors, ſa femme penſant qu'il ne revinſt ſi toſt envoya querir monſieur le curé qui la vint confeſſer. Et ainſy qu'ilz faiſoient bonne chere enſemble, ſon mary arriva ſi ſoubdainement qu'il n'eut loiſir de ſe retirer

de la maiſon; mais regardant le moien de ſe cacher, monta par le conſeil de ſa femme dedans ung grenier & couvrit la trappe par où il monta d'un van à vanner. Le mary entra en la maiſon, & elle de paour qu'il euſt quelque ſoupſon, le feſtoya ſi bien à ſon diſner qu'elle n'eſpargna poinct le boyre dont il print ſi bonne quantité, avecq la laſſette qu'il avoyt du labour des champs, qu'il luy print envye de dormir eſtant aſſis en une chaiſe devant ſon feu. Le curé qui s'ennuyoit d'eſtre ſi longuement en ce grenier, n'oyant poinct de bruict en la chambre, s'advancea ſur la trappe & en eſlongeant le col le plus qu'il luy fut poſſible, adviſa que le bon homme dormoyt; & en le regardant s'appuya par meſgarde ſur le van ſi lourdement que van & homme tresbucherent à bas auprès du bon homme qui dormoyt, lequel ſe reſveilla à ce bruict; & le curé qui fut pluſtoſt levé que l'autre ne l'euſt apperceu, luy diſt : Mon compere, voyla voſtre van & grand mercis. Et ce diſant s'enfuyt. Et le pauvre laboureur tout eſtonné demanda à ſa femme : Qu'eſt cela? Elle luy reſpondit : Mon amy, c'eſt voſtre van que le curé avoyt empruncté lequel il vous eſt venu randre. Et luy tout en grondant, luy diſt : C'eſt bien rudement randre ce qu'on a empruncté, car je penſoys que la maiſon tumbaſt par terre. Par ce moien ſe ſaulva le curé aux deſpens du bon homme qui n'en trouva rien

mauvays que la rudeſſe dont il avoyt uſé, en randant ſon van.

Mes dames, le maiſtre qu'il ſervoyt le ſaulva pour ceſte heure là, afin de plus longuement le poſſeder & tormenter.—N'eſtimez pas, diſt Geburon, que les ſimples gens (1) ſoient exemps de malice non plus que nous; mais en ont bien davantaige, car regardez moy larrons, meurdriers, ſorciers, faux monoyers, & toutes ces manieres de gens deſquelz l'eſperit n'a jamais repos, ce ſont tous pauvres gens & mecanicques. — Je ne trouve poinct eſtrange, diſt Parlamente, que la malice y ſoit plus que aux autres, mais oy bien que l'amour les tourmente par my le traveil qu'ilz ont d'autres choſes ny que en ung cueur villain une paſſion ſi gentille ſe puiſſe mectre. — Madame, diſt Saffredent, vous ſçavez que maiſtre Jehan de Mehun a dict que

> Auſſy bien ſont amourettes
> Soubz bureau que ſoubz brunettes.

Et auſſi l'amour de qui le compte parle n'eſt pas de celle qui faict porter les harnoys; car tout ainſy que les pauvres gens n'ont les biens & les honneurs, auſſy ont ilz leurs commoditez de nature plus à leur ayſe que nous n'avons. Leurs viandes ne ſont ſi friandes, mais ilz ont meilleur appetit, & ſe nourriſſent

(1) Ms. 7576² : *que les gens ſimples & de bas eſtat.*

mieulx de gros pain que nous de reſtaurans. Ilz n'ont pas les lictz ſi beaulx ne ſi bien faictz que les noſtres, mais ilz ont le sommeil meilleur que nous & le repos plus grand. Ilz n'ont poinct les dames painctes & parées dont nous ydolaſtrons, mais ilz ont la joiſſance de leurs plaiſirs plus ſouvent que nous & ſans craincte de parolles ſinon des beſtes & des oiſeaulx qui les veoyent. En ce que nous avons ilz defaillent & en ce que nous n'avons ilz habondent. — Je vous prie, diſt Nomerſide, laiſſons là ce païſant avecq ſa païſante, & avant veſpres achevons noſtre journée à laquelle Hircan mectra la fin. — Vrayement, diſt il, je vous en garde une auſſy piteuſe & eſtrange que vous en avez poinct ouy. Et combien qu'il me faſche fort de racompter choſe qui ſoyt à la honte d'une d'entre vous, ſçachant que les hommes tant plains de malice font tousjours conſequence de la faulte d'une ſeulle pour blaſmer toutes les aultres ſi eſt ce que l'eſtrange cas me fera oblyer ma craincte; & auſſy que peut eſtre que l'ignorance d'une deſcouverte fera les autres plus ſages; & je diray doncques ceſte nouvelle ſans craincte.

TRENTIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme aagé de quatorze à quinze ans, penſant coucher avec l'une des damoiſelles de ſa mere, coucha avec elle meſme qui au bout de neuf moys accoucha du fait de ſon filz d'une fille que douze ou treize ans après il epouſa ne ſachant qu'elle fut ſa fille & ſa ſeur, ny elle qu'il fut ſon pere & ſon frere.

Au temps du Roy Loys douzieſme (1), eſtant lors legat d'Avignon ung de la maiſon d'Amboiſe nepveu du legat de France nommé Georges (2), y avoyt ou païs de Languedoc une dame de laquelle je tairay le nom pour l'amour de ſa race, qui avoyt mieulx de quatre mil ducatz de rente. Elle demeura vefve fort jeune mere d'un ſeul filz; & tant pour le regret qu'elle avoyt de ſon mary que pour l'amour de ſon enfant, delibera de ne ſe jamais remarier. Et pour en fuyr l'occaſion ne voulut plus frequenter ſinon toutes gens de devotion, car elle penſoit que l'occaſion faiſoyt le peché & ne ſçavoit pas que le peché forge l'occaſion. La jeune dame veuve ſe

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *du Roy Loys XI.*

(2) Voir aux éclairciſſements, note K.

donna du tout au ſervice divin, fuyant entierement toutes compaignies de mondanité, tellement qu'elle faiſoyt conſcience d'aſſiſter à nopces ou d'ouyr ſonner les orgues en une egliſe. Quant ſon filz vint en l'aage de ſept ans, elle print ung homme de ſaincte vie pour ſon maiſtre d'eſcolle par lequel il peuſt eſtre endoctriné en toute ſaincteté & devotion. Quant le filz commencea à venir en l'aage de quatorze à quinze ans, nature qui eſt maiſtre d'eſcolle bien ſecret, le trouvant bien nourry & plain d'oiſiveté, luy aprint autre leçon que ſon maiſtre d'eſcolle ne faiſoyt. Commencea à regarder & deſirer les choſes qu'il trouvoit belles : entre autres une damoiſelle qui couchoit en la chambre de ſa mere, dont ne ſe doubtoyt, car on ne ſe gardoyt non plus de luy que d'un enfant; & auſſy que en toute la maiſon on n'oyoit parler que de Dieu. Ce jeune gallant commencea à pourchaſſer ſecrettement ceſte fille, laquelle le vint dire à ſa maiſtreſſe qui aymoit & eſtimoit tant de ſon filz qu'elle penſoyt que ceſte fille luy diſt pour le faire hayr; mais elle en preſſa tant ſa dicte maiſtreſſe qu'elle luy diſt : Je ſçauray s'il eſt vray & le chaſtieray ſi je le congnois tel que vous dictes; mais auſſy ſi vous luy mectez aſſus ung tel cas & il ne ſoit vray, vous en porterez la peyne. Et pour en ſçavoir l'experience luy commanda de bailler aſſignation à ſon filz de venir à mi nuyct coucher

avecq elle en la chambre de la dame en ung lict auprès de la porte où ceste fille couchoyt toute seulle. La damoiselle obeyt à sa maistresse : & quant se vint au soir la dame se mist en la place de sa damoiselle, deliberée s'il estoyt vray ce qu'elle disoyt de chastier si bien son filz qu'il ne coucheroyt jamais avecq femme qu'il ne luy en souvynt.

En ceste pensée & colere son filz s'en vint coucher avecq elle; & elle, qui encores pour le veoir coucher ne povoyt croyre qui voulsisse faire chose deshonneste, actendit à parler à luy jusques ad ce qu'elle congneust quelque signe de sa mauvaise volunté, ne povant croyre par choses petites que son desir peust aller jusques au criminel; mais sa patience fut si longue & sa nature si fragille, qu'elle convertyt sa collere en ung plaisir trop abhominable, obliant le nom de mere. Et tout ainsy que l'eaue par force retenue court avecq plus d'impetuosité quant on la laisse aller, que celle qui ordinairement court (1), ainsy ceste pauvre dame tourna sa gloire à la contrainct e qu'elle donnoyt à son corps. Quant elle vint à descendre le premier degré de son honnesteté se trouva soubdainement portée jusques au dernier. Et en ceste nuyct là engrossa de celluy lequel elle vouloyt garder

(1) Ms. 7576². Cette phrase manque dans le manuscrit que nous suivons.

d'engroſſir les autres. Le peché ne fut pas ſi toſt faict que le remors de conſcience l'eſmeut à ung ſi grand torment que la repentence ne la laiſſa toute ſa vie qui fut ſi aſpre à ce commencement qu'elle ſe leva d'auprès de ſon filz lequel avoit tousjours penſé que ce fuſt ſa damoiſelle; & entra en ung cabinet en rememorant ſa bonne deliberation & ſa meſchante execution paſſa toute la nuyct à pleurer & crier toute ſeule. Mais en lieu de ſe humillier & recongnoiſtre l'impoſſibilité de noſtre chair qui ſans l'ayde de Dieu ne peult faire que peché, voulant par elle meſmes & par ſes larmes ſatisfaire au paſſé & par ſa prudence eviter le mal de l'advenir, donnant tousjours l'excuſe de ſon peché à l'occaſion & non à la malice, à laquelle n'y a remede que la grace de Dieu, penſa de faire choſe par quoy à l'advenir ne ſçauroit plus tumber en tel inconvenient. Et comme s'il n'y avoyt que une eſpece de peché à damner la perſonne, miſt toutes ſes forces à eviter ceſtuy là ſeul. Mais la racine de l'orgueil que le peché exterieur doibt guerir, croiſſoit tousjours en ſorte que en evitant ung mal elle en feyt pluſieurs aultres; car le lendemain au matin, ſitoſt qu'il fut jour, elle envoia querir le gouverneur de ſon filz & luy diſt : Mon filz commence à croiſtre, il eſt temps de le mectre hors de la maiſon. J'ay ung mien parent qui eſt de là les montz avecq monſeigneur le grand maiſtre de Chaulmont,

lequel ſe nomme le cappitaine Monteſon, qui ſera très aiſe de le prendre en ſa compaignye. Et pour ce dès ceſte heure icy, emmenez le & afin que je n'aye nul regret à luy gardez qu'il ne me vienne dire adieu. En ce diſant, luy bailla argent neceſſaire pour faire ſon voiage. Et dès le matin, feyt partir le jeune homme qui en fut fort ayſe car il ne deſiroit autre choſe que après la joyſſance de s'amye s'en aller à la guerre.

La dame demoura longuement en grande triſteſſe & melencolye; & n'euſt eſté la craincte de Dieu euſt maintesfois deſiré la fin du malheureux fruict dont elle eſtoyt pleine (1). Elle faingnyt d'eſtre mallade affin qu'elle veſtiſt ſon manteau pour couvrir ſon imperfection, & quant elle fut preſte d'accoucher regarda qu'il n'y avoyt homme au monde en qui elle euſt tant de fiance que en ung ſien frere baſtard auquel elle avoyt faict beaucoup de biens; & luy compta ſa fortune, mais elle ne diſt pas que ce fuſt de ſon filz, le priant de vouloir donner ſervices à ſon honneur. Ce qu'il feyt : & quelques jours avant qu'elle deuſt accoucher, la pria de vouloir changer l'air de ſa maiſon & qu'elle recouvreroyt plus toſt ſa ſanté en la ſienne. Alla en bien petite compaignye, & trouva là une ſaige femme

(1) Ms. 7576[1] : *eut maintesfois deſiré de s'affoler du malheureux fruit, &c.*

venue pour la femme de ſon frere qui une nuyct, ſans la congnoiſtre, receut ſon enffant & ſe trouva une belle fille. Le gentil homme la bailla à une norriſſe & la feyt nourrir ſoubz le nom d'eſtre ſienne. La dame ayant là demeuré ung mois, s'en alla toute ſaine en ſa maiſon où elle veſquit plus auſterement que jamais, en jeunes & diſciplines. Mais quant ſon filz vint à eſtre grand, voyant que pour l'heure n'y avoyt guerre en Italye, envoia ſuplier ſa mere luy permectre de retourner en ſa maiſon. Elle, craingnant de retomber en tel mal dont elle venoyt, ne le voulut permectre, ſinon qu'en la fin il la preſſa ſi fort qu'elle n'avoyt aucune raiſon de luy refuſer ſon congé; mais elle luy manda qu'il n'euſt jamais à ſe trouver devant elle s'il n'eſtoyt marié à quelque femme qu'il aymaſt bien fort, & qu'il ne regardaſt poinct aux biens mais qu'elle fut gentil femme c'eſtoit aſſez. Durant ce temps, ſon frere baſtard, voiant la fille qu'il avoyt en charge devenue grande & belle en parfection, penſa de la mectre en quelque maiſon bien loing où elle ſeroyt incongneue, & par le conſeil de la mere la donna à la Royne de Navarre nommée Catherine (1). Ceſte fille vint à croiſtre juſques à l'aage de douze à treize ans; & fut ſi belle & honneſte que la Royne de Navarre luy portoit grande ami-

(1) Voir aux éclairciſſements, note L.

tyé, & deſiroit fort de la marier bien & haultement. Mais à cauſe qu'elle eſtoit pauvre ſe trouvoit trop de ſerviteurs, mais poinct de mary. Ung jour advint que le gentil homme qui eſtoit ſon pere incongneu, retournant de là les montz vint en la maiſon de la Royne de Navarre, où ſitoſt qu'il eut adviſé ſa fille il en fut amoureux. Et pour ce qu'il avoyt congé de ſa mere d'eſpouſer telle femme qu'il luy plairoit, ne s'enquiſt ſinon ſi elle eſtoit gentille femme; & ſçachant que oy la demanda pour femme à la dicte Royne qui très voluntiers la lui bailla, car elle ſçavoyt bien que le gentil homme eſtoyt riche & avecq la richeſſe beau & honneſte.

Le mariage conſommé, le gentil homme reſcripvit à ſa mere, diſant que doreſnavant ne luy povoyt nyer la porte de ſa maiſon, veu qu'il luy menoyt une belle fille auſſi parfaicte que l'on ſçauroit deſirer. La dame qui s'enquiſt quelle alliance il avoyt prinſe, trouva que c'eſtoit la propre fille d'eulx deux, dont elle eut ung deuil ſi deſeſperé qu'elle cuyda mourir ſoubdainement, voyant que tant plus donnoyt d'empeſchement à ſon malheur & plus elle eſtoyt le moien dont augmentoyt. Elle qui ne ſceut aultre choſe faire s'en alla au legat d'Avignon auquel elle confeſſa l'enormité de ſon peché, demandant conſeil comme elle ſe debvoit conduire. Le legat, ſatisfaiſant à ſa conſcience, envoia querir pluſieurs do-

cteurs en theologie, auxquels il communicqua l'affaire, ſans nommer les perſonnaiges; & trouva par leur conſeil que la dame ne debvoyt jamays rien dire de ceſt affaire à ſes enffans, car quant à eulx, veue l'ignorance ilz n'avoient poinct peché, mais qu'elle en debvoyt toute ſa vie faire penitence ſans leur en faire ung ſeul ſemblant. Ainſy s'en retourna la pauvre dame en ſa maiſon; où bientoſt après arriverent ſon filz & ſa belle fille, leſquelz s'entre aymoient ſi fort que jamais mary ny femme n'eurent plus d'amityé & ſemblance, car elle eſtoit ſa fille, ſa ſeur & ſa femme, & luy à elle ſon pere, frere & mary. Ils continuerent tousjours en ceſte grande amityé, & la pauvre dame en ſon extreſme penitence ne les voyoit jamais faire bonne chere qu'elle ne ſe retira pour pleurer.

Voyla, mes dames, comme il en prent à celles qui cuydent par leurs forces & vertu vaincre amour & nature avecq toutes les puiſſances que Dieu y a miſes. Mais le meilleur ſeroyt, congnoiſſant ſa foibleſſe, ne jouſter poinct contre tel ennemy, & ſe retirer au vray amy & luy dire avecq le Pſalmiſte : Seigneur, je ſouffre force, reſpondez pour moy.—Il n'eſt pas poſſible, diſt Oiſille, d'oyr racompter ung plus eſtrange cas que ceſtuy cy. Et me ſemble que tout homme & femme doibt icy baiſſer la teſte ſoubz la craincte de Dieu, voyant que pour cuyder bien faire tant

de mal eſt advenu.—Sçachez, diſt Parlamente, que le premier pas que l'homme marche en la confiance de ſoy meſmes s'eſloigne d'autant de la confiance de Dieu. — Celluy eſt ſage, diſt Geburon, qui ne congnoiſt ennemy que ſoy meſmes & qui tient ſa volunté & ſon propre conſeil pour ſuſpect.—Quelque apparance de bonté & de ſainctetè qu'il y ayt, diſt Longarine, il n'y a apparence de bien ſi grand qui doibve faire hazarder une femme de coucher avecq ung homme, quelque parent qu'il luy ſoyt, car le feu auprès des eſtouppes n'eſt poinct ſeur.—Sans poinct de faulte, diſt Ennaſuite, ce debvoit eſtre quelque glorieuſe folle qui par ſa reſverie des cordeliers penſoyt eſtre ſi ſaincte qu'elle eſtoyt impecable, comme pluſieurs d'entre eulx veullent perſuader à croyre que par nous meſmes le povons eſtre, qui eſt ung erreur trop grand. — Eſt il poſſible, Longarine, diſt Oiſille, qu'il y en ayt d'aſſez folz pour croyre ceſte opinion? — Ilz font bien mieulx, diſt Longarine, car ilz diſent qu'il ſe fault habituer à la vertu de chaſteté, & pour eſprouver leurs forces parlent avecq les plus belles qui ſe peuvent trouver & qu'ilz ayment le mieulx; & avecq baiſers & attouchemens de mains experimentent ſi leur chair eſt en tout morte. Et quant par tel plaiſir ilz ſe ſentent eſmouvoir ilz ſe ſeparent, jeuſnent & prennent de grandes diſciplines. Et quant ilz ont matté leur chair juſques là, & que pour

parler ne baiſer ilz n'ont poinct devotion, ilz viennent à eſſayer la forte tentation qui eſt de coucher enſemble & s'embraſſer ſans nulle concupiſcence. Mais pour ung qui en eſt eſchappé en ſont venuz tant d'inconveniens que l'archeveſque de Millan où ceſte religion s'exerceoyt, fut contrainct de les ſeparer & mettre les femmes au couvent des femmes & les hommes au couvent des hommes (1). — Vrayement, diſt Geburon, c'eſt bien l'extremité de la follye de ſe voulloir randre de ſoy meſmes impecable & cercher ſi fort les occaſions de pecher. Ce diſt Saffredent : Il y en a qui ſont au contraire, car ilz fuyent tant qu'ilz peuvent les occaſions encores la concupiſcence les ſuyct. Et le bon ſainct Jheroſme après s'eſtre bien fouetté & s'eſtre caché dedans les deſers, confeſſa ne povoir eviter le feu qui bruſloit dedans ſes moelles. Parquoy ſe fault recommander à Dieu car s'il ne nous tient à force nous prenons grand plaiſir à treſbucher. — Mais vous ne regardez pas ce que je voy, diſt Hircan, c'eſt que tant que nous avons racompté noz hiſtoires, les moynes derriere ceſte haye n'ont poinct ouy la cloche de leurs veſpres, & maintenant quant nous avons commencé à parler de Dieu, ilz s'en ſont allez

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *les femmes au couvent des hommes & les hommes au couvent des femmes.*

& ſonnent à ceſte heure le ſecond coup. — Nous ferons bien de les ſuyvre, diſt Oiſille, & d'aller louer Dieu dont nous avons paſſé ceſte journée auſſi joyeuſement qu'il eſt poſſible. Et en ce diſant, ſe leverent & s'en allerent à l'egliſe où ilz oyrent devotement veſpres. Et après s'en allerent ſoupper, debattans des propoz paſſez & rememorans pluſieurs cas advenuz de leur temps pour veoir leſquelz ſeroient dignes d'eſtre retenuz. Et après avoir paſſé joieuſement tout le ſoir allerent prendre leur doulx repoz, eſperans le lendemain ne faillir à continuer l'entreprinſe qui leur eſtoyt ſi agreable. Ainſy fut mis fin à la tierce journée.

QUATRIESME JOURNÉE

En la quatrieſme journée on deviſe principalement de la vertueuſe patience & longue attente des dames pour gangner leurs marys; & de la prudence dont ont uſé les hommes envers les femmes pour conſerver l'honneur de leurs maiſon & lignage.

PROLOGUE.

MADAME Oiſille ſelon ſa bonne couſtume ſe leva le lendemain beaucoup plus matin que les autres, & en meditant ſon livre de la Saincte Eſcripture attendit la compaignye qui peu à peu ſe raſſembla. Et les plus pareſſeux s'excuſerent ſur la parolle de Dieu, diſans : J'ay une femme, je n'y puis aller ſi toſt. Parquoy Hircan & ſa femme Parlamente trouverent la leçon bien commancée. Mais Oiſille ſceut très bien ſercher le paſſaige où l'Eſcripture reprent ceulx qui ſont negligens d'oyr ceſte ſaincte parolle; & non ſeullement liſoyt le texte & leur faiſoit tant de bonnes & ſaintes expoſitions qu'il n'eſtoyt poſſible de s'ennuyer à l'oyr. La leçon ſinye, Parlamente

luy dist: J'estois marrye d'avoir esté paresseuse quant je suis arrivée icy, mais puisque ma faulte est occasion de vous avoir faict si bien parler à moy, ma paresse m'a doublement proffité, car j'ay eu repos de corps à dormir davantaige & d'esperit à vous oyr si bien dire. Oysille luy dist : Or pour penitence allons à la messe prier Nostre Seigneur nous donner la volunté & le moien d'executer ses commandemens; & puis qu'il commande ce qu'il luy plaira. En disant ces parolles, se trouverent à l'eglise où ilz oyrent la messe devotement; & après se misrent à table, où Hircan n'oblia poinct à se mocquer de la paresse de sa femme. Après le disner s'en allerent reposer pour estudier leur rolle; & quant l'heure fut venue se trouverent au lieu accoustumé. Oisille demanda à Hircan à qui il donnoyt sa voix pour commencer la journée : Si ma femme, dist il, n'eust commencé celle d'hier, je luy eusse donné ma voix, car combien que j'ay tousjours pensé qu'elle m'ayt aymé plus que tous les hommes du monde, si est ce que à ce matin elle m'a monstré m'aymer mieulx que Dieu ne sa parolle, laissant vostre bonne leçon pour me tenir compaignye; mais puisque je ne la puys bailler à la plus saige de la compaignye, je la bailleray au plus saige d'entre nous qui est Geburon. Mais je le prie qu'il n'espargne poinct les religieux. Geburon luy dist : Il ne m'en falloyt poinct prier; je les

avois bien pour recommandez, car il n'y a pas long temps que j'en ay oy faire ung compte à Monſieur de Saint Vincent, ambaſſadeur de l'Empereur, qui eſt digne de n'eſtre mys en obly & je le vous voys racompter.

TRENTE ET UNIESME NOUVELLE.

Un monaſtere de cordeliers fut brulé avec les moines qui eſtoyent dedans en memoire perpetuelle de la cruauté dont uſa un cordelier amoureux d'une damoyſelle.

Aux terres ſubjectes à l'empereur Maximian d'Autriche (1) y avoyt ung couvent de cordeliers fort eſtimé, auprès duquel ung gentil homme avoyt ſa maiſon. Et avoyt prins telle amityé aux religieux de ceans qu'il n'avoyt bien qu'il ne leur donnaſt pour avoir part en leurs biensfaictz, jeunes & diſciplines. Et entre autres y avoyt leans ung grand & beau cordelier que le dict gentil homme avoyt prins pour ſon confeſſeur, lequel avoyt telle puiſſance de commander en la maiſon du dict gentil homme comme luy meſmes. Ce cordelier voyant la femme de ce gentil homme tant belle & ſaige qu'il n'eſtoit poſſible de plus, en devint ſi fort amoureux qu'il en perdit boyre, manger & toute raiſon naturelle. Et ung jour deliberant d'executer ſon entreprinſe, s'en alla tout ſeul en la maiſon du gentil homme, & ne le trouvant poinct demanda à la damoiſelle où il eſtoyt allé. Elle

(1) Voir aux éclairciſſements, note A.

luy dift qu'il eftoyt allé en une terre où il debvoyt demeurer deux ou trois jours, mais que s'il avoyt affaire à luy qu'elle luy envoyroit homme exprès. Il dit que non & commencea à aller & venir par la maifon comme homme qui avoyt quelque affaire d'importance en fon entendement. Et quant il fut failly hors de la chambre, elle dift à l'une de fes femmes dont elle n'avoyt que deux : Allez après le beau pere & fçachez que c'eft qu'il veult, car je luy trouve le vifaige d'un homme qui n'eft pas content. La chamberiere s'en vat à la court luy demander s'il voulloyt riens; il luy dift que ouy, & la tirant en ung coing, print ung poignart qu'il avoyt en fa manche, & luy mift dans la gorge. Ainfy qu'il eut achevé, arriva en la court ung ferviteur à cheval, lequel venoit de querir la rente d'une ferme. Incontinant qu'il fut à pied falua le cordelier qui, en l'embraffant, luy mift par derriere le poignart en la gorge & ferma la porte du chafteau fur luy. La damoifelle voyant que fa chamberiere ne revenoit poinct s'esbahit pourquoy elle demeuroit tant avecq ce cordelier; & dift à l'autre chamberiere : Allez veoir à quoy il tient que voftre compaigne ne vient. La chamberiere s'en vat, & fi toft que le beau pere la veyt il la tira à part en ung coing, & feyt comme de fa compaigne. Et quant il fe veid feul en la maifon s'en vint en la damoifelle & luy dift qu'il y

avoyt long temps qu'il eſtoyt amoureux d'elle & que l'heure eſtoyt venue qu'il falloyt qu'elle luy obeiſt. La damoiſelle qui ne s'en fut jamais doubtée luy diſt : Mon pere, je croy que ſi j'avois une volunté ſi malheureuſe que me vouldriez lapider le premier. Le religieux luy diſt : Sortez en ceſte court, & vous verrez ce que j'ay faict. Quant elle veid ſes deux chamberieres & ſon varlet mortz, elle fut ſi très esfroyée de paour qu'elle demeura comme une ſtatue ſans ſonner mot. A l'heure le meſchant qui ne vouloit poinct joyr pour une heure, ne la voulut prendre par force, mais luy diſt : Madamoiſelle, n'ayez paour : vous eſtes entre les mains de l'homme du monde qui plus vous ayme. Diſant cella, il deſpouilla ſon grand habit, deſſoubz lequel en avoyt veſtu ung petit, lequel il preſenta à la damoiſelle, en luy diſant que ſi elle ne le prenoit il la mectroyt au rang des treſpaſſez qu'elle voyoit devant ſes oeilz.

La damoiſelle plus morte que vive, delibera de faindre luy vouloir obeyr, tant pour ſaulver ſa vie que pour gaingner le temps qu'elle eſperoit que ſon mary reviendroyt. Et par le commandement du dict cordelier, commencea à ſe deſcoueffer le plus longuement qu'elle peut : & quant elle fut en cheveulx, le cordelier ne regarda à la beaulté qu'ilz avoyent, mais les couppa haſtivement; & ce faict la feyt deſpouiller tout en chemiſe

& luy veſtit le petit habit qu'il portoyt, reprenant le ſien accouſtumé; & le plus toſt qu'il peut s'en part de leans, menant avecq luy ſon petit cordelier que ſi long temps il avoyt deſiré. Mais Dieu qui a pitié de l'innocent en tribulation regarda les larmes de ceſte pauvre damoiſelle, en ſorte que le mary ayant faict ſes affaires plus toſt qu'il ne cuydoit, retourna en ſa maiſon par le meſme chemyn où ſa femme s'en alloyt. Mais quant le cordelier l'apparceut de loing, il diſt à la damoiſelle : Voicy voſtre mary que je voy venir, je ſçay que ſi vous le regardez il vous vouldra tirer hors de mes mains; parquoy marchez devant moy & ne tournez la teſte nullement du couſté de là où il yra, car ſi vous faictes ung ſeul ſigne j'auray plus toſt mon poignart en voſtre gorge qu'il ne vous aura delivrée de mes mains. En ce diſant le gentil homme approcha & luy demanda dont il venoyt; il luy diſt : De voſtre maiſon où j'ay laiſſé Madamoiſelle qui ſe porte très bien & vous attend.

Le gentil homme paſſa oultre, ſans apparcevoir ſa femme, mais ung ſerviteur qui eſtoyt avecq luy, lequel avoyt tousjours accouſtumé d'entretenir le compaignon du cordelier nommé frere Jehan, commencea à appeller ſa maiſtreſſe, penſant que ce fut frere Jehan. La pauvre femme qui n'oſoyt tourner l'oeil du coſté de ſon mary, ne luy reſpondit mot,

mais ſon varlet pour le veoir au viſaige traverſa le chemyn, & ſans reſpondre rien la damoiſelle luy feit ſigne de l'oeil qu'elle avoyt tout plain de larmes. Le varlet s'en vat après ſon maiſtre & luy diſt : Monſieur, en traverſant le chemin j'ay adviſé le compaignon du cordelier qui n'eſt poinct frere Jehan, mais reſemble tout à faict à Madamoiſelle voſtre femme qui avecq un oeil plain de larmes m'a gecté ung piteux regard. Le gentil homme luy dit qu'il reſvoyt & n'en tint compte ; mais le varlet perſiſtant, le ſupplia luy donner congé d'aller après & qu'il actendiſt au chemyn veoir ſi c'eſtoyt ce qu'il penſoyt. Le gentil homme luy accorda & demeura pour veoir que ſon varlet luy apporteroyt. Mais quant le cordelier ouyt derriere luy le varlet qui appelloyt frere Jehan, ſe doubtant que la damoiſelle euſt eſté congneue, vint avecq ung grand baſton ferré qu'il tenoit, & en donna ung ſi grand coup par le couſté au varlet qui l'abbatit du cheval à terre ; incontinant ſaillyt ſur ſon corps & luy couppa la gorge. Le gentil homme qui de loing veit tresbucher ſon varlet, penſant qu'il fuſt tumbé par quelque fortune, court après pour le relever. Et ſi toſt que le cordelier le veit, il luy donna de ſon baſton ferré comme il avoyt faict à ſon varlet & le gecta par terre, & ſe gecta ſur luy. Mais le gentil homme qui eſtoyt fort & puiſſant, embraſſa le cordelier de telle ſorte

qu'il ne luy donna povoir de luy faire mal, & luy feyt ſaillyr le poingnart des poinctz, lequel ſa femme incontinant alla prendre & le bailla à ſon mary & de toute ſa force tint le cordelier par le chapperon. Et le mary luy donna pluſieurs coups de poingnart en ſorte qu'il luy requiſt pardon & confeſſa ſa meſchanceté. Le gentil homme ne le voulut poinct tuer, mais pria ſa femme d'aller en ſa maiſon querir ſes gens & quelque charrette pour le mener, ce qu'elle feyt, deſpouillant ſon habit courut tout en chemiſe la teſte raze juſques en ſa maiſon. Incontinant accoururent tous ſes gens pour aller à leur maiſtre luy ayder à admener le loup qu'il avoyt prins; & le trouverent dans le chemyn où il fut prins, lyé & mené en la maiſon du gentil homme; lequel après le feyt conduire en la juſtice de l'Empereur en Flandres, où il confeſſa ſa mauvaiſe volunté. Et fut trouvé par ſa confeſſion & preuve qui fut faicte par commiſſaires, ſur le lieu, que en ce monaſtere y avoyt eſté mené ung grand nombre de gentilz femmes & autres belles filles, par les moiens que ce cordelier y vouloyt mener ceſte damoiſelle, ce qu'il eut faict ſans la grace de Noſtre Seigneur qui ayde tousjours à ceulx qui ont eſperance en luy. Et fut le dit monaſtere ſpolyé de ces larcins & des belles filles qui eſtoient dedans, & les moynes y enfermez dedans bruſlerent avecq le dit monaſtere, pour perpetuelle me-

moire de ce cryme, par lequel ce peult congnoiſtre qu'il n'y a rien plus dangereux qu'amour quant il eſt fondé ſur vice, comme il n'eſt rien plus humain ne louable que quant il habite en ung cueur vertueulx.

Je ſuys bien marry, mes dames, de quoy la verité ne nous amene des comptes autant à l'advantaige des cordeliers comme elle faict à leur deſadvantaige, car ce me ſeroyt grant plaiſir pour l'amour que je porte à leur ordre d'en ſçavoir quelcun où je les puiſſe bien louer, mais nous avons tant juré de leur dire verité que je ſuis contrainct après le rapport de gens ſi dignes de foy de ne la celler, vous aſſeurant quant les religieux feront acte de memoire à leur gloire que je mectray grand peyne à leur faire trouver beaucoup meilleur que je n'ay faict à dire la verité de ceſte cy. — En bonne foy, Geburon, diſt Oiſille, voila ung amour qui ſe debvoit nommer cruaulté. — Je m'esbahys, diſt Simontault, comment il eut la patience, la voyant en chemiſe & ou lieu il en povoyt eſtre maiſtre, qu'il ne la print par force. — Il n'eſtoyt friant, diſt Saffredent, mais il eſtoyt gourmant, car pour l'envye qu'il avoyt de s'en ſouller tous les jours il ne ſe voulloyt poinct amuſer d'en taſter. — Ce n'eſt poinct cela, diſt Parlamente, mais entendez que tout homme furieux eſt tousjours paoureux, & la craincte qu'il avoyt d'eſtre ſurprins & qu'on luy oſtaſt ſa proye,

luy faiſoit emporter ſon aigneau comme ung loup ſa brebis, pour la menger à ſon ayſe. — Toutesfois, diſt Dagoucin, je ne ſçaurois croyre qu'il ne luy portaſt amour, & auſſy que en ung cueur ſi villain que le ſien ce vertueux dieu n'y euſt ſceu habiter. — Quoy que ſoyt, diſt Oiſille, il en fut bien pugny. Je prie à Dieu que de pareilles entreprinſes puiſſe ſaillir telles pugnitions. Mais à qui donnerez vous voſtre voix? — A vous, Madame, diſt Geburon, vous ne fauldrez de nous en dire quelque bonne. — Puiſque je ſuys en mon ranc, diſt Oiſille, je vous en racompteray une bonne pour ce qu'elle eſt advenue de mon temps & que celluy meſmes qui l'a veue l'a m'a comptée. Je ſuis ſeure que vous ne ignorez poinct que la fin de tous noz malheurs eſt la mort, mays mectant fin à noſtre malheur elle ſe peult nommer noſtre felicité & ſeur repos. Le malheur doncques de l'homme c'eſt deſirer la mort & ne la pouvoir avoir; parquoi la plus grande punicion que l'on puiſſe donner à ung malfaiteur n'eſt pas la mort, mais c'eſt de donner ung tourment continuel & ſi grand que il la face deſirer & ſi petit qui ne la puiſſe avancer (1), ainſy que ung mary bailla à ſa femme comme vous oirez.

---

(1) Ms. 7576². Cette longue phraſe était complétement altérée dans le manuſcrit que nous ſuivons.

TRENTE DEUXIESME NOUVELLE.

Bernage ayant connu en quelle patience & humilité une damoyſelle d'Alemagne recevoit l'etrange penitence que ſon mary luy faiſoit faire pour ſon incontinence, gangna ce point ſur luy qu'oubliant le paſſé eut pitié de ſa femme, la repreind avec ſoy & en eut depuis de fort beaus enfans.

Le Roy Charles huictieſme de ce nom envoya en Allemaigne ung gentil homme nommé Bernage, ſieur de Sivray, près Amboiſe (1), lequel pour faire bonne diligence n'epargnoyt jour ne nuyct pour advancer ſon chemyn, en ſorte que ung ſoir bien tard, arriva en ung chaſteau d'un gentil homme où il demanda logis, ce que à grant peyne peut avoir. Toutesfoys quant le gentil homme entendyt qu'il eſtoit ſerviteur d'un tel Roy, s'en alla au devant de luy, & le pria de ne ſe mal contanter de la rudeſſe de ſes gens, car à cauſe de quelques parens de ſa femme qui luy vouloient mal il eſtoyt contrainct tenir ainſy la maiſon fermée (2). Auſſi le dict Bernage luy diſt l'occaſion de ſa legation, en quoy le gentil homme s'offryt de faire tout ſervice à luy

(1) Voir aux éclairciſſements, note B.

(2) Ms. 7576² : *tenir ainſi ſa maiſon fermée au ſoir.*

poſſible au Roy ſon maiſtre, & le mena dedans ſa maiſon où il le logea & feſtoya honorablement.

Il eſtoyt heure de ſoupper; le gentil homme le mena en une belle ſalle tendue de belle tapiſſerye. Et ainſy que la viande fut apportée ſur la table, veid ſortyr de derriere la tapiſſerye une femme la plus belle qu'il eſtoyt poſſible de regarder, mais elle avoyt ſa teſte toute tondue, le demeurant du corps habillé de noir à l'Alemande. Après que le gentil homme eut lavé avecq le ſeigneur de Bernaige l'on porta l'eaue à ceſte dame qui lava & s'alla ſeoir au bout de la table, ſans parler à nulluy ny nul à elle. Le ſeigneur de Bernage la regarda bien fort, & luy ſembla une des plus belles dames qu'il avoyt jamais veues, ſinon qu'elle avoyt le viſaige bien paſle & la contenance bien triſte. Après qu'elle eut mengé ung peu elle demanda à boyre, ce que luy apporta ung ſerviteur de ceans dedans ung eſmerveillable vaisseau, car c'eſtoyt la teſte d'ung mort, dont les oeilz eſtoient bouchez d'argent : & ainſy beut deux ou trois foys. La damoiſelle après qu'elle eut ſouppé ſe feyt laver les mains, feyt une reverance au ſeigneur de la maiſon & s'en retourna derriere la tapiſſerie, ſans parler à perſonne. Bernage fut tant esbahy de veoir choſe ſi eſtrange qu'il en devint tout triſte & penſif. Le gentil homme qui s'en apperceut luy diſt : Je voy bien que

vous vous eſtonnez de ce que avez veu en ceſte table ; mais veu l'honneſteté que je treuve en vous, je ne vous veulx celler que c'eſt, afin que vous ne penſiez qu'il y ayt en moy telle cruaulté ſans grande occaſion. Ceſte dame que vous avez veu eſt ma femme, laquelle j'ay plus aymée que jamais homme pourroyt aymer femme, tant que pour l'eſpouſer je oubliay toute craincte, en ſorte que je l'amenay icy dedans maulgré ſes parens. Elle auſſy me monſtroyt tant de ſignes d'amour que j'euſſe hazardé dix mille vies pour la mectre ceans à ſon ayſe & à la myenne ; où nous avons veſcu ung temps à tel repos & contentement que je me tenoys le plus heureux gentil homme de la chreſtienté. Mais en ung voiage que je feys où mon honneur me contraingnit d'aller, elle oublia tant ſon honneur, ſa conſcience & l'amour qu'elle avoyt en moy, qu'elle fut amoureuſe d'un jeune gentil homme que j'avoys nourry ceans ; dont à mon retour je me cuyday apercevoir. Si eſt ce que l'amour que je luy portois eſtoit ſi grand, que je ne me povoys desfier d'elle juſques à la fin que l'experience me creva les oeilz, & veiz ce que je craingnoys plus que la mort. Pourquoy l'amour que je luy portois fut convertye en fureur & deſeſpoir, en telle ſorte que je la guettay de ſi près que ung jour, faingnant aller dehors, me cachay en la chambre où maintenant elle demeure, où

bientoſt après mon partement elle ſe retira & y feyt venir ce jeune gentil homme lequel je veiz entrer avec la privaulté qui n'appartenoyt que à moy avoir à elle. Mais quant je veiz qu'il vouloyt monter ſur le lict auprès d'elle je ſailly dehors & le prins entre ſes bras, où je le tuay. Et pour ce que le crime de ma femme me ſembla ſi grand que une mort n'eſtoyt ſuffiſante pour la punir (1), je luy ordonnay une peyne que je penſe qu'elle a plus deſagreable que la mort, c'eſt de l'enfermer en une chambre où elle ſe retiroyt pour prandre ſes plus grands delices & en la compaignye de celluy qu'elle aymoyt trop mieulx que moy; auquel lieu je luy ay mis dans une armoyre tous les oz de ſon amy, tenduz comme choſe pretieuſe en ung cabinet. Et affin qu'elle n'en oblye la memoire, en beuvant & mangeant luy faictz ſervir à table au lieu de couppe la teſte de ce meſchant : & là tout devant moy, afin qu'elle voie vivant celluy qu'elle a faict ſon mortel ennemy par ſa faulte, & mort pour l'amour d'elle celluy dont elle avoyt preferé l'amityé à la myenne. Et ainſy elle veoyt à diſner & à ſoupper les deux choſes qui plus luy doibvent deſplaire, l'ennemy vivant & l'amy mort, &

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *& pour ce que le crime me ſembla ſi grand que une telle mort n'eſtoit ſuffiſante, pour le premier, &c.*

tout par ſon peché. Au demorant, je la traicte comme moy meſmes, ſinon qu'elle va tondue, car l'arraiement des cheveulx (1) n'appartient à l'adultere, ny le voyle à l'impudicque. Parquoy s'en va raſée monſtrant qu'elle a perdu l'honneur de la virginité & pudicité. S'il vous plaiſt de prendre la peyne de la veoir je vous y meneray.

Ce que feyt voluntiers Bernaige : leſquelz deſcendirent à bas & trouverent qu'elle eſtoyt en une très belle chambre aſſiſe toute ſeulle devant ung feu. Le gentil homme tira ung rideau qui eſtoyt devant une grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'un homme mort. Bernaige avoyt grande envye de parler à la dame, mais de paour du mary il n'oſa. Le gentil homme qui s'en apparceut, luy diſt : S'il vous plaiſt luy dire quelque choſe, vous verrez quelle grace & parolle elle a. Bernaige luy diſt à l'heure : Madame, voſtre patience eſt egalle au torment (2). Je vous tiens la plus malheureuſe femme du monde. La dame ayant la larme à l'oeil avecq une grace tant humble qu'il n'eſtoyt poſſible de plus, luy diſt : Monſieur, je confeſſe ma faulte eſtre ſi grande que

---

(1) Ms. 7576 [2] : *car l'ornement des cheveux.*

(2) Ms. 7576 [2] : *Madame, voſtre peché eſt egal au tourment.* Dans l'édition de 1559 on lit : *ſi voſtre patience eſt eſgalle au torment, je vous eſtime la plus heureuſe femme du monde.*

tous les maulx que le ſeigneur de ceans (lequel je ne ſuis digne de nommer mon mary) me ſçauroit faire, ne me ſont riens au pris du regret que j'ay de l'avoir offenſé. En diſant cela ſe print fort à pleurer. Le gentil homme tira Bernaige par le bras & l'emmena. Le lendemain au matin, s'en partyt pour aller faire la charge que le Roy luy avoyt donnée. Toutesfois diſant adieu au gentil homme ne ſe peut tenir de luy dire : Monſieur, l'amour que je vous porte & l'honneur & privaulté que vous m'avez faicte en voſtre maiſon, me contraingnent à vous dire qu'il me ſemble, veu la grande repentance de voſtre pauvre femme, que vous luy debvez uſer de miſericorde; & auſſy vous eſtes jeune, & n'avez nulz enfans; & ſeroyt grand dommaige de perdre une ſi belle maiſon que la voſtre, & que ceulx qui ne vous ayment peut eſtre poinct en fuſſent heritiers. Le gentil homme qui avoyt deliberé de ne parler jamays à ſa femme, penſa longuement aux propos que luy tint le ſeigneur de Bernaige; & enfin congneut qu'il diſoyt verité, & luy promiſt que ſi elle perſeveroyt en ceſte humilité, il en auroyt quelquefois pitié. Ainſy s'en alla Bernaige faire ſa charge. Et quant il fut retourné devant le Roy ſon maiſtre luy fit tout au long le compte que le prince trouva tel comme il diſoyt; & entre autres choſes, ayant parlé de la beaulté de la dame, envoya ſon painctre

nommé Jehan de Paris (1), pour luy rapporter ceſte dame au vif. Ce qu'il feyt après le conſentement de ſon mary, lequel après longue penitence, pour le deſir qu'il avoyt d'avoir enfans & pour la pitié qu'il eut de ſa femme qui en ſi grande humilité recepvoyt ceſte penitence, il la reprint avecq ſoy, & en eut depuis beaucoup de beaulx enfans.

Mes dames, ſi toutes celles à qui pareil cas eſt advenu beuvoyent en telz vaiſſeaulx, j'auroys grand paour que beaucoup de coupes dorées ſeroient convertyes en teſtes de mortz. Dieu nous en veulle garder, car ſi ſa bonté ne nous retient, il n'y a aucuns d'entre nous qui ne puiſſe faire pis; mais ayant confiance en luy, il gardera celles qui confeſſent ne ſe povoir par elles meſmes garder; & celles qui ſe confient en leurs forces ſont en grand dangier d'eſtre tentées juſques à confeſſer leur infirmité. Et en eſt veu pluſieurs qui ont treſbuché en tel cas dont l'honneur ſaulvoyt celles que l'on eſtimoyt les moins vertueuſes; & diſt le viel proverbe : Ce que Dieu garde eſt bien gardé. — Je trouve, diſt Parlamente, ceſte punition autant raiſonnable qu'il eſt poſſible; car tout ainſy que l'offence eſt pire que la mort, auſſy eſt la pugnition pire que la mort. Diſt Ennaſuite : Je ne ſuis pas de voſtre opinion, car j'aimerois mieulx toute

(1) Voir aux éclairciſſements, note C

ma vye voir les oz de tous mes ſerviteurs en mon cabinet que de mourir pour eulx, veu qu'il n'y a mesfaict qui ne ſe puiſſe amender, mais après la mort n'y a poinct d'amendement. — Comment ſçauriez vous amender la honte, diſt Longarine, car vous ſçavez que quelque choſe que puiſſe faire une femme après ung tel mesfaict, ne ſçauroit reparer ſon honneur? — Je vous prye, diſt Ennaſuite, dictes moy ſi la Magdeleine n'a pas plus d'honneur entre les hommes maintenant, que ſa ſeur qui eſtoyt vierge? — Je vous confeſſe, diſt Longarine, qu'elle eſt louée entre nous de la grande amour qu'elle a portée à Jeſus Chriſt & de ſa grande penitence, mais ſi luy demeure le nom de pechereſſe. — Je ne me ſoulcie, diſt Ennaſuite, quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne & mon mary auſſy il n'y a rien pourquoy je voulſiſſe morir. — Si ceſte damoiſelle aymoyt ſon mary comme elle debvoyt, diſt Dagoucin, je m'esbahys comme elle ne mouroyt de deuil, en regardant les oz de celluy à qui par ſon peché elle avoyt donné la mort. — Comment Dagoucin, diſt Simontault, eſtes vous encores à ſçavoir que les femmes n'ont amour ny regret. — Je ſuis encores à le ſçavoir, diſt Dagoucin, car je n'ay jamais oſé tenter leur amour de paour d'en trouver moins que j'en deſire. — Vous vivez donc de foy & d'eſperance, diſt Nomerſide, comme le pluvier du

vent, vous eſtes bien aiſé à nourrir. — Je me contente, diſt il, de l'amour que je ſens en moy & de l'eſpoir qu'il y a au cueur des dames, mais ſi je le ſçavoys comme je l'eſpere j'aurois ſi extreme contentement que je ne le ſçaurois porter ſans mourir. — Gardez vous bien de la peſte, diſt Geburon, car de ceſte malladye là je vous en aſſure; mais je vouldroys ſçavoir à qui madame Oiſille donnera ſa voix? — Je la donne, diſt elle, à Symontault, lequel je ſçay bien qu'il n'eſpargnera perſonne. — Autant vault, diſt il, que vous metiez à ſus que je ſuis ung peu meſdiſant, ſi ne lairre je à vous monſtrer que ceulx que l'on diſoyt meſdiſant ont dict verité. — Je croy, mes dames, que vous n'eſtes pas ſi ſottes que de croyre en toutes les nouvelles que l'on vous vient compter, quelque apparence qu'elles puiſſent avoir de ſaincteté, ſi la preuve n'y eſt ſi grande qu'elle ne puiſſe eſtre remiſe en doubte. Auſſy ſous teles eſpeces de miracles y a ſouvent des abbuz; & pour ce j'ay eu envye de vous racompter ung miracle qui ne ſera moins à la louange d'un prince fidelle que au deshonneur du meſchant miniſtre d'egliſe.

TRENTE TROISIESME NOUVELLE.

L'hypocrisye d'un curé qui sous le manteau de saincteté avoit engroissée sa seur, fut decouverte par la sagesse du comte d'Angoulesme, par le commandement du quel la justice en feit punition.

Le comte Charles d'Angoulesme, pere du Roy Françoys(1), prince fidelle & craingnant Dieu, estoyt à Coignac, que l'on luy racompta que en ung villaige près de là nommé Cherves, y avoyt une fille vierge vivant si austerement que c'estoyt chose admirable, laquelle toutesfois estoyt trouvée grosse. Ce que elle ne dissimuloit poinct (2), & asseuroyt tout le peuple que jamais elle n'avoyt congneu homme & qu'elle ne sçavoyt comme le cas luy estoyt advenu, sinon que ce fut oeuvre du Sainct Esperit; ce que le peuple croyoit facillement & la tenoient & reputoient entre eulx comme pour une seconde vierge Marye. Car chascun congnoissoit que dès son enfance elle estoyt si saige que jamais n'eut en elle ung seul signe de mondanité. Elle jeusnoit non seullement les jeusnes com-

(1) Voir aux éclaircissements, note D.

(2) Ms. 7576². Édit. de 1558 : *asseurant à tout le peuple, &c.*

mandez de l'Eglise, mais plusieurs foys la sepmaine à sa devotion. Et tant que l'on disoyt quelque service en l'eglise elle n'en bougeoyt; par quoy sa vie estoyt si estimée de tout le commung que chacun par miracle la venoyt veoir, & estoit bien heureux qui luy povoyt toucher la robbe. Le curé de la paroisse estoyt son frere homme d'aage & de bien austere vie, aymé & estimé de ses parroissiens & tenu pour ung sainct homme. Lequel tenoyt de si rigoureux propos à sa dicte seur qu'il la feyt enfermer en une maison, dont tout le peuple estoyt mal contant; & en fut le bruict si grand que comme je vous ay dict les nouvelles en vindrent à l'oreille du conte. Lequel voyant l'abbus où tout le peuple estoyt, desirant les en oster, envoya ung maistre des requestes & ung aulmosnier, deux fort gens de bien, pour en sçavoir la verité. Lesquelz allerent sur le lieu & se informerent du cas le plus dilligemment qu'ilz peurent, s'adressans au curé qui estoyt tant ennuyé de cest affaire qu'il les pria d'assister à la veriffication, laquelle il esperoyt faire le lendemain.

Ledict curé dès le matin chanta la messe où sa seur assista tousjours à genoulx, bien fort grosse. Et à la fin de la messe le curé print le *corpus Domini*, en la presence de toute l'assistance dist à sa seur : Malheureuse que tu es, voicy celluy qui a souffert mort & passion pour toy, devant lequel je te demande si tu es vierge

comme tu m'as tousjours aſſeuré? Laquelle hardiment luy reſpondit que ouy. Et comment doncques eſt il poſſible que tu ſoys groſſe & demeurée vierge? Elle reſpondit: Je n'en puis randre autre raiſon ſinon que ce ſoyt la grace du Sainct Esperit qui faict en moy ce qu'il lui plaiſt; mais ſi ne puis je nier la grace que Dieu m'a faicte de me conſerver vierge; & n'euz jamais volunté d'eſtre maryée. A l'heure ſon frere luy diſt: Je te bailleray le corps precieux de Jesu Chriſt lequel tu prendras à ta damnation, s'il eſt autrement que tu me le dis, dont meſſieurs qui ſont icy presens de par Monſeigneur le Conte ſeront teſmoings. La fille aagée de près de trente ans (1), jura par tel ſerment: Je prendz le corps de Noſtre Seigneur icy preſent devant vous à ma damnation, devant vous meſſieurs & vous mon frere, ſi jamais homme m'atoucha non plus que vous. Et en ce diſant receut le corps de Noſtre Seigneur. Le maiſtre des requeſtes & aulmoſnier du conte ayans veu cella s'en allerent tous confuz, croyans que avecq tel ſerment menſonge ne ſçauroit avoir lieu. Et en feirent le rapport au conte, le voulant perſuader à croyre ce qu'ilz croyoient. Mais luy qui eſtoyt ſage, après y avoir bien penſé, leur fit de rechef dire les parolles du

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons & l'édition de 1558 portaient: *treize ans*.

jurement, lesquelles ayant bien pensées : elle vous a dict verité & si vous a trompés, car elle a dict que jamais homme ne luy toucha non plus que son frere ; & je pense pour verité que son frere luy a faict cest enffant, & veult couvrir sa meschanceté soubz une si grande dissimulation. Mais nous qui croyons ung Jesus Christ venu, n'en debvons plus attendre d'autre. Parquoy allez vous en & mectez le curé en prison, je suis seur qu'il confessera la verité. Ce qui fut faict selon son commandement, non sans grandes remontrances pour le scandalle qu'ilz faisoient à cest homme de bien. Et si tost que le curé fut prins, il confessa sa meschanceté : & comme il avoyt conseillé à sa seur de tenir les propos qu'elle tenoyt pour couvrir la vie qu'ilz avoyent menée ensemble, non seullement d'une excuse legiere mais d'un faulx donné à entendre par lequel ilz demoroient honorez de tout le monde. Et dist quant on luy meist au devant qu'il avoyt esté si meschant de prendre le corps de Nostre Seigneur pour la faire jurer dessus, qu'il n'estoyt pas si hardy & qu'il avoyt prins ung pain non sacré ny benist. Le rapport en fut faict au conte d'Angoulesme, lequel commanda à la justice de faire ce qu'il appartenoit. L'on attendit que sa seur fust accouchée ; & après avoir faict ung beau filz, furent bruslez le frere & la seur ensemble, dont tout le peuple eut ung merveilleux esbahisse-

ment, ayant veu ſoubz ſi ſainct manteau ung monſtre ſi horrible, & ſoubz une vie tant louable & ſaincte regner ung ſi deteſtable vice.

Voyla, mes dames, comme la foy du bon conte ne fut vaincue par ſignes ne miracles exterieurs, ſçachant très bien que nous n'avons que ung Saulveur lequel en diſant : *conſummatum eſt*, a monſtré qu'il ne laiſſoyt poinct de lieu à ung aultre ſucceſſeur pour faire noſtre ſalut. — Je vous promectz, diſt Oiſille, que voyla une grande hardieſſe pour une extreme ypocriſie de couvrir du manteau de Dieu & des vrais chreſtiens ung peché ſi enorme. — J'ay oy dire, diſt Hircan, que ceulx qui ſoubz couleur d'une commiſſion de Roy font cruaultez & tirannyes ſont puniz doublement pour ce qu'ilz couvrent leur injuſtice de la juſtice Roiale; auſſi voyez vous que les ypocrites, combien qu'ilz proſperent quelque temps ſoubz le manteau de Dieu & de ſaincteté, quant le Seigneur Dieu lieve ſon manteau les deſcouvre & les mect tous nudz. Et à l'heure leur nudité, ordure & villenye, eſt d'autant trouvée plus layde que la couverture eſt dicte honnorable. — Il n'eſt rien plus plaiſant, diſt Nomerſide, que de parler naïfvement ainſy que le cueur le penſe. — C'eſt pour engraiſſer (1), reſpondit Longarine, &

(1) Tous les manuſcrits & les deux éditions de 1558 & 1559 portent ce mot *engraiſſer* ou *engreſſer*, qui n'offre

je croy que vous donnez voſtre opinion ſelon voſtre condition. — Je vous diray, diſt Nomerſide, je voy que les folz ſi on ne les tue vivent plus longuement que les ſaiges, & n'y entendz que une raiſon, c'eſt qu'ilz ne diſſimullent point leurs paſſions. S'ilz ſont courroucez ilz frappent, s'ils ſont joieux ilz rient; & ceulx qui cuydent eſtre ſaiges diſſimullent tant leurs imperfections qu'ilz en ont tous les cueurs empoiſonnez. — Et je penſe, diſt Geburon, que vous dictes verité & que l'hypocriſie ſoyt envers Dieu, ou envers les hommes ou la nature, eſt cauſe de tous les maulx que nous avons. — Ce ſeroyt belle choſe, diſt Parlamente, que noſtre cueur fuſt ſi remply par foy de celluy qui eſt toute vertu & toute joye, que nous le puiſſions librement monſtrer à chacun. — Ce ſera à l'heure, diſt Hircan, de chair ſur noz os. — Si eſt ce, diſt Oiſille, que l'eſperit de Dieu qui eſt plus fort que la mort peult mortiffier noſtre cueur ſans mutation ne ruyne de corps. — Ma dame, diſt Saffredent, vous parlez d'un don de Dieu qui n'eſt encores commung aux hommes. — Il eſt commung, diſt Oiſille, à ceulx qui ont la foy, mais pour ce que ceſte matiere ne ſe laiſſeroit entendre à ceulx qui

---

qu'un ſens obſcur. La correction faite par le dernier éditeur de l'*Heptaméron* (le bibliophile Jacob) *c'eſt pour en gauſſer*, n'eſt pas non plus très-ſatisfaiſante.

ſont charnelz ſçachons à qui Symontault donne ſa voix. — Je la donne, diſt Simontault, à Nomerfide; car puis qu'elle a le cueur joieulx, ſa parolle ne ſera poinct triſte. — Et vrayement, diſt Nomerfide, puiſque vous avez envie de rire, je vous en voys preſter l'occaſion, & pour vous monſtrer combien la paour & l'ignorance nuyſt, & que faute d'entendre ung propos eſt ſouvent cauſe de beaucoup de mal (1), je vous diray qu'il advint à deux cordeliers de Nyort, leſquelz pour mal entendre le langaige d'un boucher cuyderent morir.

---

(1) Ms. 7576². Éd. de 1558. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *& que ſouvent ung propos eſt cauſe de beaucoup de mal.*

TRENTE QUATRIESME NOUVELLE.

Deux cordeliers eſcoutans le ſecret où l'on ne les avoit appelez, pour avoir mal entendu le langage d'un boucher meirent leur vie en danger.

Il y a ung villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip (1), lequel eſt au ſeigneur de Fors. Ung jour advint que deux cordeliers venans de Nyort arriverent bien tard en ce lieu de Grip & logerent en la maiſon d'un boucher. Et pour ce que entre leur chambre & celle de l'hoſte n'y avoyt que des aiz bien mal joinctz, leur print envye d'eſcouter ce que le mary diſoyt à ſa femme eſtans dedans le lict; & vindrent mectre leurs oreilles tout droict au chevet du lict du mary, lequel ne ſe doubtant de ſes hoſtes parloyt à ſa femme privement de ſon meſnage en luy diſant : M'amye, il me fault demain lever matin pour aller veoir noz cordeliers, car il y en a ung bien gras lequel il nous fault tuer; nous le ſallerons incontinant & en ferons bien noſtre proffict. Et combien qu'il entendoyt de ſes pourceaulx leſquelz il appelloit cordeliers, ſi eſt ce que les deux pauvres freres qui oyoient ceſte conjuration, ſe tindrent tout aſ-

(1) Voir aux éclairciſſements, note E.

ſeurez que c'eſtoyt pour eulx, & en grande paour & craincte attendoient l'aube du jour. Il y en avoyt ung d'eulx fort gras & l'autre aſſez maigre. Le gras ſe vouloyt confeſſer à ſon compagnon, diſant que ung boucher, ayant perdu l'amour & craincte de Dieu, ne feroyt non plus de cas de l'aſſommer que ung beuf ou autre beſte. Et veu qu'ilz eſtoient enfermez en leur chambre de laquelle ilz ne povoient ſortir ſans paſſer par celle de l'hoſte, ilz ſe debvoient tenir bien ſeurs de leur mort, & recommander leurs ames à Dieu. Mais le jeune qui n'eſtoit pas ſi vaincu de paour que ſon compaignon, luy diſt que puysque la porte leur eſtoyt fermée, falloyt eſſayer à passer par la feneſtre, & que auſſy bien ilz ne ſçauroient avoir pis que la mort. A quoy le gras s'accorda. Le jeune ouvrit la feneſtre, & voyant qu'elle n'eſtoyt trop haulte de terre, ſaulta legierement en bas & s'enfuyt le plus toſt & le plus loing qu'il peut ſans attendre ſon compaignon, lequel eſſaya le dangier. Mais la peſanteur le contraingnyt de demeurer en bas; car au lieu de ſaulter il tumba ſi lourdement qu'il ſe bleſſa fort en une jambe.

Et quant il ſe veid abandonné de ſon compaignon & qu'il ne le povoyt ſuyvre, regarda à l'entour de luy où il ſe pourroyt cacher, & ne veit rien que un tect à pourceaulx où il ſe traina le mieulx qu'il peut. Et ouvrant la porte pour ſe cacher dedans, en eſchappa

deux grands pourceaulx, en la place deſquelz ſe meiſt le pauvre cordelier & ferma le petit huys ſur luy, eſperant quant il orroyt le bruict des gens paſſans qu'il appelleroyt & trouveroit ſecours. Mais ſi toſt que le matin fut venu, le boucher appreſta ſes grands couſteaulx & diſt à ſa femme qu'elle luy tint compaignye pour aller tuer ſon pourceau gras. Et quant il arriva au tect auquel le cordelier s'eſtoyt caché, commencea à cryer bien hault en ouvrant la petite porte : Saillez dehors, maiſtre cordelier, ſaillez dehors, car aujourd'huy j'auray de voz boudins. Le pauvre cordelier ne ſe povant ſouſtenir ſur ſa jambe, ſaillyt à quatre piedz hors du tect criant tant qu'il povoyt miſericorde. Et si le pauvre frere euſt grand paour, le boucher & ſa femme n'en eurent pas moins, car ilz penſoient que ſainct François fuſt courroucé contre eulx de ce qu'ilz nommoient une beſte cordelier, & ſe mirent à genoulx devant le pauvre frere, demandans pardon à ſainct François & à ſa religion, en ſorte que le cordelier cryoyt d'un coſté miſericorde au boucher & le boucher à luy d'aultre, tant que les ungs & les aultres furent ung quart d'heure ſans ſe povoir aſſeurer. A la fin le beau pere congnoiſſant que le boucher ne lui vouloit poinct de mal lui compta la cauſe pourquoy il s'eſtoit caché en ce tect, dont leur paour tourna incontinant en ris, ſinon que le pauvre

cordelier qui avoyt mal en la jambe, ne ſe povoyt resjouyr. Mais le boucher le mena en ſa maiſon où il le feit très bien penſer. Son compaignon qui l'avoyt laiſſé au beſoing, courut toute la nuyct tant que au matin il vint en la maiſon du ſeigneur de Fors, où il ſe plaingnoyt de ce boucher lequel il ſoupſonnoit d'avoir tué ſon compagnon veu qu'il n'eſtoyt poinct venu après luy. Ledict ſeigneur de Fors envoia incontinant au lieu de Grip pour en ſçavoir la verité, laquelle ſcene ne ſe trouva poinct matiere de pleurer, mais ne faillyt à le racompter à ſa maiſtreſſe, madame la ducheſſe d'Angouleſme, mere du Roy Françoys premier de ce nom.

Voyla, mes dames, comment il ne faut pas bien eſcouter le ſecret là où on n'eſt poinct appellé, & entendre mal les parolles d'aultruy. — Ne ſçavois je pas bien, diſt Simontault, que Nomerfide ne nous feroyt poinct pleurer, mais bien fort rire; en quoy il me ſemble que chacun de nous s'eſt bien acquicté. — Et qu'eſt ce à dire, diſt Oiſille, que nous ſommes plus enclins à rire d'une follye que d'une choſe ſagement faicte. — Pour ce, diſt Hircan, qu'elle nous eſt plus agreable, d'autant qu'elle eſt plus ſemblable à noſtre nature qui de ſoy n'eſt jamais ſaige: & chacun prent plaiſir à ſon ſemblable, les folz aux folyes & les ſaiges à la prudence. Je croy, diſt il, qu'il n'y a ne ſaiges ne folz qui ſe ſceuſſent garder de rire de ceſte hiſtoire. — Il y en a,

dist Geburon, qui ont le cueur tant adonné à l'amour de sapience que pour choses qui sceussent oyr on ne les sçauroyt faire rire, car ilz ont une joye en leurs cueurs & ung contentement si moderé que nul accident ne les peut muer. — Où sont ceulx là? dist Hircan. — Les philosophes du temps passé, respondit Geburon, dont la tristesse & la joye est quasi poinct sentye, au moins n'en monstroyent il nul semblant, tant ilz estimoient grand vertu se vaincre eulx mesmes & leur passion. Et je trouve aussi bon comme ilz font de vaincre une passion vicieuse mais d'une passion naturelle qui ne tend à nul mal, ceste victoire là me semble inutille. Si est ce, dist Geburon, que les anciens estimoient ceste vertu grande. — Il n'est pas dict aussy, respondit Saffredent, qu'ilz fussent tous saiges, mais y en avoyt plus d'apparence de sens & de vertu qu'il n'y avoyt d'effect. — Toutesfois vous verrez qu'ilz reprennent toutes choses mauvaises, dist Geburon, & mesmes Diogenes marche sur le lict de Platon qui estoit trop curieux à son grey, pour monstrer qu'il desprisoyt & vouloyt mectre soubz le pied la vaine gloire & convoytise de Platon, en disant : Je conculque & desprise l'orgueil de Platon. — Mais vous ne dictes pas tout, dist Saffredent, car Platon luy respondit que c'estoyt par ung aultre orgueil. — A dire la verité, dist Parlamente, il est impossible que la

victoire de nous mesmes se face par nous mesmes sans ung merveilleux orgueil qui est le vice que chacun doibt le plus craindre, car il s'engendre de la mort & ruyne de toutes les aultres vertuz. — Ne vous ay je pas leu au matin, dist Oisille, que ceulx qui ont cuydé estre plus saiges que les autres hommes, & qui par une lumiere de raison sont venuz jusques à congnoistre ung Dieu createur de toutes choses, toutesfoys pour s'attribuer ceste gloire & non à celluy dont elle venoyt, estimans par leur labeur avoir gaingné ce sçavoir, ont esté faictz non seullement plus ignorans & desraisonnables que les aultres hommes mais que les bestes brutes. Car ayans erré en leurs esperitz, s'attribuans ce que à Dieu seul appartient, ont monstré leurs erreurs par le desordre de leurs corps, oblians & pervertissans l'ordre de leur sexe, comme sainct Pol aujourd'huy nous monstre en l'epistre qu'il escripvoyt aux Romains. — Il n'y a nul de nous, dist Parlamente, qui par ceste epistre ne confesse que tous les pechez exterieurs ne sont que les fruictz de l'infelicité interieure, laquelle plus est couverte de vertu & de miracles plus est dangereuse à arracher. — Entre nous hommes, dist Hircan, sommes plus près de nostre salut que vous autres, car ne dissimulans poinct noz fruictz, congnoissons facillement nostre racine, mais vous qui ne les osez mectre dehors & qui faictes tant de belles

oeuvres apparantes, à grand peyne congnoiſtrez vous ceſte racine d'orgueil qui croiſt ſoubz ſi belle couverture. — Je vous confeſſe, diſt Longarine, que ſi la parolle de Dieu ne nous monſtre par la foy la lepre d'infidelité cachée en noſtre cueur, Dieu nous faict grand grace quant nous trebuchons en quelque offenſe viſible par laquelle noſtre peſte couverte ſe puiſſe clairement veoir. Et bien heureux ſont ceulx que la foy a tant humilliez qu'ilz n'ont poinct beſoing d'experimenter leur nature pechereſſe par les effectz du dehors. — Mais regardons, diſt Simontaut, de là où nous ſommes venuz : en partant d'une très grande folye nous ſommes tombez en la philoſophye & theologie. Laiſſons ces diſputes à ceulx qui sçavent mieulx reſver que nous, & ſçachons de Nomerfide à qui elle donne ſa voix. — Je la donne, diſt elle, à Hircan, mais je luy recommande l'honneur des dames.—Vous ne le pouvez dire en meilleur endroict, diſt Hircan, car l'hiſtoire que j'ay appreſtée eſt toute telle qu'il la fault pour vous obeyr; ſi eſt ce que par cella je vous aprandray à confeſſer que la nature des femmes & des hommes eſt de ſoi encline à tout vice ſi elle n'eſt preſervée de celluy à qui l'honneur de toute victoire doibt eſtre rendu; & pour vous abbatre l'audace que vous prenez quant on en dit à voſtre honneur, je vous en diray une aultre, une très veritable.

TRENTE CINQUIESME NOUVELLE.

L'opinion d'une dame de Pampelune, qui cuydant l'amour ſpirituelle n'eſtre poinct dangereuſe, s'eſtoit efforcée d'entrer en la bonne grace d'un cordelier, fut tellement vaincue par la prudence de ſon mary, que ſans luy declarer qu'il entendiſt rien de ſon affaire, lui fait mortellement hayr ce que plus elle avoit aymé, & s'addonna entierement à ſon mary.

En la ville de Pampelune y avoyt une dame eſtimée belle & vertueuſe, & la plus chaſte & devote qui fut au pays. Elle aymoyt ſon mary & luy obeiſſoyt ſi bien que entierement il ſe confioyt en elle. Ceſte dame frequentoyt inceſſamment le ſervice divin & les ſermons, & perſuadoyt ſon mary & ſes enffans à y demeurer comme elle. Laquelle eſtant en l'aage de trente ans, que les femmes ont accouſtumé de quicter le nom de belles pour eſtre nommées ſaiges, en ung premier jour de careſme alla à l'egliſe prendre la memoire de la mort, où elle trouva le ſermon que commençoyt ung cordelier tenu de tout le peuple ung ſainct homme pour ſa très grande auſterité & bonté de vie, qui le randoyt meigre & paſle, mais non tant qu'il ne fut ung des beaulx hommes du monde. La dame eſ-

couta devotement ſon ſermon, ayant les oeilz fermes à regarder ceſte venerable perſonne, & l'oreille & l'eſprit preſtz à l'eſcouter. Parquoy la doulceur de ſes parolles penetra les oreilles de ladicte dame juſques au cueur, & la beaulté & grace de ſon viſaige paſſa par les oeilz & bleſſa ſi fort l'eſperit de la dame, qu'elle fut comme une perſonne ravye. Après le ſermon regarda ſoigneuſement où le preſcheur diroyt la meſſe; & là aſſiſta & print les cendres de ſa main qui eſtoit auſſi belle & blanche que dame la ſçauroit avoir. Ce que regarda plus la devote que la cendre qu'il luy bailloyt. Croyant aſſeurement que un tel amour ſpirituel & quelques plaiſirs qu'elle en ſentoyt n'euſſent ſceu bleſſer ſa conſcience (1), elle ne failloyt poinct tous les jours d'aller au ſermon & d'y mener ſon mary; & l'un & l'autre donnoient tant de louange au preſcheur que en tables & ailleurs ilz ne tenoient aultres propos. Ainſy ce feu ſoubz tiltre de ſpirituel fut ſi charnel que le cueur qui en fut ſi ambraſé bruſla tout le corps de ceſte pauvre dame; & tout ainſy qu'elle eſtoyt tardive à ſentyr ceſte flamme, ainſy elle fut prompte à enflamber, & ſentyt plus toſt le contentement de ſa paſſion qu'elle ne congneut eſtre pation-

(1) Édit. de 1558 : *croyant aſſeurement qu'une telle amour ſpirituelle, quelque plaiſir qu'elle en ſentiſt, ne ſçauroit bleſſer ſa conſcience.*

née; & comme toute ſurprinſe de ſon ennemy amour, ne reſiſta plus à nul de ſes commandemens. Mais le plus fort eſtoyt que le medecin de ſes doulleurs eſtoyt ignorant de ſon mal. Parquoy ayant mis dehors toute la craincte qu'elle debvoyt avoir de monſtrer ſa folye devant ung ſi ſaige homme, ſon vice & ſa meſchanceté à ung ſi vertueux & homme de bien, ſe meit à lui eſcripre l'amour qu'elle luy portoit le plus doulcement qu'elle peut pour le commencement; & bailla ſes lectres à ung petit paige, lui diſant ce qu'il y avoyt à faire, & que ſurtout il ſe gardaſt que ſon mary ne le veit aller aux cordeliers. Le paige ſerchant ſon plus direct chemyn, paſſa par la rue où ſon maiſtre eſtoyt aſſis en une boutique. Le gentil homme le voyant paſſer, s'advancea pour regarder où il alloyt; & quant le paige l'apperceut, tout eſtonné ſe cacha dans une maiſon. Le maiſtre voiant ceſte contenance le suivyt, & en le prenant par le bras luy demanda où il alloyt. Et voiant ſes excuſes ſans propos, & ſon viſaige effroyé, le menaſſa de le bien battre s'il ne luy diſoyt où il alloyt. Le pauvre paige luy diſt : Helas, Monſieur, ſi je le vous dis Madame me tuera. Le gentil homme doubtant que ſa femme feiſt ung marché ſans luy, aſſeura le paige qu'il n'auroit nul mal s'il luy diſoyt verité, & qu'il lui feroyt tout plain de bien; auſſy que s'il mentoyt il le mectroyt en priſon pour jamais. Le petit paige, pour avoir

du bien & pour eviter le mal, luy compta tout le faict & luy monſtra les lectres que ſa maiſtreſſe eſcripvoit au preſcheur; dont le mary fut autant eſmerveillé & marry comme il avoyt eſté tout aſſeuré toute ſa vie de la loyaulté de ſa femme, où jamais n'avoyt congneu faulte. Mais luy qui eſtoyt ſaige, diſſimula ſa collere : & pour congnoiſtre du tout l'intention de ſa femme, va faire une reſponſe comme ſi le preſcheur la mercyoit de ſa bonne volunté, luy declarant qu'il n'en avoyt moins de ſon coſté. Le paige ayant juré à ſon maiſtre de mener ſaigement ceſt affaire (1), alla porter à ſa maiſtreſſe la lectre contrefaicte, qui en eut telle joye que ſon mary s'apperceut bien qu'elle avoyt changé ſon viſaige, car en lieu d'enmagrir pour le jeuſne du kareſme, elle eſtoyt plus belle & plus freſche que à kareſme prenant.

Desja eſtoyt la my kareſme que la dame ne laiſſa ne pour paſſion ne pour ſepmaine ſaincte ſa maniere accouſtumée de mander par lectres au preſcheur ſa furieuſe fantaiſye. Et luy ſembloyt quant le preſcheur tournoyt les oeilz du coſté où elle eſtoyt, ou qu'il parloyt de l'amour de Dieu, que tout eſtoyt pour l'amour d'elle; & tant que ſes oeilz povoient

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *le paige ayant monſtré à ſon maiſtre le moien de mener ceſte affaire.*

monſtrer ce qu'elle penſoyt elle ne les eſpargnoyt pas. Le mary ne falloyt poinct à lui faire pareille reſponſe. Après Paſques, il luy reſcripvit au nom du preſcheur qui la prioyt luy enſeigner le moien qu'il la peuſt veoir ſecrettement. Elle à qui l'heure tardoyt, conſeilla à ſon mary d'aller viſiter quelques terres qu'ilz avoient dehors; ce qu'il luy promiſt, & demeura caché en la maiſon d'ung ſien amy. La dame ne faillyt poinct d'eſcripre au preſcheur qu'il eſtoyt heure de la venir veoir, parce que ſon mary eſtoit dehors. Le gentil homme voulant experimenter juſques au bout le cueur de ſa femme, s'en alla au preſcheur, le priant pour l'amour de Dieu luy vouloir preſter ſon habit. Le preſcheur qui eſtoit homme de bien, luy diſt que leur reigle le defendoyt & que pour rien ne le preſteroyt pour ſervir en maſques. Le gentil homme l'aſſeura qu'il n'en vouloyt poinct abuſer & que c'eſtoyt pour choſe neceſſaire à ſon bien & ſalut. Le cordelier qui le congnoiſſoyt homme de bien & devot, luy preſta, & avecq ceſt habit qui couvroyt tout le viſaige, en ſorte que l'on ne povoyt veoir les oeilz, print le gentil homme une faulſe barbe & ung faulx nez ſemblables à ceulx du preſcheur, auſſy avecq du liege ſe feyt de ſa propre grandeur (1).

(1) Édit. de 1558 : *& avec du liege en ſes ſouliers ſe feiſt de la propre grandeur du preſcheur.*

Ainſy habillé s'en vint au ſoir en la chambre de ſa femme qui l'attendoyt en grand devotion. La pauvre ſotte n'attendyt pas qu'il vint à elle, mais comme femme hors du ſens le courut embraſſer. Luy qui tenoyt le viſaige baiſſé de paour d'eſtre congneu, commencea à faire le ſigne de la croix, faiſant ſemblant de la fuyr en diſant tousjours, ſans aultre propos : Tentation! tentation! La dame luy diſt : Helas! mon pere, vous avez raiſon; car il n'en eſt poinct de plus forte que celle qui vient d'amour, à laquelle vous m'avez promis donner remede, vous priant maintenant que nous en avons le temps & loiſir, avoir pitié de moy. Et en ce diſant, s'esforceoyt de l'embraſſer, lequel fuyant par tous les coſtez de la chambre avecq grands ſignes de croix, cryoit tousjours : Tentation! tentation! Mais quant il veit qu'elle le ſerchoyt de trop près, print ung gros baſton qu'il avoyt ſoubz ſon manteau & la battit ſi bien qu'il luy feit paſſer ſa tentation ſans eſtre congneu d'elle. S'en alla incontinant rendre les habitz au preſcheur, l'aſſeurant qu'ilz luy avoyent porté bonheur.

Le lendemain, faiſant ſemblant de revenir de loing, retourna en ſa maiſon où il trouva ſa femme au lict; & comme ignorant ſa maladie, luy demanda la cauſe de ſon mal, qui luy reſpondit que c'eſtoyt ung caterre, & qu'elle ne ſe povoyt aider de bras ne de jam-

bes. Le mary qui avoyt belle envye de rire, feit ſemblant d'en eſtre bien marry; & pour la resjouir lui diſt ſur le ſoir qu'il avoyt convié à ſoupper le ſainct homme predicateur. Mais elle luy diſt ſoubdain : Jamais ne vous advienne, mon amy, de convier telles gens, car ilz portent malheur en toutes les maiſons où ilz vont. — Comment, m'amye, diſt le mary, vous m'avez tant loué ceſtuy cy; je penſe quant à moy, s'il y a ung ſainct homme au monde, que c'eſt luy. La dame luy reſpondit : Ilz ſont bons en l'egliſe & en la predication, mais aux maiſons ſont antechriſt. Je vous prie, mon amy, que je ne le voye poinct, car ce ſeroyt aſſez avecq le mal que j'ay pour me faire mourir. Le mary lui diſt : Puiſque vous ne le voulez veoir, vous ne le verrez poinct, mais ſi lui donneray je à ſoupper ceans. — Faictes, diſt elle, ce qu'il vous plaira, mais que je ne le voye poinct, car je hay telles gens comme diables. Le mary après avoir baillé à ſouper au beau pere, luy diſt : Mon pere, je vous eſtime tant aymé de Dieu qu'il ne vous refuſera aucune requeſte; parquoy je vous ſupplie avoir pitié de ma pauvre femme laquelle depuis huict jours en ça eſt poſſedée du malin eſperit, de ſorte qu'elle veult mordre & eſgratiner tout le monde. Il n'y a croix ne eaue benoiſte dont elle face cas. J'ay ceſte foy que ſi vous mectez la main ſur elle que le diable

s'en ira, dont je vous prie autant que je puis. Le beau pere dist : Mon fils, toute chose est possible au croyant. Croiez vous pas fermement que la bonté de Dieu ne refuse nul qui en foy luy demande grace? — Je le croy, mon pere, dist le gentil homme. — Asseurez vous aussy, mon filz, dist le cordelier, qu'il peut ce qu'il veut & qu'il n'est moins puissant que bon. Allons fortz en foy pour resister à ce lyon rugissant, & lui arracher la proye qui est acquise à Dieu par le sang de son filz Jesus Christ. Ainsy le gentil homme mena cest homme de bien où estoyt sa femme couchée sur ung petit lict; qui fut si estonnée de le veoir pensant que ce fust celluy qui l'avoyt battue, qu'elle entra en merveilleuse collere, mais pour la presence de son mary baissa les oeilz & devint muette. Le mary dist au sainct homme : Tant que je suis devant elle le diable ne la tormente gueres ; mais si tost que je m'en iray vous luy gecterez de l'eau benoiste, vous verrez à l'heure le malin esperit faire son office. Le mary le laissa tout seul avecq sa femme & demeura à la porte pour veoir leur contenance. Quand elle ne veid plus personne que le beau pere, elle commencea à cryer comme femme hors du sens, en l'apellant meschant, villain, meurtrier, trompeur. Le beau pere pensant pour vray qu'elle fust possedée d'un malin esperit, luy vouloit prandre la teste pour dire dessus les oraisons, mais elle

l'eſgratina & mordeyt de telle ſorte qu'il fut contrainct de parler de plus loing; & en gectant force eaue benoiſte diſoyt beaucoup de bonnes oraiſons. Quant le mary veid qu'il en avoyt bien faict ſon debvoir, entra en la chambre & le mercya de la peyne qu'il en avoyt prinſe; & à ſon arrivée ſa femme ceſſa ſes injures & maledictions, & baiſa la croix bien doulcement pour la craincte qu'elle avoyt de ſon mary. Mais le ſainct homme qui l'avoyt veue tant enragée, croyoyt fermement que à ſa priere Noſtre Seigneur euſt gecté le diable dehors, & s'en alla louant Dieu de ce grand miracle. Le mary voiant ſa femme bien chaſtiée de ſa folle fantaiſie, ne lui voulut poinct declairer ce qu'il avoyt faict, car il ſe contentoyt d'avoir vaincu ſon opinion par ſa prudence & l'avoir miſe en telle ſorte qu'elle hayoit mortellement ce qu'elle avoyt aymé, & deteſtant ſa folye ſe adonna du tout au mary & au meſnaige mieulx qu'elle n'avoyt faict paravant.

Par cecy, mes dames, povez vous congnoiſtre le bon ſens d'un mary & la fragilité d'une femme de bien; & je penſe quant vous avez bien regardé en ce mirouer, au lieu de vous fier à vos propres forces, vous aprendrez à vous retourner à celluy en la main duquel giſt voſtre honneur. — Je ſuys bien ayſe, diſt Parlamente, de quoy vous eſtes devenu preſcheur des dames; & le ſerois encores plus ſi vous vou-

liez continuer ces beaulx ſermons à toutes celles à qui vous parlez. — Toutes les foys, diſt Hircan, que vous me vouldrez eſcouter, je vous aſſeure que je n'en diray pas moins. — C'eſt à dire, diſt Simontault, que quant vous n'y ſerez pas il dira aultrement. — Il en fera ce qu'il luy plaira, diſt Parlamente, mais je veulx croyre pour mon contentement qu'il dict tousjours ainſy. — A tout le moings l'exemple qu'il a alleguée ſervira à celles qui cuydent que l'amour ſpirituelle ne ſoyt poinct dangereuſe. Mais il me ſemble qu'elle l'eſt plus que toutes les aultres. — Si me ſemble il, diſt Oiſille, que aymer ung homme de bien vertueux & craingnant Dieu n'eſt poinct choſe à deſpriſer, & que l'on n'en peult que mieulx valloir. — Madame, diſt Parlamente, je vous prie croyre qu'il n'eſt rien plus ſot, ne plus ayſé à tromper que une femme qui n'a jamais aymé. Car amour de ſoy eſt une paſſion qui a pluſtoſt ſaiſy le cueur que l'on ne s'en adviſe ; & eſt ceſte paſſion ſi plaiſante que ſi elle ſe peut ayder de la vertu pour luy ſervir de manteau, à grand peyne ſera elle congneue qu'il n'en vienne quelque inconvenient. — Quel inconvenient ſçauroit il venir, diſt Oiſille, d'aymer ung homme de bien? — Madame, reſpondit Parlamente, il y a aſſez d'hommes eſtimez hommes de bien; mais eſtre hommes de bien envers les dames, garder leur honneur & conſcience, je croy que

de ce temps ne s'en trouveroyt point jusques à ung; & celles qui se fient le croyant autrement, s'en trouvent en fin trompées, & entrent en ceste amityé de par Dieu dont bien souvent ilz en saillent de par le diable; car j'en ay assez veu qui soubz couleur de parler de Dieu commençoient une amityé dont à la fin se vouloient retirer, & ne povoient, pour ce que l'honneste couverture les tenoit en subjection; car une amour vitieuse de soy mesmes se defaict, & ne peut durer en ung bon cueur; mais la vertueuse est celle qui a les liens de soie si deliez que l'on en est plus tost prins que l'on ne les peut veoir. — Ad ce que vous dictes, dist Ennasuicte, jamais femme ne vouldroyt aymer homme, mais vostre loy est si aspre qu'elle ne durera pas. — Je le sçay bien, dist Parlamente, mais je ne lairray pas pour cella desirer que chascun se contentast de son mary comme je faictz du mien. Ennasuicte qui par ce mot se sentyt touchée, en changeant de couleur, luy dist : Vous debvez juger que chacun a le cueur comme vous, ou vous pensez estre plus parfaicte que toutes les autres. — Or, ce dist Parlamente, de paour d'entrer en dispute, sçachons à qui Hircan donnera sa voix. — Je la donne, dist il, à Ennasuicte pour la recompenser contre ma femme. — Or puisque je suis en mon rang, dist Ennasuicte, je n'espargneray homme ne femme, afin de faire

tout eſgal, & voy bien que vous ne povez vaincre voſtre cueur à confeſſer la vertu & bonté des hommes qui me faict reprendre le propos dernier par une ſemblable hiſtoire.

TRENTE SIXIESME NOUVELLE.

Par le moyen d'une ſalade un preſident de Grenoble ſe vengea d'un ſien clerc du quel ſa femme s'eſtoit amourachée & ſauva l'honneur de ſa maiſon.

C'EST que en la ville de Grenoble y avoyt ung preſident dont je ne diray le nom, mais il n'eſtoyt pas françois (1). Il avoyt une bien belle femme, & vivoient enſemble en grande paix. Ceſte femme voiant que ſon mary eſtoyt viel, print en amour ung jeune clerc nommé Nicolas. Quant le mary alloyt au matin au palais, Nicolas entroyt en ſa chambre & tenoyt ſa place; de quoy s'apperceut ung ſerviteur du preſident qui l'avoyt bien ſervy trente ans; & comme loyal à ſon maiſtre ne ſe peut garder de luy dire. Le preſident qui eſtoyt ſaige, ne le voulut croyre legierement, mais diſt qu'il avoyt envye de mectre diviſion entre luy & ſa femme, & que ſi la choſe eſtoyt vraye comme il diſoyt, il la luy pourroit bien monſtrer, & s'il ne la luy monſtroyt, il eſtimeroyt qu'il auroyt controuvé ceſte menſonge pour ſeparer l'amityé

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

de luy & de ſa femme. Le varlet l'aſſeura qu'il luy feroyt veoir ce qu'il luy diſoyt ; & ung matin, ſitoſt que le preſident fut allé à la court & Nicolas entré en la chambre, le ſerviteur envoia l'un de ſes compaignons mander à ſon maiſtre qu'il povoyt bien venir, & ſe tint tousjours à la porte pour guetter que Nicolas ne ſailliſt. Le president ſitoſt qu'il veid le ſigne que luy feyt ung de ſes ſerviteurs, faingnant ſe trouver mal, laiſſa la court & s'en alla haſtivement en ſa maiſon où il trouva ſon viel ſerviteur à la porte de la chambre, l'aſſeurant pour vray que Nicolas eſtoyt dedans, qui ne faiſoyt gueres que d'entrer. Le ſeigneur luy diſt : Ne bouge de ceſte porte, car tu ſçays bien qu'il n'y a autre entrée, ne yſſue en ma chambre que ceſte cy, ſinon ung petit cabinet duquel moy seul porte la clef. Le preſident entra en la chambre & trouva ſa femme & Nicolas couchez enſemble, lequel en chemiſe ſe gecta à genoux à ſes piedz & luy demanda pardon; ſa femme de l'autre coſté ſe print à pleurer. Lors diſt le preſident : Combien que le cas que vous avez faict ſoyt tel que vous povez eſtimer, ſi eſt ce que je ne veulx pour vous que ma maiſon ſoyt deshonorée & les filles que j'ay eu de vous deſavancées. Parquoy, diſt il, je vous commande que vous ne pleurez poinct & oyez ce que je feray; & vous, Nicolas, cachez vous en mon cabinet & ne faictes ung ſeul bruict. Quant il eut ainſy

faict va ouvrir la porte & appela ſon viel ſerviteur, & luy diſt : Ne m'as tu pas aſſeuré que tu me monſtrerois Nicolas avecq ma femme ; & sur ta parolle je ſuys venu icy en dangier de tuer ma pauvre femme ; je n'ay rien trouvé de ce que tu m'as dict. J'ay cherché partout ceſte chambre, comme je te veulx montrer ; & en ce diſant feyt regarder ſon varlet ſoubz les lictz & par tous couſtez. Et quant le varlet ne trouva rien, tout eſtonné diſt à ſon maiſtre : Il fault que le diable l'ayt emporté, car je l'ay veu entrer icy, & ſi n'eſt poinct ſailly par la porte, mais je voy bien qu'il n'y eſt pas. A l'heure le maiſtre luy diſt : Tu es bien malheureux ſerviteur de vouloir mectre entre ma femme & moi une telle diviſion ; parquoy je te donne congé de t'en aller, & pour tous les ſervices que tu m'as faictz te veulx paier ce que je te doibtz & davantage ; mais va t'en bien toſt & te garde d'eſtre en ceſte ville vingt quatre heures paſſées. Le preſident luy donna cinq ou six paiemens des années à advenir, & sçachant qu'il eſtoit loyal, eſperoyt luy faire autre bien. Quant le ſerviteur s'en fut allé pleurant, le preſident feyt ſaillyr Nicolas de ſon cabinet, & après avoir dict à ſa femme & à luy ce qu'il luy ſembloyt de leur meſchanceté, leur defendit de faire aucun ſemblant à perſonne ; & commanda à ſa femme de s'abiller plus gorgiaſement qu'elle n'avoyt accouſtumé & ſe trouver en toutes

compaignyes, dances & feſtes, & à Nicolas qu'il euſt à faire meilleure chere qu'il n'avoyt faict auparavant, mais que ſi toſt qu'il luy diroit à l'oreille : Va t'en, qu'il ſe gardaſt bien de demeurer à la ville trois heures après ſon commandement. Et ce faict s'en retourna au palais, ſans faire ſemblant de rien. Et durant quinze jours, contre ſa couſtume, ſe meiſt à feſtoier ſes amys & voiſins. Et après le bancquet avoyt des tabourins pour faire dancer les dames. Ung jour il voyoit que ſa femme ne danſoyt poinct, commanda à Nicolas de la mener dancer, lequel cuydant qu'il euſt oblyé les faultes paſſées, la mena dancer joieuſement. Mais quant la dance fut achevée, le preſident faingnant luy commander quelque choſe en ſa maiſon, luy diſt à l'oreille : Va t'en & ne retourne jamays. Or fut Nicolas bien marry de laiſſer ſa dame, mais non moins joieulx d'avoir la vie ſaulve. Après que le preſident eut mis en l'opinion de tous ſes parens & amys & de tout le païs, la grande amour qu'il portoyt à ſa femme, ung beau jour du moys de may, alla cuyllir en ſon jardin une ſallade de telles herbes que ſi toſt que ſa femme en euſt mangé ne vesquit pas vingt quatre heures, dont il feyt ſi grand deuil par ſemblant que nul ne povoyt ſoupſonner qu'il fuſt occaſion de ceſte mort ; & par ce moien ſe vengea de ſon ennemy & ſaulva l'honneur de ſa maiſon.

Je ne veulx pas, mes dames, par cela louer la conſcience du preſident, mais oy bien monſtrer la legiereté d'une femme, & la grand patience & prudence d'un homme, vous ſuppliant, mes dames, ne vous courroucer de la verité qui parle quelquefois auſſy bien contre nous que contre les hommes. Et les hommes & les femmes ſont communs aux vices & vertuz. — Si toutes celles, diſt Parlamente, qui ont aymé leurs varletz eſtoient contrainctes à manger de telles sallades, j'en congnoys qui n'aymeroient poinct tant leurs jardins comme elles font, mais en arracheroient les herbes pour eviter celle qui rend l'honneur à la lignée par la mort d'une folle mere. Hircan, qui devinoyt bien pourquoy elle le diſoyt, reſpondit en collere : Une femme de bien ne doibt jamais juger ung aultre de ce qu'elle ne vouldroyt faire. — Parlamente reſpondit : Sçavoir n'eſt pas jugement & ſottize ; ſi eſt ce que ceſte pauvre femme là porta la peyne que pluſieurs meritent. Et croy que le mary, puiſqu'il s'en vouloit venger, ſe gouverna avecq une merveilleuſe prudence & ſapience. — Et auſſi avecques une grande malice, ce diſt Longarine, & longue & cruelle vengeance, qui monſtroyt bien n'avoir Dieu ne conſcience devant les oeilz. — Et que euſſiez vous doncq voulu qu'il euſt faict, diſt Hircan, pour ſe venger de la plus grande injure que la femme

peut faire à l'homme? — J'euſſe voulu, diſt elle, qu'il l'euſt tuée en ſa collere, car les docteurs dient que le peché eſt remiſſible (1) pour ce que les premiers mouvemens ne ſont pas en la puiſſance de l'homme; parquoy il en euſt peu avoir grace. — Oy, diſt Geburon, mais ſes filles & ſa race eut à jamais porté ceſte notte. — Il ne la debvoit poinct tuer, diſt Longarine, car puiſque ſa grande collere eſtoit passée, elle eut veſcu avecq luy en femme de bien & n'en euſt jamais eſté memoire. — Penſez vous, diſt Saffredent, qu'il fuſt appaiſé pourtant qu'il diſſimulaſt ſa collere? Je penſe quant à moy que le dernier jour qu'il feyt ſa ſallade il eſtoit auſſi courroucé que le premier, car il y en a aucuns deſquelz les premiers mouvemens n'ont jamays intervalle juſques ad ce qu'ilz ayent mys à effect leur paſſion; & me faictes grand plaiſir de dire que les theologiens eſtiment ces pechez là facilles à pardonner, car je ſuys de leur opinion. — Il faict bon regarder à ſes parolles, diſt Parlamente, devant gens ſi dangereux que vous; mais ce que j'ay dict ſe doibt entendre quant la paſſion eſt ſi forte que ſoubdainement elle occupe tant les ſens que la raiſon n'y peult avoir lieu. — Auſſy, diſt Saffredent, je m'arreſte à voſtre parolle & veulx par cela conclure que ung homme bien fort amoureux,

(1) Éd. de 1558 : *que tel peché eſt plus remiſſible.*

quoy qu'il face, ne peult pecher ſinon de peché veniel; car je ſuis ſeur que ſi l'amour le tient parfaictement lié, jamais la raiſon ne ſera eſcoutée ny en ſon cueur ny en ſon entendement. Et ſi nous voulons dire verité, il n'y a nul de nous qui n'ayt experimenté ceſte furieuse follye que je penſe non ſeullement eſtre pardonnée facillement, mais encores je croy que Dieu ne ſe courrouce poinct de tel peché, veu que c'eſt ung degré pour monter à l'amour parfaicte de luy où jamais nul ne monta qu'il n'ayt paſſé par l'eſchele de l'amour de ce monde (1). Car sainct Jehan dict : Comment aymerez vous Dieu que vous ne voyez poinct ſi vous n'aymez celluy que vous voyez ? — Il n'y a ſi beau paſſaige en l'Eſcripture, diſt Oiſille, que vous ne tirez à voſtre propos. Mais gardez vous de faire comme l'arignée qui convertyt toute bonne viande en venyn. Et ſi vous adviſez qu'il eſt dangereux d'alleguer l'Eſcripture ſans propos & neceſſité. — Appelez vous dire verité eſtre ſans propos ne neceſſité ? diſt Saffredent. Vous voulez doncques dire que quant en parlant à vous aultres incredules, nous appellons Dieu à noſtre ayde, nous prenons ſon nom en vain; mais

(1) Éd. de 1558 : *par l'eſchelle des tribulations, angoiſes & calamitez de ce monde viſible. Et qui n'ayme ſon prochain & ne luy veult & ſouhaite autant de bien comme à ſoy meſme, qui eſt le lien de perfection.*

s'il y a peché vous ſeules en debvez porter la peyne, car voz incredulitez nous contraingnent à chercher tous les ſermens dont nous nous pouvons adviſer. Et encores ne povons nous allumer le feu de charité en voz cueurs de glace. — C'eſt ſigne, diſt Longarine, que tous vous mentez, car ſi la verité eſtoyt en voſtre parolle elle eſt ſi forte qu'elle vous feroyt croyre. Mais il y a dangier que les filles d'Eve croyent trop toſt ce ſerpent. — J'entends bien Parlamente, diſt Saffredent, que les femmes ſont innuiſibles aux hommes; parquoy je me tairay afin d'eſcouter à qui Ennaſuicte donnera ſa voix. — Je la donne, diſt elle à Dagoucin, car je croy qu'il ne vouldroyt poinct parler contre les dames. — Pleuſt à Dieu, diſt Dagoucin, qu'elles reſpondiſſent autant à ma faveur que je vouldroys parler pour la leur. Et pour vous monſtrer que je me ſuis eſtudyé de honorer les vertueuſes en ramentevant leurs bonnes oeuvres, je vous en voys racompter une; & ne veulx pas nyer, mes dames, que la patience du gentil homme de Pampelune & du preſident de Grenoble n'ait eſté grande, mais la vengeance n'en a eſté moindre. Et quant il fault louer ung homme vertueulx, il ne fault poinct tant donner de gloire à une ſeulle vertu qu'il faille la faire ſervir de manteau à couvrir ung très grand vice; mais celluy eſt louable qui pour l'amour de la vertu ſeulle faict oeuvre ver-

tueuſe, comme j'eſpere vous faire veoir par la patience de vertu d'une dame qui ne ſerchoyt autre fin en toute ſa bonne oeuvre que l'honneur de Dieu & le ſalut de ſon mary.

TRENTE SEPTIESME NOUVELLE.

Madame de Loue par ſa grand' patience & longue attente, gangna ſi bien ſon mary qu'elle le retira de ſa mauvaiſe vie, & vecurent depuis en plus grande amityé qu'auparavant.

Il y avoyt une dame en la maiſon de Loue (1) tant ſaige & vertueuſe qu'elle eſtoyt aymée & eſtimée de tous ſes voiſins. Son mary, comme il debvoyt, ſe fioyt en elle de tous ſes affaires qu'elle conduiſoit ſi ſagement que ſa maiſon par ſon moyen devint une des plus riches maiſons & des mieulx meublées qui fut au pays d'Anjou ne de Touraine. Ayant veſcu ainſy longuement avecq ſon mary duquel elle porta pluſieurs beaulx enfans, la felicité à la quelle ſuccede tousjours ſon contraire, commencea à se diminuer pour ce que ſon mary trouvant l'honneſte repos inſuportable, l'abandonna pour chercher ſon travail. Et print une couſtume que auſſy toſt que ſa femme eſtoyt endormie, se levoyt d'auprès d'elle & ne retournoyt qu'il ne fuſt près du matin. La dame de Loue trouva ceſte façon de faire mauvaiſe,

(1) Éd. de 1558 : *Il y avoit une dame en une grande maiſon du royaume de France, dont je tairai le nom.* (Voir aux éclairciſſements, note G.)

tellement que en entrant en une grande jalouſie de laquelle ne vouloyt faire ſemblant, oublya les affaires de la maiſon, ſa perſonne & ſa famille, comme celle qui eſtimoyt avoir perdu le fruict de ſes labeurs, qui eſtoyt le grand amour de ſon mary, pour lequel continuer n'y avoyt peyne qu'elle ne portaſt voluntiers. Mais l'ayant perdue, comme elle voyoyt, fut ſi negligente de tout le demeurant de la maiſon que bientoſt l'on congneut le dommaige que ſon abſence y faiſoyt, car ſon mary d'un coſté deſpendoyt ſans ordre, & elle ne tenoyt plus la main au meſnaige, en ſorte que la maiſon fut bien toſt rendue ſi embrouillée que l'on commenceoyt à coupper les hauts boys (1) & engaiger les terres. Quelcun de ſes parens qui congnoiſſoit la malladie, luy remonſtra la faulte qu'elle faiſoit & que ſi l'amour de ſon mary ne luy faiſoyt aymer le proffict de ſa maiſon, que au moins elle euſt regard à ſes pauvres enfans, la pitié desquelz luy feyt reprendre ſes eſpritz ; & eſſaya par tous moyens de regaingner l'amour de ſon mary. Et ung jour feyt le guet quant il ſe levoyt d'auprès d'elle, & ſe leva pareillement avec ſon manteau de nuyct, faisoyt faire ſon lict & en diſant ſes heures attendoit le retour de ſon mary ; & quant il entroyt alloyt au devant de luy le baiſer, &

(1) Éd. de 1558 : *à coupper les bois de haulte fuſtaye.*

luy portoit ung baſſin & de l'eaue pour laver ſes mains. Luy eſtonné de ceſte nouvelle façon, luy diſt qu'il ne venoyt que du retraict, & que pour cela n'eſtoyt meſtier qu'elle ſe levaſt. A quoy elle reſpondit que combien que ce n'eſtoit pas grand choſe, ſi eſtoit il honneſte de laver ſes mains quant on venoit d'un lieu ord & ſalle, deſirant par là luy faire congnoiſtre & abhominer ſa meſchante vie. Mais pour cela il ne s'en corrigeoit poinct & continua ladicte dame bien ung an ceſte façon de faire. Et quant elle veit que ce moien ne luy ſervoyt de rien, ung jour actendant ſon mary qui demeuroyt plus qu'il n'avoyt de couſtume, luy print envye de l'aller chercher. Et tant alla de chambre en chambre qu'elle le trouva couché en une arriere garde robbe & endormy avecq la plus layde, orde & ſalle chamberiere qui fut leans. Et lors ſe penſa qu'elle lui apprendroit à laiſſer une ſi honneſte femme pour une ſi ſalle & orde, print de la paille & l'aluma au millieu de la chambre; mais quant elle veid que la fumée euſt auſſi toſt tué ſon mary que eſveillé, le tira par le bras, en criant : Au feu! au feu! Si le mary fut honteux & marry eſtant trouvé par une ſi honneſte femme avecq une telle ordure, ce n'eſtoit pas ſans grande occaſion. Lors ſa femme luy diſt : Monſieur, j'ay eſſayé ung an durant à vous retirer de ceſte malheurté par doulceur & patience, & vous

monſtrer que en lavant le dehors vous deviez nectoier le dedans; mais quant j'ay veu que tout ce que je faiſoys eſtoit de nulle valleur, j'ay mis peyne de me ayder de l'element qui doibt mectre fin à toutes choſes, vous aſſeurant, monſieur, que ſi ceſte cy ne vous courrige, je ne ſçay ſi une ſeconde fois je vous pourrois retirer du dangier (1) comme j'ay faict. Je vous ſupplie de penſer qu'il n'eſt plus grand deſeſpoir que l'amour, & ſi je n'euſſe eu Dieu devant les yeus, je n'euſſe poinct enduré ce que j'ay faict. Le mary bien ayſe d'en eſchapper à ſi bon compte, luy promiſt jamais ne luy donner occaſion de se tormenter pour luy, ce que très voluntiers la dame creut; & du conſentement du mary chaſſa dehors ce qu'il luy deſplaiſoyt. Et depuis ceſte heure là veſquirent enſemble en ſi grande amityé que meſmes les faultes paſſées par le bien qui en eſtoyt advenu leur eſtoit augmentation de contentement.

Je vous ſupplie, mes dames, ſi Dieu vous donne de telz mariz, que vous ne vous deſeſperiez poinct jusques ad ce que vous ayez longuement eſſayé tous les moiens pour les reduire, car il y a vingt quatre heures au jour, eſquelles l'homme peult changer d'oppinion; & une femme ſe doibt tenir plus heu-

(1) Ms. 7576² : *je ne ſçai ſi à une ſeconde fois, je vous retirerai comme j'ai fait du danger.*

reuſe d'avoir gaingné ſon mary par patience & longue attente, que ſi la fortune & les parens luy en donnoyent ung plus parfaict. — Voila, diſt Oiſille, un exemple qui doibt ſervir à toutes les femmes maryées. — Il prandra ceſt exemple qui vouldra, diſt Parlamente, mais quant à moy il ne me ſeroyt poſſible d'avoir ſi longue patience, car combien que en tous eſtatz patience ſoyt une belle vertu, j'ay oppinion que en mariage elle ameine enfin inimitié, pour ce que en souffrant injure de ſon ſemblable on eſt contrainct de s'en ſeparer le plus que l'on peult; & de ceſte eſtrangeté là vient ung deſpris de la faulte du deſloyal; & en ce deſpris, peu à peu l'amour diminue, car d'autant ayme l'on la choſe que l'on en eſtime la valleur. — Mais il y a dangier, diſt Ennaſuicte, que la femme impatiente trouve ung mary furieulx qui luy donnera douleur en lieu de patience. — Et que ſçauroyt faire ung mary, diſt Parlamente, que ce qui a eſté racompté en ceſte hiſtoire? — Quoy? diſt Ennaſuicte; battre très bien ſa femme, la faire coucher en la couchette, & celle qu'il aymeroyt au grand lict (1). — Je croy, diſt Parlamente, que une femme de bien ne ſeroyt poinct ſi marrie d'eſtre battue par collere que d'eſtre deſpriſée pour une qui ne la vault pas; & après avoir porté la peyne de la ſepa-

(1) Voir aux éclairciſſements, note H.

ration d'une telle amityé, ne ſçauroit faire le mary choſe dont elle ſe ſceuſt plus ſoulcier. Et auſſy dit le compte que la peyne qu'elle print à la retirer fut pour l'amour qu'elle avoyt à ſes enffans, ce que je croy. — Et trouvez vous grand patience à elle, diſt Nomerſide, d'aller mectre le feu ſoubz le lict où ſon mary dormoyt? — Ouy, diſt Longarine; car quant elle veid la fumée elle l'eſveilla, & par aventure ce fut où elle feyt plus de faulte, car de telz mariz que ceulx là les cendres en ſeroient bonnes à faire la buée (1). — Vous eſtes cruelle, Longarine, ce diſt Oiſille, mais ſi n'avez vous pas ainſy veſcu avecq le voſtre. — Non, diſt Longarine, car Dieu mercy ne m'en a pas donné l'occaſion, mais de le regreter toute ma vie en lieu de m'en plaindre. — Et ſi vous euſt eſté tel, diſt Nomerſide, qu'euſſiez vous faict? — Je l'aymois tant, diſt Longarine, que je croy que je l'euſſe tué & me fuſſe tuée, car morir après telle vengeance m'euſt eſté choſe plus agreable que vivre loyaulment avecq un deſloyal. — Ad ce que je voy, diſt Hircan, vous n'aymez voz mariz que pour vous. S'ilz vous ſont ſelon voſtre deſir vous les aymez bien, & s'ilz vous font la moindre faulte du monde, ilz ont perdu le labeur de leur ſepmaine pour ung ſabmedy. Par ainſy voulez vous eſtre maiſtreſ-

(1) Édit. de 1558 : *à faire la leſcive.*

ſes dont quant à moy j'en ſuys d'oppinion, mais que tous les mariz s'y accordent. — C'eſt raiſon, diſt Parlamente, que l'homme nous gouverne comme noſtre chef, mais non pas qu'il nous abandonne ou traicte mal. — Dieu a mis ſi bon ordre, diſt Oiſille, tant à l'homme que à la femme, que ſi l'on n'en abbuſe je tiens mariage le plus beau & le plus ſeur eſtat qui ſoyt au monde; & ſuy ſeure que tous ceulx qui ſont icy, quelque myne qu'ilz en facent, en penſent autant. Et d'autant que l'homme ſe dict plus ſaige que la femme, il ſera plus reprins ſi la faulte vient de ſon couſté; mais ayans aſſez mené ce propos, ſçachons à qui Dagoucin donne ſa voix? — Je la donne, diſt il, à Longarine. — Vous me faictes grand plaiſir, diſt elle, car j'ay un compte qui eſt digne de ſuivre le voſtre. Or puiſque nous ſommes à louer la vertueuſe patience des dames, je vous en monſtreray une plus louable que celle de qui a eſté preſentement parlé & de tant plus eſt elle à eſtimer qu'elle eſtoit femme de ville qui de leur couſtume ne ſont nourryes ſi vertueuſement que les autres.

TRENTE HUICTIESME NOUVELLE.

Une bourgeoiſe de Tours pour tant de mauvais traitemens qu'elle avoit receus de ſon mary, luy rendit tant de biens que quittant ſa maitreſſe (qu'il entretenoit paiſiblement) s'en retourna vers ſa femme.

En la ville de Tours y avoyt une bourgeoiſe belle & honneſte (1), laquelle pour ſes vertuz eſtoyt non ſeullement aymée, mais craincte & eſtimée de ſon mary. Si eſt ce que ſuyvant la fragilité des hommes qui s'ennuyent de manger bon pain, il fut amoureux d'une meſtayere qu'il avoyt. Et ſouvent s'en partoyt de Tours pour aller viſiter ſa meſtayrie où il demeuroit tousjours deux ou trois jours ; & quant il retournoyt à Tours il eſtoit tousjours ſi morfondu que ſa pauvre femme avoyt aſſez à faire à le guarir. Et ſi toſt qu'il eſtoyt ſain ne failloyt poinct à retourner au lieu où pour le plaiſir oblyoyt tous ſes maulx. Sa femme qui ſurtout aymoit ſa vie & ſa ſanté, le voiant revenir ordinairement en ſi mauvais eſtat, s'en alla en la meſtairie où elle trouva la jeune femme que ſon mary aymoyt, à laquelle ſans collere, mais d'un très gratieux courage,

(1) Voir aux éclairciſſemens, note I.

dist qu'elle sçavoyt bien que son mary la venoit veoir souvent, mais qu'elle estoyt mal contante de ce qu'elle le traictoyt si mal qu'il s'en retournoyt tousjours morfondu en la maison. La pauvre femme, tant pour la reverence de sa dame que pour la force de la verité, ne luy peut nyer le faict du quel elle luy requist pardon. La dame voulut veoir le lict & la chambre où son mary couchoyt, qu'elle trouva si froide & sale & mal en poinct qu'elle en eust pitié. Incontinant envoia querir ung bon lict garny de linceux, mante & courtepoincte (1), selon que son mary l'aymoyt; feit accoustrer & tapisser la chambre, luy donna de la vaisselle honneste pour le servir à boyre & à manger; une pippe de bon vin, des dragées & confitures; & pria la mestayere qu'elle ne lui renvoiast plus son mary si morfondu. Le mary ne tarda gueres qu'il ne retournast comme il avoyt accoustumé veoir sa mestayere; & s'esmerveilla fort de trouver son pauvre logis si bien en ordre, & encores plus quant elle luy donna à boyre en une couppe d'argent; & luy demanda dont estoient venuz tous ses biens. La pauvre femme luy dist en pleurant que c'estoyt sa femme qui avoyt eu tant de pitié de son mauvays traictement qu'elle avoyt ainsy meublé sa maison & luy avoyt recommandé sa santé. Luy

(1) Ms. 7576 [2] : *garny de linceuls, matelas, &c.*

voiant la grande bonté de ſa femme, que pour tant de mauvais tours qu'il luy avoyt faicts luy rendoyt tant de biens, eſtimant ſa faulte auſſy grande que l'honneſte tour que ſa femme luy avoyt faict. Et après avoir donné argent à ſa meſtayere, la priant pour l'advenir vouloir vivre en femme de bien, s'en retourna à ſa femme à laquelle il confeſſa la debte; & que ſans le moien de ceſte grande doulceur & bonté il eſtoit impoſſible qu'il euſt jamais laiſſé la vie qu'il menoyt; & depuis vesquirent en bonne paix, laiſſant entierement la vie paſſée.

Croyez, mes dames, qu'il y a bien peu de mariz que patience & amour de la femme ne puiſſe gaingner à la longue, ou ilz ſont plus durs qu'une pierre que l'eaue foible & molle par longueur de temps vient à caver. Ce diſt Parlamente : Voyla une femme ſans cueur, ſans fiel & ſans foie. — Que voullez vous, diſt Longarine, elle experimentoit ce que Dieu commande, de faire bien à ceulx qui font mal. — Je penſe, diſt Hircan, qu'elle eſtoit amoureuſe de quelque cordelier qui luy avoit donné en penitence de faire ſi bien traicter ſon mary aux champs, que ce pendant qu'il yroit elle eut le loiſir de le bien traicter en la ville. — Or ça, diſt Oiſille, vous monſtrez bien la malice en voſtre cueur : d'un bon acte faictes ung mauvais jugement. Mais je croy plus toſt qu'elle eſtoit ſi mortiſſiée en

l'amour de Dieu, qu'elle ne ſe ſoulcyoit plus que du ſalut de l'ame de ſon mary. — Il me ſemble, diſt Simontault, qu'il avoyt plus d'occaſion de retourner à ſa femme quant il avoyt froid en ſa meſtairie que quant il y eſtoit ſi bien traicté. — A ce que je voy, diſt Saffredent, vous n'eſtes pas de l'opinion d'un riche homme de Paris qui n'euſt ſceu laiſſer ſon accouſtrement quant il eſtoit couché avecq ſa femme qu'il n'euſt eſté morfondu; mais quant il alloyt veoir ſa chamberiere en la cave, ſans bonnet & ſans ſouliers, au fons de l'yver, il ne s'en trouvoyt jamais mal; & ſi eſtoit ſa femme bien belle & ſa chamberiere bien layde. — N'avez vous pas oy dire, diſt Geburon, que Dieu ayde tousjours aux folz, aux amoureux & aux yvroignes? Peut eſtre que cestuy là eſtoyt luy ſeul tous les trois enſemble. — Par cela vouldriez vous conclure, diſt Parlamente, que Dieu nuyroit aux ſages, aux chaſtes & aux ſobres? Ceulx qui par eulx meſmes ſe peuvent ayder n'ont poinct beſoing d'ayde. Car celluy qui a diſt qu'il eſt venu pour les mallades, & non poinct pour les ſains, eſt venu par la loy de ſa miſericorde ſecourir à noz infirmitez, rompant les arreſtz de la rigueur de ſa juſtice. Et qui ſe cuyde ſaige eſt fol devant Dieu. Mais pour finer voſtre ſermon, à qui donnera ſa voix Longarine? — Je la donne, diſt elle, à Saffredent. — J'eſpere doncques, diſt Saffredent, vous monſtrer par exemple que Dieu ne

favorife pas aux amoureux, car nonobftant, mes dames, qu'il ayt efté dict parcydevant que le vice eft commung aux femmes & aux hommes, fi eft ce que l'invention d'une fineffe fera trouvée plus promptement & fubtilement d'une femme que d'un homme, & je vous en diray une exemple.

TRENTE NEUFVIESME NOUVELLE.

Le ſeigneur de Grignaux delivra ſa maiſon d'un eſprit qui avoit tant tormenté ſa femme qu'elle s'en eſtoit abſentée l'eſpace de deus ans.

UNG ſeigneur de Grignaulx (1) qui eſtoyt chevalier d'honneur à la Royne de France Anne ducheſſe de Bretagne, retournant en ſa maiſon dont il avoyt eſté abſent plus de deux ans, trouva ſa femme en une autre terre là auprès; & ſe enquerant de l'occaſion, luy diſt qu'il revenoyt ung eſperit en ſa maiſon qui les tormentoyt tant que nul n'y povoyt demorer. Monſieur de Grignaulx, qui ne croyoit poinct en bourdes, luy diſt que quant ce ſeroyt le diable meſmes, qu'il ne le craingnoyt; & emmena ſa femme en ſa maiſon. La nuict feyt allumer forces chandelles pour veoir plus clairement ceſt eſperit. Et après avoir veillé longuement ſans rien oyr, s'endormyt; mais incontinant fut reſveillé par ung grand ſoufflet qu'on luy donna ſur la joue, & ouyt une voix cryant : Brenigne, Brenigne (2), laquelle avoit eſté ſa grand mere. Lors appella ſa femme qui couchoyt auprès

(1) Voir aux éclairciſſemens, note K.
(2) Éd. de 1558 : *cryant Revigne, Revigne.*

d'eulx pour allumer de la chandelle, parce qu'elles eſtoient toutes eſtainctes, mais elle ne s'oſa lever. Incontinant ſentyt le ſeigneur de Grignaulx qu'on luy oſtoyt la couverture de deſſus luy; & ouyt ung grand bruict de tables, treſteaulx & eſcabelles qui tomboient en la chambre, lequel dura juſques au jour. Et fut le ſeigneur de Grignaulx plus faſché de perdre ſon repos que de paour de l'eſperit, car jamais ne creut que ce fuſt ung eſperit. La nuyct enſuyvant ſe delibera de prendre ceſt eſperit. Et ung peu après qu'il fut couché feyt ſemblant de ronfler très fort, & meit la main toute ouverte près ſon viſaige. Ainſy qu'il attendoit ceſt eſperit, ſentyt quelque choſe approcher de luy, par quoy ronfla plus fort qu'il n'avoit accouſtumé. Dont l'eſperit s'eſprivoya ſi fort qu'il luy bailla ung grand ſoufflet. Et tout à l'inſtant print ledit ſeigneur de Grignaulx la main de deſſus ſon viſage, criant à ſa femme : Je tiens l'eſperit. Laquelle incontinant ſe leva & alluma de la chandelle, & trouverent que c'eſtoyt la chambriere qui couchoyt en leur chambre, laquelle ſe mectant à genoulx leur demanda pardon, & leur promiſt confeſſer verité, qui eſtoyt que l'amour qu'elle avoyt longuement portée à ung ſerviteur de ceans luy avoyt faict entreprendre ce beau miſtere pour chaſſer hors de la maiſon maiſtre & maiſtreſſe, afin que eulx deux qui en avoient toute la garde, euſſent

moien de faire grande chère. Ce qu'ilz faisoient quand ilz estoient tous seulz. Monseigneur de Grignaulx qui estoyt homme assez rude, commanda qu'ilz fussent batuz en sorte qu'il leur souvint à jamais de l'esperit; ce qui fut faict, & puis chassez dehors. Et par ce moien fut delivrée la maison du torment des esperitz qui deux ans durant y avoient joué leur rolle.

C'est chose esmerveillable, mes dames, de penser aux effectz de ce puissant dieu Amour qui ostant toute craincte aux femmes, leur aprenne à faire toute peyne aux hommes pour parvenir à leur intention. Mais autant que est vituperable l'intention de la chamberiere, le bon sens du maistre est louable qui sçavoyt très bien que l'esperit s'en va & ne retourne plus. — Vrayement, dist Geburon, Amour ne favorisa pas à ceste heure le varlet & la chamberiere; & confesse que le bon sens du maistre luy servyt beaucoup. — Toutesfois, dist Ennasuicte, la chamberiere vesquit long temps par sa finesse à son aise. — C'est ung aise bien malheureux, dist Oisille, quant il est fondé sur peché, & prent fin par honte & pugnition. — Il est vray, ma dame, dist Ennasuite, mais beaucoup de gens ont de la douleur & de la peyne pour vivre justement qui n'ont pas le sens d'avoir en leur vie tant de plaisir que ceulx icy. — Si suis je de ceste opinion, dist Oisille, qu'il n'y a nul parfaict plaisir si la con-

ſcience n'eſt en repos. — Comment, diſt Simontault, l'Italien veult maintenir que tant plus le peché eſt grand de tant plus il eſt plaiſant. — Vrayement celluy qui a inventé ce propos, diſt Oiſille, eſt luy meſmes vray diable; parquoy laiſſons le là & ſçachons à qui Saffredent donnera ſa voix. — A qui? diſt il. Il n'y a plus que Parlamente à tenir ſon ranc, mais quant il y en auroit un cent d'autres je luy donneray tousjours ma voix d'eſtre celle de qui nous debvons aprendre. — Or puiſque je ſuys pour mectre fin à la journée, diſt Parlamente, & que je vous promeiz hier de vous dire l'occaſion pourquoy le pere de Rolandine feyt faire le chaſteau où il la tint ſi longtemps priſonniere, je la vois doncques racompter.

QUARANTIESME NOUVELLE.

La ſeur du comte de Joſſebelin après avoir epouſé au deſceu de ſon frere un gentil homme qu'il feit tuer, combien qu'il ſe l'eut ſouvent ſouhaité pour beau frere s'il eut eſté de meſme maiſon qu'elle, en grand patience & auſterité de vie uſa le reſte de ſes jours en un ermitage.

Ce ſeigneur pere de Rolandine qui s'appelloyt le comte de Joſſebelin (1), eut pluſieurs ſeurs, dont les unes furent mariées bien richement, les autres religieuſes; & une qui demeura en ſa maiſon ſans eſtre maryée, plus belle ſans comparaiſon que toutes les autres, laquelle aymoit tant ſon frere que luy n'avoyt femme ny enfans qu'il preferaſt à elle. Auſſy fut demandée en mariage de beaucoup de bons lieux, mais de paour de l'eſloigner & par trop aymer ſon argent, n'y voulut jamais entendre; qui fut la cauſe dont elle paſſa grande partie de ſon aage ſans eſtre mariée, vivant très honeſtement en la maiſon de ſon frere, où il y avoyt ung jeune & beau gentil homme nourry dès ſon enfance en la dicte maiſon, lequel creut en ſa croiſſance tant en

(1) Éd. de 1558 : *Ce ſeigneur pere de Rolandine eut pluſieurs ſoeurs.* (Voir aux éclairciſſemens, note L.)

beaulté & vertu qu'il gouvernoit ſon maiſtre tout paiſiblement, tellement que quant il mandoyt quelque choſe à ſa ſeur eſtoyt tousjours par ceſtuy là. Et luy donna tant d'auctorité & de privaulté, l'envoyant ſoir & matin devers ſa ſeur, que à la longue frequentation s'engendra une grande amityé entre eulx. Mais craingnant le gentil homme ſa vie s'il offenſoyt ſon maiſtre, & la damoiſelle ſon honneur, ne prindrent en leur amityé autre contentement que de la parolle juſques ad ce que le ſeigneur de Joſſebelin (1) diſt ſouvent à ſa ſeur qu'il vouldroit qu'il luy euſt couſté beaucoup & que ce gentil homme euſt eſté de maiſon de meſme elle, car il n'avoyt jamais veu homme qu'il aymaſt tant pour ſon beau frere que luy. Il luy rediſt tant de foys ces propos que les ayans debatuz avecq le gentil homme, eſtimerent que s'ilz ſe marioyent enſemble on leur pardonneroit aiſement. Et amour qui croyt voluntiers ce qu'il veult, leur feit entendre qu'il ne leur en pourroit que bien venir; & ſur ceſte eſperance conclurent & perfeirent le mariage ſans que perſonne en ſceut rien que ung prebſtre & quelques femmes.

Et après avoir veſcu quelques années au plaiſir que homme & femme mariez peuvent prendre enſemble, comme l'un des plus beaux

(1) Éd. de 1558 : *juſques à ce que ce ſeigneur frere d'elle.*

couples qui fut en la chreſtienté & de la plus grande & parfaicte amityé, Fortune ennuyeuſe de veoir deux perſonnes ſi à leurs ayſes, ne les y voulut ſousfrir, mais leur ſuſcita ung ennemy qui eſpiant ceſte damoiſelle apperceut ſa grande felicité, ignorant toutesfoys le mariage. Et vint dire au ſeigneur de Joſſebelin que le gentil homme auquel il ſe fyoit tant alloyt trop ſouvent en la chambre de ſa ſeur, & aux heures où les hommes ne doibvent entrer. Ce qui ne fut creu pour la premiere foys, de la fiance qu'il avoyt à ſa ſeur & au gentil homme. Mais l'autre rechargea tant de fois, comme celluy qui aymoit l'honneur de la maiſon, qu'on y meiſt ung guet tel que les pauvres gens qui n'y penſoient en nul mal furent surprins : car ung ſoir que le ſeigneur de Joſſebelin fut adverty que le gentil homme eſtoit chez ſa ſeur, s'y en alla incontinant, & trouva les deux pauvres aveuglez d'amour couchez enſemble. Dont le deſpit luy oſta la parolle, & en oſtant ſon eſpée courut après le gentil homme pour le tuer. Mais luy qui eſtoit aiſé de ſa perſonne, s'enfuyt tout en chemiſe, & ne povant eſchapper par la porte ſe gecta par une feneſtre dedans ung jardin. La pauvre damoiſelle tout en chemiſe se gecta à genoulx devant ſon frere & luy diſt : Monſieur, ſaulvez la vie de mon mary, car je l'ay eſpouſé ; & s'il y a offenſe n'en pugniſſez que moy parce que ce qu'il en a faict a eſté à ma

requeſte. Le frere oultré de courroux, ne luy reſpond ſinon : Quant il ſeroyt voſtre mary cent mille foys, ſi le pugnyray je comme ung meſchant ſerviteur qui m'a trompé. En diſant cela, ſe miſt à la feneſtre & cria tout hault que l'on le tuaſt, ce qui fut promptement executé par ſon commandement & devant les oeilz de luy & de ſa ſeur. Laquelle voyant ce piteux ſpectacle au quel nulle priere n'avoyt ſceu remedier, parla à ſon frere comme une femme hors du ſens : Mon frere, je n'ay ne pere ne mere, & ſuys en tel aage que je me puis marier à ma volunté; j'ay choiſy celluy que maintesfoys vous m'avez dict que vouldriez que j'euſſe eſpouſé. Et pour avoir faict par voſtre conſeil ce que je puis ſelon la loy faire ſans vous, vous avez faict mourir l'homme du monde que vous avez le mieulx aymé. Or puisque ainſy eſt que ma priere ne l'a peu garantir de la mort, je vous ſuplie pour toute l'amityé que vous m'avez jamais porté me faire en ceſte meſme heure compaigne de ſa mort, comme j'ay eſté de toutes ſes fortunes. Par ce moien en ſatisfaiſant à votre cruelle & injuſte collere, vous mectrez en repos le corps & l'ame de celle qui ne veult ny ne peult vivre ſans luy. Le frere nonobſtant qu'il fuſt eſmeu juſques à perdre la raiſon, ſi eut il tant de pitié de ſa ſeur que ſans luy accorder ne nyer ſa requeſte, la laiſſa. Et après qu'il eut bien conſideré ce qu'il avoyt faict & entendu que

le gentil homme avoyt eſpouſé ſa ſeur, euſt bien voulu n'avoir poinct commis ung tel crime. Si eſt ce que la craincte qu'il eut que ſa ſeur en demandaſt juſtice ou vengeance, luy feit faire ung chaſteau au meillieu d'une foreſt, auquel il la meiſt; & defendit que aucun ne parlaſt à elle.

Après quelque temps, pour ſatisfaire à ſa conſcience, eſſaya de la regaingner & luy feyt parler de mariage, mais elle luy manda qu'il luy en avoit donné ung ſi mauvais desjuner qu'elle ne vouloit plus ſouper de telle viande; & qu'elle eſperoit vivre de telle ſorte qu'il ne ſeroit poinct l'homicide du ſecond mary; car à peyne penſeroit elle qu'il pardonnaſt à ung autre d'avoir faict ung ſi meſchant tour à l'homme du monde qu'il aymoyt le mieulx. Et que nonobſtant qu'elle fuſt foible & impuiſſante pour s'en venger, qu'elle eſperoyt en celluy qui eſtoyt vray juge & qui ne laiſſe mal aucun impugny, avecq l'amour du quel ſeul elle vouloyt user le demorant de ſa vie en ſon hermitage. Ce qu'elle feyt : car juſques à la mort elle n'en bougea, vivant en telle patience & auſterité que après ſa mort chacun y couroyt comme à une ſaincte. Et depuis qu'elle fut treſpaſſée, la maiſon de ſon frere alloyt tellement en ruyne que de ſix filz qu'il avoyt n'en demeura ung ſeul & morurent tous fort miſerablement; & à la fin l'heritage demoura, comme vous avez oy

en l'autre compte, à ſa fille Rolandine laquelle avoyt succedé à la priſon faicte pour ſa tante.

Je prie à Dieu, mes dames, que ceſt exemple vous ſoyt ſi profitable que nulle de vous ayt envye de ſoy marier, pour ſon plaiſir, ſans le conſentement de ceulx à qui on doibt porter obeiſſance; car mariage eſt ung eſtat de ſi longue durée qu'il ne doibt eſtre commencé legierement, ne ſans l'opinion de noz meilleurs amys & parens. Encores ne le peult on ſi bien faire qu'il n'y ayt pour le moins autant de peyne que de plaiſir. — En bonne foy, diſt Oiſille, quant il n'y auroyt poinct de Dieu ne loy pour aprendre les filles à eſtre ſaiges, ceſt exemple eſt ſuffiſant pour leur donner plus de reverence à leurs parens que de s'adreſſer à ſe marier à leur volunté. — Si eſt ce, ma dame, diſt Nomerfide, que qui a ung bon jour en l'an n'eſt pas toute ſa vie malheureux. Elle eut le plaiſir de voir & de parler longuement à celluy qu'elle aymoit plus qu'elle meſmes; & puis en eut la joiſſance par mariage, ſans ſcrupule de conſcience. J'eſtime ce contentement ſi grand qu'il me ſemble qu'il paſſe l'ennuy qu'elle porta. — Vous voulez doncques dire, diſt Saffredent, que les femmes ont plus de plaiſir de coucher avecq ung mary que de deſplaiſir de le veoir tuer devant leurs oeilz. — Ce n'eſt pas mon intention, diſt Nomerfide, car je parle-

rois contre l'experience que j'ay des femmes, mais je entends que ung plaifir non accouftumé, comme d'efpoufer l'homme du monde que l'on ayme le mieulx, doibt eftre plus grand que de le perdre par mort qui eft chofe commune. — Oy, dift Geburon, par mort naturelle, mais cefte cy eftoit trop cruelle, car je trouve bien eftrange, veu que le feigneur n'eftoit fon pere ny fon mary, mais feullement fon frere; & qu'elle eftoit en l'aage que les loix permectent aux filles d'eulx marier à leur volunté, comme il ofa exercer une telle cruaulté. — Je ne le trouve poinct eftrange, dift Hircan, car il ne tua pas fa feur qu'il aymoit tant & fur qui il n'avoit poinct de juftice, mais fe print au gentil homme lequel il avoyt nourry comme filz & aymé comme frère; & après l'avoir honoré & enrichi à fon fervice, pourchaffa le mariage de fa feur, chofe qui en rien ne luy apartenoit. — Auffy, dift Nomerfide, le plaifir n'eft pas commung ny accouftumé que une femme de fi grande maifon efpoufe ung gentil homme ferviteur par amour. Si la mort eft eftrange le plaifir auffy eft nouveau & d'autant plus grand qu'il a pour fon contraire l'oppinion de tous les faiges hommes, & pour fon ayde le contentement d'un cueur plain d'amour & le repos de l'ame, veu que Dieu n'y eft poinct offenfé. Et quant à la mort que vous dictes cruelle, il me femble que puifqu'elle eft ne-

ceſſaire que la plus briefve eſt la meilleure, car on ſçayct bien que ce paſſaige eſt indubitable; mais je tiens heureux ceulx qui ne demeurent poinct longuement aux faulxbourgs, & qui de la felicité qui ſe peut ſeulle nommer en ce monde felicité volent ſouldain à celle qui eſt eternelle. — Qu'appellez vous les faulxbourgs de la mort? diſt Simontault. — Ceulx qui ont beaucoup de tribulations en l'eſperit, reſpondit Nomerfide; ceulx auſſi qui ont eſté longuement malades & qui par extremité de douleur corporelle ou ſpirituelle ſont venuz à deſpriſer la mort & trouver ſon heure trop tardive; je dis que ceulx là ont paſſé par les faulxbourgs, & vous diront les hoſtelleries où ilz ont plus cryé que repoſé. Ceſte dame ne povoit faillir de perdre ſon mary par mort, mais elle a eſté exempte par la collere de ſon frere de veoir ſon mary longuement malade ou faſché. Et elle, convertiſſant l'ayſe qu'elle avoyt avecq luy au ſervice de Noſtre Seigneur, se povoyt dire bien heureuſe.—Ne faictes vous poinct cas de la honte qu'elle receut, diſt Longarine, & de ſa priſon? — J'eſtime, diſt Nomerfide, que la perſonne qui ayme parfaictement d'un amour joinct au commendement de ſon Dieu, ne congnoiſt honte ny deshonneur, ſinon quant elle default ou diminue de la perfection de ſon amour. Car la gloire de bien aymer ne congnoiſt nulle honte; & quant à la priſon de ſon corps, je

croy que pour la liberté de ſon cueur qui eſtoit joincte à Dieu & à ſon mary, ne la ſentoyt poinct, mais eſtimoit la ſolitude très grande liberté; car qui ne peult veoir ce qu'il ayme, n'a nul plus grand bien que d'y penſer inceſſamment; & la priſon n'eſt jamais eſtroicte où la penſée ſe peult pourmener à ſon ayſe.—Il n'eſt rien plus vray que ce que diſt Nomerſide, diſt Simontault, mais celluy qui par fureur feit ceſte ſeparation, ſe devoyt dire malheureux, car il offenſoyt Dieu, l'amour & l'honneur.—En bonne foy, diſt Geburon, je m'esbahys des differentes amours des femmes, & voy bien que celles qui ont plus d'amour ont plus de vertu, mais celles qui en ont moins, ſe voulans faindre vertueuſes, le diſſimullent.—Il eſt vray, diſt Parlamente, que le cueur honneſte envers Dieu & les hommes ayme plus fort que celluy qui eſt vitieux, & ne crainct poinct que l'on voye le fonds de ſon intention. — J'ay touſjours oy dire, diſt Simontault, que les hommes ne doibvent point eſtre reprins de pourchaſſer les femmes, car Dieu a mis au cueur de l'homme l'amour & la hardieſſe pour demander, & en celluy de la femme la craincte & la chaſteté pour refuſer. Si l'homme ayant uſé des puiſſances qui luy ſont données a eſté puny on luy faict tort.—Mais c'eſt grand cas, diſt Longarine, de l'avoir longuement loué à ſa ſeur; & me ſemble que ce ſoyt folye ou

cruaulté à celluy qui garde une fontaine de louer la beaulté de ſon eaue à ung qui languyt de ſoif en la regardant, & puis le tuer quant il en veult prendre. — Pour vray, diſt Parlamente, le frere fut occaſion d'alumer le feu par ſi doulſes parolles qu'il ne debvoit poinct eſtaindre à coups d'eſpées. — Je m'esbahys, diſt Saffredent, pourquoy l'on trouve mauvays que ung ſimple gentil homme, ne uſant d'autre force que de ſervice & non de ſuppoſitions, vienne à eſpouſer une femme de grande maiſon, veu que les ſaiges philoſophes tiennent que le moindre homme de tous vault myeulx que la plus grande & vertueuſe femme qui ſoyt. — Pour ce, diſt Dagoucin, que pour entretenir la choſe publicque en paix l'on ne regarde que les degrez des maiſons, les aages des perſonnes & les ordonnances des loix, ſans peſer l'amour & les vertuz des hommes, afin de ne confondre poinct la monarchye. Et de là vient que les mariages qui ſont faictz entre pareils, & ſelon le jugement des parens & des hommes, ſont bien ſouvent ſi differens de cueur, de complexions & de conditions, que en lieu de prendre ung eſtat pour mener à ſalut, ilz entrent aux faulxbourgs d'enfer. — Auſſi en a l'on bien veu, diſt Geburon, qui ſe ſont prins par amour, ayant les cueurs, les conditions & complexions ſemblables, ſans regarder à la difference des maiſons & de lignaige, qui n'ont pas laiſſé de s'en repentir;

car ceſte grande amityé indiſcrete tourne ſou vent à jalouſie & en fureur.—Il me ſemble, diſt Parlamente, que ne l'une ne l'autre n'eſt louable, mais que les perſonnes qui ſe ſubmectent à la volunté de Dieu ne regardent ny à la gloire ny à l'avarice ny à la volupté, mais pour ung amour vertueuſe & du conſentement des parens, deſirent de vivre en l'eſtat de mariage, comme Dieu & nature l'ordonnent. Et combien que nul eſtat n'eſt ſans tribulation, ſi ay je veu ceulx là vivre ſans repentance; & nous ne ſommes pas ſi malheureux en ceſte compaignie que nul de tous les mariez ne ſoyt de ce nombre là. Hircan, Geburon, Simontault & Saffredent jurerent qu'ilz s'eſtoient mariez en pareille intention & que jamais ilz ne s'en eſtoient repentiz; mais quoy qu'il en fuſt de la verité celles à qui il touchoit, en furent ſi contantes que ne povans oyr ung meilleur propos à leur gré, ſe leverent pour en aller randre graces à Dieu où les religieux eſtoient preſtz à dire Veſpres. Le ſervice finy s'en allerent ſouper non ſans pluſieurs propos de leurs mariages, qui dura encores tout du long du ſoir, racomptans les fortunes qu'ilz avoient eues durant le pourchas du mariage de leurs femmes. Mais parce que l'un rompoit la parolle de l'autre, l'on ne peut retenir les comptes tout du long, qui n'euſſent eſté moins plaiſans à eſcripre que ceulx qu'ilz diſoient dans le pré. Ilz y prindrent ſi grand

plaiſir & ſe amuſerent tant que l'heure de coucher fut plus toſt venue qu'ilz ne s'en apperceurent. La dame Oiſille departyt la compaignye qui s'alla coucher ſi joyeuſement que je penſe que ceulx qui eſtoient mariez ne dormirent pas plus longtemps que les aultres, racomptans leurs amitiez paſſées & demonſtrans la presente. Ainſy ſe paſſa doulcement la nuyct juſques au matin.

CINQUIESME JOURNÉE.

En la cinquieſme journée on deviſe de la vertu des filles & femmes qui ont eu leur honneur en plus grande recommandation que leur plaiſir, de celles auſſi qui ont fait le contraire, & de la ſimplicité de quelques autres.

PROLOGUE.

QUANT le matin fut venu, madame Oiſille leur prepara ung desjuner ſpirituel d'un ſi très bon gouſt qu'il eſtoyt ſuffiſant pour fortiffier le corps & l'eſperit; où toute la compaignie fut fort attentive en ſorte qu'il leur ſembloyt bien jamays n'avoir oy ſermon qui leur proffitaſt tant. Et quant ilz ouyrent ſonner le dernier coup de la meſſe s'alerent exercer à la contemplation des ſainctz propos qu'ilz avoient entenduz. Après la meſſe oïe & s'eſtre ung peu pourmenez, ſe meirent à table, promectans la journée preſente debvoir eſtre auſſi belle que nulle des paſſées. Et Saffredent leur diſt qu'il vouldroit que le pont demoraſt encores ung mois à faire, pour le plaiſir qu'il

prenoyt à la bonne chere qu'ilz faiſoient; mais l'abbé de ceans y faiſoyt faire bonne dilligence, car ce n'eſtoit pas ſa conſolation de vivre entre tant de gens de bien en la preſence deſquelz n'oſoyt faire venir ſes pelerines accouſtumées. Et quant ilz ſe furent repoſez quelque temps après diſné, retournerent à leur paſſe temps accouſtumé. Après que chacun eut prins ſon ſiege au pré, demanderent à Parlamente à qui elle donnoyt ſa voix. Il me ſemble, diſt elle, que Saffredent ſçaura bien commencer ceſte journée, car je luy voys le viſaige qui n'a poinct d'envye de nous faire pleurer. — Vous ſerez doncq bien cruelles, mes dames, diſt Saffredent, ſi vous n'avez pitié d'un cordelier dont je vous voys compter l'hiſtoire. Et encores que par celles que aucuns d'entre nous ont cy devant faictes des religieux, vous pourriez penſer que ſont cas advenus aux pauvres damoiſelles dont la facilité de l'execution a faict sans crainte commencer l'entreprinſe ; mais affin que vous congnoiſſiez que l'aveuglement de leur folle concupiſcence leur oſte toute craincte & prudente conſideration, je vous en compteray d'un qui advint en Flandres.

QUARANTE ET UNIESME NOUVELLE.

La nuyt de Noel, une damoyſelle ſe preſenta à un cordelier pour eſtre oye en confeſſion, le quel luy bailla une penitence ſi eſtrange que ne la voulant recevoir elle ſe leva de devant luy ſans abſolution; dont ſa maiſtreſſe avertie feit fouetter le cordelier en ſa cuyſine, puis le renvoya lié & garroté à ſon gardien.

L'ANNÉE que madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray de la part de l'Empereur ſon nepveu, pour traicter la paix entre luy & le Roy très creſtien, de la part duquel ſe trouva ſa mere madame Loïſe de Savoye; & eſtoyt en la compaignye de ladicte dame Marguerite la comteſſe d'Aiguemont qui emporta en ceſte compaignye le bruict d'eſtre la plus belle de toutes les Flamandes (1). Au retour de ceſte grande aſſemblée, s'en retourna la comteſſe d'Aiguemont en ſa maiſon, & le temps des adventz venu, envoya en ung couvent de cordeliers demander ung preſcheur ſuffiſant & homme de bien, tant pour preſcher que pour confeſſer elle & toute ſa maiſon. Le gardien ſercha le plus cru digne qu'il eut de faire tel office, pour les grands biens

(1) Voir aux éclairciſſements, note A.

qu'ilz recepvoient de la maiſon d'Aiguemont & de celle de Fiennes dont elle estoyt. Comme ceulx qui ſur tous autres religieux deſiroient gaingner la bonne eſtime & amityé des grandes maiſons envoyerent ung predicateur le plus apparent de leur couvent; lequel tout le long des adventz feit très bien ſon debvoir; & avoyt la conteſſe grand contentement de luy. La nuyct de Noël, que la conteſſe vouloit recepvoir ſon Createur, feyt venir ſon confeſſeur. Et après s'eſtre confeſſée en une chappelle bien fermée, afin que la confeſſion fuſt plus ſecrette, laiſſa le lieu à ſa dame d'honneur, laquelle après ſoy eſtre confeſſée envoya ſa fille paſſer par les mains de ce bon confeſſeur. Et après qu'elle eut tout dict ce qu'elle ſçavoyt, congneut le beau pere quelque choſe de ſon ſecret, qui luy donna envye & hardieſſe de luy bailler une penitence non accouſtumée. Et luy diſt : Ma fille, voz pechez ſont ſi grandz que pour y ſatisfaire je vous baille en penitence de porter ma corde sur voſtre chair toute nue. La fille qui ne luy vouloyt desobeyr luy diſt : Baillez la moy, mon pere, & je ne fauldray de la porter. Ma fille, diſt le beau pere, il ne ſeroyt pas bon de voſtre main, il fault que les myennes propres dont vous debvez avoir l'absolution la vous ayt premierement ſeincte, puis après vous ſerez abſoulte de tous voz pechez. La fille en pleurant reſpond qu'elle n'en feroit

rien. Comment, dist le confesseur, estes vous une hereticque qui refusez les penitences selon que Dieu & nostre mere saincte Eglise l'ont ordonné. Je use de la confession, dist la fille, comme l'Eglise le commande & veulx bien recepvoir l'absolution & faire la penitence, mais je ne veulx poinct que vous y mectiez les mains; car en ceste sorte je refuse vostre penitence. Par ainsy, dist le confesseur, ne vous puis je donner l'absolution. La damoiselle se leva de devant luy, ayant la conscience bien troublée, car elle estoyt si jeune qu'elle avoyt paour d'avoir failli au refuz qu'elle avoyt faict au beau pere (1). Quant ce vint après la messe, que la contesse d'Aiguemont reçut le *corpus Domini*, la dame d'honneur voulant aller après demanda à sa fille si elle estoyt preste. La fille en pleurant dist qu'elle n'estoyt poinct confessée. Et qu'avez vous tant faict avecq ce prescheur, dist la mère? Rien, dist la fille, car refusant la penitence qu'il m'a baillée, m'a refusé aussi l'absolution. La mere s'enquist saigement, & congneut l'estrange façon de penitence que le beau pere vouloit donner à sa fille; & après l'avoir faict confesser à ung aultre, receurent toutes ensemble. Et retour-

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *qu'elle avoit paour de faillir au refuz qu'elle avoit faict.* — Dans l'édition de 1558 : *qu'elle avoit peur de faillir par le reffus qu'elle avoit faict au beau pere.*

née la conteſſe de l'egliſe, la dame d'honneur luy feit la plaincte du preſcheur dont elle fut bien marrie & eſtonnée, veue la bonne oppinion qu'elle avoyt de luy. Mais ſon courroux ne la peult garder qu'elle ne riſt bien fort de la nouvelle penitence (1). Si eſt ce que le rire n'empeſcha pas auſſy qu'elle ne le feit prendre & battre en ſa cuiſine, où à force de verges il confeſſa la verité. Et après elle l'envoya piedz & mains liez à ſon gardien, le priant que une aultre fois il baillaſt commiſſion à plus gens de bien de preſcher la parolle de Dieu.

Regardez, mes dames, ſi en une maiſon ſi honnorable ilz n'ont poinct de paour de déclairer leurs follies, qu'ilz peuvent faire aux pauvres lieux où ordinairement ilz vont faire leurs queſtes, où les occaſions leur ſont preſentées ſi facilles que c'eſt miracle quant ils eſchappent ſans ſcandalle. Qui me faict vous prier, mes dames, de tourner voſtre mauvaiſe eſtime en compaſſion. Et penſez que celluy qui aveugle les cordeliers n'eſpargne pas les dames quant il le trouve à propos. — Vrayement, diſt Oiſille, voyla ung bien meſchant cordelier : eſtre religieux, preſtre & predicateur, & uſer de telle villenye, au jour de Noël, en l'egliſe & soubz le manteau de confeſſion, qui ſont toutes circonſtances qui ag-

(1) Ms. 7576² : *qu'elle n'eut bien envie de rire, vu la nouveleté de la penitence.*

gravent le peché! — Il ſemble à vous oyr parler, diſt Hircan, que les cordeliers doibvent eſtre anges ou plus ſaiges que les aultres (1)? Mais vous en avez tant oy d'exemples que vous les debvez penſer beaucoup pires; & il me ſemble que ceſtuy cy eſt bien à excuſer, ſe trouvant tout ſeul de nuyct enfermé avecq une belle fille. — Voyre, diſt Oiſille, mais c'eſtoyt la nuyct de Noël. — Et voyla qui augmente ſon excuſe, diſt Simontault, car tenant la place de Joſeph auprès d'une belle vierge, il voulloyt eſſayer à faire ung petit enfant pour jouer au vif le miſtere de la Nativité. — Vrayement, diſt Parlamente, s'il euſt penſé à Joſeph & à la vierge Marie, il n'eut pas eu la volunté ſi meſchante. Toutesfois c'eſtoyt ung homme de mauvais vouloir, veu

---

(1) Au lieu du paſſage hardi qui commence ainſi : *Il ſemble à vous oyr*, juſque *Vrayement, diſt Parlamente, s'il eut penſé à Joſeph.* — On lit ce qui ſuit dans l'édition de 1558 : *Comment, diſt Hircan, penſez vous que les Cordeliers ne ſoient pas hommes comme vous, & que principalement ceſtuy là ſe ſentant ſi proche de ceſte jeune damoiſelle, que la chair ne luy donnaſt pas quelque coup d'eſperon.* — Dans l'édition de 1559 de C. Gruget : *Comment, diſt Hircan, penſez vous que les Cordeliers ne ſoient pas hommes comme nous & excuſables & principalement ceſtuy là ſe ſentant ſeul de nuict avec une belle fille. — Vraiment, diſt Parlamente, s'il eut penſé à la Nativité de Jeſus Chriſt qui eſtoit repreſentée en ce jour là il n'eut pas eu la volonté ſi mechante. — Voire mais, diſt Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation avant que de venir à la Nativité.*

que pour ſi peu d'occaſion il faiſoyt une ſi meſchante entreprinſe. — Il me ſemble, diſt Oiſille, que la conteſſe en feyt ſi bonne punition que ſes compaignons y povoient prendre exemple. — Mais aſſavoir mon, diſt Nomerſide, ſi elle fit bien de ſcandaliſer ainſy ſon prochain; & s'il eut pas myeulx vallu qu'elle luy euſt remonſtré ſes faultes doulcement que de divulguer ainſy ſon prochain. — Je croy, diſt Geburon, que ce euſt eſté bien faict; car il eſt commandé de corriger notre prochain entre nous & luy avant que le dire à personne ny à l'egliſe. Auſſy depuis que ung homme eſt eshonté à grand peyne, jamais ſe peult il amender, parce que la honte retire autant de gens de peché que la conſcience — Je croy, diſt Parlamente, que envers chacun se doibt uſer le conſeil de l'Evangille ſinon envers ceulx qui la preſchent & font le contraire, car il ne fault poinct craindre à ſcandalizer ceulx qui ſcandalizent tout le monde. Et me ſemble que c'eſt grand merite de les faire congnoiſtre telz qu'ilz ſont, afin que nous ne prenons pas ung doublet pour ung bon rubis. Mais à qui donnera Saffredent ſa voix? — Puiſque vous le demandez, ce ſera à vous meſmes, diſt Saffredent, à qui nul d'entendement ne la doibt refuſer. — Or puiſque vous me la donnez, je vous en voys compter une dont je puis ſervir de tesmoing. Et j'ay toujours oy dire que tant plus la vertu eſt en ung subject debille & foi-

ble aſſailly de ſon très fort & puiſſant contraire, c'eſt à l'heure qu'elle eſt plus louable & ſe monſtre mieulx telle qu'elle eſt ; car ſi le fort ſe defend du fort ce n'eſt choſe eſmerveillable, mais ſi le foible en a victoire, il en a gloire de tout le monde. Pour congnoiſtre les perſonnes dont je veulx parler il me ſemble que je feroys tort à la vertu que j'ay veu cachée soubz ung ſi pauvre veſtement que nul n'en tenoyt compte, ſi je ne parlois de celle par laquelle ont eſté faictz des actes ſi honneſtes qui me contrainct le vous racompter.

QUARANTE DEUXIESME NOUVELLE.

Un jeune prince meit ſon affection en une fille de la quelle, combien qu'elle fut de bas & pauvre lieu, ne peut jamais obtenir ce qu'il en avoyt eſperé quelque pourſuite qu'il en feit. Par quoy le prince, commoiſſant ſa vertu & honneſteté, laiſſa ſon entrepriſe, l'eut toute ſa vie en bonne eſtime, & luy feit de grands biens, la maryant avec un ſien ſerviteur.

En une des meilleures villes de Touraine demouroyt ung ſeigneur de grande & bonne maiſon(1), lequel y avoyt eſté nourry. De ſa grande jeuneſſe, des perfections, graces, beaulté & grandes vertuz de ce jeune prince ne vous en diray aultre choſe ſinon que en ſon temps ne trouva jamays ſon pareil. Eſtant en l'aage de quinze ans, il prenoyt plus de plaiſir à courir & chaſſer que non pas regarder les belles dames. Un jour eſtant en une egliſe, regarda une jeune fille laquelle avoyt aultresfois en ſon enffance eſté nourrye au chaſteau où il demeuroyt. Et après la mort de ſa mere, ſon pere ſe remaria; par quoy elle ſe retira en Poictou avecq ſon frere. Ceſte fille qui avoyt nom Françoiſe, avoyt une seur ba-

(1) Voir aux éclairciſſements, note B.

ſtarde que ſon pere aymoit très fort; & la maria en ung ſommelier d'eſchanſſonnerye de ce jeune prince dont elle tint auſſi grand eſtat que nul de ſa maiſon. Le pere vint à morir & laiſſa pour le partage de Françoiſe ce qu'il tenoyt auprès de ceſte bonne ville, parquoy après qu'il fut mort elle ſe retira où eſtoit ſon bien. Et à cauſe qu'elle eſtoyt à marier & jeune de ſeize ans, ne ſe vouloyt tenir seulle en ſa maiſon, mais ſe miſt en penſion chez ſa ſeur la ſommeliere. Le jeune prince voiant ceſte fille aſſez belle pour une claire brune, & d'une grace qui paſſoit celle de ſon eſtat, car elle ſembloyt mieulx gentil femme ou princeſſe que bourgeoiſe, il la regarda longuement. Luy qui jamais encor n'avoyt aymé ſentyt en ſon cueur ung plaiſir non accouſtumé. Et quant il fut retourné en ſa chambre s'enquiſt de celle qu'il avoyt vue en l'egliſe, & recongneut que aultresfois en ſa jeuneſſe eſtoit elle allée au chaſteau jouer aux poupines avecq ſa ſeur, à laquelle il la feyt recongnoiſtre. Sa ſeur l'envoya querir & luy feit fort bonne chere, la priant de la venir ſouvent veoir. Ce qu'elle faiſoyt quant il y avoyt quelques nopces ou aſſemblée, où le jeune prince la voyoit tant voluntiers qu'il penſa à l'aymer bien fort. Et pour ce qu'il la congnoiſſoit de bas & pauvre lieu eſpera recouvrer facillement ce qu'il en demandoyt. Mais n'aiant moien de parler à elle luy envoya ung gentilhomme de ſa cham-

bre pour faire ſa praticque. Auquel elle, qui eſtoit ſaige, craingnant Dieu, diſt qu'elle ne croyoit pas que ſon maiſtre qui eſtoyt ſi beau & honneſte prince, ſe amuſaſt à regarder une choſe ſi layde qu'elle, veu que au chaſteau où il demeuroit, il en avoit de ſi belles qu'il ne falloit poinct en chercher par la ville, & qu'elle penſoit qu'il le diſoyt de luy meſmes ſans le commandement de ſon maiſtre. Quant le jeune prince entendit ceſte reſponſe, amour qui ſe attache plus fort où plus il trouve de reſiſtance, luy feit plus chauldement qu'il n'avoyt faict pourſuivre ſon entreprinſe. Et luy eſcripvit une lettre, la priant voulloir entierement croire ce que le gentil homme luy diſoyt. Elle qui ſçavoit très bien lire & eſcripre leut ſa lettre tout du long, à laquelle quelque priere que luy en feiſt le gentil homme n'y voulut jamais reſpondre, diſant qu'il n'appartenoit pas à ſi baſſe perſonne d'eſcripre à ung tel prince, mais qu'elle le ſupplioit ne la penſer ſi ſotte qu'elle eſtimaſt qu'il euſt une telle oppinion d'elle que de luy porter tant d'amityé; & auſſy que s'il penſoyt à cauſe de ſon pauvre eſtat la cuyder avoir à ſon plaiſir, il ſe trompoyt, car elle n'avoit le cueur moins honneſte que la plus grande princeſſe de la chreſtienté, & n'eſtimoit treſor au monde au pris de l'honneſteté & de la conſcience, le ſupliant ne la vouloir empeſcher de toute ſa vie garder ce treſor, car pour mourir

elle ne changeroit d'oppinion. Le jeune prince ne trouva pas ceſte reſponſe à ſon gré ; toutesfois l'en ayma il très fort & ne faillyt de faire mectre tousjours ſon ſiege à l'egliſe où elle alloyt à la meſſe; & durant le ſervice addreſſoit tousjours ſes oeilz à ceſt ymaige. Mais quant elle l'apperceut changea de lieu & alla en une aultre chapelle, non pour fuyr de le veoir, car elle n'euſt pas eſté creature raiſonnable ſi elle n'euſt pas prins plaiſir à le regarder, mais elle craingnoyt eſtre veue de luy, ne s'eſtimant digne d'en eſtre aymée par honneur ou par mariage, ne voulant auſſi d'autre part que ce fut par folie & plaiſir. Et quant elle veid que en quelque lieu de l'egliſe qu'elle ſe peult mettre, le prince ſe faiſoyt dire la meſſe tout auprès, ne voulut plus aller en ceſte egliſe là mais alloit tous les jours à la plus eſloignée qu'elle povoyt. Et quant quelques nopces alloient au chaſteau ne s'y vouloit plus retrouver, combien que la ſeur du prince l'envoyaſt querir ſouvent, s'excuſant sur quelque malladye. Le prince voïant qu'il ne povoyt parler à elle, s'ayda de ſon ſommelier & luy promiſt de grands biens s'il luy aydoit en ceſte affaire; ce que le ſommelier s'offrit voluntiers tant pour plaire à ſon maiſtre que pour le fruict qu'il en eſperoit. Et tous les jours comptoit au prince ce qu'elle diſoyt ou faiſoit, mais que ſurtout fuyoit les occaſions qui luy eſtoient poſſibles de le veoir. Si eſt ce que la

grande envye qu'il avoyt de parler à elle à ſon aiſe luy feit chercher ung expedient. C'eſt que ung jour il alla mener ses grandz chevaulx, dont il commençoit bien à ſçavoir le meſtier, en une grande place, de la ville devant la maiſon de ſon ſommelier où Françoiſe demeuroit. Et après avoir faict maintes courſes & ſaulx qu'elle povoyt bien veoir, ſe laiſſa tumber de ſon cheval dedans une grand fange ſi mollement qu'il ne ſe feyt poinct de mal, ſi eſt ce qu'il ſe plaingnit aſſez & demanda s'il y avoyt poinct de logis pour changer ſes habillemens. Chacun preſentoit ſa maiſon : mais quelcun diſt que celle du ſommelier eſtoit la plus prochaine & la plus honneſte ; auſſy fut elle choiſie ſur toutes. Il trouva la chambre bien accouſtrée & ſe deſpouilla en chemiſe, car tous ſes habillemens eſtoient ſouillez de la fange ; ſe meiſt dedans ung lict. Et quand il veid que chacun fut retiré pour aller querir ſes habillemens, excepté le gentil homme, appela ſon hoſte & ſon hoſteſſe & leur demanda où eſtoyt Françoiſe. Ilz eurent bien à faire à la trouver, car ſi toſt qu'elle avoyt veu ce jeune prince entrer en ſa maiſon s'en eſtoit allée cacher au plus ſecret lieu de leans. Toutesfois ſa ſeur la trouva, qui la pria ne craindre poinct venir parler à ung ſi honneſte & vertueux prince. Comment, ma ſeur, diſt Françoiſe, vous que je tiens ma mere, me vouldriez vous conſeiller d'aller parler à ung jeune ſeigneur

duquel vous ſçavez que je ne puis ignorer la volunté ? Mais ſa ſeur luy feit tant de remonſtrances & promeſſes de ne la laiſſer ſeulle qu'elle alla avecq elle, portant ung viſaige ſi paſle & desfaict qu'elle eſtoyt plus pour engendrer pitié que concupiſcence. Le jeune prince quant il la veid près de ſon lict, il la print par la main qu'elle avoyt froide & tremblante, & luy diſt : Françoiſe, m'eſtimez vous ſi mauvais homme, ſi eſtrange & cruel que je menge les femmes en les regardant? Pourquoy avez vous prins une ſi grande craincte de celluy qui ne cherche que voſtre honneur & advantaige? Vous ſçavez que en tous lieux qu'il m'a eſté poſſible, j'ay serché de vous veoir & parler à vous ; ce que je n'ay pu. Et pour me faire plus de deſpit avez fuy les lieux où j'avois accouſtumé de vous veoir à la meſſe, afin que en tout je n'euſſe non plus de contentement de la veue que j'avois de la parolle. Mais tout cela ne vous a de rien servy, car je n'ay ceſſé que je ne ſoye venu icy par les moïens que vous avez peu veoir ; & me ſuys mis au hazard de me rompre le col, me laiſſant tumber voluntairement pour avoir le contentement de parler à vous à mon aiſe. Parquoy je vous prie, Françoise, puiſque j'ay acquis ce loiſir icy avecq ung ſi grand la beur qu'il ne ſoyt poinct inutille, & que je puiſſe par ma grande amour gaingner la voſtre. Et quant il eut long temps actendu ſa reſponſe,

& veu qu'elle avoit les larmes aux oeilz, & la veue contre terre, la tirant à luy le plus qu'il luy fust possible, la cuyda embrasser & baiser. Mais elle luy dist : Non Monseigneur, non, ce que vous cherchez ne se peult faire, car combien que je soye ung ver de terre au pris de vous, j'ay mon honneur si cher que j'aymeroys mieulx mourir que de l'avoir diminué, pour quelque plaisir que ce soyt en ce monde. Et la craincte que j'ay de ceulx qui vous ont veu venir ceans se doubtans de ceste verité, me donne la paour & tremblement que j'ay. Et puis qu'il vous plaist de me faire cest honneur de parler à moy, vous me pardonnerez aussy si je vous respond selon que mon honneur me le commande. Je ne suis point si sotte, Monseigneur, ne si aveuglée que je ne voie & congnoisse bien la beaulté & graces que Dieu a mises en vous ; & que je ne tienne la plus heureuse du monde celle qui possedera le corps & l'amour d'un tel prince. Mais de quoy me sert tout cela puisque ce n'est pour moy ne pour femme de ma sorte ; & que seullement le desirer seroyt à moy parfaicte folye? Quelle raison puis je estimer qui vous faict adresser à moy, sinon que les dames de vostre maison, lesquelles vous aymez si la beaulté & la grace est aymée de vous, sont si vertueuses que vous n'osez leur demander ne esperer avoir d'elles ce que la petitesse de mon estat vous faict esperer

avoir de moy? Et ſuis ſeure que quant de telles perſonnes que moy auriez ce que demandez, ce ſeroyt ung moïen pour entretenir voſtre maiſtreſſe deux heures davantaige, en luy comptant voz victoires au dommaige des plus foibles. Mais il vous plaira, Monſeigneur, penſer que je ne ſuis de ceſte condition. J'ay eſté nourrye en voſtre maiſon, où j'ay aprins que c'eſt d'aymer; mon pere & ma mere ont eſté voz bons ſerviteurs. Parquoy il vous plaira, puiſque Dieu ne m'a faict princeſſe pour vous eſpouſer, ne d'eſtat pour eſtre tenue à maiſtreſſe & amye, ne me vouloir mectre en rang des pauvres malheureuſes, veu que je vous deſire & eſtime celluy des plus heureux princes de la chreſtienté. Et ſi pour voſtre paſſe temps vous voulez des femmes de mon eſtat vous en trouverez aſſez en ceſte ville de plus belles que moy sans comparaiſon qui ne vous donneront la peyne de les prier tant. Arreſtez vous doncques à celles à qui vous ferez plaiſir en acheptant leur honneur, & ne travaillez plus celle qui vous ayme plus que ſoy meſmes. Car s'il falloit que voſtre vie ou la myenne fuſt aujourdhuy demandée de Dieu, je me tiendroys bien heureuſe d'oſſrir la myenne pour ſaulver la voſtre, car ce n'eſt faulte d'amour qui me faict fuyr voſtre preſence, mais c'eſt plus toſt pour en avoir trop à voſtre conſcience & à la myenne : car j'ay mon honneur plus cher que

ma vie. Je demeureray s'il vous plaiſt, Monſeigneur, en voſtre bonne grace, & prieray toute ma vie Dieu pour voſtre proſperité & ſanté. Il eſt bien vray que ceſt honneur que vous me faictes me fera entre les gens de ma ſorte mieulx eſtimer, car qui eſt l'homme de mon eſtat après vous avoir veu que je daignaſſe regarder? Par ainſy demeurera mon cueur en liberté ſynon de l'obligation où je veulx à jamais eſtre de prier Dieu pour vous, car aultre ſervice ne vous puis je jamais faire. Le jeune prince voïant ceſte honneſte reſponſe, combien qu'elle ne fuſt ſelon ſon deſir ſi ne la povoyt moins eſtimer qu'elle eſtoit. Il feyt ce qu'il luy fut poſſible pour luy faire croire qu'il n'aymeroit jamais femme qu'elle, mais elle eſtoyt ſi ſaige que une choſe ſi deſraiſonnable ne povoit entrer en ſon entendement. Et durant ces propos, combien que ſouvent on diſt que ſes habillemens eſtoient venuz du chaſteau, avoyt tant de plaiſir & d'aiſe qu'il feyt dire qu'il dormoyt juſques ad ce que l'heure du ſouppé fut venue, où il n'oſoit faillir à ſa mère qui eſtoit une des plus ſaiges dames du monde. Ainſy s'en alla le jeune homme de la maiſon de ſon ſommelier, eſtimant plus que jamais l'honneſteté de ceſte fille. Il en parloyt ſouvent au gentil homme qui couchoyt en ſa chambre lequel penſant que argent faiſoyt plus que amour luy conſeilla de faire offrir à ceſte fille quelque hon-

neſte ſomme pour ſe condeſcendre à ſon voulloir. Le jeune prince, duquel la mere eſtoyt le treſorier, n'avoyt que peu d'argent pour ſes menuz plaiſirs qu'il print avecq tout ce qu'il peut empruncter, & ſe trouva la ſomme de cinq cens eſcuz qu'il envoia à ceſte fille par le gentil homme, la priant de vouloir changer d'opinion. Mais quant elle veid le preſent diſt au gentil homme : Je vous prie, dictes à Monſeigneur que j'ay le cueur ſi bon & ſi honneſte que s'il falloyt obeyr ad ce qu'il me commande la beaulté & les graces qui ſont en luy m'auroient desja vaincue; mais là où ilz n'ont eu puiſſance contre mon honneur tout l'argent du monde n'y en ſçauroit avoir, lequel vous luy ramporterez, car j'ayme mieulx l'honneſte pauvreté que tous les biens qu'on ſçauroit deſirer. Le gentil homme voïant ceſte rudeſſe penſa qu'il la falloyt avoir par cruaulté; & vinct à la menaſſer de l'auctorité & puiſſance de ſon maiſtre. Mais elle en riant luy diſt : Faictes paour de luy à celles qui ne le congnoiſſent poinct, car je ſçay bien qu'il eſt ſi ſaige & ſi vertueux que telz propos ne viennent de luy; & ſuys ſeure qu'il vous deſadvouera quant vous les compterez. Mais quant il ſeroyt ainſi que vous le dictes il n'y a torment ne mort qui me ſceut faire changer d'opinion; car comme je vous ay dict puis qu'amour n'a tourné mon cueur tous les maulx ne tous les biens que l'on ſçauroit

donner à une perſonne ne me ſçauroient deſtourner d'un pas du propos où je ſuis. Ce gentil homme qui avoit promis à ſon maiſtre de la luy gaigner, luy porta ceſte reſponſe avecq ung merveilleux deſpit & le perſuada à pourſuyvre par tous moïens poſſibles, luy diſant que ce n'eſtoit poinct ſon honneur de n'avoir ſceu gaingner une telle femme. Le jeune prince qui ne voulloyt point uſer d'autres moïens que ceulx que l'honneſteté commande, & craingnant auſſy que s'il en eſtoyt quelque bruict & que ſa mere le ſceut, elle auroyt occaſion de s'en courroucer bien fort, n'oſoyt rien entreprendre juſques ad ce que ſon gentil homme luy bailla ung moïen ſi aiſé qu'il penſoyt desja le tenir. Et pour l'executer parleroyt au ſommelier lequel deliberé de ſervir ſon maiſtre en quelque façon que ce fut, pria ung jour ſa femme & ſa belle ſeur d'aller viſiter leurs vendanges en une maiſon qu'il avoyt auprès de la foreſt; ce qu'elles luy promirent. Quant le jour fut venu, il le feit ſçavoir au jeune prince lequel ſe delibera d'y aller tout ſeul avecq ce gentil homme; & feit tenir ſa mulle prete ſecretement pour partir quant il en feroyt heure. Mais Dieu voulut que ce jour là ſa mere accouſtroit ung cabinet le plus beau du monde; & pour luy ayder avoyt avecq elle tous ſes enfans. Et là s'amuſa ce jeune prince juſques ad ce que l'heure promiſe fut paſſée. Si ne tint il à ſon

ſommelier lequel avoyt mené ſa ſeur en ſa maiſon en crouppe derriere luy ; & feit faire la mallade à ſa femme en ſorte que ainſi qu'ilz eſtoient à cheval luy vint dire qu'elle n'y ſçauroit aller. Et quant il veid que l'heure tardoit que le prince debvoit venir, diſt à ſa belle ſeur : Je croy bien que nous povons retourner à la ville. Et qui nous en garde? diſt Françoiſe. C'eſt, ce diſt le ſommelier, que j'atendoys icy Monſeigneur qui m'avoyt promis de venir. Quant ſa ſeur entendit ceſte meſchanceté, luy diſt : Ne l'attendez poinct, mon frere, car je ſçay bien que pour aujourdhuy il ne viendra poinct. Le frere la creut & la ramena. Et quant elle fut en la maiſon, monſtra ſa colere extreme en diſant à ſon beau frere qu'il eſtoit le varlet du diable qu'il faiſoyt plus qu'on ne luy commandoyt. Car elle eſtoit aſſeurée que c'eſtoyt de ſon invention & du gentil homme, & non du jeune prince duquel il aymoit mieulx gaingner de l'argent en le confortant en ſes follies que de faire office de bon ſerviteur; mais que puis qu'elle le congnoiſſoyt tel, elle ne demeureroit jamais en ſa maiſon. Et ſur ce elle envoïa querir ſon frere pour la mener en ſon pays & ſe deſlogea incontinent d'avecq ſa ſeur. Le ſommelier aiant failly à ſon entreprinſe s'en alla au chaſteau pour entendre à quoi il tenoyt que le jeune prince n'eſtoit venu; & ne fut gueres là qu'il ne le trouvaſt ſur ſa mulle tout ſeul

avecq le gentil homme en qui il ſe fyoit & luy demanda : Et puis eſt elle encores là? Il luy compta tout ce qu'il avoyt faict. Le jeune prince fut bien marry d'avoir failly à ſa deliberation qu'il eſtimoit eſtre le moïen dernier & extreme qu'il povoyt prendre là. Et voïant qu'il n'y avoyt plus de remede la chercha tant qu'il la trouva en une compaignye où elle ne povoyt fuyr, qui ſe courroucea fort à elle des rigueurs qu'elle luy tenoyt & de ce qu'elle vouloyt laiſſer la compaignye de ſon frere; laquelle luy diſt qu'elle n'en avoyt jamais trouvé une pire ne plus dangereuſe pour elle; & qu'il eſtoyt bien tenu à ſon ſommelier veu qu'il ne le ſervoyt ſeullement du corps & des biens mais auſſi de l'ame & de la conſcience. Quant le prince congnut qu'il n'y avoyt aultre remede delibera de ne l'en preſcher plus & l'eut toute ſa vie en bonne eſtime. Ung ſerviteur du dict prince voïant l'honneſteté de ceſte fille, la voulut eſpouſer, à quoy jamais ne ſe voulut accorder ſans le commandement & congé du jeune prince auquel elle avoyt mis toute ſon affection; ce qu'elle luy feit entendre. Et par ſon bon vouloir fut faict le mariage où elle a veſcu toute ſa vie en bonne reputation. Et luy a fait le jeune prince beaucoup de grans biens (1).

---

(1) Ms. 7576². Cette phraſe manquait dans le manuſcrit que nous ſuivons.

Que dirons nous icy, mes dames? Avons nous le cueur ſi bas que nous facions noz ſerviteurs noz maiſtres, veu que ceſte cy n'a ſceu eſtre vaincue ne d'amour ne de torment. Je vous prie que à ſon exemple nous demorions victorieuſes de nous meſmes, car c'eſt la plus louable victoire que nous puiſſions avoir. — Je ne voy que ung mal, diſt Oiſille, que les actes vertueux de ceſte fille n'ont eſté du temps des hiſtoriens, car ceulx qui ont tant loué leur Lucreſſe l'euſſent laiſſé au bout de la plume pour eſcripre bien au long les vertuz de ceſte cy. — Pour ce que je les trouve ſi grandes que je ne les pourrois croyre, ſans le grand ſerment que nous avons faict de dire verité, telle que vous la peignez, diſt Hircan, car vous avez veu aſſez de mallades deſgouttez de laiſſer les bonnes & ſalutaires viandes pour manger les mauvaiſes & dommageables. Auſſy peult eſtre que ceſte fille avoyt quelque gentil homme comme elle qui luy faiſoyt deſpriſer toute nobleſſe. Mais Parlamente reſpondit à ce mot que la vie & la fin de ceſte fille monſtroient que jamais n'avoyt eu oppinion à homme vivant que à celluy qu'elle aymoit plus que ſa vie mais non pas plus que ſon honneur.— Oſtez ceſte opinion de voſtre fantaiſye, diſt Saffredent, & entendez d'où eſt venu ce terme d'honneur quant aux femmes, car peult eſtre que celles qui en parlent tant ne ſçavent pas l'invention de ce nom. Sçachez

que au commencement que la malice n'eſtoit trop grande entre les hommes, l'amour y eſtoyt ſi naifve & forte que nulle diſſimullation n'y avoit lieu. Et eſtoit plus loué celluy qui plus parfaictement aymoyt. Mais quant l'avarice & le peché vindrent ſaiſir le cueur & l'honneur, ilz en chaſſerent dehors Dieu & l'amour; & en leur lieu prindrent amour d'eulx meſmes hypocriſie & fiction. Et voïant les dames nourir en leur cueur ceſte vertu de vraye amour & que le nom d'ypocriſye eſtoit tant odieux entre les hommes luy donnerent le ſurnom d'honneur, tellement que celles qui ne povoient avoir en elles ceſte honnorable amour diſoient que l'honneur le leur deſfendoit, & en ont faict une ſi cruelle loy que meſmes celles qui ayment parfaictement diſſimullent eſtimant vertu eſtre vice; mais celles qui ſont de bon entendement & de ſain jugement ne tumbent jamais en telles erreurs, car ilz congnoiſſent la difference des tenebres & de lumiere; & que leur vray honneur giſt à monſtrer la pudicité du cueur qui ne doibt vivre que d'amour & non poinct ſe honorer du vice de diſſimullation. — Toutesfois, diſt Dagoucin, on dit que l'amour la plus ſecrete eſt la plus louable.—Ouy ſecrete, diſt Simontault, aux oeilz de ceulx qui en pourroient mal juger, mais claire & congneue au moins aux deux perſonnes à qui elles touchent — Je l'entendz ainſy, diſt Dagoucin, encores vaul-

droit elle mieulx d'eſtre ignorée d'un coſté que entendue d'un tiers & je croy que ceſte femme là aymoit d'autant plus fort qu'elle ne le declaroit poinct. — Quoy qu'il y ayt, diſt Longarine, il fault eſtimer la vertu dont la plus grande eſt à vaincre ſon cueur. Et voiant les occaſions que ceste fille avoyt d'oblier ſa conſcience & ſon honneur, & la vertu qu'elle eut de vaincre ſon cueur & ſa volunté & celluy qu'elle aymoit plus qu'elle meſmes, avecq toutes les occaſions & moyens qu'elle en avoyt, je dictz qu'elle ſe povoyt nommer la forte femme. Puis que vous eſtimez la grandeur de la vertu par la mortiſication de ſoy meſmes je dictz que ce ſeigneur eſtoyt plus louable qu'elle, veu l'amour qu'il luy portoyt, la puiſſance, occaſion & moïen qu'il en avoyt ; & toutesfoys ne voulut poinct offenſer la reigle de vraie amityé qui eſgalle le prince & le pauvre, mais uſa des moïens que l'honneſteté permect. — Il y en a beaucoup, diſt Hircan, qui n'euſſent pas faict ainſy. — De tant plus eſt il à eſtimer, diſt Longarine, qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal & ne le faict poinct ceſtuy là eſt bien heureux. — A ce propos, diſt Geburon, vous me faictes ſouvenir d'une qui avoyt plus de crainĉte d'offenſer les oeilz des hommes qu'elle n'avoyt Dieu, ſon honneur ne l'amour. — Or je vous prie, diſt Parlamente, que vous nous la comptiez & je vous

donne ma voix. — Il y a, dist Geburon, des personnes qui n'ont poinct de Dieu; ou s'ilz en croyent quelcun, l'estiment quelque chose si loing d'eulx qui ne peult veoir ny entendre les mauvaises oeuvres qu'ilz font; & encores qu'ilz les voient pensent qu'il soyt nonchaillant qu'il ne les pugnisse poinct comme ne se soucyant des choses de ça bas. Et de cette opinion mesmes estoit une damoiselle de laquelle pour l'honneur de la race je changeray le nom, & la nommeray Jambicque (1). Elle disoit souvent que la personne qui n'avoyt à faire que de Dieu estoit bien heureuse si au demeurant elle povoyt bien conserver son honneur devant les hommes. Mais vous verrez, mes dames, que sa prudence ne son hypocrisie ne l'a pas garantye que son secret n'ayt esté revellé, comme vous verrez par son histoire où la verité sera dicte tout du long, hors mis les noms des personnes & des lieux qui seront changez.

(1) Éd. de 1558 : *& la nommeray Camille.*

QUARANTE TROISIESME NOUVELLE.

Jambicque preferant la gloire du monde à ſa conſcience ſe voulut faire devant les hommes autre qu'elle n'eſtoit; mais ſon amy & ſerviteur, decouvrant ſon hypocriſye par le moyen d'un petit trait de craye, revela à un chacun la malice qu'elle metoit ſi grand peine de cacher.

En ung très beau chaſteau demoroit une grande princeſſe & de grande auctorité; & avoyt en ſa compaignye une damoiſelle nommée Jambicque (1) fort audaticuſe, de laquelle la maiſtreſſe eſtoit ſi fort abuſée qu'elle ne faiſoyt rien que par ſon conſeil, l'eſtimant la plus ſaige & vertueuſe damoiſelle qui fut poinct de ſon temps. Ceſte Jambicque reprouvoyt tant la folle amour que quant elle voyoit quelque gentil homme amoureux de l'une de ſes compaignes elle les reprenoit fort aigrement & en faiſoyt ſi mauvais rapport à ſa maiſtreſſe que ſouvent elle les faiſoyt tanſer; dont elle eſtoyt beaucoup plus craincte que aymée de toute la compaignye. Et quant à elle jamais ne parloyt à homme ſinon tout hault & avecq une grande audace, tellement

(1) Ms. 7576[2] : *nommée Camele.* — Éd. de 1558 : *nommée Camille.* (Voir aux éclairciſſements, note C.)

qu'elle avoyt le bruict d'eſtre ennemye mortelle de tout amour, combien que le contraire eſtoyt en ſon cueur (1). Car il y avoyt ung gentil homme au ſervice de ſa maiſtreſſe dont elle eſtoyt ſi fort prinſe qu'elle n'en povoyt plus porter. Si eſt ce que l'amour qu'elle avoyt à ſa gloire & reputation la faiſoyt en tout diſſimuller ſon affection. Mais après avoir porté ceſte paſſion bien ung an, ne ſe voulant ſoulaiger, comme les aultres qui ayment, par le regard & la parolle, bruſloyt ſi fort en ſon cueur qu'elle vint chercher le dernier remede. Et pour concluſion adviſa qu'il valloyt mieulx (2) ſatisfaire à ſon deſir & qu'il n'y euſt que Dieu ſeul qui congneut ſon cueur que de le dire à ung homme qui le povoyt reveler quelque fois.

Après ceſte concluſion prinſe, ung jour jour qu'elle eſtoyt en la chambre de ſa maiſtreſſe regardant ſur une terraſſe, veit pourmener celluy qu'elle aymoit tant; & après l'avoir regardé ſi longuement que le jour qui ſe couchoyt en emportoyt avec luy la veue, elle appella ung petit paige qu'elle avoyt, & en luy monſtrant le gentil homme, luy diſt : Voyez vous bien ceſtuy là qui a ce pourpoint

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons & l'édition de 1558 portait : *combien qu'elle eſtoit contraire à ſon cueur.*

(2) Ms. 7576² : *& print concluſion qu'il valoit mieus, &c.*

de ſatin cramoiſy, & ceſte robbe fourrée de loups cerviers? Allez luy dire qu'il y a quelcun de ſes amys qui veult parler à luy en la gallerie du jardin de ceans. Et ainſy que le paige y alla, elle paſſa par la garderobbe de ſa maiſtreſſe, & s'en alla en ceſte gallerie, ayant mis ſa cornette baſſe & ſon touret de nez. Quant le gentil homme fut arrivé où elle eſtoyt, elle va incontinant fermer les deux portes par où on povoyt venir ſur eulx, & ſans oſter ſon touret de nez, en l'embraſſant bien fort, luy va dire le plus bas qu'il luy fut poſſible : Il y a long temps, mon amy, que l'amour que je vous porte m'a faict deſirer de trouver lieu & occaſion de vous povoir veoir; mais la craincte de mon honneur a eſté pour un temps ſi forte, qu'elle m'a contraincte malgré ma volunté de diſſimuller ceſte paſſion. Mais en la fin la force d'amour a vaincu la craincte : & par la congnoiſſance que j'ay de voſtre honneſteté, ſi vous me voulez promectre de m'aymer & de jamais n'en parler à perſonne, ne vous vouloir enquerir de moy qui je ſuys, je vous aſſeureray bien que je vous feray loyalle & bonne amye, & que jamais je n'aymeray autre que vous. Mais j'aymerois mieux morir que vous ſceuſſiez qui je ſuys. Le gentil homme luy promiſt ce qu'elle demandoyt, qui la rendit très facille à luy rendre la pareille, c'eſt de ne luy refuſer choſe qu'il voulſiſt prendre. L'heure eſtoyt

de cinq & ſix en yver, qui entierement luy oſtoit la veue d'elle, en touchant ſes habillemens, trouva qu'ilz eſtoient de veloux qui en ce temps là ne ſe portoit à tous les jours ſinon par les femmes de grande maiſon & d'auctorité. En touchant ce qui eſtoyt deſſoubz autant qu'il en povoyt prendre jugement par la main, ne trouva rien qui ne fuſt en très bon eſtat, nect & en bon poinct. Si miſt peine de luy faire la meilleure chere qu'il luy fuſt poſſible. De ſon coſté elle n'en feit moins. Et congneut bien le gentil homme qu'elle eſtoit mariée.

Elle s'en voulut retourner incontinant de là où elle eſtoyt venue, mais le gentil homme luy diſt : J'eſtime beaucouple bien que ſans merite vous m'avez donné, mais j'eſtimeray plus celluy que j'auray de vous à ma requeſte. Je me tiens ſi ſatisfaict d'une telle grace que je vous ſupplye me dire ſi je ne doibtz pas eſperer encores ung bien ſemblable ; & en quelle ſorte il vous plaira que j'en uſe, car veu que je ne vous puys congnoiſtre je ne ſçay comment le pourchaſſer. Ne vous ſoulciez, diſt la dame, mais aſſeurez vous que tous les ſoirs, avant le ſouper de ma maiſtreſſe, je ne fauldray de vous envoïer querir : mais que à l'heure vous ſoïez ſur la terrace où vous eſtiez tantoſt. Je vous manderay ſeullement qu'il vous ſouvienne de ce que vous avez promis : par cela entendez vous que je vous attendz en ceſte gallerie. Mais ſi vous oyez parler d'aller

à la viande vous pourrez bien pour ce jour vous retirer ou venir en la chambre de noſtre maiſtreſſe. Et ſur tout je vous prie ne chercher jamais de me congnoiſtre ſi vous ne voulez la ſeparation de noſtre amityé. La damoiſelle & le gentil homme ſe retirerent tous deux, chacun en leur lieu. Et continuerent longuement ceſte vie ſans ce qu'il s'apperceut jamays qui elle eſtoyt dont il entra en une grande fantaiſye penſant en luy meſme qui ſe povoit eſtre; car il ne penſoyt poinct qu'il y eut femme au monde qui ne voullut eſtre vue & aymée. Et ſe doubta que ce fut quelque maling eſperit, ayant oy dire à quelque ſot preſcheur que qui auroit veu le diable au viſaige l'on ne aymeroit jamais (1). En ceſte doubte là ſe delibera de ſçavoir qui eſtoyt ceſte là qui luy faiſoyt ſi bonne chere; & une aultrefoys qu'elle le manda porta avecq luy de la craye, dont en l'embraſſant luy en feyt une marque sur l'eſpaulle par derriere, ſans qu'elle s'en apperceut; & incontinant qu'elle fut partye s'en alla haſtivement le gentil homme en la chambre de ſa maiſtreſſe & ſe tint auprès de la porte pour regarder le derriere des eſpaules de celles qui y entroient. Entre aultres veit entrer ceſte Jambicque avecq une telle audace qu'il craingnoyt de la regarder comme les aultres ſe

(1) Ms. 7576² : *que qui auroit vu le diable au viſage ne l'aimeroit jamais.*

tenant très aſſeuré que ce ne povoyt elle eſtre. Mais ainſy qu'elle ſe tournoyt adviſa ſa craye blanche, dont il fut ſi eſtonné qu'à peyne povoyt il croyre ce qu'il voyoit. Toutesfoys ayant bien regardé ſa taille qui eſtoit ſemblable à celle qu'il touchoit, les façons de ſon viſage qui au toucher ſe peuvent congnoiſtre, congneut certainement que c'eſtoyt elle; dont il fut très aiſe de veoir que une femme qui jamais n'avoit eu le bruict d'avoir ſerviteur, mais avoit tant refuſé d'honneſtes gentilz hommes, s'eſtoyt arreſtée à luy ſeul. Amour qui n'eſt jamays en ung eſtat, ne peult endurer qu'il veſquit longuement en ce repos; & le meiſt en telle gloire & eſperance qu'il ſe delibera de faire congnoiſtre ſon amour, penſant que quant elle ſeroyt congneue elle auroyt occaſion d'augmenter. Et ung jour que ceſte grande dame alloyt au jardin, la damoiſelle Jambicque s'en alla pourmener en une aultre allée. Le gentil homme la voïant ſeulle, s'advancea pour l'entretenir, & faingnant ne l'avoir poinct veue ailleurs, luy diſt : Madamoiſelle, il y a long temps que je vous porte une affection ſur mon cueur laquelle pour paour de vous deſplaire ne vous ay oſé reveller; dont je ſuis ſi mal que je ne puis plus porter ceſte peyne ſans morir, car je ne croy pas que jamais homme vous ſceut tant aymer que je faitz. La damoiſelle Jambicque ne le laiſſa pas achever ſon propos, mais luy diſt avecq

une très grande collere : Avez vous jamais oy dire ne veu que j'aye eu amy ne ſerviteur? Je ſuis ſeure que non & m'esbahys dont vous vient ceſte hardieſſe de tenir telz propos à une femme de bien comme moy, car vous m'avez aſſez hantée ceans pour congnoiſtre que jamais je n'aymeray autre que mon mary; & pour ce gardez vous de plus continuer ces propoz. Le gentil homme voyant une ſi grande fiction ne ſe peut tenir de ſe prendre à rire & de luy dire : Madame, vous ne m'eſtes pas tousjours ſi rigoureuſe que maintenant; de quoy vous ſert de uſer envers moy de telle diſſimullation? Ne vault il pas mieulx avoir une amitié parfaicte que imparfaicte? Jambicque luy reſpondit : Je n'ay amityé à vous parfaicte ne imparfaicte ſinon comme aux autres ſerviteurs de ma maiſtreſſe; mais ſi vous continuez les propoz que vous m'avez tenu je pourray bien avoir telle hayne qu'elle vous nuyra (1). Le gentil homme pourſuivyt encores ſon propos & luy diſt : Et où eſt la bonne chere que vous me faictes quant je ne vous puys veoir? Pourquoy m'en privez vous maintenant, que le jour me monſtre voſtre beaulté accompaignée d'une parfaicte & bonne grace? Jambicque faiſant un grand ſigne de la croix, luy diſt : Vous avez perdu voſtre entendement, ou vous eſtes le

(1) Ms. 7576 & éd. de 1558 : *qu'elle vous cuira.*

plus grand menteur du monde, car jamais en ma vie je ne penſay vous avoir faict meilleure ne pire chere que je vous faictz; & vous prye de me dire comme vous l'entendez. Alors le pauvre gentil homme penſant la gaingner davantage, luy alla compter le lieu où il l'avoyt veue & la marque de la craie qu'il avoyt faicte pour la congnoiſtre; dont elle fut ſi oultrée de collere qu'elle luy diſt qu'il eſtoyt le plus meſchant homme, qu'il avoit controuvé contre elle une menſonge ſi villaine qu'elle mectroyt peyne de l'en faire repentir. Luy qui ſçavoit le credit qu'elle avoyt envers ſa maiſtreſſe, la voulut appaiſer, mais il ne fut poſſible : car en le laiſſant là furieuſement, s'en alla là où eſtoyt ſa maiſtreſſe laquelle laiſſa là toute la compaignye pour venir entretenir Jambicque qu'elle aymoit comme elle meſmes. Et la trouvant en ſi grande collere, luy demanda qu'elle avoyt : ce que Jambicque ne luy voulut celler, & luy compta tous les propos que le gentil homme luy avoyt tenu ſi mal à l'advantage du pauvre homme, que dès le ſoir ſa maiſtreſſe luy manda qu'il euſt à ſe retirer en ſa maiſon tout incontinant, ſans parler à perſonne & qu'il y demoraſt juſques ad ce qu'il fuſt mandé. Ce qu'il feyt haſtivement pour la craincte qu'il avoit d'avoir pis. Et tant que Jambicque demoura avecq ſa maiſtreſſe, ne retourna le gentil homme en ceſte maiſon ne oncques puys n'ouyt de nouvelles

de celle qui luy avoyt bien promis qu'il la perdroit de l'heure qu'il la chercheroyt.

Parquoy, mes dames, povez veoir comme celle qui avoyt preferé la gloire du monde à ſa conſcience a perdu l'un & l'autre, car aujourd'huy eſt leu aux oeilz d'un chacun ce qu'elle vouloyt cacher à ceulx de ſon amy : & fuyant la mocquerye d'un eſt tumbée en la mocquerie de tous. Et ſi ne peut eſtre excuſée de ſimplicité, & amour naifve de laquelle chacun doibt avoir pitié, mais accuſée doublement d'avoir couvert ſa malice du double manteau d'honneur & de gloire & ſe faire devant Dieu & les hommes aultre qu'elle n'eſtoyt. Mais celluy qui ne donne poinct ſa gloire à aultruy en deſcouvrant ce manteau luy en a donné double infamye.—Voyla, diſt Oiſille, une vilenye inexcuſable : car qui peut parler pour celle quant Dieu, l'honneur & meſmes l'amour l'accuſent. — Oui, diſt Hircan, le plaiſir & la folie qui ſont deux grands advocatz pour les dames. —Si nous n'avions d'autres advocatz, diſt Parlamente, que eulx avecq vous, noſtre cauſe ſeroyt mal ſouſtenue : mais celles qui ſont vaincues en plaiſir, ne ſe doibvent plus nommer femmes mais hommes, deſquelz la fureur & la concupiſcence augmente leur honneur ; car ung homme qui ſe venge de ſon ennemy & le tue pour ung deſmentir en eſt eſtimé plus gentil compaignon ; auſſy eſt il quant il en ayme une douzaine avecq ſa

femme. Mais l'honneur des femmes a autre fondement c'eſt doulceur, patience & chaſteté.—Vous parlez des ſaiges, diſt Hircan.—Pour ce, reſpondit Parlamente, que je n'en veulx point congnoiſtre d'autres. — S'il n'y avoyt poinct de foles, diſt Nomerſide, ceux qui veullent eſtre creuz de tout le monde auroient bien ſouvent menty. — Je vous prie, Nomerſide, diſt Geburon, que je vous donne ma voix & n'obliez que vous eſtes femme pour ſçavoir quelques gens eſtimez veritables diſans de leurs folyes.—Puiſque la vertu m'y a contrainct & que vous me donnez le ranc j'en diray ce que j'en ſçay. Je n'ay oy nul ny nulle de ceans qui ſe ſoyt eſpargné à parler au deſavantage des cordeliers; & pour la pitié que j'en ay je ſuys deliberée par le compte que je vous voys faire d'en dire du bien.

QUARANTE QUATRIESME NOUVELLE.

Pour n'avoir diſſimulé la verité le ſeigneur de Sedan doubla l'aumone à un cordelier qui eut deux pourceaux pour un (1).

En la maiſon de Sedan arriva ung cordelier pour demander à madame de Sedan, qui eſtoit de la maiſon de Crouy, ung pourceau que tous les ans elle leur donnoyt pour aulmoſne. Monſeigneur de Sedan qui eſtoit homme ſaige & parlant plaiſamment, feit manger ce beau pere à ſa table. Et entre autres propos luy diſt pour le mectre aux champs : beau pere, vous faictes bien de faire vos queſtes tandis qu'on ne vous congnoiſt poinct, car j'ay grand paour que ſi une fois voſtre ypocriſie eſt deſcouverte vous n'aurez plus le pain des pauvres enfans acquis par la ſueur des peres. Le cordelier ne s'eſtonna poinct de ces propos, mais luy diſt : Monſeigneur, noſtre religion eſt ſi bien fondée que tant que le monde ſera monde elle durera, car noſtre fondement ne fauldra jamais tant qu'il y aura ſur

(1) Cette nouvelle, qui ſe trouve dans tous les manuſcrits, manque dans l'édition de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a ſubſtitué une autre nouvelle que nous donnons a la fin du volume. (Voir aux éclairciſſements, note D.)

la terre homme & femme. Monſeigneur de Sedan deſirant ſçavoir ſur quel fondement eſtoit leur vie aſſignée, le pria bien fort de luy vouloir dire. Le cordelier, après pluſieurs excuſes, luy diſt : puiſqu'il vous plaiſt me commander de le dire vous le ſçaurez : ſçachez, monſeigneur, que nous ſommes fondez ſur la follye des femmes; & tant qu'il y aura en ce monde de femme folle ou ſotte ne mourrons poinct de faim. Madame de Sedan qui eſtoit fort colere, oyant ceſte parolle ſe courroucea ſi fort que ſi ſon mary n'y euſt eſté elle euſt faict faire deſplaiſir au cordelier; & jura bien fermement qu'il n'auroit jà le pourceau qu'elle luy avoit promis; mais monſieur de Sedan voïant qu'il n'avoyt poinct diſſimullé la verité jura qu'il en auroyt deux, & les feit mener en ſon couvent.

Voilà, mes dames, comme le cordelier eſtant ſeur que le bien des dames ne luy povoit faillir trouva façon pour ne diſſimuller poinct la verité d'avoir la grace & aulmoſne des hommes : s'il eut eſté flateur & diſſimulateur il eut eſté plus plaiſant aux dames mais non profitable à luy & aux ſiens. La nouvelle ne fut pas achevée ſans faire rire toute la compaignye & principallement ceulx qui congnoiſſent le ſeigneur & la dame de Sedan. Et Hircan diſt : les cordeliers doncques ne devroyent jamais preſcher pour faire les femmes ſaiges, veu que leur folye leur ſert

tant. — Ce dist Parlamente : ilz ne les preschent pas d'estre saiges, mais oy bien pour le cuyder estre, car celles qui sont du tout mondaines & folles ne leur donnent pas de grandes aulmosnes, mais celles qui pour frequenter leur couvent & porter les patenostres marquées de teste de mort & leurs cornettes plus basses que les aultres, cuydent estre les plus saiges sont celles que l'on peult dire folles. Car elles constituent leur salut en la confiance qu'elles ont en la saincteté des inicques que pour ung petit d'apparance elles estiment demy dieux. — Mais qui se garderoyt de croire à eux, dist Ennasuicte, veu qu'ilz sont ordonnez de noz prelatz pour nous prescher l'evangile & pour nous reprendre de noz vices. — Ceulx, dist Parlamente, qui ont congneu leur ypocrisie & qui congnoissent la difference de la doctrine de Dieu & de celle du diable. — Jhesus! dist Ennasuicte, penserez vous bien que ces gens là osassent precher une mauvaise doctrine. — Comment penser, dist Parlamente, mais suys je seure qu'ilz ne croyent riens moins que l'evangille, j'entens les mauvais, car je congnois beaucoup de gens de bien lesquelz preschent purement & simplement l'escripture & vivent de mesmes sans scandale, sans ambition ne convoitise, en chasteté, de pureté non saincte ne contraincte; mais de ceulx là ne sont pas tant les rues pavées que marquées de leurs

contraires : & au fruict congnoiſt on le bon arbre. — En bonne foy je penſois, diſt Ennaſuicte, que nous fuſſions tenuz ſur peyne de peché mortel de croyre tout ce qu'ilz nous dient en chaire de verité, c'eſt quant ilz ne parlent que de ce qui eſt en la ſaincte Eſcripture ou qu'ilz alleguent les expoſitions des ſainctz docteurs divinement inſpirez. — Quant eſt de moy, diſt Parlamente, je ne puis ignorer qu'il n'y en ayt entre eulx de très mauvaiſe foy, car je ſçay bien que ung d'entre eulx docteur en théologie & principal de leur ordre, voulut perſuader (1) à pluſieurs de ſes freres que l'Evangille n'eſtoyt non plus croyable que les Commentaires de Ceſar, ou autres hiſtoires eſcriptes par docteurs autenticques ; & depuis l'heure que l'entendis ne vouluz croire en parolle de preſcheur, ſi je ne la trouve conforme à celle de Dieu, qui eſt la vraye touche pour ſçavoir les parolles vraies ou menſongeres. — Croiez, diſt Oiſille, que ceulx qui humblement ſouvent la liſent ne ſeront jamais trompez par fictions ny inventions humaines ; car qui a l'eſperit remply de verité ne peut recevoir le menſonge. — Si me ſemble il, diſt Simontault, que une ſimple perſonne eſt plus aiſée à tromper que une

(1) Ms. 7576² : *car je ſçay bien qu'un d'entre eus docteur en theologie nomme Colimant grand preſcheur & provincial de leur ordre, voulut perſuader, &c.*

autre. — Oy, dist Longarine, si vous estimez sottise estre simplicité. — Je vous dictz, dist Simontault, que une femme bonne, doulce & simple est plus aisée à tromper que une fine & malitieuse. — Je pense, dist Nomerside, que vous en sçavez quelqu'une trop plaine de telle bonté; parquoy je vous donne ma voix pour la dire. — Puisque vous avez si bien deviné, dist Simontault, je ne fauldray à la vous dire, mais que vous me promectiez de ne pleurer poinct. Ceulx qui disent, mes dames, que vostre malice passe celle des hommes auroyent bien à faire de mectre ung tel exemple en avant que celluy que maintenant je vous voys racompter où non seullement je pretendz vous declarer la très grande malice d'un mary, mais la simplicité & bonté de sa femme.

QUARANTE CINQUIESME NOUVELLE.

A la requeſte de ſa femme un tapiſſier bailla les Innocens à ſa chambriere de la quelle il eſtoit amoureux, mais ce fut de telle façon qu'il luy donnoit ce qui appartenoit à ſa femme ſeule, qui eſtoit ſi ſimple qu'elle ne put jamais croire que ſon mary luy teint un tel tort, combien qu'elle en fut aſſez avertye par une ſienne voyſine.

En la ville de Tours y avoyt ung homme de fort subtil & bon eſperit, lequel eſtoyt tapiſſier de feu Monſieur d'Orleans filz du Roy Françoys premier (1). Et combien que ce tapiſſier par fortune de maladie fut devenu ſourd, ſi n'avoyt il diminué ſon entendement, car il n'y avoyt de plus subtil de ſon meſtier, & aux autres choſes : vous verrez comment il s'en ſçavoyt ayder. Il avoyt eſpouſé une honneſte & femme de bien avecq laquelle il vivoyt en grande paix & repos. Il craingnoyt fort à luy deſplaire ; elle auſſi ne chercheoyt qu'à luy obeyr en toutes choſes. Mais avecq la bonne amityé qu'il luy portoit eſtoit ſi charitable que ſouvent il donnoyt à ſes voiſines ce qui appartenoyt à ſa femme, combien que ce fut le plus ſecretement qu'il

(1) Voir aux éclairciſſements, note E.

povoit. Ilz avoient en leur maiſon une chamberiere fort en bon poinct, de laquelle ce tapiſſier devint amoureux. Toutesfois craingnant que ſa femme ne le ſceut, faiſoyt ſemblant ſouvent de la tanſer & reprendre, diſant que c'eſtoit la plus pareſſeuſe garſe que jamais il avoyt veuz, & qu'il ne s'en esbahiſſoit pas veu que ſa maiſtreſſe jamais ne la battoyt. Et ung jour qu'ilz parloient de donner les Innocens, le tapiſſier diſt à ſa femme : Ce ſeroyt belle aulmoſne de les donner à ceſte pareſſeuſe garſe que vous avez, mais il ne fauldroyt pas que ce fuſt de voſtre main, car elle eſt trop foible & voſtre cueur trop piteulx; ſi eſt ce que ſi je y voulois emploier la myenne, nous ſerions mieulx ſerviz d'elle que nous ne ſommes. La pauvre femme qui n'y penſoyt en nul mal, le pria d'en vouloir faire l'execution, confeſſant qu'elle n'avoit le cueur ne la force pour la battre (1). Le mary qui accepta voluntiers ceſte commiſſion, faiſant le rigoureux bourreau, feyt achepter des verges des plus fines qu'il peut trouver; & pour monſtrer le grand deſir qu'il avoyt de ne l'eſpargner poinct les feyt tramper dedans de la ſaulmure, en ſorte que ſa pauvre femme eut plus de pitié de ſa chamberiere que de doubte de ſon mary. Le jour des Innocens venu, le

(1) Ms. 7576² : *qu'ele n'avoit ni le coeur ni la force de la batre.*

tapiſſier ſe leva de bon matin & s'en alla en la chambre haulte où la chamberiere eſtoit toute ſeulle; & là, luy bailla les Innocens d'autre façon qu'il n'avoit dict à ſa femme. La chamberiere ſe print fort à pleurer, mais rien ne luy vallut. Toutesfois de paour que ſa femme y ſurvint, commencea à frapper des verges qu'il tenoyt ſur le bois du lict tant qu'il les eſcorcha & rompit; & ainſy rompues les raporta à ſa femme luy diſant : M'amye, je croy qu'il ſouviendra des Innocens à voſtre chamberiere. Après que le tapiſſier fut allé hors de la maiſon la pauvre chamberiere ſe vint gecter à deux genoulx devant ſa maiſtreſſe, luy diſant que ſon mary luy avoyt faict le plus grand tort que jamays on feyt à chamberiere. Mais la maiſtreſſe cuydant que ce fut à cauſe des verges qu'elle penſoyt luy avoir eſté données ne la laiſſa pas achever ſon propos, mais luy diſt : Noſtre mary a bien faict, car il y a plus d'ung mois que je ſuis après luy pour l'en prier; & ſi vous avez eu du mal j'en ſuis bien ayſe, ne vous en prenez que à moy & encores n'en a il pas tant faict qu'il devoyt. La chamberiere voïant que ſa maiſtreſſe approuvoyt ung tel cas, penſa que ce n'eſtoit pas ung ſi grand peché qu'elle cuydoit, veu que celle que l'on eſtimoit tant femme de bien en eſtoyt l'occaſion; & n'en oſa plus parler depuis. Mais le maiſtre voïant que ſa femme eſtoit auſſi contente d'eſtre

trompée que luy de la tromper delibera de la contanter ſouvent : & gaingna ſi bien ceſte chamberiere qu'elle ne pleuroyt plus pour avoir les Innocens. Il continua ceſte vie longuement, ſans que ſa femme s'en apperceut tant que les grandes neiges vindrent : & tout ainſy que le tapiſſier avoyt donné les Innocens ſur l'herbe en ſon jardin, il luy en vouloit autant donner ſur la neige : & ung matin avant que perſonne fut eſveillé en ſa maiſon, la mena tout en chemiſe faire le crucifix ſur la neige, & en ſe jouant tous deux à leur bailler de la neige (1) n'oblierent le jeu des Innocens. Ce que adviſa une de leurs voiſines qui s'eſtoit miſe à la feneſtre qui regardoyt tout droict ſur le jardin, pour veoir quel temps il faiſoyt; & voïant ceſte vilenye fut ſi courroucée qu'elle ſe delibera de le dire à ſa bonne commere, afin qu'elle ne ſe laiſſaſt plus tromper d'un ſi mauvais mary, ny ſervir d'une ſi meſchante garſe. Le tapiſſier après avoir faict ces beaulx tours, regarda à l'entour de luy ſi perſonne ne le povoyt veoir; & adviſa ſa voiſine à ſa feneſtre dont il fut fort marry. Mais luy qui ſçavoyt donner couleur à toute tapiſſerie, penſa ſi bien colorer ce faict que ſa commere ſeroyt auſſy bien trompée que ſa femme. Et ſi toſt qu'il fut

(1) Ms. 7576² : *& en ſe jouant tous deus à ſe bailler de la neige l'un à l'autre.*

recouché feyt lever ſa femme du lict toute en chemiſe, & la mena au jardin comme il avoyt mené ſa chamberiere; & ſe joua long temps avecq elle de la neige comme il avoyt faict avecq l'autre, & puis luy bailla des Innocens tout ainſy qu'il avoyt faict à ſa chamberiere; & après s'en allerent tous deux coucher. Quant ceſte bonne femme alla à la meſſe, ſa voiſine & bonne amye ne faillyt de s'y trouver; & du grand zele qu'elle avoyt luy pria ſans luy en vouloir dire davantaige, qu'elle voulſiſt chaſſer ſa chamberiere, & que c'eſtoit une très mauvaiſe & dangereuſe garſe. Ce qu'elle ne voulut faire ſans ſçavoir pourquoy ſa voiſine l'avoyt en ſi mauvaiſe eſtime; qui à la fin luy compta comme elle l'avoyt veue au matin en ſon jardin avecq ſon mary. La bonne femme ſe print à rire ſi fort en luy diſant : Hé! ma commere, m'amye, c'eſtoit moy. — Comment, ma commere, elle eſtoit toute en chemiſe, au matin environ les cinq heures. La bonne femme luy reſpondit : Par ma foy, ma commere, c'eſtoyt moy. L'autre continuant ſon propos : Ilz ſe bailloient de la neige l'un à l'autre, puis aux tetins, puis en autre lieu auſſy privement qu'il eſtoyt poſſible. La bonne femme luy diſt : Hé! hé! ma commere, c'eſtoyt moy. — Voire, ma commere, ce diſt l'aultre, mais je les ay veu après ſur la neige faire telle choſe qui me ſemble n'eſtre belle ne honneſte. — Ma commere, diſt la

bonne femme, je le vous ay dict & le vous diz encores que c'eſtoyt moy & non aultre qui ayt faict tout cela que vous me dictes, mais mon bon mary & moy nous jouons ainſy privement. Je vous prie ne vous en scandaliſez poinct, car vous ſçavez que nous debvons complaire à noz mariz. Ainſy s'en alla la bonne commere plus deſirante d'avoir ung tel mary qu'elle n'eſtoit à venir demander celluy de ſa bonne commere. Et quant le tapiſſier fut retourné à ſa femme luy feit tout au long le compte de ſa commere : Or regardez, m'amye, ce reſpondit le tapiſſier, ſi vous n'eſtiez femme de bien & de bon entendement longtemps a que nous fuſſions ſeparez l'un de l'autre ; mais j'eſpere que Dieu nous conſervera en noſtre bonne amityé à ſa gloire & à noſtre bon contentement. Amen, mon amy, diſt la bonne femme, j'eſpere que de mon couſté vous n'y trouverez jamais faulte.

Il ſeroit bien incredule, mes dames, celluy qui après avoir veu une telle & veritable hiſtoire, ne jugeroit que en vous il y ayt une telle malice que aux hommes. Combien que ſans faire tort à nul pour bien louer à la verité l'homme & la femme, l'on ne peult faillir de dire que le meilleur n'en vault rien. — Ceſt homme là, diſt Parlamente, eſtoit merveilleuſement mauvays, car d'un coſté il trompoyt ſa chamberiere & de l'autre ſa femme. — Vous n'avez doncques pas bien

entendu le compte, dist Hircan, pour ce qu'il est dict qu'il les contenta toutes deux en une matinée, que je trouve ung grand acte de vertu tant au corps que à l'esperit de sçavoir dire & faire chose qui rend deux contraires contens. — Et cela est doublement mauvais, dist Parlamente, de satisfaire à la simplesse de l'une par sa mensonge & à la malice de l'autre par son vice. Mais j'entends que ces pechez là mis devant telz juges qu'ilz vous seront tousjours pardonnez. — Si vous asseuray je, dist Hircan, que je ne feray jamais si grande ne si difficille entreprinse, car mais que je vous rende contante je n'auray pas mal employé ma journée. — Si l'amour reciproque, dist Parlamente, ne contente le cueur toute aultre chose ne le peult contanter. — De vray, dist Simontault, je croy qu'il n'y a au monde nulle plus grande peyne que d'aymer & n'estre poinct aymé. — Il fauldroyt pour estre aymé, dist Parlamente, s'addresser aux lieux qui ayment. Mais bien souvent celles qui sont les bien aymées & ne veulent aymer sont les plus aymées, & ceulx qui sont le moins aymez ayment plus fort. — Vous me faictes souvenir, dist Oisille, d'un compte que je n'avois pas deliberé de mectre au rang des bons. — Je vous prye, dist Simontault, que vous nous le dictes. — Et je le feray voluntiers, dist Oisille.

QUARANTE SIXIESME NOUVELLE.

De Vale cordelier, convyé pour diner en la maiſon du juge des exempts d'Angouleſme, aviſa que ſa femme dont il eſtoit amoureux montoit toute ſeule en ſon grainier où la cuydant ſurprendre, alla apres, mais elle luy donna un ſi grant coup de pié par le ventre qu'il trebuſcha du haut en bas & s'enfuyt hors la ville chez une damoyſelle qui aymoit ſi fort les gens de ſon ordre que par trop ſottement croire plus de bien en eux qu'il n'y en a luy commeit la correction de ſa fille qu'il preint par force, en lieu de la chatier du peché de pareſſe comme il avoit promis à ſa mere (1).

En la ville d'Angouleſme où ſe tenoyt ſouvent le conte Charles pere du Roy François, y avoyt ung cordelier nommé De Vale eſtimé homme ſçavant & grand preſcheur, en ſorte que ung advent il preſcha en la ville devant le comte, dont il acquiſt ſi grand bruict que ceulx qui le congnoiſſoient le convoyoient à grand requeſte à diſner en leur maiſon. Et entre aultres ung qui eſtoyt

(1) Cette nouvelle, qui eſt dans tous les manuſcrits, manque dans l'édition de 1558. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, l'a remplacée par le récit de propos facétieux attribués au cordelier de Vale, & débités par lui dans ſes ſermons. (Voir aux éclairciſſements, note F.)

juge des exemptz de la conté, lequel avoyt eſpouſé une belle & honneſte femme dont le cordelier fut tant amoureux qu'il en moroit, mais il n'avoyt la hardieſſe de luy dire dont elle qui s'en apperceut se mocquoit très fort. Après qu'il eut faict pluſieurs contenances de ſa folle intention l'adviſa ung jour qu'elle montoit en ſon grenier toute ſeulle, & cuydant la ſurprendre, monta après elle; mais quant elle ouyt le bruict elle ſe retourna & demanda où il alloyt : Je m'en vois, diſt il, après vous pour vous dire quelque choſe de ſecret. N'y venez poinct, beau pere, diſt la jugeſſe, car je ne veulx poinct parler à telles gens que vous en ſecret, & ſi vous montez plus avant en ce degré vous vous en repentirez. Luy qui la voyoit ſeulle ne tint compte de ſes parolles mais ſe haſte de monter. Elle qui eſtoit de bon eſperit, le voyant au hault du degré luy donna ung coup de pied par le ventre, & en luy diſant : Devallez, devallez, Monſieur (1), le gecta du hault en bas; dont le pauvre beau pere fut ſi honteulx qu'il oblia le mal qu'il s'eſtoyt faict à cheoir, & s'enfouyt le plus toſt qu'il peut hors de la ville, car il penſoyt bien qu'elle ne le celeroyt pas à ſon mary. Ce qu'elle ne feit, ne au conte ne à la conteſſe; par quoy le cordelier ne ſe oſa plus

(1) Ms. 7576² : *en lui diſant : Monſieur de Vale, devalés.*

trouver devant eulx. Et pour parfaire ſa malice, s'en alla chez une damoiſelle qui aymoit les cordeliers ſur toutes gens; & après avoir preſché ung ſermon ou deux devant elle, adviſa ſa fille qui eſtoit fort belle; & pour ce qu'elle ne ſe levoyt poinct au matin pour venir au ſermon, la tanſoyt ſouvent devant ſa mere qui lui diſoit : Mon pere, pleuſt à Dieu qu'elle euſt ung peu taſté des diſciplines que entre vous religieux prenez. Le beau pere luy jura que ſi elle eſtoyt plus ſi pareſſeuſe qu'il luy en bailleroyt, dont la mere le pria bien fort. Au bout d'un jour ou deux, le beau pere entra dans la chambre de la damoiſelle, & ne voiant poinct ſa fille luy demanda où elle eſtoyt. La damoiſelle luy diſt : Elle vous crainct ſi peu qu'elle eſt encores au lict. Sans faulte, diſt le cordelier, c'eſt une très mauvaiſe couſtume à jeunes filles d'eſtre pareſſeuſes. Peu de gens font compte du peché de pareſſe, mais quant à moy je l'eſtime ung des plus dangereux qui ſoyt tant pour le corps que pour l'ame : parquoy vous l'en debvez bien chaſtier, & ſi vous m'en donnez la charge, je la garderois bien d'eſtre au lict à l'heure qu'il fault prier Dieu. La pauvre damoiſelle, croyant qu'il fuſt homme de bien, le pria de la vouloir corriger; ce qu'il feit incontinant, & en montant en hault par ung petit degré de bois, trouva la fille toute ſeulle dedans le lict qui dormoyt bien

fort; & toute endormye la print par force. La pauvre fille en s'eſveillant ne ſçavoyt ſi c'eſtoyt homme ou diable; & ſe print à crier tant qu'il luy fut poſſible, appellant ſa mere à l'ayde; laquelle au bout du degré cryoit au cordelier : N'en ayez poinct de pitié, monſieur, donnez luy encores & chaſtiez ceſte mauvaiſe garſe. Et quant le cordelier eut parachevé ſa mauvaiſe volunté deſcendit où eſtoit la damoiſelle & luy dit avecq ung viſaige tout enflambé : Je croy, madamoiſelle, qu'il ſouviendra à voſtre fille de ma diſcipline. La mere après l'avoir remercié bien fort monta en la chambre où eſtoit ſa fille qui menoyt un tel deuil que debvoit faire une femme de bien à qui ung tel crime eſtoit advenu. Et quant elle ſceut la verité, feyt chercher le cordelier partout, mais il eſtoyt desja bien loing; & oncques puis ne fut trouvé au royaume de France.

Vous voiez, mes dames, quelle ſeureté il y a à bailler telles charges à ceulx qui ne ſont pour en bien uſer. La correction des hommes appartient aux hommes & des femmes aux femmes; car les femmes à corriger les hommes ſeroient auſſi piteuſes que les hommes à corriger les femmes ſeroient cruelz. — Jeſus! ma dame, diſt Parlamente, que voyla ung vilain & meſchant cordelier! — Mais dictes pluſtoſt, dit Hircan, que c'eſtoyt une ſotte & folle mere qui ſoubz couleur d'ypocriſie

donnoyt tant de privaulté à ceulx qu'on ne doibt jamais veoir que en l'eglise. — Vrayement, dist Parlamente, je la confesse une des sottes meres qui oncques fut, & si elle eut esté aussi saige que la jugesse elle luy eust plustost faict descendre le degré que de monter. Mais que voulez vous, ce diable demi ange est le plus dangereux de tous; car il se sçaict si bien transfigurer en ange de lumiere que l'on faict conscience de les soupsonner telz qu'ilz sont; & me semble, la personne qui n'est poinct soupsonneuse doibt estre louée.— Toutesfoys, dist Oisille, l'on doibt soupsonner le mal qui est à eviter, principalement ceulx qui ont charge; car il vault mieulx soupsonner le mal qui n'est poinct que de tumber par sottement croire en icelluy qui est; & n'ay jamais veu femme trompée pour estre tardive à croire la parolle des hommes, mais oy bien plusieurs, par trop bien promptement adjouster foy à la mensonge; par quoy je dictz que le mal qui peult advenir ne se peut trop soupsonner; & ceulx qui ont charge d'hommes, de femmes, de villes & d'estatz; car encores quelque bon guet que l'on face la meschanceté & les trahisons regnent assez, & le pasteur qui n'est vigilant sera toujours trompé par les finesses du loup. — Si est ce, dist Dagoucin, que la personne soupsonneuse ne peult entretenir ung parfaict amy; & assez sont separez par ung soupson. — Seullement

ſi vous en ſçavez quelque exemple, diſt Oiſille, je vous donne ma voix pour la dire.— J'en ſçay ung ſi veritable, diſt Dagoucin, que vous prendrez plaiſir à l'ouyr. Je vous diray ce que plus facillement rompt une bonne amityé, mes dames, c'eſt quant la ſeureté de l'amityé commence à donner lieu au ſoupſon. Car ainſy que croire en amy eſt le plus grand honneur que l'on puiſſe faire, auſſy ſe doubter de luy eſt le plus grand deshonneur; car par cela on l'eſtime autre que l'on ne veult qu'il ſoyt, qui eſt cauſe de rompre beaucoup de bonnes amityez, & randre les amys ennemys, comme vous verrez par le compte que je vous veulx faire.

QUARANTE SEPTIESME NOUVELLE.

Deux gentilz hommes vecurent en ſi parfaicte amityé qu'exceptée la femme, n'eurent long temps rien à departir juſques à ce que celuy qui eſtoyt maryé, ſans occaſion donnée preint ſoupçon ſur ſon compagnon, lequel par deſpit de ce qu'il eſtoit à tort ſoupçonné, ſe ſepara de ſon amityé & ne ceſſa jamais qu'il ne l'eut fait coqu.

Auprès du pays du Perche y avoit deux gentilz hommes qui dès le temps de leur enfance avoient veſcu en ſi grande & parfaicte amityé que ce n'eſtoit que ung cueur, que une maiſon, ung lict, une table & une bource. Ilz veſquirent long temps continuans ceſte parfaicte amityé ſans que jamais il y eut entre eulx deux une volunté ou parolle où l'on peut veoir difference de perſonnes, tant ilz vivoient non ſeulement comme deux freres mais comme ung homme tout ſeul. L'un des deux ſe maria; toutesfoys pour cela ne laiſſa il à continuer ſa bonne amityé & tousjours vivre avec ſon bon compagnon comme il avoyt accouſtumé; & quant ilz eſtoient en quelque logis eſtroict ne laiſſoyt à le faire coucher avecq ſa femme & luy, il eſt vray qu'il eſtoit au millieu. Leurs biens eſtoient tous en commun, en ſorte que pour le mariage

ne cas qui peut advenir ne ſceut empeſcher ceſte parfaicte amityé : mais au bout de quelque temps la felicité de ce monde qui avecq soy porte une mutabilité, ne peut durer en la maiſon qui eſtoit trop heureuſe, car le mary oublia la ſeureté qu'il avoyt à ſon amy ſans nulle occaſion de luy & de ſa femme, à laquelle il ne le peut diſſimuller & luy en tint quelques faſcheux propos; dont elle fut fort eſtonnée, car il luy avoyt commandé de faire en toutes ſes choſes hors mys une auſſi bonne chere à ſon compagnon comme à luy, & neanmoins luy defendoit parler à luy ſi elle n'eſtoit en grande compaignye. Ce qu'elle feit entendre au compaignon de ſon mary, lequel ne la creut pas ſçachant très bien qu'il n'avoyt penſé de faire choſe dont ſon compaignon deuſt eſtre marry; & auſſy qu'il avoit accouſtumé de ne celler rien, luy diſt ce qu'il avoyt entendu le priant de ne luy en celler la verité, car il ne vouldroyt en cella ne autre choſe luy donner occaſion de rompre l'amityé qu'ilz avoient ſi longuement entretenue. Le gentil homme marié l'aſſeura qu'il n'y avoit jamais penſé & que ceulx qui avoient faict ce bruict là avoient meſchamment menty. Son compaignon luy diſt : Je ſçay bien que la jalouſie eſt une paſſion auſſi importable comme l'amour; & quant vous auriez ceſte opinion fuſſe de moy meſmes, je ne vous en donne poinct de tort, car vous ne vous en ſçauriez

garder : mais d'une chose qui est en vostre puissance auroys je occasion de me plaindre c'est que me voulussiez celer vostre malladie, veu que jamais pensée, passion ne opinion que vous ayez eue ne m'a esté cachée, pareillement de moy si j'estoys amoureux de vostre femme vous ne me le devriez poinct imputer à meschanceré, car c'est ung feu que je ne tiens pas en ma main pour en faire ce qu'il me plaist; mais si je le vous celloys & cherchois de faire congnoistre à vostre femme par demonstrance de mon amityé, je serois le plus meschant compaignon qui oncques fut. De ma part je vous asseure bien que combien qu'elle soyt honneste & femme de bien c'est la personne que je veis oncques, encores qu'elle ne fut vostre, où ma fantaisie se donneroit aussy peu. Mais encores qu'il n'y ait poinct d'occasion, je vous requiers que si en avez le moindre sentiment de soupson qui puisse estre, que vous le me dictes, à celle fin que je y donne tel ordre que nostre amityé qui a tant duré ne se rompe pour une femme. Car quant je l'aymerois plus que toutes les choses du monde si ne parlerois je jamais à elle pource que je prefere vostre honneur à tout aultre. Son compaignon lui jura par tous les graves sermens qui luy fut possible que jamais n'y avoyt pensé, & le pria de faire en sa maison comme il avoyt accoustumé. L'autre luy respondit : Je le feray.

mais je vous prie que après cela ſi vous avez oppinion de moy & que le me diſſimullez ou que le trouvez mauvais, je ne demeureray jamais en voſtre compaignye. Au bout de quelque temps qu'ilz vivoient tous deux comme ilz avoient accouſtumé le gentil homme maryé rentra en ſoupſon plus que jamais & commanda à ſa femme qu'elle ne luy feit plus le viſaige qu'elle luy faiſoyt; ce qu'elle diſt au compaignon de ſon mary, le priant de luy meſmes ſe voulloir abſtenir de parler plus à elle, car elle avoyt commandement d'en faire autant de luy. Le gentil homme entendant par la parolle d'elle & par quelques contenances qu'il voyoit faire à ſon compaignon qu'il ne luy avoit pas tenu ſa promeſſe, luy diſt en grande collere : Si vous eſtes jaloux, mon compaignon, c'eſt choſe naturelle, mais après les ſermens que vous avez faictz je ne me puis contanter de ce que vous me l'avez tant cellé, car j'ay tousjours penſé qu'il n'y euſt entre voſtre cueur & le mien ung ſeul moien ny obſtacle; mais à mon très grand regret & qu'il y ayt de ma faulte je voy le contraire, parce que non ſeulement vous eſtes bien fort jaloux de voſtre femme & de moy, mais le me voullez couvrir afin que voſtre maladie dure ſi longuement qu'elle tourne du tout en hayne; & ainſy que l'amour a eſté la plus grande que l'on ayt veu de noſtre temps l'inimitié ſera la plus mortelle. J'ay

faict ce que j'ay peu pour eviter cest inconvenient, mais puisque vous me soupsonnez si meschant & le contraire de ce que je vous ay tousjours esté, je vous jure & promectz ma foy que je seray tel que vous m'estimez, & ne cesseray jamais jusques ad ce que j'aye eu de vostre femme ce que vous cuydez que j'en pourchasse; & doresnavant gardez vous de moy, car puisque le soupson vous a separé de mon amityé le despit me separera de la vostre. Et combien que son compaignon luy voulut faire croyre le contraire si est ce qu'il n'en creut plus rien; & retira sa part de ses meubles & biens qui estoient tous en commung; & furent avecq leurs cueurs aussi separez qu'ilz avoient esté uniz, en sorte que le gentil homme qui n'estoyt poinct marié ne cessa jamais qu'il n'eut faict son compaignon coqu comme il luy avoyt promis.

Et ainsy en puisse il prendre, mes dames, à ceulx qui à tort soupsonnent mal de leurs femmes. Car plusieurs sont causes de les faire telles qu'ilz les soupsonnent parce que une femme de bien est plus tost vaincue par ung desespoir que par tous les plaisirs du monde. Et qui dict que le soupson est amour je luy nye, car combien qu'il en sorte comme la cendre du feu, ainsy le tue il. — Je ne pense poinct, dict Hircan, qu'il soyt ung plus grand desplaisir à homme ou à femme que d'estre soupsonné du contraire de la verité. Et quant

à moy, il n'y a chose qui tant me feist rompre la compaignye de mes amys que ce soupson là. — Si n'est ce pas excuse raisonnable, dist Oisille, à une femme de soy venger du soupson de son mary à la honte d'elle mesmes: c'est faict comme celluy qui ne pouvant tuer son ennemi se donna un coup d'espée à travers le corps, ou ne le povant esgratiner se mord les doigtz; mais elle eust mieulx faict de ne parler jamais à luy pour monstrer à son mary le tort qu'il avoyt de la soupsonner, car le temps les eut tous deux appaisez. — Si estoit ce faict en femme de cueur, dist Ennasuicte, & si beaucoup de femmes faisoyent ainsy, leurs mariz ne seroient pas si oultrageux qu'ilz sont. — Quoy qu'il y ayt, dist Longarine, la patience rend enfin la femme victorieuse & la chasteté louable; & fault que là nous arrestions. — Toutesfoys, dist Ennasuicte, une femme peult bien estre non chaste sans peché. — Comment l'entendez vous, dist Oisille? — Quant elle en prent ung aultre pour son mary. — Et qui est la sotte, dist Parlamente, qui ne congnoist bien la difference de son mary ou d'un aultre, en quelque habillement que se puisse desguiser. — Il y en a peu & encores, dist Ennasuicte, qui ont esté trompées demourans innocentes & inculpables du peché. — Si vous en sçavez quelqu'une, dist Dagoucin, je vous donne ma voix pour la dire, car je trouve bien estrange

que innocence & peché puiſſent eſtre enſemble. — Or eſcoutez doncques, diſt Ennaſuicte, ſi par les comptes precedens, mes dames, vous n'eſtes aſſez advertyes qu'il faict dangereux loger chez ſoy ceulx qui nous appellent mondains & qui s'eſtiment eſtre quelque choſe ſaincte & plus digne que nous, j'en ay voulu encores icy mectre ung exemple, afin que tout ainſy que j'entends quelque compte des faultes où ſont tombez ceulx qui s'y fient auſſy ſouvent je les vous veulx mectre devant les oeilz pour vous monſtrer qu'ilz ſont non ſeulement hommes plus que les aultres, mais qu'ils ont quelque choſe diabolicque en eulx contre la commune malice des hommes, comme vous orrez par ceſte hiſtoire.

QUARANTE HUICTIESME NOUVELLE.

Le plus viel & malicieux de deux cordeliers logez en une hotellerie où l'on faisoit les noces de la fille de leans, voyans derober la mariée, alla tenir la place du nouveau marié pendant qu'il s'amusoit à danser avec la compagnie.

Au païs de Perigort dedans ung villaige, en une hostellerie, fut faicte une nopces d'une fille de ceans, où tous les parens & amis s'esforcerent faire la meilleure chere qu'il estoit possible. Durant le jour des nopces arriverent ceans deux cordeliers, ausquelz on donna à soupper en leur chambre, veu que ce n'estoit poinct leur estat d'assister aux nopces. Mais le principal des deux, qui avoyt plus d'auctorité & de malice, pensa, puisque on le separoit de la table, qu'il auroit part au lict, & qu'il leur joueroyt ung tour de son mestier. Et quant le soir fut venu & que les dances commencerent, le cordelier par une finesse regarda long temps la mariée qu'il trouvoit fort belle & à son gré. Et s'enquerant soingneusement aux chamberieres de la chambre où elle debvoyt coucher, trouva que c'estoit auprès de la sienne; dont il fut fort aise, faisant si bien le guet pour parvenir à son intention qu'il veit desrober de la sale la

mariée que les vielles emmenerent comme ilz ont de couſtume. Et pource qu'il eſtoit de fort bonne heure le marié ne voulut laiſſer la dance, mais y eſtoyt tant affectionné qu'il ſembloyt qu'il eut oblyé ſa femme; ce que n'avoit pas faict le cordelier, car incontinant qu'il entendit que la mariée fut couchée ſe deſpouilla de ſon habit gris & s'en alla tenir la place de ſon mary; mais de paour d'y eſtre trouvé n'y arreſta que bien peu; & s'en alla juſques au bout d'une allée où eſtoyt ſon compaignon qui faiſoit le guet pour luy, lequel luy feit ſigne que le marié danſoit encores. Le cordelier qui n'avoyt pas achevé ſa meſchante concupiſcence s'en retourna encores coucher avecq la mariée juſques ad ce que ſon compaignon luy feit ſigne qu'il eſtoit temps de s'en aller. Le marié ſe vint coucher; & ſa femme avoyt eſté tant tormentée du cordelier qu'elle ne demandoyt que le repos, ne ſe peut tenir de luy dire : Avez vous deliberé de ne dormir jamays & ne faire que me tormenter? Le pauvre mari qui ne faiſoit que de venir, fut bien eſtonné, & luy demanda quel torment il luy avoyt faict veu qu'il n'avoit party de la dance. C'eſt bien danſé, diſt la pauvre fille, voicy la troiſieſme fois que vous eſtes venu coucher; il me ſemble que vous feriez mieulx de dormir. Le mary oyant ce propos fut bien fort eſtonné, & oublia toutes choſes pour entendre la verité de ce faict.

Mais quant elle luy eut compté, ſoupſonna que c'eſtoient les cordeliers qui eſtoient logez ceans. Et ſe leva incontinant & alla en leur chambre qui eſtoit tout auprès de la ſienne. Et quant il ne les trouva poinct ſe print à cryer à l'ayde ſi fort qu'il aſſembla tous ſes amys, leſquelz après avoir entendu le faict luy ayderent avecq chandelles, lanternes, & tous les chiens du village à chercher les cordeliers. Et quant ilz ne les trouverent poinct en leur maiſon feirent ſi bonne dilligence qu'ilz les attraperent dedans les vignes. Et là furent traictez comme il leur appartenoit : car après les avoir bien battuz leur coupperent les bras & les jambes, & les laiſſerent dedans les vignes à la garde de dieu Baccus & Venus dont ilz eſtoient meilleurs diſciples que de ſainct Françoys.

Ne vous esbahiſſez poinct, mes dames, ſi telles gens ſeparez de noſtre commune façon de vivre font des choſes que des advanturiers auroient honte de faire. Eſmerveillez vous qu'ilz ne font pis quant Dieu retire ſa main d'eulx, car l'abit eſt ſi loing de faire le moyne que bien ſouvent par orgueil il le deffaict. Et quant à moy je me arreſte à la religion que dict ſainct Jacques : avoir le cueur envers Dieu pur & nect, & ſe exercer de tout ſon povoir à faire charité à ſon prochain. — Mon Dieu, diſt Oiſille, ne ferons nous jamais hors des contes de ces faſcheux cordeliers? Ennaſuicte

dist : Si les dames, princes & gentilz hommes ne sont poinct espargnez, il me semble que les cordeliers ont grand honneur dont on daigne parler d'eulx; car ilz sont si très inutiles que s'ilz ne font quelque mal digne de memoire on n'en parleroit jamais; & on dict qu'il vault mieulx mal faire que ne faire rien. Et nostre boucquet sera plus beau tant plus il sera remply de differentes choses. — Si vous me voullez promectre, dist Hircan, de ne vous courroucer poinct à moy, je vous en racompteray d'une grande dame si infame que vous excuserez le pauvre cordelier d'avoir prins sa necessité où il l'a peu trouver, veu que celle qui avoyt assez à manger cherchoyt sa friandise trop meschantment. — Puis que nous avons juré de dire la verité, dist Oisille, aussy avons nous de l'escouter. Par quoy vous povez parler en liberté, car les maulx que nous disons des hommes & des femmes ne sont poinct pour la honte particuliere de ceulx dont est faict le compte, mais pour oster l'estime de la confiance des creatures, en monstrant les miseres où ilz sont subjectz, afin que nostre espoir s'arreste & s'appuye à celuy seul qui est parfaict & sans lequel tout homme n'est que imperfection. — Or doncques, dist Hircan, sans craincte je racompteray mon histoire.

QUARANTE NEUFVIESME NOUVELLE.

Quelques gentilz hommes françoys voyans que le Roy leur maiſtre eſtoit fort bien traité d'une comteſſe etrangere qu'il aymoit, ſe hazarderent de parler à elle, & la pourſuyvirent de ſorte qu'ilz eurent l'un après l'autre ce qu'ilz en demandoient, penſant chacun avoir ſeul le bien où tous les autres avoyent part. Ce qu'eſtant decouvert par l'un d'entre eux, preindrent tous enſemble complot de ſe venger d'elle; mais à force de faire bonne mine & ne leur porter pire viſage qu'auparavant, rapporterent en leur ſein la honte qu'ilz luy cuydoient faire.

En la cour dn Roy Charles, je ne diray poinct le quantieſme pour l'honneur de celle dont je veulx parler (1), laquelle je ne veulx nommer par ſon nom propre, y avoyt une conteſſe de fort bonne maiſon, mais eſtrangiere. Et pource que toutes choſes nouvelles plaiſent, ceſte dame à ſa venue tant pour la nouveauté de ſon habillement que pour la richeſſe dont il eſtoyt plain, eſtoyt regardée de chacun; & combien qu'elle ne fut des plus belles, ſi avoyt elle une grace avecq une audace tant bonne qu'il n'eſtoyt

(1) Voir aux éclairciſſements, note G.

poſſible de plus, la parolle & la gravité de meſme (1), de ſorte qu'il n'y avoyt nul qui n'eut craincte à l'aborder, ſinon le Roy qui l'ayma très fort. Et pour parler à elle plus priveement donna quelque commiſſion au conte ſon mary, en laquelle il demeura longuement; & durant ce temps le Roy feit grand chere avecq ſa femme. Pluſieurs gentilz hommes du Roy qui congnurent que leur maiſtre en eſtoit bien traicté, prindrent hardieſſe de parler à elle; & entre autres ung nommé Aſtillon qui eſtoit fort audatieux & homme de bonne grace. Au commencement elle luy tint une ſi grande gravité, le menaſſant de le dire au Roy ſon maiſtre qu'il en cuyda avoir paour. Mais luy qui n'avoyt poinct accouſtumé de craindre les menaſſes d'un bien hardy capitaine, s'aſſeura des ſiennes; & il la pourſuivyt de ſi près qu'elle luy accorda de parler à luy ſeule, luy enſeignant la maniere comme il devoyt venir en ſa chambre. A quoy il ne faillyt; & afin que le Roy n'en eut nul ſoupſon luy demanda congé d'aller en quelque voiage. Et s'en partit de la court, mais la premiere journée laiſſa tout ſon train, & s'en revint de nuict recepvoir les promeſſes que la conteſſe luy avoyt faictes; ce qu'elle luy tint, dont il demeura ſi ſatisfaict qu'il fut

(1) Éd. de 1558. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *la parole & la craincte de forte, &c.*

content de demeurer cinq ou ſix jours enfermé en une garderobbe ſans ſaillyr dehors; & là ne vivoyt que de reſtaurans. Durant les huict jours qu'il eſtoyt caché vint un de ſes compaignons faire l'amour à la conteſſe lequel avoyt nom Duraſſier. Elle tint telz termes à ce ſerviteur qu'elle avoyt faict au premier : au commencement en rudes & audatieux propos qui tous les jours s'adouciſſoient; & quant c'eſtoyt le jour qu'elle donnoit congé au premier priſonnier elle mectoit ung ſerviteur en ſa place. Et durant qu'il y eſtoyt ung autre ſien compaignon nommé Valnebon feyt pareille office que les deux premiers; & après eulx en vindrent deux ou trois aultres qui avoyent part à la doulſe priſon.

Ceſte vie dura aſſez longuement, & conduicte ſi finement que les ungs ne ſçavoient riens des aultres. Et combien qu'ilz entendiſſent aſſez l'amour que chacun luy portoyt, ſi n'y avoyt il nul qui ne penſaſt en avoir eu ſeul ce qu'il en demandoyt : & ſe mocquoit chacun de ſon compagnon qu'il penſoit avoir failly à ung ſi grand bien. Ung jour que les gentilz hommes deſſus nommez eſtoient en ung bancquet où ilz faiſoient fort grand chere, ilz commencerent à parler de leurs fortunes & priſons qu'ilz avoient eues durant les guerres. Mais Valnebon à qui il faiſoyt mal de celer ſi longuement une ſi bonne fortune que celle qu'il avoyt eue, va dire à ſes compagnons :

Je ne ſçay quelles priſons vous avez eu, mais quant à moy pour l'amour d'une où j'ay eſté je diray toute ma vie louange & bien des autres; car je penſe qu'il n'y a plaiſir en ce monde qui approche de celluy que l'on a d'eſtre priſonnier. Aſtillon qui avoyt eſté le premier priſonnier, ſe doubta de la priſon qu'il vouloit dire & luy reſpondit : Valnebon, ſoubz quel geolier ou geoliere avez vous eſté ſi bien traicté que vous aymez tant voſtre priſon? Valnebon luy diſt : Quel que ſoyt le geolier, la priſon m'a eſté ſi agreable que j'euſſe bien voulu qu'elle eut duré plus longuement, car je ne fuz jamais mieulx traicté ne plus contant. Duraſſier qui eſtoyt homme peu parlant, congnoiſſant très bien que l'on ſe debatoyt de la priſon où il avoyt part comme les autres, diſt à Valnebon : De quelles viandes eſtiez vous nourry en ceſte priſon dont vous vous louez ſi fort? — De quelles viandes, diſt Valnebon, le Roy n'en a poinct de meilleures ne plus norriſſantes. — Mais encores fault il que je ſçache, diſt Duraſſier, ſi celluy qui vous tenoyt priſonnier vous faiſoit bien gaingner voſtre pain. Valnebon qui ſe doubta d'eſtre entendu ne ſe peut tenir de jurer : Ha vertu Dieu, auroys je bien des compaignons où je penſe eſtre tout ſeul? Aſtillon voiant ce different où il avoyt part comme les aultres, diſt en riant : Nous ſommes tous à ung maiſtre compaignons

& amys dès noſtre jeuneſſe ; parquoy ſi nous ſommes compaignons d'une bonne fortune, nous avons occaſion d'en rire. Mais pour ſçavoir ſi ce que je penſe eſt vray je vous prie que je vous interroge & que vous tous me confeſſiez la verité, car s'il eſt advenu ainſy de nous comme je penſe ce ſeroyt une adventure auſſi plaiſante que l'on ſçauroit trouver en mil lieues (1). Ilz jurerent tous dire verité s'il eſtoit ainſi qu'ilz ne la peuſſent denyer (2). Je vous diray ma fortune & vous me reſpondrez ouy ou nenny, ſi la voſtre eſt pareille. Ilz ſe accorderent tous & alors il diſt : Je demanday congé au Roy d'aller en quelque voiage. Ilz reſpondirent : Et nous auſſy. Quant je fuz à deux lieues de la court, je laiſſay tout mon train & m'allay rendre priſonnier. Ilz reſpondirent : Nous en fiſmes autant. Je demouray, diſt Aſtillon, ſept ou huict jours, & couchay en une garderobbe où l'on ne me fit manger que reſtaurans & les meilleures viandes que je mangeay jamais ; & au bout de huict jours ceulx qui me tenoient me laiſſerent aller beaucoup plus foible que je n'eſtoys arrivé. Ilz jurerent tous que ainſy leur eſtoit advenu. Ma priſon, diſt Aſtillon, commencea tel jour & fina tel jour.

---

(1) Ms. 7576² : *que l'on en ſauroit trouver en nul livre.*

(2) Var. en correction du Ms. 7576² : *s'il eſtoit ainſi qu'il la put deviner.*

La myenne, dist Durassier, commencea le propre jour que la vostre fina; & dura jusques à ung tel jour. Valnebon, qui perdoit patience, commencea à jurer & dire : Par le sang Dieu, ad ce que je voy, je suis le tiers qui pensois estre le premier & le seul, car je y entray tel jour & en faillis tel jour. Les aultres trois qui estoient à la table jurerent qu'ilz avoient bien gardé ce rang. Or puisque ainsy est, dist Astillon, je diray l'estat de nostre geoliere : elle est mariée & son mary est bien loing. — C'est ceste là propre, respondirent ilz tous. Or pour nous mectre hors de peyne, dist Astillon, moy qui suys le premier en roolle, la nommeray aussy le premier, c'est madame la contesse qui estoit si audatieuse que en gaingnant son amitié je pensois avoir gaingné Cesar.— Que à tous les diables soyt la villaine qui nous a faict d'une chose tant travailler, & nous reputer si heureux de l'avoir acquise. Il ne fut oncques une telle meschante, car quant elle en tenoit ung en cache, elle praticquoit l'autre pour n'estre jamais sans passetemps; & aymerois je mieulx estre mort qu'elle demorast sans pugnition. Ilz demanderent chacun qu'il leur sembloit qu'elle debvoit avoir, & qu'ilz estoient tous prestz de la luy donner. Il me semble, dist il, que nous le debvons dire au Roy nostre maistre, lequel en faict ung cas comme d'une deesse.—Nous ne ferons poinct

ainſy, diſt Aſtillon, nous avons aſſez de moien pour nous venger d'elle, ſans y appeller noſtre maiſtre. Trouvons nous demain quant elle ira à la meſſe ; & que chacun de nous porte une chaine de fer au col; & quant elle entrera en l'egliſe nous la ſaluerons comme il appartient.

Ce conſeil fut trouvé très bon de toute la compaignye; & feirent proviſion de chacun une chaine de fer. Le matin venu, tous habillez de noir, leurs cheſnes de fer tournées à l'entour de leur col, en façon de collier, vindrent trouver la conteſſe qui alloyt à l'egliſe. Et ſi toſt qu'elle les veid ainſy habillez ſe print à rire & leur diſt : Où vont ces gens ſi douloureux? — Madame, diſt Aſtillon, nous vous venons accompagner comme pauvres eſclaves priſonniers qui ſont tenuz à vous faire ſervice. La conteſſe faiſant ſemblant de n'y entendre rien, leur diſt : Vous n'eſtes poinct mes priſonniers, ne je n'entendz poinct que vous ayez occaſion de me faire ſervice plus que les autres. Valnebon s'advencea & luy diſt : Si nous avons mangé de voſtre pain ſi longuement nous ſerions bien ingratz ſi nous ne vous faiſions ſervice. Elle feit ſi bonne mine de n'y rien entendre qu'elle cuydoit par ceſte gravité les eſtonner. Mais ilz pourſuyvoient ſi bien leurs propos qu'elle entendit que la choſe eſtoit deſcouverte. Parquoy trouva inconti-

nant moien de les tromper, car elle qui avoyt perdu l'honneur & la conſcience ne voulut poinct recepvoir la honte qu'ilz luy cuydoient faire; mais comme elle qui preferoit ſon plaiſir à tout l'honneur du monde ne leur en feyt pire viſaige, ny n'en changea de contenance, dont ilz furent tant eſtonnez qu'ilz rapporterent en leur ſein la honte qu'ilz luy avoient voulu faire.

Si vous ne trouvez, mes dames, ce compte digne de faire congnoiſtre les femmes auſſi mauvaiſes que les hommes, j'en chercheray d'aultres pour vous compter (1); toutesfoys il me ſemble que ceſtuy la ſuffiſe pour vous monſtrer que une femme qui a perdu la honte eſt cent foys plus hardye à faire mal que n'eſt ung homme. Il n'y eut femme en la compaignye, oiant racompter ceſte hiſtoire, qui ne fiſt tant de ſignes de croix qu'il ſembloyt qu'elles voyoient tous les diables d'enfer devant leurs oeilz. Mais Oiſille leur diſt : Mes dames, humilions nous quant nous oyons ceſt horrible cas, d'autant que la perſonne delaiſſée de Dieu ſe rend pareille à celluy avecq lequel elle eſt joincte; car puiſque ceulx qui adherent à Dieu ont ſon eſperit avecq eulx, auſſi ſont ceulx qui adherent à ſon contraire; & n'eſt rien ſi beſtial que la perſonne deſtituée de l'eſperit de Dieu. Quoy

(1) Ms. 7576² : *pour vous contanter.*

que ayt faict ceste pauvre dame, dist Ennasuicte, si ne sçauroys je louer ceulx qui se ventent de leur prison. — J'ay opinion, dist Longarine, que la peyne n'est moindre à ung homme de celler sa bonne fortune que de la pourchasser, car il n'y a veneur qui ne prenne plaisir à corner sa prise, ny amoureulx d'avoir la gloire de sa victoire. — Voilà une opinion, dist Simontault, que devant tous les inquisiteurs de la foy je soustiendray hereticque, car il y a plus d'hommes secretz que de femmes; & sçay bien que l'on en trouveroyt qui aymeroient mieulx n'en avoir bonne chere que s'il falloyt que creature du monde l'entendist. Et por ce a l'Eglise comme bonne mere ordonné les prestres confesseurs & non pas les femmes, parce qu'elles ne peuvent rien celler. — Ce n'est pas pour ceste occasion, dist Oisille, mais c'est parce que les femmes sont tant ennemyes du vice qu'elles ne donneroient pas si facilement absolution que les hommes, & seroient trop austeres en leurs penitences. — Si elles l'estoient autant, dist Dagoucin, qu'elles sont en leurs responces elles feroient desesperer plus de pecheurs qu'elles n'en attireroient à salut; parquoy l'Eglise en toute sorte y a bien pourveu. Mais si ne veulx je pas pour cela excuser les gentilz hommes qui se vanterent ainsy de leur prison, car jamais homme n'eut honneur à dire mal des femmes. — Puis que le faict

eſtoit commun, diſt Hircan, il me ſemble qu'ilz faiſoient bien de ſe conſoler les ungs aux aultres. — Mais, diſt Geburon, ilz ne la devoient jamais confeſſer pour leur honneur meſmes. Car les livres de la Table ronde nous apprennent que ce n'eſt poinct honneur à ung bon chevalier d'en abattre ung qui ne vault rien. — Je m'esbahys, diſt Longarine, que ceſte pauvre femme ne moroit de honte devant ſes priſonniers. — Celles qui l'ont perdue, diſt Oiſille, à grand peyne la peuvent elles jamais reprendre ſinon celle que fort amour a faict oblier. De telles en ay je veu beaucoup revenir. — Je croy, diſt Hircan, que vous en avez veu revenir celles qui y ſont allées, car forte amour qui eſt en une femme eſt malaiſée à trouver. — Je ne ſuys pas de voſtre opinion, diſt Longarine, car je croy qu'il y en a qui ont aymé juſques à la mort.—J'ay tant d'envye d'oyr ceſte nouvelle, diſt Hircan, que je vous donne ma voix pour congnoiſtre aux femmes l'amour que je n'ay jamais eſtimé y eſtre. — Or mais que vous l'oyez, diſt Longarine, vous le croyrez, & qu'il n'eſt nulle plus forte paſſion que celle d'amour. Mais tout ainſy qu'elle faict entreprendre choſes quaſi impoſſibles pour acquerir quelque contentement en ceſte vie, auſſy mene elle plus que autre paſſion à deſeſpoir celluy ou celle qui pert l'eſperance de ſon deſir, comme vous verrez par ceſte hiſtoire.

CINQUANTIESME NOUVELLE.

Meſſire Jean Pierre pourſuivit longuement en vain une ſienne voyſine de la quelle il eſtoit fort feru. Et pour en divertir ſa fantayſie s'eſloingna quelques jours de ſa veue, qui luy cauſa une melencolie ſi grande que les medecins luy ordonnerent la ſaignée. La dame qui ſçavoit d'ond procedoit ſon mal, cuydant ſauver ſa vie avança ſa mort luy accordant ce que tousjours luy avoit refuſé; puis conſiderant qu'elle eſtoit cauſe de la perte d'un ſi parfait amy, par un coup d'épée ſe feit compagne de ſa fortune.

En la ville de Cremonne n'y a pas longtemps (1) qu'il y avoyt ung gentil homme nommé meſſire Jehan Piltré, lequel avoyt aymé longuement une dame qui demoroit près de ſa maiſon; mais pour pourchatz qu'il ſceut faire ne povoit avoir d'elle la reſponce qu'il deſiroit, combien qu'elle l'aymoyt de tout ſon cueur. Dont le pauvre gentil homme fut ſi ennuyé & faché qu'il ſe retira en ſon logis, deliberé de ne pourſuyvre plus en vain le bien dont la pourſuicte conſumoit ſa vie. Et pour en cuyder divertir ſa fantaiſie fut quelques jours ſans la veoir; dont il tomba en

(1) Ms. 7576 : *il n'y a pas encores un an.*

telle triſteſſe que l'on meſcongnoiſſoit ſon viſaige. Ses parens feirent venir les medecins, qui voyans que le viſaige luy devenoit jaulne eſtimerent que c'eſtoyt une oppilation de foye, & luy ordonnerent la ſeignée. Ceſte dame qui avoit tant faict la rigoureuſe, ſcachant très bien que la maladie ne luy venoyt que par ſon refuz, envoia devers luy une vieille en qui elle ſe fyoit, & luy manda que puis qu'elle congnoiſſoyt que ſon amour eſtoit veritable & non faincte, elle eſtoit deliberée de tout luy accorder ce que ſi long temps luy avoyt refuſé. Elle avoyt trouvé moien de ſaillir de ſon logis en ung lieu où privement il la povoit veoir. Le gentil homme qui au matin avoyt eſté ſeigné au bras, ſe trouva par ceſte parolle mieulx guery qu'il ne faiſoyt par medecine ne ſeignée qu'il ſceut prendre, luy manda qu'il n'y auroit poinct de faulte qu'il ne ſe trouva à l'heure qu'elle luy mandoyt; & qu'elle avoyt faict ung miracle evident, car par une ſeulle parolle elle avoyt guery ung homme d'une malladye où tous les medecins ne pouvoient trouver remede. Le ſoir venu qu'il avoit tant deſiré, s'en alla le gentil homme au lieu qui luy avoyt eſté ordonné, avecq ung ſi extreme contentement qu'il falloyt que bien toſt il print fin, ne povant augmenter. Et ne demeura gueres après qu'il fut arrivé que celle qu'il aymoit plus que ſon ame le vint trouver. Il

ne s'amusa pas à luy faire grande harangue, car le feu qui le brusloit le faisoyt hastivement pourchasser ce que à peyne povoyt il croire avoir en sa puissance. Et plus yvre d'amour & de plaisir qu'il ne luy estoit besoing, cuydant sercher par ung cousté le remede de sa vie, se donnoyt par ung aultre l'advancement de sa mort; car ayant pour s'amye mys en obly soy mesmes, ne s'apperceut pas de son bras qui se desbanda : & la playe nouvelle qui se vint à ouvrir rendit tant de sang que le pauvre gentil homme en estoit tout baigné. Mais estimant que sa lasseté venoyt à cause de ses excès, s'en cuyda retourner à son logis. Lors amour qui les avoyt trop unys ensemble, feyt en sorte que en departant d'avecq s'amye son ame departyt de son corps; & pour la grande effusion de sang tumba tout mort aux pieds de sa dame qui demoura si hors d'elle mesmes par estonnement, en considerant la perte qu'elle avoyt faicte d'un si parfaict amy de la mort duquel elle estoit la seulle cause. Regardant d'aultre costé avecq le regret & la honte en quoy elle demoroyt si on trouvoyt ce corps mort en sa maison, afin de faire ignorer la chose elle & une chamberiere en qui elle se fyoit, porterent le corps mort dedans la rue, où elle ne le voulut laisser seul, mais en prenant l'espée du trespassé se voulut joindre à sa fortune, & en punissant son cueur cause de tout le mal,

la paſſa tout au travers, & tomba ſon corps mort ſur celluy de ſon amy. Le pere & la mere de ceſte fille en ſortant au matin de leur maiſon, trouverent ce piteulx ſpectacle; & après en avoir faict tel deuil que le cas meritoit, les enterrerent tous deux enſemble.

Ainſy voyt on, mes dames, que une extremité d'amour ameine un autre malheur. — Voyla qui me plaiſt bien, diſt Symontault, quant l'amour eſt ſi egale que luy morant l'autre ne vouloit plus vivre. Et ſi Dieu m'euſt faict la grace d'en trouver une telle je croy que jamais n'euſt aymé plus parfaictement. — Si ay je ceſte opinion, diſt Parlamente, que amour ne vous a pas tant aveuglé que vous n'euſſiez myeulx lyé voſtre bras qu'il ne fit; car le temps eſt paſſé que les hommes oblient leurs vies pour les dames. — Mais il n'eſt pas paſſé, diſt Symontault, que les dames oblient la vie de leurs ſerviteurs pour leurs plaiſirs. —Je croy, diſt Ennaſuicte, qu'il n'y a femme au monde qui prenne plaiſir à la mort d'un homme, encores qu'il fuſt ſon ennemy. Toutesfois ſi les hommes ſe veullent tuer eulx meſmes, les dames ne les en peuvent pas garder. — Si eſt ce, diſt Saffredent, que celle qui refuſe ſon pain au pauvre mourant de faim eſt eſtimé le meurtrier.—Si vos requeſtes, diſt Oiſille, eſtoient ſi raiſonnables que celles du pauvre demandant ſa neceſſité, les dames ſeroient trop cruelles de vous refuſer, mais

Dieu mercy! ceſte maladie ne tue que ceulx qui doibvent morir dans l'année.—Je ne treuve poinct, Madame, diſt Saffredent, qu'il ſoyt une plus grande neceſſité que celle qui faict oblier toutes les aultres : car quant l'amour eſt forte on ne congnoiſt autre pain ne aultre viande que le regard & la parolle de celle que l'on ayme. — Qui vous laiſſeroyt jeuner, diſt Oiſille, ſans vous bailler aultre viande, on vous feroit bien changer de propos. — Je vous confeſſe, diſt il, que le corps pourroit defaillir, mais le cueur & la volunté non. — Doncques, diſt Parlamente, Dieu vous a faict grand grace de vous faire addreſſer en lieu où vous avez ſi peu de contentement qu'il vous fault reconforter à boire & à manger, dont il me ſemble que vous vous acquitez ſi bien que vous devez louer Dieu d'une ſi doulce cruaulté. — Je ſuis tant nourry au torment, diſt il, que je commence à me louer des maulx dont les aultres ſe plaingnent. — Peut eſtre c'eſt, diſt Longarine, que noſtre plaincte vous recule de la compaignye où voſtre contentement vous faict eſtre le bien venu; car il n'eſt rien ſi faſcheux que ung amoureux importun. — Mectez, diſt Symontault, que une dame cruelle.... — J'entendz bien, diſt Oiſille, que ſi nous voulons entendre la fin des raiſons de Symontault, veu que le cas luy touche, nous pourrions trouver complies au lieu de veſpres; par quoy

allons nous en louer Dieu dont ceſte journée eſt paſſée ſans plus grand debat. Elle commencea la premiere à ſe lever & tous les aultres la ſuyvirent. Mais Symontault & Longarine ne ceſſerent de debatre leur querelle ſi doulcement que ſans tirer eſpée Symontault gaingna, monſtrant que de la paſſion la plus forte eſtoyt la neceſſité la plus grande. Et ſur ce mot entrerent en l'egliſe où les moynes les attendoient. Veſpres oyes, s'en allerent ſoupper autant de parolles que de viandes, car leurs queſtions durerent tant qu'ilz furent à table, & du ſoir juſques ad ce que Oiſille leur diſt qu'ilz pouvoyent bien aller repoſer leurs eſperitz. Et que les cinq journées eſtoient accomplies de ſi belles hiſtoires qu'elle avoyt grand paour que la ſixieſme ne fut pareille; car il n'eſtoit poſſible, encores qu'on les voulut inventer, de dire de meilleurs comptes que veritablement ilz en avoyent racomptez en leur compaignye. Mais Geburon luy diſt que tant que le monde dureroit il ſe feroit cas dignes de memoire. Car la malice des hommes mauvais eſt toujours telle qu'elle a eſté comme la bonté des bons. Tant que malice & bonté regneront ſur la terre, ilz la rempliront touſjours de nouveaulx actes, combien qu'il eſt eſcript qu'il n'y a rien nouveau ſoubz le ſoleil. Mais à nous qui n'avons eſté appellez au conſeil privé de Dieu, ignorans les premieres

cauſes, trouvons toutes choſes nouvelles tant plus admirables que moins nous les vouldrions ou pourrions faire : par quoy n'ayez poinct de paour que les journées qui viendront ne ſuyvent bien celles qui ſont paſſées, & penſez de voſtre part de bien faire voſtre debvoir. Oiſille diſt qu'elle ſe rendoyt à Dieu au nom duquel elle leur donnoyt le bon ſoir. Ainſi ſe retira toute la compagnye mectant fin à la cinquieſme journée.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA DEUXIÈME JOURNÉE.

-oo-

NOTE A, PAGE 3.

Voici la nouvelle que Gruget a inférée dans ſon édition au lieu de celle que nous reproduiſons, parce qu'elle ſe trouve dans tous les manuſcrits.

« *Propos facetieux d'un cordelier en ſes ſermons.* Près la ville de Bleré en Touraine, y a un village nommé Sainct Martin le Beau, où fut appellé un cordelier du convent de Tours pour preſcher les avents, & le careſme enſuyvant. Ce cordelier plus enlangagé que docte, n'ayant quelquesfois de quoy parler pour achever ſon heure, s'amuſoit à faire des comptes qui ſatisfaiſoient aucunement à ces bonnes gents de village. Un jour de jeudy abſolut, preſchant de l'aigneau paſcal, quand ce vint à parler de le manger de nuict, & qu'il veit à ſa predication de belles jeunes dames d'Amboiſe, qui eſtoient là freſchement arrivées pour y faire leurs Paſques, & y ſejourner quelques jours après, il ſe voulut mettre ſur le beau bout. Et demanda à toute l'aſſiſtence des femmes ſi elles ne ſçavoient que c'eſtoit de manger de la chair crue de nuict: Je le vous veux apprendre, mes dames, ce diſt il. Les jeunes hommes d'Amboiſe là preſens, qui ne faiſoient que d'y arriver avec leurs femmes, ſœurs & niepces, & qui ne cognoiſſoient l'humeur du pelerin, commencerent à s'en ſcandaliſer. Mais après qu'ils l'eurent eſcouté d'avantage, ils convertirent le ſcandale en riſée, meſmement quand il diſt que pour manger l'aigneau il falloit avoir les reins ceints, des pieds en ſes ſouliers, & une main à

ſon baſton. Le cordelier les voyant rire, & ſe doutant pourquoy, ſe reprint incontinent : Eh bien, diſt il, des ſouliers en ſes pieds, et un baſton en ſa main : blanc chapeau, & chapeau blanc, eſt ce pas tout un? Si ce fut lors à rire, je croy que vous n'en doutez point. Les dames meſmes ne s'en peurent garder, auſquelles il s'attacha d'autres propos recreatifs. Et ſe ſentant près de ſon heure, ne voulant pas que ces dames s'en allaſſent mal contentes de luy, il leur diſt : Or ça, mes belles dames, mais que vous ſoyez tantoſt à cacqueter parmy les commeres, vous demanderez : Mais qui eſt ce maiſtre frere, qui parle ſi hardiment? C'eſt quelque bon compagnon. Je vous diray, mes dames, je vous diray, ne vous en eſtonnez pas, non, ſi je parle hardiment : car je ſuis d'Anjou à voſtre commandement. Et en diſant ces mots, mit fin à ſa predication, par laquelle il laiſſa ſes auditeurs plus prompts à rire de ſes ſots propos, qu'à pleurer en la memoire de la paſſion de noſtre ſeigneur, dont la commemoration ſe faiſoit en ces jours là. Ses autres ſermons, durant les feſtes, furent quaſi de pareille efficace. Et comme vous ſçavez, que tels freres n'oublient pas à ſe faire queſter, pour avoir leurs oeufs de Paſques, en quoy faiſant on leur donne, non ſeulement des oeufs, mais pluſieurs autres choſes, comme du linge, de la filace, des andouïlles, des jambons, des eſchinées, & autres menues choſettes. Quand ce vint le mardy d'après Paſques, en faiſant ſes recommendations, dont telles gens ne ſont point chiches, il diſt : Mes dames, je ſuis tenu à vous rendre graces de la liberalité dont vous avez uſé envers noſtre pauvre convent, mais ſi fault il que je vous die, que vous n'avez pas conſideré les neceſſitez, que nous avons : car la plus part de ce que nous avez donné, ce ſont andouïlles, & nous n'en avons point de faulte, Dieu mercy, noſtre convent en eſt tout farcy. Qu'en ferons-nous donc de tant? Sçavez vous quoy? mes dames, je ſuis d'avis que vous meſliez vos jambons parmy nos andouïlles, vous ferez belle aumoſne. Puis en continuant ſon ſermon, il feit venir le ſcandale à propos, & en diſcourant aſſez bruſque-

ment par deſſus, avec quelques exemples, il ſe meit en grande admiration, diſant : Eh dea, meſſieurs & mes dames de ſainct Martin, je m'eſtonne fort de vous, qui vous ſcandaliſez pour moins que rien, & ſans propos, & tenez vos comptes de moy par tout, en diſant : C'eſt un grand cas : mais qui l'euſt cuidé, que le beau pere euſt engroſſy la fille de ſon hoſteſſe ? Vrayement, diſt il, voilà bien de quoy s'esbahir qu'un moyne ait engroſſy une fille : mais venez ça, belles dames, ne devriez vous pas bien vous eſtonner d'avantage, ſi la fille avoit engroſſy le moyne ?

Voilà, mes dames, les belles viandes, de quoy ce gentil paſteur nourriſſoit le troupeau de Dieu. Encores eſtoit il ſi effronté que, après ſon peché, il en tenoit ſes comptes en pleine chaire, où ne ſe doit tenir propos qui ne ſoit totalement à l'erudition de ſon prochain, & à l'honneur de Dieu premierement. — Vrayement, diſt Saffredent, voilà un maiſtre moyne. J'aymerois quaſi autant frere Anjibaut, ſur le dos duquel on mettoit tous les propos facetieux qui ſe peuvent rencontrer en bonne compagnie. — Si ne trouvai je point de riſée en telles deriſions, diſt Oiſille, principalement en tel endroict. — Vous ne dictes pas, ma dame, diſt Nomerſide, qu'en ce temps là, encores qu'il n'y ait pas fort longtemps, les bonnes gens de village, voire la plus part de ceux des bonnes villes, qui ſe penſent bien plus habiles que les autres, avoient tels predicateurs en plus grande reverence, que ceux qui les preſchoient purement & ſimplement le ſainct Evangile. — En quelque ſorte que ce fuſt, diſt lors Hircan, ſi n'avoit il pas tort de demander des jambons pour des andouïlles : car il y a plus à manger. Voire, & ſi quelque devotieuſe creature l'euſt entendu par amphibologie, comme je croirois bien que luy meſme l'entendit, luy ny ſes compagnons ne s'en feuſſent point mal trouvez, non plus que la jeune garſe qui en eut plein ſon ſac. — Mais voyez vous quel effronté c'eſtoit, diſt Oiſille, qui renverſoit le ſens du texte à ſon plaiſir, penſant avoir affaire à beſtes comme luy, & en ce faiſant chercher impudemment à

ſuborner les pauvres femmelettes, à fin de leur aprendre à manger de la chair cruë de nuict. — Voire mais vous ne dictes pas, dist Simontault, qu'il voyoit devant luy ces jeunes tripieres d'Amboiſe, dans le baquet deſquelles il euſt volontiers lavé ſon, nommeray je? Non, mais vous m'entendez bien : & leur en faire gouſter, non pas roty, ains tout groulant & fretillant, pour leur donner plus de plaiſir. — Tout beau, tout beau, ſeigneur Simontault, diſt Parlamente, vous vous oubliez : avez vous mis en reſerve voſtre accouſtumée modeſtie, pour ne vous en plus ſervir qu'au beſoing? — Non, ma dame, non diſt il : mais le moyne peu honneſte m'a ainſi faict eſgarer. Parquoy à fin que nous rentrions en noz premieres erres, je prie Nomerſide, qui eſt cauſe de mon eſgarement, donner ſa voix à quelqu'un, qui face oublier à la compagnie noſtre commune faulte. — Puis que me faictes participer à voſtre coulpe, diſt Nomerſide, je m'adreſſeray à tel qui reparera noſtre imperfection preſente. Ce ſera Dagoucin, qui eſt ſi ſage, que pour mourir ne vouldroit dire une follie. »

Brantôme, dans le neuvième de ſes opuſcules conſacré à l'hiſtoire de ſa famille, raconte l'aventure d'un père cordelier devenu éperdument amoureux de Louiſe de Bourdeille, dame d'honneur de la Reine Anne. Cette aventure a beaucoup d'analogie avec le récit qui précède. Voyez Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. in-8°, t. V, p. 383.

NOTE B, PAGE 7.

En la ville de Florence y avoit un duc de la maiſon de Medicis, lequel avoit eſpouſé madame Marguerite fille baſtarde de l'Empereur.

Voici la notice que MM. de Sainte-Marthe ont faites ſur ce prince dont il eſt queſtion dans la VIIIe lettre que Rabelais écrivit de Rome à l'évêque de Maillezais : « Alexandre de Medicis, frere naturel de la Reine Catherine de Medicis, femme du Roy Henri II, eut pour pere

Laurent de Medicis, gouverneur de la republique de Florence & du duché d'Urbin. L'Empereur Charles V le crea premier duc de Florence l'an 1531, lui ayant fait epouser sa fille naturelle Marguerite d'Autriche, l'an 1536. Quelques citoyens trouvant son gouvernement fascheux,.... mesme Laurent de Medicis son cousin l'ayant attiré en son logis, sous l'espoir de le faire jouir d'une noble Florentine, il le fit massacrer l'an 1537, pensant avoir mis par ce coup sa patrie en liberté; mais il fut deceu de son esperance, parce que le duc Alexandre n'ayant laissé aucuns enfans legitimes,.... le mesme empereur Charles V nomma duc de Florence Cosme de Medicis premier du nom, &c., &c. » (*Lettres de François Rabelais escrites pendant son voyage d'Italie, nouvellement mises en lumiere, avec des observations historiques, par MM. de Sainte Marthe, &c.* Bruxelles, 1710, in-12, p. 102. Voyez aussi p. 203.)

Le fait historique raconté dans cette nouvelle est un des plus célèbres des annales de Florence. La Reine de Navarre y ajoute une circonstance dont les historiens n'ont pas parlé, c'est que la dame était sœur de Laurenzin de Médicis, cousin du duc Alexandre, auteur de l'assassinat.

NOTE C, PAGE 16.

La Belle Dame sans merey nous a appris à dire que si graeieuse maladie ne met gueres de gens à mort.

La Belle Dame sans merci. Poëme de métaphysique amoureuse, composé par Alain Chartier. C'est un long dialogue entre une dame & son amant. La dame ayant refusé obstinément de compatir à ses douleurs, l'amant dépité en mourut, dit-on, de désespoir. Voici les vers auxquels fait allusion la Reine de Navarre :

Si gracieuse maladie
Ne met gueres de gens a mort,
Mais il fiet bien que l'on le die
Pour plustost attraire confort.
Tel se plaint & tourmente fort

Qui n'a pas les plus aſpres deulx ;
Et s'amours grieſve tant au fort
Mieulx en vault ung dolent que deux.

(*Les Œuvres de maiſtre Alain Chartier, &c., reveues & corrigées, &c., par André Duchesne, Tourangeau.* Paris, 1617, in-4°, p. 502.)

NOTE D, PAGE 21.

En la maiſon de madame la Regente, mere du Roy François.

Les événements qui font le ſujet de cette nouvelle porte le cachet de la vérité. Seulement il eſt impoſſible de découvrir le nom des perſonnages mis en ſcène. Marguerite nous dit que ce gentilhomme héros de cette nouvelle était de Normandie; elle parle d'un voyage que la cour fit dans cette province. Eſt-ce l'entrée de François Ier & de ſa mère à Rouen le 1er octobre 1517, dont il eſt ici queſtion? Le dernier éditeur de l'*Heptaméron*, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a cru reconnaître dans le héros de cette nouvelle un baron de Malleville, chevalier de Malte, tué à Beyrouth, dans une expédition contre les Turcs, dont Clément Marot a célébré la mort. (*Complaintes du baron de Malleville, Pariſien*, t. I, p. 441 de l'éd. de 1700.) Mais la qualité de *Pariſien* donnée par le poëte au baron de Malleville ne s'accorde pas avec le texte de l'*Heptaméron*, qui dit que le capitaine était né en Normandie. D'ailleurs le titre de *chevalier de Malte*, donné au baron de Malleville ſuffiſait pour qu'il ne fallût pas chercher en lui le capitaine héros de cette nouvelle, puiſque ce capitaine était marié.

NOTE E, PAGE 40.

Le grand maiſtre de Chaumont. C'eſt Charles d'Amboiſe, neveu du fameux cardinal de ce nom, miniſtre favori de Louis XII. Placé tout jeune encore à la tête d'une armée françaiſe chargée de défendre le Milanais, Charles d'Am-

boiſe juſtifia par ſon habile conduite le choix que ſon oncle avait fait de lui. Il parvint bientôt à un haut degré de faveur : amiral, grand maître & maréchal de France; il fut auſſi gouverneur de Paris. Il commandait en 1504 l'armée avec laquelle Louis XII entra dans Gênes. En 1509 il partageait le triomphe d'Aignadel. Il venait d'hériter des grands biens du cardinal, quand il mourut empoiſonné, dit-on, à Corregio, au mois de février 1510, n'étant âgé que de trente-huit ans. Il avait épouſé l'aînée des filles de l'amiral de Graville, l'un des favoris de Charles VIII. Le phyſique de Charles d'Amboiſe répondait à la capacité de ſon eſprit : c'était l'un des plus beaux hommes de ſon temps, ainſi que le prouve ſon portrait peint à l'huile, par Léonard de Vinci, & conſervé dans le Muſée du Louvre à Paris. Voyez, au ſujet de ce portrait, qui a paſſé pour être celui de Charles VIII & de Louis XII, le t. XVe, p. 313 du *Magaſin pittoreſque*.

Brantôme a écrit deux pages curieuſes ſur le grand maître de Chaumont. (*Capitaines françois*, t. II, p. 107 de l'édition des *Œuvres complètes*, in-8°.)

A propos de l'amiral de Bonnivet, voyez la notice que nous lui avons conſacrée aux éclairciſſements du t. Ier, p. 176.

La belle dame italienne, héroïne de cette nouvelle, ſerait-elle la *Sennora Clerice*, dont Brantôme parle en ces termes dans ſon article ſur Bonnivet : « .... Ce fut lui ſeul qui conſeilla au Roi François de paſſer les monts & de ſuivre M. de Bourbon, ayant laiſſé Marſeille, non tant pour le bien & le ſervice de ſon maiſtre que pour aller revoir une grande dame de Milan, & des plus belles qu'il avoit faicte pour maiſtreſſe quelques années de devant; & en avoit tiré plaiſir & en vouloit retaſter. On dit que c'eſtoit la *ſennora Clerice*, pour lors eſtimée des plus belles dames de l'Italie; voylà qui le menoit. J'ay ouy dire ce conte à une grande dame de ce temps là, & qu'il en avoit fait cas au Roy de ceſte dame, & luy en avoit faict venir l'envye de la voir & coucher avec elle : & voilà la principale cauſe de ce paſſage du Roy, qui n'eſt à tous co-

gneue. » (*Capitaines françois*, t. II, p. 162 des *Œuvres complètes*, ed. in-8.)

NOTE F, PAGE 52.

En la court du Roy François Ier y avoit ung gentil homme, etc.

Brantôme, au discours I de ses *Dames Galantes*, a reproduit une aventure à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette nouvelle. Voici le passage :

« J'ay congneu deux dames de la cour toutes deux belles soeurs; l'une avoit epousé un mary favory, courtisan & fort habile, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme comme il devoit, veu le lieu d'où elle estoit; & parloit à elle devant le monde comme à une sauvage, & la rudoyoit fort. Elle patiente, l'endura pour quelque temps jusques à ce que son mary vint un peu desavorisé; elle espiant & prenant l'occasion au poil & à propos, la luy ayant gardé bonne luy rendit aussitost le desdain passé qu'il luy avoit donné, ... comme fit aussy sa belle soeur prenant exemple à elle qui ayant esté mariée fort jeune & en tendre âge, son mary n'en faisant cas comme d'une petite fillaude ne l'aymoit comme il devoit. Mais elle se venant advancer sur l'age & à sentir son coeur, en reconnoissant sa beauté, le paya de mesme monnoye & luy fit present de belles cornes pour l'interest du passé. » (t. VII, p. 139 des *Œuvres complètes*, in-8°.)

NOTE G, PAGE 74.

Du temps du grand maistre de Chaumont.

Au sujet de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont grand maître de France, voyez plus haut, note E.

Brantôme, discours VI des *Dames Galantes*, s'exprime ainsi :

« Nous avons dans les *Cent Nouvelles de la Reine de Navarre Marguerite* une très belle histoire de cette dame de Milan qui ayant donné assignation à feu M. de Bonnivet,

depuis admiral de France, une nuit attira ſes femmes de chambre avec des eſpées nues pour faire bruit ſur le degré, ainſi qu'il ſeroit pret à ſe coucher : ce qu'elles firent très bien, ſuivant en cela le commandement de leur maiſtreſſe qui de ſon coſté, fit de l'effrayée & craintive, diſant que c'eſtoit ſes beaux freres qui s'eſtoient apperceus de quelque choſe; & qu'elle eſtoit perdue, & qu'il ſe couchaſt ſous le lict ou derriere la tapiſſerie. Mais M. de Bonnivet, ſans s'effrayer, prenant ſa cape à l'entour du bras & ſon eſpée en l'autre, diſt : et où ſont ils ces braves freres qui me voudroient faire peur ou mal? quand ils me verront, ils n'oſeront regarder ſeulement la pointe de mon eſpée. Et ouvrant la porte & ſortant, ainſi qu'il vouloit commencer à charger ſur ce degré, il trouva ces femmes avec leur tintamarre, qui eurent peur, & ſe mirent à crier & confeſſer le tout. M. de Bonnivet, voyant que ce n'eſtoit que cela les laiſſa & les recommanda au diable; & ſe rentre en la chambre & ferme la porte ſur luy; & vint trouver ſa dame qui ſe mit à rire & l'embraſſer, & luy confeſſer que c'eſtoit un jeu appoſté par elle, & l'aſſurer que s'il euſt fait du poltron & n'euſt monſtré en cela ſa vaillance de la quelle il avoit le bruit, que jamais il n'euſt couché avec elle; & pour s'eſtre monſtré ainſi genereux & aſſeuré, elle l'embraſſa & le coucha auprès d'elle, &c., &c. » (T. VII, p. 459 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.)

NOTE H, PAGE 83.

En la ville de Dijon au duché de Bourgogne, vint au ſervice du roy François, un Comte d'Allemaigne nommé Guillaume.

L'aventure très-véritable qui fait le ſujet de cette nouvelle a dû ſe paſſer dans la forêt d'Argilly au mois de juillet 1521, lors du ſéjour du Roi François Ier à Dijon.

Le perſonnage dont il eſt queſtion ici eſt Guillaume de Furſtemberg. Brantôme lui a conſacré le xxxe diſcours de ſes *Capitaines étrangers;* voici comment il en parle :

« Le Comte Guillaume de Furſtemberg fuſt eſtimé bon

& vaillant capitaine; & le fuſt eſté davantage ſans qu'il fuſt leger de foy, trop avare & trop adonné à la pillerie, comme il le fiſt pareſtre en la France quand il y paſſoit avec ſes troupes, car après luy rien ne reſtoit. Il ſervit le Roy François l'eſpace de ſix à ſept ans avec de belles compaignies tousjours montans à ſix & ſept mille hommes : mais après ſi longs ſervices ou pluſtoſt ravages & pilleries, il fut ſoupçonné d'avoir voulu attenter ſur la perſonne du Roy, dont j'ai fait le conte ailleurs. Et pour le mieux encor ſçavoir on le trouvera dans les *Cent Nouvelles de la Royne de Navarre Marguerite*, où l'on peut voir à clair la valeur, la generoſité & la magnanimité de ce grand Roy, & comme de peur l'autre quitta ſon ſervice & s'en alla à celuy de l'Empereur. Et, ſans qu'il eſtoit allié de madame la Regente à cauſe de la maiſon de Saxe, d'où eſt ſortie celle de Savoye, poſſible eut il couru fortune ſi le Roy eut voulu, mais il vouluſt faire pareſtre en cette occaſion ſa magnanimité pluſtoſt que de le faire mourir par juſtice.

« Lorſqu'il fut pris en ſondant la riviere de Marne qu'il avoit d'autresfois tant recongneue en allant & venant par la France avec ſes troupes, à la venue de l'Empereur en Champaigne & Saint Dizier, il luy pardonna encor. Il fut mis en la Baſtille & quicte pour trente mille eſcus de rançon. Il y eut aucuns grands capitaines qui dirent & opinerent ne devoir eſtre traicté ainſy en priſonnier de guerre, mais en vray & vil eſpion, comme il en avoit faict la profeſſion; de plus qu'il eſtoit quitte à trop bon marché de ſa rançon, car ce n'eſtoit pas le moindre larçin qu'il avoit faict en France de l'une de ſes monſtres. Enfin il fut mieux traicté qu'il ne valloit, diſoit on. » (T. Ier, p. 225 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.)

Le Comte Guillaume témoigna quelque regret de ſes trahiſons. Marguerite, dans une lettre adreſſée au Roi en 1536, s'exprime ainſi : « Le Comte Guillaume m'a dict que je vous eſcripve qu'il y a bien difference de purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp; & m'a dict des fautes paſſées que j'aime mieulx qu'il vous

compte que moy, &. » (*Lettres de Marguerite*, *&c.*, 1er recueil, p. 326.) D'après le témoignage de Marguerite, le comte Guillaume porta la peine de sa déloyale conduite. Dans une épître à l'éloge du Roi, son frère, elle dit :

Et Dieu pour luy bataillant en tout lieu,
En maudissant par ruine & par honte
Ses ennemis, tant que nul n'en tient compte.
Ce que l'on voit par le Comte Guillaume,
Le quel servant le Roy & son royaume
S'estoit fait riche, craint & fort estimé;
Mais maintenant fuitif, pouvre & blasmé,
Peult bien penser dont son honneur venoit
Qui riche, heureux & craint le maintenoit.

(*Marguerites de la Marguerite des princesses*, *&c.* Paris, 1552, in-18, 1e partie, p. 18.)

NOTE I, PAGE 83.

Le gouverneur de Bourgogne seigneur de La Trimoille.

Louis IIe du nom, sire de la Tremoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, né en 1460, fils de Louis de la Tremoille & de Marguerite d'Amboise, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Marié très-jeune par les soins de la dame de Beaujeu, à Gabrielle de Bourbon, il commandait les troupes royales à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut fait prisonnier. Quand ce prince monta sur le trône, il oublia que La Tremoille avait combattu contre lui & répondit à ceux qui voulaient l'en faire souvenir, que ce n'était pas au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans. Après avoir pris une part très-glorieuse aux expéditions d'Italie, il fut nommé en 1501 gouverneur de Bourgogne, puis amiral de Guyenne & de Bretagne. Il rendit des services très-importants non-seulement à Louis XII, mais encore à François Ier jusques à l'an 1525, à la fameuse bataille de Pavie où il mourut en combattant. Jean Bouchet, auteur contemporain, nous a

laiſſé une hiſtoire curieuſe & détaillée de cet homme remarquable, ſous le titre de *Panegyric du Chevalier ſans Reproche*, *&c.* 1537, in-4°, goth. Cet ouvrage a été réimprimé par MM. Petitot en 1826, & MM. Michaud & Poujoulaï en 1837, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France.*

NOTE K, PAGE 85.

Vint le lendemain dire à Robertet ſecretaire des finances du Roy.

Il s'agit ici de Florimond Robertet, le premier de cette famille de miniſtres d'État qui ſervit les Rois de France depuis Charles VIII juſques à Henri III. De ſimple conſeiller à la Cour des Comptes de Montbriſon, il devint ſecrétaire de Charles VIII, qui le fit tréſorier de France & ſecrétaire des finances. Il exerça cette charge difficile avec une grande habileté & beaucoup de droiture. Revêtu des mêmes fonctions ſous Louis XII, il eut part aux affaires politiques les plus importantes & compta au nombre des conſeillers tout à fait privés de ce roi. Les charges qu'il exerça, les négociations dans leſquelles il ſe trouva mêlé, lui valurent une fortune conſidérable, mais acquiſe avec honneur. L'écuſſon des armes de Robertet eſt ſurchargé au milieu d'une plume ou aile qu'on appelle en blaſon un vol. La deviſe eſt *Fors une*. Voici l'origine de la plume & de la deviſe : « Le capitaine Sandricourt était dans le cabinet de Louis XII & Robertet s'y trouvait; Sandricourt parlait vivement des exactions des gens de juſtice & de finances : Toutes les plumes volent, dit le bon Roi, en fouriant, *fors une*, ſire, *fors une*, dit gravement Robertet, en montrant la ſienne. Et le Roi pour lui rendre juſtice, voulut qu'il chargeât d'un vol de ſable ſes armoiries qui étaient d'azur à la bande d'or, & trois étoiles d'argent, & qu'il prît pour deviſe : *Fors Ugne*. » C'eſt à cette honorable anecdote hiſtorique que Clément Marot fait alluſion dans ſa Complainte ou Déploration de quatre cents vers ſur la mort de Florimond Robertet.

Voici les vers de Clément Marot :

Dieu immortel (dis-je lors), voici l'eſle
Qui a volé ainſi que voler faut
Entre deux airs, ni trop bas, ne trop haut.
Voicy pour vray l'eſle dont la volée
Par ſa vertu à la France extollée,
Circonvolant ce monde ſpacieux,
Et ſurvolant maintenant les neuf cieux.
C'eſt l'eſle noire en la bende dorée,
L'eſle en volant jamais non eſſorée,
Et dont ſortie eſt la mieux eſcrivant
Plume qui fuſt de noſtre aage vivant.

(*Complainĉte III. — Deploration de Meſſire Florimond Robertet*, t. III, p. 273 des *Œuvres de Clement Marot*, *&c.* Lahaye, 1731, in-18.)

Sous François Ier Florimond Robertet continua de jouir du même crédit que ſous les deux rois précédents; il mourut en 1522, comblé d'honneurs & de richeſſes. On peut conſulter ſur la famille Robertet des articles curieux de M. de Sallabery dans le *Supplément à la Biographie univerſelle de Michaud*, t. LXXIX, p. 235.

NOTE L, PAGE 89.

Un ſeigneur de bonne maiſon qui eſtoit aux ecoles. Brantôme au commencement du diſcours Ier de ſes *Dames Galantes*, raconte une aventure amoureuſe à peu près pareille à celle qui fait le ſujet de cette nouvelle. Voyez t. VII, p. 7 de l'édition in-8° des *Œuvres complètes*.

NOTE M, PAGE 96.

Ceulx qu'un chapitre nomme de Frigidis & maleficiatis. L'auteur veut parler ici des peines prononcées par pluſieurs conciles & reproduites dans *les Capitulaires*, contre ceux qui par des ſorts ou des conjurations magiques

croyaient pouvoir ſuſpendre les facultés naturelles. On peut conſulter à ce ſujet le *Recueil des Capitulaires de Baluze*, t. I, paſſim. Par le mot *chapitre* Marguerite entend parler ſans doute des Décrétales du pape Boniface VIII, relatives à ce ſujet. Voyez *Liber Sextus Decretalium Bonifacii papæ VIII*, lib. IV, cap. 15 : *de frigidis & maleficiatis, &c.* Voyez auſſi : *Traité de l'enchantement qu'on appelle vulgairement le nouement de l'eſguillette en la celebration des mariages en l'egliſe reformée.* La Rochelle, &c., 1591, in-8.

NOTE N, PAGE 98.

Au temps du marquis de Mantoue, qui avoit eſpouſé la ſeur du duc de Ferrare.

Jean François II, de la maiſon de Gonzague, marquis de Mantoue, né le 10 août 1466, ſuccéda au marquis Frédéric ſon père. Il prit une part très-active aux guerres d'Italie; après avoir ſervi les Français & Louis XII ſurtout avec dévouement, il ſe tourna du côté de l'Empereur pour ſe venger du Roi de France, qui s'était emparé injuſtement de la ville de Peſchiera. Fait priſonnier au mois d'août 1509, il recouvra ſa liberté l'année ſuivante, à la recommandation du pape Jules II. Il mourut au mois de mars de l'année 1519. Il avait épouſé le 15 février 1490 Iſabelle d'Eſt, fille d'Hercule Ier, duc de Ferrare, dont il eut pluſieurs enfants. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. V, p. 203 de l'édition in-4°.

NOTE O, PAGE 103.

Et s'en alla tout ſeul à la religion de l'Obſervance.

Le couvent de l'Obſervance, de l'ordre de Saint-François, fondé par Hercule Ier, duc de Ferrare. On donnait le nom d'*Obſervance* à la règle de Saint-François, réformée par le pape à la fin du XVe ſiècle.

NOTE P, PAGE 115.

Au pays de Daulphiné y avoit ung gentil homme nommé le ſeigneur de Riant, de la maiſon du Roy François Ier.

Bien que la Reine de Navarre attribue la méſaventure qui fait le ſujet de cette nouvelle à un gentilhomme de la maiſon de François Ier, il eſt certain qu'on en trouve le récit dans des recueils de contes d'une date antérieure, & entre autres au début des *Mille & une Nuits*. L'Arioſte, au chant XXVIIIe de ſon *Roland furieux*, a raconté la même hiſtoire qui ſe trouve auſſi dans les nouvelles du conteur italien Morlini, dont la première édition a été imprimée à Naples en 1520. (Voyez *Gamba*, *Delle Novelle Italiane in proſa bibliografia*, *&c.* Firenze, 1835, in-8°, p. 137.) On ſait que La Fontaine a placé cette hiſtoire au commencement de ſon conte de *Joconde;* nous la trouvons auſſi en tête d'un recueil aſſez rare, imprimé à Rouen dans les premières années du XVIIe ſiècle & dont voici le titre : *Les Cent Nouvelles Nouvelles où ſont comprins pluſieurs devis & Actes d'Amours non moins ſubtils que facetieux; ouvrage tres neceſſaire à tous amans vrays ſujets de l'amour & des dames.* Rouen, petit in-8°. Du reſte, il eſt hors de doute que le ſeigneur de Rian ait fait partie de la maiſon de François Ier. Dans un état des officiers de l'hôtel du Roi pour l'année 1522-23, parmi les *eſcuyers d'eſcurie*, nous trouvons : *Monſieur de Rian*, à deux cents livres de gages par an. (*Archives impériales*, ſect. hiſtor., k. 98.)

NOTE Q, PAGE 120.

Parlamente meit ſon touret de nez.

C'eſt le nom qu'on donnait à une ſorte de petit maſque qui cachait ſeulement le haut du viſage & le nez, & que portaient ſurtout les dames de qualité. Ce petit maſque était déjà en uſage au XIVe ſiècle, ainſi que le prouvent ces quatre vers de Chriſtine de Piſan :

Je vous vend le touret de nez;
Gai & joli vous maintenez
S'eſtre voulez renommé
Et des dames bien aimé.

Dans un manuſcrit de la *Coche* ou du *Débat d'Amour*, poëme de la Reine de Navarre, dont nous avons donné une notice, t. Ier, p. clxxxviii, on trouve pluſieurs miniatures où les dames ſont repréſentées avec leurs tourets de nez. Il faut conſulter ſur les tourets de nez & les maſques une note aſſez longue & très-curieuſe de M. Léon de Laborde, p. 314 de l'ouvrage intitulé *le Palais Mazarin & les grandes habitations de ville & de campagne au* XVIIe *ſiècle*. Paris, 1846, in-8°.

Il eſt encore parlé des *touretz de nez*, au commencement de la nouvelle XLIIIe de ce volume.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA TROISIÈME JOURNÉE.

NOTE A, PAGE 125.

Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons.

Il est certain que la Reine de Navarre a voulu désigner ici la femme de Charles VIII & de Louis XII, la célèbre Anne de Bretagne. Dans le curieux éloge qu'il a consacré à cette princesse, Brantôme s'exprime ainsi au sujet des filles d'honneur qui composaient sa maison : « Ce fut la premiere qui commença à dresser la grande court des dames que nous avons veue depuis elle jusques à ceste heure; car elle en avoit une très grande suite de dames & de filles, & n'en refusa jamais aucune; tant s'en faut qu'elle s'enquerroit des gentilz hommes leurs pères qui estoient à la court, s'ilz avoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoient. » (Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 7 des *Œuvres complètes*, éd. in-8.)

Quant à la fille d'honneur désignée sous le nom de *Rolandine*, il est dit au commencement de la nouvelle qu'elle était proche parente de la Reine, mais qu'elle n'était pas en faveur à cause de *quelque inimitié que la Reine portoit à son père*. A la fin de cette nouvelle il est dit aussi que Rolandine, certaine de la mort du bâtard à qui elle avait engagé sa foi, demanda grâce à son père qui lui pardonna & la traita comme sa *fille aînée;* qu'elle se maria avec un gentilhomme de son nom & de sa maison, dont elle eut deux fils. Toutes ces circonstances s'appliquent très-bien à damoiselle *Anne de Rohan*, fille d'honneur de la Reine,

citée dans un état de la maiſon de cette princeſſe que dom Morice a publié, t. III, col. 876 des *Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne*, en cinq volumes in-folio. C'était le troiſième enfant & la fille aînée de Jean IIe du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, & de Marie de Bretagne, fille de François Ier, duc de Bretagne. Anne de Rohan épouſa en 1517 Pierre de Rohan, ſeigneur de Frontenay, troiſième fils de Pierre de Rohan, ſeigneur de Gié, maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils. (Voyez l'*Hiſtoire généalogique & chronologique de la maiſon de France du père Anſelme*. Paris, 1728, in-fol., t. IV, p. 57-58 & p. 71.) Quant à l'inimitié de la Reine Anne de Bretagne contre le vicomte de Rohan, elle provenait de ce que ce ſeigneur ſervit toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux que la Reine Anne avait comme ducheſſe de Bretagne. Dom Morice a donné ſur les différends entre le vicomte de Rohan & la Reine des détails curieux & circonſtanciés : « De tous ceux qui avoient des droits ſur le duché, dit-il, le vicomte étoit ſans doute le mieux fondé; cependant il fut le plus mal recompenſé : mais c'eſt cette raiſon là même qui pouſſa la Reine à le traiter avec ſi peu d'egards. Cette fiere princeſſe ne vit qu'avec un chagrin mêlé de depit que les droits du vicomte n'etoient que trop réels; d'ailleurs elle ne lui pardonna jamais d'avoir pris les armes contre elle en faveur de la France; elle chercha l'occaſion de ſe venger & elle la trouva dans le peu de ſatisfaction qu'elle fit au vicomte ſur ſes prétentions. » (*Hiſtoire eccleſiaſtique & civile de Bretagne*, *&c.* Paris, 1756, in-fol., 5 vol., t. II, p. 231 & *les Preuves*, t. V, col. 849 : Sentence arbitrale ſur les différents du vicomte de Rohan avec la Reine Anne. Col. 914 : Accord final entre la Reine Anne & Jean, vicomte de Rohan. Col. 940 : Traité de mariage entre meſſire Pierre de Rohan, baron de Frontenay & Anne de Rohan. — Voyez ſur Jean IIe, vicomte de Rohan, la note de la IVe journée, nouvelle XL.)

Quant au bâtard, époux aſſez ingrat de Rolandine, il eſt difficile de dire préciſément quel eſt ce perſonnage. En

rapprochant les différents paſſages de la nouvelle qui lui ſont particuliers, on obtient cependant certaines indications de nature à mettre ſur la voie : *Ung gentil homme baſtard d'une grande & bonne maiſon, très brave, mais pauvre.* Il n'était *ni aſſez riche pour l'epouſer* ni *aſſez beau pour en faire un ami.* Il arriva à la cour une dame avec un jeune prince ſon fils *de la quelle le baſtard eſtoit proche parent.* Aux reproches que la Reine lui adreſſe, Rolandine répond : « En ce déſeſpoir m'eſt venu trouver celluy qui ſeroit d'auſſi bonne maiſon que moi ſi l'amour de deux perſonnes eſtoit autant eſtimé que l'anneau, car vous ſçavez que ſon père paſſeroit devant le mien. »

Le bâtard s'enfuit en Allemagne, où après être devenu amoureux de deux autres femmes, il mourut. On dit encore que la dame mère du jeune prince qui était venu à la cour, ayant eu connaiſſance de certaines entrevues que le bâtard avait avec Rolandine à une des fenêtres du château, fit venir le bâtard & lui intima l'ordre de ceſſer ce manége, ſans quoi elle en informerait la Reine; cette dame avait donc certains droits à exercer ſur le bâtard? Ne ſerait-ce pas Louiſe de Savoie, qui vint à la cour vers l'an 1508. Quant au bâtard, ne ſerait-ce pas celui dont nous trouvons la mention ſuivante dans le père Anſelme : « Jean batard d'Angouleme, legitimé, par lettres du Roy Charles VII, données à Baugency, au mois de juin 1458, ſuivant le quatrieme compte de Robert Baffart, commis par Monſeigneur le comte d'Angouleme à la recette generale de toutes ſes finances pour l'année commencée le premier jour de janvier 1457, & finiſſant au dernier decembre en ſuivant 1458. Il eſt dit qu'il donna à M. Adam Raoullant, ſecretaire du Roi, la ſomme de onze livres, ſcavoir neuf livres, douze ſols, ſix deniers pour le ſcel & regiſtre des lettres royaux de la legitimation de Petit Jean, *batard de mon dit Seigneur*, & pour l'ecriture vingt ſept ſols ſix deniers. » (*Hiſtoire généalogique de la maiſon de France*, *&c.*, in-fol., t. I, p. 210 B.)

NOTE B, PAGE 156.

En la ville de Paris il y avoit un prieur de Saint-Martin des Champs.

Marguerite a pu connaître deux des prieurs de l'abbaye Saint-Martin des Champs : 1° *Philippe Bourgoin*, bachelier en théologie, qui gouverna l'abbaye de l'année 1500 à l'année 1508; 2° *Etienne Gentil*, qui lui succéda le 15 décembre 1508 et ne mourut que le 6 novembre 1536. Les auteurs du *Gallia christiana* disent bien que Gentil fut chargé, en 1524, de la réforme d'une abbaye du diocèse de Soissons, & que l'année précédente il avait formé une association de prières avec les religieuses de Jouarre, mais ils ne mentionnent pas son élection comme visiteur des religieuses de Fontevrault.

Il est dit à la fin de cette nouvelle que le chancelier de France était à cette époque légat du Saint-Siége ; or le chancelier Dupont n'a été revêtu de la dignité de légat que pendant les cinq dernières années de sa vie, de 1530 à 1535; il en résulte que c'est d'Étienne Gentil que Marguerite a voulu parler.

On peut consulter, au sujet de ce prieur, *Gallia christiana*, t. VII, col. 539. *Marier*, *Monasterii Regalis S. Martini de Campis Paris. Ordinis Cluniacensis Historia*, *&c.*, *&c.* Parisiis, 1636, in-4°, p. 263. On sait que l'abbaye Saint-Martin-des-Champs était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Conservatoire des Arts & Métiers. L'église & le réfectoire de l'abbaye sont encore debout.

NOTE C, PAGE 157.

Allant visiter ung couvent près de Paris qui se nomme Gif.

L'abbaye de Gif était située à cinq lieues de Paris, dans la vallée de Chevreuse & séparée par la petite rivière de l'Yvette, du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Bien que Erembourg, première abbesse connue de ce monastère, soit citée seulement dans une bulle de l'année

1180, il eſt certain que la fondation de l'abbaye de Gif remonte à une époque plus reculée. On peut conſulter à ce ſujet Le Beuf, *Hiſtoire du Diocèſe de Paris*, t. VIII, VIIIe partie, p. 106. *Gallia chriſtiana*, *&c.*, t. VII, col. 596.

NOTE D, PAGE 163.

S'en alla vers madame de Vendoſme pour l'heure demourant à Laſere où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Sainct Benoiſt nommé le mont d'Olivet.

Madame de Vendôme, dont la Reine de Navarre fait meution, eſt Marie de Luxembourg, comteſſe de S. Paul de Converſan, de Marle & de Soiſſons, vicomteſſe de Meaux, &c. Mariée en premières noces à Jacques de Savoie & en ſecondes noces (8 ſeptembre 1487) à François de Bourbon, comte de Vendôme. Ce prince, l'un des chefs de l'armée de Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, après avoir combattu vaillamment à la bataille de Fornoue, mourut à Verceil, le ſamedi 3 octobre 1495, âgé de vingt-cinq ans. Veuve pour la ſeconde fois, Marie de Luxembourg ſe retira dans ſon château de La Fère. Au mois de décembre de l'année 1518, elle y fonda un monaſtère de religieuſes de l'ordre de Saint-Benoit, qui, ſuivant les auteurs du *Gallia* (t. IX, col. 627), porta le nom de *Calvaire*. Eſt-ce le même établiſſement que celui dont parle Marguerite ? Tout porte à le croire. Il n'y a pas d'ailleurs une grande différence entre le *Calvaire* & le *mont d'Olivet*.

Marie de Luxembourg, après avoir fait le partage de ſes biens entre ſes enfans, au mois de février 1518, mourut dans un âge très-avancé, le 1er avril 1546. (Voyez P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique*, *&c.*, t. I, p. 326.)

NOTE E, PAGE 170.

A qui elle avoit baillé la charge des abbeſſes de Montivilliers & de Caen.

Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Na-

varre, d'abord religieuſe de l'abbaye Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième abbeſſe de Montivilliers, près du Havre; elle vivait encore en 1536. (*Gallia chriſt.*, t. XI, col. 285.)

Madeleine d'Albret, ſœur de la précédente, d'abord religieuſe dans l'abbaye de Fontevrault en août 1527, puis trente-troiſième abbeſſe de la Trinité de Caen, morte au mois de novembre 1532. (*Gallia chriſt.*, t. XI, col. 436.)

NOTE F, PAGE 171.

Au chancellier du Roy, pour lors legat en France.

Antoine Duprat, cardinal-légat, chancelier de France, l'un des miniſtres favoris de François Ier, né le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Il avait été nommé chancelier le 7 janvier 1515, cardinal en 1527 & légat du pape en 1530. Ce qui limite les événements racontés dans cette nouvelle entre les années 1530 & 1535.

NOTE G, PAGE 174.

Et ſeur Marie Heroet, eſtimée comme elle meritoit par les vertus que Dieu avoit mis en elle, fut oſtée de la dicte abbaye de Gif où elle avoit eu tant de mal, & faicte abbeſſe par le don du Roy de l'abbaye nommée Giy, près de Montargis.

Giy, dans le Gatinais-Orléanais, diocèse de Sens, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Montargis. On y compte cent deux feux. Cette paroiſſe eſt à deux lieues & demie sud-eſt de Montargis. (Expilly, *Dictionnaire géographique*, *&c.*, t. IV, p. 612.)

Gy-lès-Nonains, département du Loiret, petit village ſur l'Ouanne, deux lieues & demie eſt-ſud-eſt de Montargis, cinq cent dix-neuf habitants. (Voyez *Dictionnaire de la France & des Colonies*, *&c.*, par Briand de Verze, &c., 1839, in-8°. Voyez auſſi le *Dictionnaire des Poſtes aux lettres*, *&c.*, 1845, in-4°.)

NOTE H, PAGE 185.

Et la rapporta maiſtre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre gentil homme, eſtant iceluy Olivier chancelier d'Alençon, &c., &c.

Nous avions eſpéré, en faiſant quelques recherches dans les regiſtres du Tréſor des chartes, aux Archives Impériales, retrouver les lettres de rémiſſion accordées au gentilhomme, l'un des héros de cette nouvelle, mais elles n'y ſont pas mentionnées. François Olivier dont parle ici Marguerite eſt un des magiſtrats les plus célèbres du XVIe siècle. Fils de Jacques Olivier premier préſident au parlement de Paris, il fut ſucceſſivement conſeiller au même parlement, maître des requêtes, chancelier d'Alençon, préſident au parlement & chancelier de France. On peut voir ſon éloge page 185 de l'ouvrage de Blanchard : *Eloges de tous les premiers preſidens du parlement de Paris, etc.* Paris, 1645, in-fol.

NOTE I, PAGE 203.

En la ville de Paris y avoit ung advocat, &c.

Dans cette nouvelle François Ier tout jeune encore joue le principal rôle; la Reine de Navarre le déſigne clairement en le nommant *un bien grand prince, le plus beau & de la meilleure grace qui ait eſté devant, ne qui je crois ſera après, en ce royaume.* Elle dit que lui-même lui a fait le récit de cette aventure, mais en lui défendant de le nommer. Du reſte cette aventure a été reproduite par quelques hiſtoriens & auſſi par des conteurs d'anecdotes qui n'ont pas manqué d'y ajouter pluſieurs circonſtances d'une certaine gravité. La plus importante eſt celle-ci, dont un médecin nommé Louis Guyon, ſieur de la Nauche, qui floriſſait à la fin du XVIe siècle, s'eſt fait l'interprète : « François Ier rechercha la femme d'un avocat de Paris très belle & de très bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laiſſé des enfans pourvus de grands

eſtats, & qui ſont gens de bonne renommée, au quel jamais cette dame ne voulut oncques complaire; ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi eſtoit contriſté. Ce que connoiſſans aucuns courtiſans & maquereaux royaux, dirent au Roi qu'il la pouvoit prendre d'auctorité & par la puiſſance de ſa royauté. Et de fait l'un d'un d'eux l'alla dire à ceſte dame la quelle le dit à ſon mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy & ſa femme vuidaſſent le royaume; encore auroient ils beaucoup à faire à ſe ſauver, s'ils ne luy obeiſſoient. Enfin le mari diſpenſe ſa femme de s'accomoder à la volonté du Roi; & afin de n'empeſcher rien en ceſte affaire, il fit ſemblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Ce pendant il ſe tenoit caché dans la ville de Paris frequentant les bourdeaux, cherchant la verole pour la donner à ſa femme, afin que le Roi la print d'elle; & trouve incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta ſa femme, & elle puis après le Roi, lequel la donna à pluſieurs autres femmes qu'il entretenoit; & n'en peut jamais bien guerir, car tout le reſte de ſa vie il fut mal ſain, chagrin, faſcheux, inacceſſible. » (*Diverſes Leçons de Loys Guyon, ſieur de la Nauche*, Lyon, 1610, in-8°, t. II, p. 109.) Brantôme parle auſſi de la maladie honteuſe qu'aurait gagnée le Roi à force de galanteries, & dit que ſes jours en ont été abrégés; mais il ne déſigne aucune femme & ne raconte pas l'hiſtoire de l'avocate. Pluſieurs ont penſé que cette femme n'était autre que la *belle Féronnière*, ainſi nommée parce qu'elle était mariée à un avocat de la famille *Le Feron*, dont pluſieurs membres ont marqué dans le barreau de Paris. (Voyez *Catalogue de tous les conſeillers du Parlement de Paris*, p. 120, 122, 123; Blanchard, *Les preſidents au mortier du parlement de Paris, etc.*, 1647, in-8°.)

Il faut donc ranger au nombre des anecdotes apocryphes la dernière partie & la plus fale de l'aventure de l'avocat de Paris. Ce qui eſt vrai Marguerite nous l'a fait connaître; les hiſtoriens modernes, même ceux qui ſe ſont montrés les plus défavorables à François Ier, n'ont pas

reproduit le fait cité par Louis Guyon. M. Genin, éditeur des Lettres de Marguerite, a même publié le post-scriptum d'une lettre du cardinal d'Armagnac qui prouve que moins d'un an avant sa mort le Roi était en parfaite santé. (Voyez *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, *etc.*, 1841. in-8°, p. 473.) Ainsi se trouve réduite à néant l'ignoble accusation d'une maladie honteuse qui aurait hâté la mort de François Ier.

NOTE K, PAGE 212.

Il y avoit au temps du Roy Loys douziesme ung jeune seigneur nommé monsieur d'Avannes, *&c.*

Le personnage dont Marguerite veut parler doit être le quatrième fils d'Alain sire d'Albret, surnommé le Grand. Voici la notice que lui a consacrée le P. Anselme :

« Gabriel d'Albret, seigneur d'Avesnes, vice-roi de Naples, est qualifié seigneur de Lesparre dans une quittance qu'il donna à Antoine Bayard, receveur général des finances en Languedoc, le 1er mars 1486; le Roi Charles VIII lui accorda la charge de sénéchal de Guyenne, par lettres données à Nantes le dernier mars 1490, avant Pâques : il l'y qualifie son cher & amé cousin *Gabriel d'Albret*, *seigneur d'Avesnes*. Il prend la qualité de conseiller & chambellan du Roi dans des quittances qu'il donna le 24 mai 1496, & 15 octobre 1501; il se trouva à un tournoi à Lyon en 1500, fit son testament le 10 octobre 1503, institua son héritier le cardinal d'Albret, son frère, & mourut sans avoir été marié. » (P. Anselme, *Histoire généalogique*, *etc.*, t. VI, p. 214.)

NOTE K*, PAGE 249.

Au temps du Roy Louis douziesme estant lors legat d'Avignon ung de la maison d'Amboise, *nepveu du legat de France nommé Georges.*

Georges d'Amboise qui fut légat du saint-siége en France est le même qui sous le nom du cardinal d'Amboise est

célèbre dans notre hiſtoire comme miniſtre favori de Louis XII. (Voyez la *Vie du cardinal d'Amboiſe, premier miniſtre de Louis XII, etc.*, par M. Louis Le Gendre, Rouen, 1724, in-12, 2 vol.) Le légat d'Avignon dont Marguerite veut parler doit être Louis d'Amboiſe, qui fut le ſoixante-douzième évêque d'Alby, de 1474 à 1502. Tome I, p. 34 du *Gallia chriſtiana*, on trouve une notice ſur ce prélat qui joua un rôle aſſez important dans les affaires de ſon temps.

Le récit ſingulier qui fait le ſujet de cette nouvelle n'a pas été imaginé, comme on pourrait le croire, par la Reine de Navarre; il repoſe ſur une tradition populaire dont on retrouve des traces dans pluſieurs localités en France. Voici quelques détails à ce ſujet recueillis par Millin dans ſes *Antiquités nationales* : « On trouvait au milieu de la nef (de l'égliſe collégiale d'Écouis), dans la croiſée, une plaque de marbre blanc, ſur laquelle on liſait cette épitaphe :

Ci git l'enfant, ci git le père,
Ci git la ſœur, ci git le frère,
Ci git la femme & le mari,
Et ne ſont que deux corps ici.

La tradition eſt qu'un fils de Mme d'Écouis avait eu de ſa mère, ſans la connaître & ſans en être reconnu, une fille nommée Cecile. Il épouſa enſuite en Lorraine cette même Cecile qui était auprès de la ducheſſe de Bar. Ainſi Cecile était fille & ſœur de ſon mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Ecouis. » (T. III, ſ. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé ſur un petit feuillet que le ſacriſtain diſtribuait aux curieux qui venaient viſiter l'égliſe d'Ecouis. Il dit encore que cette même hiſtoire eſt racontée dans d'autres égliſes de France; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainſi conçue :

Ci git le fils, ci git la mère,
Ci git la fille avec le père,

Ci git la ſœur, ci gît le frère,
Ci git la femme & le mari,
Et ne ſont que trois corps ici.

L'auteur du *Tréſor des Almanachs* imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précèdent & ajoute : « C'eſt en abrégé l'odieuſe aventure d'une mère qui après avoir épouſé ſon fils ſans le ſavoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage ; & lorſqu'elle reconnut, dans la ſuite, ſes malheurs, elle eut un grand ſoin d'en cacher toutes les circonſtances & ne les révéla qu'à ſa mort. »

Gaſpard Meturas a inséré cette épitaphe dans ſon *Hortus Epitaphiorum ſelectorum*, 1648, in-12. Il dit qu'elle ſe trouve dans une égliſe de Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir conſiſte à dire que cette mère engendra ſon mari en épouſant ſon propre père, car il s'enſuit de là qu'il était ſon fils, ſon frère & ſon mari, même légitimement, le mariage étant fait avec une juſte ignorance de part & d'autre. »

Divers auteurs italiens, anglais & français ont imité cette hiſtoire. On trouve dans l'ouvrage de Dunlop, *the Hiſtory of Fiction*, *etc.*, 1816, in-8°, 3 vol., vol. II, p. 462, un détail curieux que nous croyons devoir reproduire : le ſujet de la trente-cinquième hiſtoire tragique de Bandello eſt le même que celui de la comédie de Walpole, intitulée : *la Mère myſtérieuſe*, & du trentième récit de la Reine de Navarre. Le commencement ſe trouve auſſi dans une Nouvelle de Maſuccio, mais la particularité du mariage n'eſt que dans Bandello et dans l'Heptaméron. Il eſt aſſez difficile de déterminer lequel de ces deux derniers conteurs a copié l'autre. Les Nouvelles de Bandello ont été publiées pour la première fois en 1554, celles de la Reine de Navarre en 1558. Cette princeſſe, morte en 1549, n'eut aucune connaiſſance du livre de Bandello, & il n'eſt pas probable que Bandello ait vu celui de la princeſſe. Quelque tradition contemporaine aura fourni les éléments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait

d'*une dame de ce pays*. On le trouve encore dans les *Propos de table* de Luther, à l'article de la confeſſion auriculaire, comme s'étant paſſé à Erfurt; & Julio de Medrano, auteur eſpagnol du XVIe ſiècle, dit qu'on lui a raconté cette hiſtoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maiſon des époux innocemment coupables, ainſi que l'épitaphe (celle en quatre vers que nous avons citée plus haut). Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de la Diſſertation ſur le *Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Haptaméron, etc.;* Marſeille, 1850, in-8°.

« Cette nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en eſpagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : *l'Inceſte innocent, hiſtoire véritable*, Paris, Quinet, 1644, in-8°. Elle eſt rapportée ſommairement dans le grand roman d'Amadis de Gaule. Un écrivain moderne en a tiré le roman *le Criminel ſans le ſavoir, roman hiſtorique & poétique;* Amſterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil ſujet a été traité par trois auteurs italiens, qui ſont Maſuccio de Solerac, Novellino, in Ginevra 1765, 2 vol. in-8, Novella XXIII. — Giovani Brevio, rime & proſe vulgari, &c., Roma, 1545, in-8°, Novella IV. — Tommaſo Grappulo (ou Grappolino), Il convito Borgheſiano, Londri, 1800, in-8°, Novella VII.

NOTE L, PAGE 254.

La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine.

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite eſt Catherine, ſœur de Gaſton Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret, célèbre par les démêlés qu'elle eut au ſujet de la poſſeſſion de ſon royaume de Navarre, dont elle finit par être expulſée, ainſi que ſon mari, dans le cours de l'année 1516. Elle diſait à ſon mari, quand il ſe fut retiré devant l'armée eſpagnole triomphante :

Si nous fussions nés vous Catherine & moi D. Jean, nous n'eussions pas perdu la Navarre. On peut voir, au sujet de cette princesse, Olhagaray, *Histoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.;* Paris, 1609, in-4°, p. 420-23 & suivantes; & l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in-fol., t. I, page 764.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA QUATRIÈME JOURNÉE.

NOTE A, PAGE 264.

Aux terres ſubjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche.

Bien qu'il ſoit dit à la fin du prologue de la quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, ambaſſadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il eſt certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé *Frère Deniſe* (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8°; Fabliaux de Legrand d'Auſſy, vol. IV, p. 383). Le N° LX des *Cent Nouvelles nouvelles* a auſſi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Eſtienne dans ſon *Apologie pour Herodote*, t. I, p. 499 de l'édition de 1735; par *l'Etoile*, journal du règne de Henri III, année 1577, & par le conteur italien Maleſpini, *Ducento Novelle*, N° 75.

NOTE B, PAGE 272.

Le Roy Charles huictieſme de ce nom envoya en Allemagne ung gentil homme nommé Bernage ſieur de Sivray près Amboiſe.

Bernage ou mieux Vernaiges, comme on le voit dans quelques manuſcrits de l'*Heptaméron*, était écuyer d'écurie de Charles VIII en 1495, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par année (*Hiſtoire de Charles VIII*, par Godefroy, p. 705). La terre de Civray, ſituée ſur les

bords du Cher, à quelques centaines de pas du célèbre château de Chenonceaux, relevait de la seigneurie d'Amboise. Le 1er juillet 1482 elle appartenait à Jean Gouffart, écuyer, ainsi qu'il résulte d'un hommage rendu par celui-ci, qui se trouve aux Archives Impériales, cotte 3801, sect. Doman.

NOTE C, PAGE 278.

Envoya son paincître nommé Jehan de Paris pour luy rapporter ceste dame au vif.

Le peintre à qui Charles VIII confia le soin de lui rapporter le portrait de la jeune dame allemande si rudement châtiée de sa faute, est un des artistes français les plus remarquables de la fin du xve siècle; il se nommait *Jean Perreal, dict de Paris.* Il y a quelques années on savait à peine le nom de cet artiste qui fut si fameux sous Charles VIII & Louis XII; mais grâce aux recherches nombreuses faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connaît maintenant plusieurs circonstances importantes de la vie de Jean Perreal, & surtout plusieurs de ses travaux. Dans le tome Ier de son ouvrage sur *la Renaissance des arts à la cour de France*, un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le comte Léon de La Borde, a consacré un article assez étendu à Jean Perreal; nous en reproduirons ici les principaux traits:

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon; nul doute que son talent goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François Ier, fut la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de peintre ordinaire du Roi & au titre de valet de chambre. Il est porté sur l'état des officiers du Roi pour l'année commençant le 1er octobre 1498 & finissant le 30 novembre 1499, pour la somme de deux cent quarante livres, & dans un compte des *écuries* de l'année 1508, il est porté pour dix livres pour la dépense de son cheval pendant les mois de juin & de juillet. En 1509 il recevait cent souls par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perreal dans son ouvrage moitié en vers, moitié en prose, intitulé *la Legende des Venitiens ou autrement leur Cronique abrégée*, *&c.* : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en paincture, maistre Jehan Perreal de Paris paincctre & varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpetuelle & non terminable; car de sa main mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office, & à la recreation des yeulx de la très chrestienne majesté, en paignant & representant à la propre existence tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste, & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inequalité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre & le desordre de la bataille, l'horreur des gisans & occision sanguinolente, la miserableté des mutilez nagans entre mort & vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur & impetuosité des vainqueurs & l'exaltation & hilarité des triomphans. Et se les ymaiges & paincctures sont muettes il les fera parler, ou par la sienne propre langue bien exprimant & suaviloquente, parquoy à son prochain retour nous envoyant ses belles oeuvres & escoutant sa vive voix ferons accroire à nous mesmes avoir esté presens à tout... Car si doint Dieu que avec la haultesse regalle le dit maistre Jehan de Paris vostre bon amy, soit icy de retour bien brief affin que je l'honnoure & conjouysse avecques ce noble docteur physitien lyonnois très scientificque messire Symphorien Champier, qui l'a tiré hors des maschoires de la mort, esquelles s'estoit engoussré par trop grant labeur abstinence & vigilance. Doncques en espoir de les reveoir

tous deux ainſi que je deſire, je clorrai icy le pas, me recommandant humblement à voſtre ſeigneurie. A Lyon, le douzieſme jour d'aouſt mil cinq cens & neuf. »

Jean Le Maire, dans ſon *Temple d'Honneur & de Vertu*, ouvrage compoſé en 1504 à l'occaſion de la mort du duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a ecrit par *l'impulſion exhortatoire* de Jehan de Paris painctre du Roy, qui par le benefice de ſa main heureuſe a merité envers les rois & princes eſtre eſtimé un ſecond Appelles. »

Geofroy Tory, imprimeur & libraire de Paris juſtement renommé, publia en 1529 un ouvrage auſſi curieux que ſingulier, dans lequel il eſſaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adreſſait aux habiles de ſon temps pour avoir des deſſins. Jehan Perreal lui donna ceux de l'*l* & du *k*, ainſi qu'il nous l'apprend au folio XLVI, v° de ſon livre : « Comme il peut eſtre facilement entendu en la ſequente figure que j'ai faicte, après celle que ung myen ſeigneur & bon amy Jean Perreal, autrement dict Jehan de Paris, valet de chambre & excellent peintre des Roys Charles huitieſme, Loys douzieſme & François Ier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de ſa main. » (l'*Art & ſcience de la vraye proportion des lettres Attiques, ou Antiques, autrement dictes Romaines, ſelon le corps & viſaige humain, &c.;* 1549, in-8°.)

Clément Marot a conſacré le XXVIe de ſes Rondeaux à célébrer la mémoire de *Claude Perreal peintre lyonnais.* Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'héſite pas à reconnaître notre artiſte dont le gentil poëte a dit :

En grand regret ſi pitié vous remord
Pleurez l'ami Perréal qui eſt mort.
Et vous ſes ſœurs dont maint beau tableau ſort
Peindre vous faut pleurantes ſon grief ſort.

NOTE D, PAGE 281.

Le comte Charles d'Angoulesme pere du Roy Françoys.

Nous avons eu l'occasion, au commencement de la notice sur Louise de Savoie (t. I, p. ij), de parler de Charles d'Angoulême & de la bonne éducation que le bien heureux comte Jean son père lui avait donnée. On voit par le récit de cette Nouvelle, qui ne paraît que trop réelle, que le père de Marguerite avait profité des leçons de ses maîtres.

NOTE E, PAGE 288.

Il y a un villaige entre Nyort & Fors nommé Grip.

Fors, & non pas Rochefort comme le dit M. Paul Lacroix (*Bibliophile Jacob*, p. 272 de son édition de *l'Heptaméron*), petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort. C'était une seigneurie que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, *&c.*, p. 243, 244, 258, 259, 332.)

NOTE F, PAGE 307.

. . . ung president dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas françois.

Dans un dictionnaire manuscrit des *Beautés & choses curieuses du Dauphiné*, on lit : « Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyait autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange & portant pour armoiries d'or à un lion de gueule; ces armes étaient celles de la famille *Carles* éteinte au XVIIe siècle. L'ange qui supportait l'écusson tenait l'index

d'une de ſes mains contre ſa bouche d'un air myſtérieux & comme indiquant qu'il faut ſavoir ſe taire. Geoffroy Carles, préſident unique au parlement de Grenoble en 1505, l'avait fait mettre ſur cette maiſon qui lui appartenait. Cet homme fut en effet diſſimuler aſſez longtemps avant que de trouver l'occaſion de ſe venger de l'infidélité de ſa femme, en la faiſant noyer par la mule qu'elle montait, au paſſage d'un torrent. Il avait commandé à deſſein qu'on laiſſât la mule pluſieurs jours ſans boire. Cette aventure, imprimée en pluſieurs endroits, a fait le ſujet d'une des nouvelles de ce temps; mais dans ce conte on n'y nomme pas les perſonnages. Geoffroy étoit ſi ſavant dans la langue latine & dans les humanités que la Reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choiſit pour enſeigner cette langue & les belles-lettres à Renée ſa fille, qui fut depuis ducheſſe de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait chevalier d'armes & de lois par Louis XII en 1509. » Dans les années 1501 & 1502 Geoffroy Carles avait été ambaſſadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il eſt à croire que c'eſt bien de ce perſonnage que Marguerite a voulu parler. Seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord ſur la manière dont le préſident avait puni ſa femme infidèle. La XLVIIe des Cent Nouvelles nouvelles contient le récit de cette aventure ſous le titre des *Deux mules noyées*. Depuis le XVIe ſiècle les deux verſions ont été pluſieurs fois imitées; on peut voir :

Bonaventure Deſperiers : *Contes*, *Nouvelles & joyeux Devis*, t. III, p. 109, Nouvelle XCII^e; — *Les Heures de recreations & Après diners de Louis Guicciardin*, *&c.*, in-32, p. 28.

G. Giraldi Cinthio : *Hecatommithi overo cento Novelle*, *&c.*; Dec. III, Nov. VI.

Maleſpini : *Ducento Novelle*, *&c.*, part. II, Nov. XVI; — *Les joyeuſes Adventures & Recreations*, *&c.*, p. 83, Dev. XXXIII.

Shirley : *Love's Cruelty comedy*. (Dunlop, *Hiſtory of the Fiction*, t. II, p. 491.)

NOTE G, PAGE 316.

Il y avoit une dame en la maison de Loue.

Le sujet de cette Nouvelle est le même que celui de l'histoire de la dame de Langalier racontée par le seigneur de Latour-Landry à ses filles, dans le livre qu'il a consacré à leur éducation. (Voyez Paulin Pâris : les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, *leur histoire*, *&c.*; t. V, p. 73. Voyez aussi notre volume Ier des *Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 356 de l'édition in-18.)

Dans les éditions différentes de *l'Heptaméron* le nom de la dame ne se trouve pas, mais tous les manuscrits désignent la dame de Loue. Serait-ce Philippe de Beaumont Bressuire, femme de Pierre de Laval, chevalier, seigneur de Loue, Benais, etc., morte en 1525, après cinquante années de mariage, dont sont issus cinq enfants? ou bien sa belle-fille, Françoise de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loue? (Voyez Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, *&c.*)

NOTE H, PAGE 320.

Battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand lict.

Pour bien comprendre cette phrase, il faut savoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit destiné aux chefs de famille, il se trouvait un lit de dimension beaucoup moindre réservé au serviteur de confiance qui couchait presque toujours dans la chambre du maître. On peut voir dans les *Intérieurs* dessinés & gravés par Abraham Bosse, au XVIIe siècle, la représentation de ces petits lits ou *couchettes*.

NOTE I, PAGE 323.

En la ville de Tours y avoit une bourgeoise belle & honneste.

Une hiſtoire toute pareille eſt racontée par l'auteur du *Menagier de Paris*, t. Ier, p. 237 de l'édition donnée en 1847 par la Société des Bibliophiles français, etc., in-8°. Le conteur Morlini l'a inſérée dans ſon *Recueil de Nouvelles*, n° LXXII. Voyez Morlini (Heronymi), *Novellæ* (LXXX), *Fabælæ* (20), & *Comediæ*, Neapoli, &c., 1520, in-4°, & la réimpreſſion de Caron. Éraſme la raconte auſſi dans ſon *Dialogue ſur le mariage; Colloques, &c.*, traduits par Gueudeville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. Ier, p. 87.

NOTE K, PAGE 328.

Ung ſeigneur de Grignaulx qui eſtoit chevalier d'honneur à la Royne de France Anne, ducheſſe de Bretagne.

Le héros de cette Nouvelle eſt Jean de Talleyrand, chevalier, ſeigneur de Grignols & Fouquerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronſac, maire & capitaine de Bordeaux, chambellan de Charles VIII, premier maître d'hôtel & chevalier d'honneur des Reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il avait épouſé Marguerite de La Tour, fille d'Anne de La Tour, vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort; il en eut pluſieurs enfants. Sa grand'mère du côté paternel était Marie de Brabant. Ce fut ſans doute ſa grand'mère du côté maternel qui avait pour prénom *Brenigue* ou mieux *Benigne*.

Ce ſeigneur de Grignaulx était non-ſeulement d'une grande inſtruction, mais d'un eſprit ſubtil & facétieux. Brantôme a parlé de lui pluſieurs fois dans l'article long & curieux qu'il a conſacré à la Reine Anne de Bretagne. Il raconte que cette princeſſe ayant voulu dire quelques mots d'eſpagnol à l'ambaſſadeur de l'Empereur, s'adreſſa pour en ſavoir au ſeigneur de Grignaulx qui parlait cette langue. Celui-ci apprit à la Reine *quelque petite ſalaudrie en riant*, dit Brantôme; mais il eut ſoin d'en inſtruire Louis XII, que cette hardieſſe fit beaucoup rire, & qui eut ſoin de dire à la Reine de ne pas faire uſage de ſon eſpagnol, & de ne prononcer jamais de pareils mots. Mais le chevalier d'honneur dut s'abſenter pour quelques jours

afin d'éviter la colère de la Reine qui eut grand peine à lui pardonner. (Brantôme, *Dames illuſtres*, t. V, p. 9 des *Œuvres complètes.*)

Ce fut auſſi le ſeigneur de Grignaulx qui prévint Louiſe de Savoie de la cour trop aſſidue que ſon fils le comte d'Angoulême (depuis François Ier) faiſait à la Reine de France Marie d'Angleterre. La princeſſe craignant avec raiſon que les ſuites d'un pareil amour ne fuſſent fatales à l'avenir de ſon fils, parvint à l'en diſſuader. (Voir Brantôme, *Dames illuſtres*, p. 337.)

NOTE L, PAGE 332.

Ce ſeigneur pere de Rolandine qui s'appelloyt le comte de Joſſebelin.

Voici en quels termes le P. Anſelme, dans l'*Hiſtoire généalogique de la maiſon de France*, *&c.*, t. IV, p. 57, parle de ce ſeigneur père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, vicomte de Rohan. (Voyez Note A de la troiſième Journée.)

« Jean IIe du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'oppoſer aux Anglois qui menaçoient de faire une deſcente ſur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le ſervice du duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de penſion, & promit d'en donner quatre mille à ſa femme quand elle le ſeroit venu joindre. Il jouiſſoit de ſix mille livres de penſion du Roi en 1473, dont il donna quittance de trois mille livres pour parfait payement depuis le 1er octobre juſqu'au dernier fevrier de la même année, à Jean Raguier, receveur général des finances en Normandie ; elle eſt ſcellée de ſon ſceau, *panché chargé de ſept macles*, ſupports : deux lions *ſurmontez d'un caſque*, cimier : *un aigle iſſant*. Il donna, le 24 mars 1475, une autre quittance de ſix mille livres pour ſa penſion à Antoine Bayart, receveur général des finances en Languedoc, ſcellée du même ſceau que la

précédente, & pour légende : *Scel : Jehan : vicomte : de : Rohan : Le : on : conte : de : Porhoet.* Fut un des ſeigneurs bretons qui ratifièrent le traité de Senlis en 1475; eut différend pour la préſéance aux états de Rennes en 1476 avec le comte de Laval; fut exempté de l'arrière-ban convoqué par le Roi en 1478; arrêté priſonnier au mois de novembre de l'année ſuivante par l'ordre du duc de Bretagne, pour le meurtre du ſeigneur de Keradreux, n'en ſortit qu'au mois de février 1484, qu'il quitta la Bretagne, paſſa en France, de là en Lorraine où il demeura juſqu'au mois de ſeptembre ſuivant, pour éviter la fureur violente de Landais & laiſſer calmer la colère du duc, & ſe joignit aux rebelles. *Iſabeau*, ſa belle-mère, veuve de François Ier duc de Bretagne, le nomma l'un des exécuteurs de ſon teſtament fait à Vannes le 13 octobre 1485. Il ſe ligua en 1487 avec pluſieurs barons pour chaſſer le chancelier de Bretagne & les étrangers qui gouvernoient le duc; attira dans ſon parti les villes de Lannion & de Treguier, & fit lever le ſiége de Moncontour aux troupes du duc; avant le 5 juillet de la même année; il fit ſa paix, & demanda pardon au duc le 26 mars 1488, dont il quitta le ſervice peu après; combattit pour le Roi à la bataille de Saint-Aubin du Cormier à la tête de cent lances; le 27 juillet ſuivant prit la ville de Dinan; envoya le 20 ſeptembre ſommer les habitants de Guingamp, &c. Charles VIII l'établit ſon lieutenant général en Baſſe-Bretagne, par lettres du 1er ſeptembre 1491, & le nomma l'un des commiſſaires des États convoquez à Vannes le 27 octobre de la même année pour le 8 novembre ſuivant. Il ſe trouva encore le premier des commiſſaires nommez par le Roi Louis XII pour les États convoquez en la même ville le 25 octobre 1501. Fut préſent, en 1507, à la ratification du traité de mariage de Claude de France avec François d'Orléans, duc de Valois, comte d'Angoulême, depuis François premier du nom, & mourut en 1516. » (Page 57.)

Jean II était fils de Marie de Lorraine, ſeconde femme d'Alain IX, vicomte de Rohan, qui de ſa première femme,

Marguerite de Bretagne, avait eu plusieurs filles richement établies; mais de son union avec Marie de Lorraine, il n'aurait eu que Jean II & une fille, Catherine de Rohan, *morte sans avoir été mariée*, disent les auteurs de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, *&c.* (T. IV, p. 57.) Tous ces détails s'accordent parfaitement avec le récit de la Reine de Navarre; seulement elle attribue au comte de Joffebelin des sœurs mariées & d'autres religieuses en outre de celle qu'il retint prisonnière. Catherine de Rohan est donc l'héroïne de notre Nouvelle, & le meurtre du comte de Keradreux à cause duquel le vicomte de Rohan fut mis en prison est sans doute celui dont parle Marguerite. Quant au nom de comte de *Joffebelin* donné par tous les manuscrits au vicomte Jean de Rohan, en voici l'explication : *Joffelin*, petite ville du Morbihan, faisait partie des propriétés du vicomte. Voila pourquoi Marguerite lui a donné ce titre, en altérant un peu l'orthographe du mot. Dans le manuscrit de Thou (N° 7576.[5.5.], *Bibl. nat.*) une main postérieure a rétabli le nom de *Joffelin*.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA CINQUIÈME JOURNÉE.

NOTE A, PAGE 347.

L'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray, &c.

C'eſt au mois de juin de l'année 1529 que Marguerite d'Autriche vint à Cambray, afin de traiter de la paix au nom de ſon frère Charles-Quint avec Louiſe de Savoye qui avait reçu les pleins pouvoirs de ſon fils. Louiſe avait auſſi avec elle Marguerite Reine de Navarre. Ce qui fit donner à la paix qui fut faite à la ſuite de ces conférences le nom de *Paix des Dames*. On peut conſulter au ſujet de cette paix *Notice ſur les principales fêtes & cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambray depuis le* XIe *ſiècle juſqu'à nos jours*, par M. Leglay, in-4°, Cambray 1827.

NOTE B, PAGE 354.

En une des meilleures villes de Touraine demouroit ung ſeigneur de grande & bonne maiſon.

Il eſt facile de reconnaître dans le *ſeigneur* de grande & bonne maiſon le Roi François Ier. Marguerite dans une Nouvelle précédente (voyez plus haut N° XXV) l'a déjà nommé ainſi. La ville de Touraine eſt Amboiſe où Louiſe de Savoye demeurait avec ſes enfans & dont Louis XII avait mis à ſa diſpoſition le château afin de les rapprocher de la cour fixée alors à Blois.

NOTE C, PAGE 371.

En ung très beau chaſteau demoroit une grande princeſſe & de grande auctorité; & avoyt en ſa compaignie une damoyſelle nommée Jambicque.

Brantôme a donné au IIe Diſcours (p. 210, t. VII des *Œuvres complètes*) des *Dames galantes*, l'analyſe détaillée, & dans un ſtyle très-vif, de cette Nouvelle de la Reine de Navarre. Voici un paſſage de cette analyſe d'autant plus piquant qu'il nous révèle le nom d'un des perſonnages mis en ſcène : « Mais après avoir le tout deſcouvert il ne devoit rien dire. Mais quoy ! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'eſt point bien parfaite, ſi on ne la declare & du cœur & de la bouche; & pour ce, ce gentil homme la lui vouloit faire bien entendre, mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Auſſi qui euſt cogneu l'humeur de ce gentil homme il ſera pour excuſé, car il n'eſtoit ſi froid ny diſcret pour jouer ce jeu & ſe maſquer d'une telle diſcretion; & à ce que j'ay ouy dire à ma mere qui eſtoit à la Royne de Navarre, & qui en ſçavoit quelques ſecrets de ſes Nouvelles, & qu'elle en eſtoit l'une des deviſantes, c'eſtoit feu mon oncle de La Chaſtaigneraye qui eſtoit bruſq, prompt & un peu volage. » Ce ſeigneur de La Chaſtaigneraye eſt le même qui eut ce duel fameux avec le ſire de Jarnac où il fut tué d'un coup d'épée connu ſous le nom de *coup de Jarnac*. Brantôme, dans ſon analyſe, nous dit que c'était une *grande dame*, mais il ne la nomme pas.

NOTE D, PAGE 381.

Voici la Nouvelle que Cl. Gruget a ſubſtituée à celle qui ſe trouve dans tous les manuſcrits :

« En la ville de Paris y avoit deux citoyens de mediocre eſtat, l'un politic, & l'autre marchand de draps de ſoye : leſquels de toute ancienneté ſe portoient fort bonne

affection, & se hantoient familierement. Au moyen de quoy le fils du politic, nommé Jaques, jeune homme, assez mettable en bonne compagnie, frequentoit souvent, sous la faveur de son pere, au logis du marchand : mais c'estoit à cause d'une belle fille qu'il aimoit, nommée Françoise. Et feit Jaques si bien ses menées envers Françoise qu'il cogneut qu'elle n'estoit moins aimante qu'aimée. Mais sur ces entrefaictes, se dressa le camp de Provence contre la descente de Charles d'Autriche : & fut force à Jaques de suyvre le camp, pour l'estat auquel il estoit appellé. Durant lequel camp, & dès le commencement, son pere alla de vie à trespas : dont la nouvelle luy apporta double ennuy, l'un, pour la perte de son pere, l'autre pour l'incommodité de reveoir si souvent sa bien aimée, comme il esperoit à son retour. Toutesfois avecques le temps l'un fut oublié, & l'autre s'augmenta ; car comme la mort est chose naturelle, principalement au pere plustost qu'aux enfans, aussi la tristesse s'en escoule peu à peu. Mais l'amour, au lieu de nous apporter mort, nous rapporte vie, en nous communiquant la propagation des enfans, qui nous rendent immortels : & cela est une des principales causes d'augmenter noz desirs. Jaques donc, estant de retour à Paris, n'avoit autre soing ny pensement que de se remettre au train de la frequentation vulgaire du marchand, pour, sous ombre de pure amitié, faire trafic de sa plus chere marchandise. D'autre part Françoise, pendant son absence, avoit esté fort sollicitée d'ailleurs, tant à cause de sa beauté que de son bon esprit : & aussi qu'elle estoit, long temps y avoit, mariable, combien que le pere ne s'en mist pas fort en son devoir, fust ou pour son avarice, ou par trop grand desir de la bien colloquer, comme fille unique. Ce qui ne faisoit rien à l'honneur de la fille : pource que les personnes de maintenant se scandalisent beaucoup plustost que l'occasion ne leur en est donnée, & principalement quand c'est en quelque point qui touche la pudicité de belle fille ou femme. Cela fut cause que le pere ne seit point le sourd ny l'aveugle au vulgaire caquet, & ne voulut

reſſembler beaucoup d'autres qui, au lieu de cenſurer les vices, ſemblent y provoquer leurs femmes & enfans : car il la tenoit de ſi court que ceux meſmes qui n'y tendoient que ſous voile de mariage, n'avoient point ce moyen de la veoir que bien peu, encores eſtoit ce tousjours avecques ſa mere. Il ne fault pas demander ſi cela fut fort aigre à ſupporter à Jaques, ne pouvant reſoudre en ſon entendement que telle auſterité ſe gardaſt ſans quelque grande occaſion, tellement qu'il vacilloit fort entre amour & jalouſie. Si eſt ce qu'il ſe reſolut d'en avoir la raiſon à quelque peril que ce fuſt : mais premierement pour cognoiſtre ſi elle eſtoit encores de meſme affection que auparavant, il alla tant & vint qu'un matin à l'egliſe, oyant la meſſe près d'elle, il apperceut à ſa contenance qu'elle n'eſtoit moins aiſe de le veoir que luy elle : auſſi luy, cognoiſſant la mere n'eſtre ſi ſevere que le pere, print quelques fois, comme inopinement, la hardieſſe, en les voyant aller de leur logis juſques à l'egliſe, de les accoſter avecques une familiere & vulgaire reverence, & ſans ſe trop avantager : le tout expreſſement, & à fin de mieux parvenir à ſes attentes. Bref, en approchant le bout de l'an de ſon pere, il ſe delibera au changement du dueil de ſe mettre ſur le bon bout, & faire honneur à ſes anceſtres. Et en tint propos à ſa mere, qu'il le trouva bon, deſirant fort de le veoir bien marié, pource qu'elle n'avoit pour tous enfans que luy & une fille ja mariée bien & honneſtement. Et de faict, comme damoiſelle d'honneur qu'elle eſtoit, luy pouſſoit encor le cueur à la vertu par infinité d'exemples d'autres jeunes gens de ſon aage, qui s'avançoient d'eux meſmes, au moins qui ſe monſtroient dignes du lieu d'où ils eſtoient deſcenduz. Ne reſtoit plus que d'adviſer où ils ſe fourniroient. Mais la mere diſt : Je ſuis d'advis, Jaques, d'aller chez le compere ſire Pierre (c'eſtoit le pere de Françoiſe); il eſt de noz amis : il ne nous voudroit pas tromper. Sa mere le chatouilloit bien où il ſe demangeoit ; neantmoins il tint bon, diſant : Nous en prendrons là où nous trouverons noſtre meilleur & à meilleur marché. Toutesfois (dit-il) à cauſe de la

cognoiſſance de feu mon pere, je ſuis bien content que nous y allions premier qu'ailleurs. Ainſi fut prins le complot, pour un matin, que la mere & le fils allerent veoir le ſire Pierre, qui les recueillit fort bien, comme vous ſçavez que les marchans ne manquent point de telles drogues. Si feirent deſployer grandes quantitez de draps de ſoye de toutes ſortes, & choiſyrent ce qui leur en falloit. Mais ils ne peurent tomber d'accord : ce que Jaques faiſoit à propos, pource qu'il ne voyoit point la mere de s'amie : & fallut à la fin qu'ils s'en allaſſent ſans rien faire voir ailleurs quel il y faiſoit. Mais Jaques n'y trouvoit rien ſi beau que chez s'amie : où ils retournerent quelque temps après. Lors s'y trouva la dame, qui leur feit le meilleur recueil du monde. Et après les menées qui ſe font en telles boutiques, la femme du ſire Pierre, tenant encor plus roide que ſon mary, Jaques luy diſt : Et dea, madame, vous eſtes bien rigoureuſe. Voila, que c'eſt : Nous avons perdu noſtre pere, on ne nous cognoiſt plus. Et feit ſemblant de plorer, & de s'eſſuyer les yeux, pour la ſouvenance paternelle ; mais c'eſtoit à fin de faire ſa menée. La bonne femme vefve mere de Jaques, y allant à la bonne foy, diſt auſſi : Depuis ſa mort, nous ne nous ſommes plus frequentez que ſi jamais ne nous fuſſions veuz. Voila le compte que l'on tient des pauvres femmes vefves. Alors ſe racointerent elles de nouvelles careſſes, ſe promettans de ſe reviſiter plus ſouvent que jamais. Et comme ils eſtoient en ces termes, vindrent d'autres marchans que le maiſtre mena luy meſme en ſon arriere boutique. Et le jeune homme, voyant ſon apoint, diſt à ſa mere : Mais, ma damoiſelle, j'ay veu que ma dame venoit bien ſouvent, les feſtes, viſiter les ſainctz lieux qui ſont en noz quartiers, & principalement les religions. Si quelques fois elle daignoit, en paſſant, prendre ſon vin, elle nous feroit plaiſir & honneur. La marchande, qui n'y penſoit en nul mal, luy reſpondit, qu'il y avoit plus de quinze jours qu'elle avoit deliberé d'y faire un voyage. Et que ſi le prochain dimanche enſuyvant il faiſoit beau, elle pourroit bien y aller, qui ne feroit

ſans paſſer par le logis de la damoiſelle, & la reviſiter. Cette concluſion prinſe, auſſi fut celle du marché des draps de ſoye, car il ne falloit pas pour quelque peu d'argent laiſſer fuyr ſi belle occaſion. Le complot prins, & la marchandiſe emportée, Jaques, cognoiſſant ne pouvoir bien luy ſeul faire une telle entrepriſe, fut contrainct ſe declarer à un ſien fidele amy. Si ſe conſeillerent ſi bien enſemble qu'il ne reſtoit que l'execution. Parquoy le dimanche venu, la marchande & ſa fille ne failliront, au retour de leurs devotions, de paſſer par le logis de la damoiſelle veſve, où elles la trouverent avec une ſienne voiſine, deviſans en une gallerie de jardin, & la fille de la veſve qui ſe promenoit par les allées du jardin avecques Jaques & Olivier. Luy, auſſi toſt qu'il veid s'amie, ſe forma en ſorte qu'il ne changea nullement de contenance. Si alla en ce bon viſage recevoir la mere & la fille : & comme c'eſt l'ordinaire que les vieux cherchent les vieux, ces trois dames s'aſſemblerent ſur un banc qui leur faiſoit tourner le dos vers le jardin : dans lequel, peu a peu, les deux amans entrerent, ſe promenans juſques au lieu où eſtoient les deux autres. Et ainſi, de compagnie, s'entrecareſſerent quelque peu, puis ſe remirent au promenoir : où le jeune homme compta ſi bien ſon piteux cas à Françoiſe qu'elle ne pouvoit accorder & ſi n'oſoit refuſer ce que ſon amy demandoit, tellement qu'il cogneut qu'elle eſtoit bien fort aux alteres. Mais il fault entendre que pendant qu'ils tenoient ces propos, ils paſſoient & repaſſoient ſouvent au long de l'abry où eſtoient aſſiſes les bonnes femmes, à fin de leur oſter tout ſoupçon : parlans, toutesfois, de propos vulgaires & familiers, & quelques fois un peu rageans folaſtrement parmy le jardin. Et y furent ces bonnes femmes ſi accouſtumées, par l'eſpace d'une demie heure, qu'à la fin Jaques feit le ſigne à Olivier, qui joua ſon perſonnage envers l'autre fille qu'il tenoit, en ſorte qu'elle ne s'apperceut point que les deux amans entrerent dans un preau couvert de ceriſaye, & bien cloz de hayes de roſiers & de groſelliers fort haults : là où ils feirent ſemblant d'aller abbatire des

amendes à un coing du preau, mais ce fut pour abbatre prunes. Auſſi Jaques, au lieu de bailler la cotte verte à s'amie, luy bailla la cotte rouge, en ſorte que la couleur luy en vint au viſage pour s'eſtre trouvée ſurpriſe un peu plus toſt qu'elle ne penſoit. Si eurent ils ſi habilement cueilly leurs prunes, pour ce qu'elles eſtoient meures, que Olivier meſme ne le pouvoit croire, n'euſt eſté qu'il veid la fille tirant la veue contre bas, & monſtrant viſage honteux : qui luy donna marque de la verité, pource qu'auparavant elle alloit la teſte levée, ſans craindre qu'on veiſt en l'oeil la veine qui doit eſtre rouge avoir pris couleur azurée : de quoy Jaques s'apercevant, la remeit en ſon naturel par remonſtrances à ce neceſſaires. Toutesfois, en faiſant encor deux ou trois tours de jardin, ce ne fut point ſans larmes & ſoupirs, & ſans dire maintesfois : Helas! eſtoit ce pour cela que vous m'aimiez? Si je l'euſſe penſé! Mon Dieu, que feray je? me voila perdue pour toute ma vie. En quelle eſtime m'aurez vous d'oreſnavant? Je me tiens aſſeurée que vous ne tiendrez plus compte de moy, au moins ſi vous eſtes du nombre de ceux qui n'aiment que pour leur plaiſir. Helas! que ne ſuis je plus toſt morte que de tomber en ceſte faulte? Ce n'eſtoit pas ſans verſer force larmes qu'elle tenoit ce propos. Mais Jaques la reconforta ſi bien, avec tant de promeſſes & ſermens, qu'avant qu'ils euſſent parſourny trois autres tours de jardin, & qu'il euſt faict le ſigne à ſon compagnon, ils rentrerent encores au preau par un autre chemin, où elle ne ſceut ſi bien faire qu'elle ne receuſt plus de plaiſir à la ſeconde cotte verte qu'à la premiere : voire & ſi s'en trouva ſi bien dès l'heure, qu'ils prindrent deliberation pour adviſer comment ils ſe pourroient reveoir plus ſouvent & plus à leur aiſe, en attendant le bon loiſir du pere. A quoy leur aida grandement une jeune femme voiſine du ſire Pierre, qui eſtoit aucunement parente du jeune homme & bien amie de Françoiſe. En quoi ils ont continué ſans ſcandale (à ce que je puis entendre) juſques à la conſommation du mariage, qui s'eſt trouvé bien riche pour une fille de marchand, car elle eſtoit ſeule. Vray

eſt que Jaques a attendu le meilleur du temporel juſques au decès du pere, qui eſtoit ſi ferrant qu'il luy ſembloit que ce qu'il tenoit en une main l'autre luy deſrobboit.

Voila, mes dames, une amitié bien commençée, bien continuée, & mieux finie : car encores que ce ſoit le commun d'entre vous hommes, de deſdaigner une fille ou femme depuis qu'elle vous a eſté liberale de ce que vous cherchez le plus en elle, ſi eſt ce que ce jeune homme eſtant poulsé de bonne & fincere amour, & ayant cogneu en s'amie ce que tout mary deſire en la fille qu'il eſpouſe, & auſſi la cognoiſſant de bonne lignée & ſage, au reſte de la faulte que luy meſme avoit commiſe, ne voulut point adulterer, ny eſtre cauſe ailleurs d'un mauvais mariage : en quoy je trouve grandement louable. — Si eſt ce, diſt Oiſille, qu'ils ſont tous deux dignes de blaſme, voire le tiers auſſi, qui ſe faiſoit miniſtre ou du moins adherant à un tel violement. — M'appellez vous cela violement, diſt Saffredent, quand les deux parties en ſont bien d'accord? Eſt il meilleur mariage que ceſtuy là qui ſe fait ainſi d'amourettes? C'eſt pourquoy on dict en proverbe que les mariages ſe ſont au ciel. Mais cela ne s'entend pas des mariages forcez, ny qui ſe font à pris d'argent, & qui ſont tenuz pour très approuvez depuis que le pere & la mere y ont donné conſentement. — Vous en direz ce que vous vouldrez, repliqua Oiſille, ſi fault il que nous recognoiſſions l'obeiſſance paternelle, & par deffault d'icelle avoir recours aux autres parens. Autrement s'il eſtoit permis à tous & à toutes de ſe marier à volonté, quants mariages cornuz trouveroit l'on ? Eſt il à preſuppoſer qu'un jeune homme & une fille de douze ou quinze ans ſçachent ce que leur eſt propre ? Qui regarderoit bien le contentement de tous les mariages on trouveroit qu'il y en a pour le moins autant de ceux qui ſe ſont faicts par amourettes dont les yſſues en ſont mauvaiſes, que de ceux qui ont eſté faicts forcement. Pource que les jeunes gens qui ne ſçavent ce qui leur eſt propre, ſe prennent au premier qu'ils trouvent, ſans conſideration : puis peu à peu ils deſcouvrent leurs erreurs, qui les faict entrer en de plus

grandes. Là où, au contraire, la plus part de ceux qui ſe font forcement, procedent du diſcours de ceux qui ont plus veu & ont plus de jugement que ceux à qui plus il touche : en ſorte que quand ils viennent à ſentir le bien qu'ils ne cognoiſſoient, ils le ſavourent & embraſſent beaucoup plus avidement & de plus grande affection. — Voire, mais vous ne dictes pas, ma dame, diſt Hircan, que la fille eſtoit en hault aage, nubile, cognoiſſant l'iniquité du pere, qui laiſſoit moiſir ſon pucellage de peur de demoiſir ſes eſcuz. Et ne ſavez vous pas que nature eſt coquine? Elle aimoit, elle eſtoit aimée, elle trouvoit ſon bien preſt, & ſi ſe pouvoit ſouvenir du proverbe que tel refuſe qui après muſe. Toutes ces choſes, avecques la prompte execution du pourſuyvant, ne luy donnerent pas loiſir de ſe rebeller. Auſſi avez vous oy qu'incontinent après on cogneut bien à ſa face qu'il y avoit en elle quelque mutation notable. C'eſtoit, peut eſtre, l'ennuy du peu de loiſir qu'elle avoit eu pour juger ſi telle choſe eſtoit bonne ou mauvaiſe : car elle ne ſe feit pas grandement tirer l'aureille pour en faire le ſecond eſſay. — Or de ma part, diſt Longarine, je n'y trouverois point d'excuſe, ſi ce n'eſtoit l'approbation de la foy du jeune homme, qui ſe gouvernant en homme de bien, ne l'a point abandonnée, ains l'a bien voulue telle qu'il l'avoit faicte. En quoy il me ſemble grandement louable, veu la corruption depravée de la jeuneſſe du temps preſent. Non pas que pour cela je vueille excuſer la premiere faulte qui l'accuſe tacitement, d'un rapt pour le regard de la fille, & de ſubornation en l'endroit de la mere. — Et point, point, diſt Dagoucin; il n'y a rapt ny ſubornation : tout s'eſt faict de pur conſentement tant du coſté des deux meres, pour ne l'avoir empeſché bien qu'elles ayent eſté deceues, que du coſté de la fille qui s'en eſt bien trouvée : auſſi ne s'en eſt elle jamais plaincte. — Tout cela n'eſt procedé, diſt Parlamente, que de la grande bonté & ſimplicité de la marchande, qui ſous tiltre de bonne foy mena ſans y penſer ſa fille à la boucherie. — Mais aux nopces, diſt Simontault : tellement que ceſte ſimplicité ne

fut moins profitable à la fille que dommageable à celle qui se laissoit aisement tromper par son mary. — Puis que vous en sçavez le compte, dist Nomersde, je vous donne ma voix pour nous le reciter. — Et je n'y feray faulte, dist Simontault, mais que vous promettiez de ne plorer point. Ceux qui disent, mes dames, que vostre malice passe celle des hommes, auroient bien à faire de mettre un tel exemple en avant que celuy que maintenant je vous vay racompter, où je pretens non seulement vous declarer la grande malice d'un mary, mais aussi la tres grande simplicité & bonté de sa femme. »

Le seigneur de Sedan. Ce doit être Robert de la Mark, IIe du nom, duc de Bouillon, seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 1491 Catherine de Croye, fille de Philippe de Croye, comte de Chimay. Il eut pour fils le maréchal de Fleuranges, auteur des mémoires qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167 de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, du P. Anselme, une notice détaillée sur le seigneur de Sedan.

NOTE E, PAGE 386.

En la ville de Tours y avoit ung homme de fort subtil & bon esperit lequel estoit tapissier de feu Monsieur d'Orleans, fils du Roy François Ier.

A la fin de notre Introduction (t. Ier, p. cxxxvij) nous avons eu déjà l'occasion de citer cette Nouvelle ainsi que les premiers vers d'un conte de La Fontaine (liv. II, conte VI) où il reconnaît avoir emprunté à la Reine de Navarre les principales circonstances de son récit. A l'exception d'un opéra comique & d'un ballet de notre grand Opéra, connu sous le nom de *la Servante justifiée*, nous ne voyons pas que nos conteurs français de la fin du XVIe siècle & du XVIIe, aient imité le petit chef-d'œuvre de la Reine de Navarre.

NOTE F, PAGE 393.

Voici comment Claude Gruget a reproduit cette Nouvelle :

« En la ville d'Angoulesme, où se tenoit souvent le comte Charles pere du Roy François, y avoit ung cordelier, nommé de Valles, homme sçavant & fort grand prescheur, en sorte que les advents il prescha en la ville devant le comte : dont sa reputation augmenta encores d'avantage. Si advint que durant les advents un jeune estourdy de la ville, ayant espousé une assez belle jeune femme, ne laissoit pour cela de courir par tout, autant & plus dissolument que les non mariez. De quoy la jeune femme advertie ne se pouvoit taire, tellement que bien souvent elle en recevoit ses gages plus tost & d'autre façon qu'elle n'eust voulu, & toutesfois elle ne laissoit pour cela de continuer en ses lamentations & quelques fois jusques à injures : parquoy le jeune homme s'irrita, en sorte qu'il la battit à sang & marque : dont elle se print à crier plus que devant : & pareillement ses voisines qui sçavoient l'occasion ne se pouvoient taire, ains crioyent publiquement par les rues, disans : Et fy, fy de tels mariz; au diable, au diable. De bonne encontre le cordelier de Valles passoit lors par là, qui en entendit le bruit & l'occasion. Il se delibera d'en toucher un mot le lendemain à sa predication, comme il n'y faillit pas : car faisant venir à propos le mariage & l'amitié que nous y devons garder, il le collauda grandement, blasmant les infracteurs d'iceluy, & faisant comparaison de l'amour conjugale à l'amour paternelle. Et si dist entre autres choses, qu'il y avoit plus de danger & plus griefve punition à un mary de battre sa femme que de battre son pere ou sa mere : Car, dist il, si vous battez vostre pere ou vostre mere, on vous envoyra pour penitence a Rome; mais si vous battez vostre femme, elle & toutes ses voisines vous envoyront à tous les diables, c'est à dire en enfer. Or regardez quelle difference il y a entre ces deux

penitences : car de Rome on en revient ordinairement ; mais d'enfer, oh, on n'en revient point, *nulla eſt redemptio.* Depuis cette predication il fut adverty que les femmes faiſoient leur Achilles de ce qu'il avoit dict, & que les mariz ne pouvoient plus chevir d'elles : à quoy il s'adviſa de mettre ordre, comme à l'inconvenient des femmes. Et pour ce faire, en l'un de ſes ſermons il accompara les femmes aux diables, diſant que ce ſont les deux plus grands ennemis de l'homme, & qui le tentent ſans ceſſe, & deſquels il ne ſe peut deſpeſtrer, & par eſpecial de la femme : Car, diſt il, quant aux diables, en leur monſtrant la croix, ils s'enfuyent; & les femmes, tout au rebours, c'eſt cela qui les apprivoiſe, qui les faict aller & courir, & qui faict qu'elles donnent à leurs mariz infinité de paſſions. Mais ſçavez vous que vous y ferez, bonnes gens : quand vous verrez que vos femmes vous tourmenteront ainſi ſans ceſſe, comme elles ont accouſtumé, deſinanchez la croix, & du manche chaſſez les au loing : vous n'aurez point faict trois ou quatre fois ceſte experience vivement que vous ne vous en trouviez bien ; & verrez que tout ainſi que l'on chaſſe le diable en la vertu de la croix, auſſi chaſſerez vous & ferez taire voz femmes en la vertu du manche de ladicte croix, pourveu qu'elle n'y ſoit plus attachée.

« Voila une partie des predications de ce venerable de Valles, de la vie duquel je ne vous feray d'autre recit, & pour cauſe ; mais bien vous diray je quelque bonne mine qu'il feiſt (car je l'ay congneu) qu'il tenoit beaucoup plus le party des femmes que celuy des hommes. — Si eſt ce, ma dame, diſt Parlamente, qu'il ne le monſtra pas à ce dernier ſermon donnant inſtruction aux hommes de les mal traicter. — Or vous n'entendez pas ſa ruze, diſt Hircan ; auſſi n'eſtes vous pas exercitée à la guerre pour uſer des ſtratagemes y requis, entre leſquels ceſtuy cy eſt un des plus grands, ſçavoir eſt mettre ſedition civile dans le camp de ſon ennemy : pource que lors il eſt trop plus aiſé à vaincre. Auſſi ce maiſtre moyne cognoiſſoit bien, que la haine & courroux d'entre le mary & la femme

ſont le plus ſouvent cauſe de faire laſcher la bride à l'honneſteté des femmes, laquelle honneſteté s'eſmancipant de la garde de la vertu, ſe trouve plus toſt entre les mains des loups, qu'elle ne penſe eſtre egarée. — Quelque choſe qu'il en ſoit, diſt Parlamente, je ne pourrois aimer celuy qui auroit mis divorce entre mon mary & moy, meſmement juſques à venir à coups, car au battre fault l'amour. Et toutesfois, à ce que j'en ay ouy dire, ils font ſi bien les chatemites quand ils veulent avoir quelque avantage ſur quelqu'une, & ſont de ſi attrayante maniere en leurs propos que je croirois bien qu'il y auroit plus de danger de les eſcouter en ſecret que de recevoir publiquement des coups d'un mary, qui au reſte de cela ſeroit bon. — A la verité, diſt Dagoucin, ils ont tellement deſcouvert leurs menées de toutes parts que ce n'eſt point ſans cauſe que l'on les doit craindre, combien qu'à mon opinion la perſonne qui n'eſt point ſoupçonneuſe eſt digne de louange. — Toutesfois, diſt Oiſille, on doit ſoupçonner le mal qui eſt à eviter; car il vault mieux ſoupçonner le mal qui n'eſt point, que de tomber par ſottement croire en celuy qui eſt. De ma part je n'ay jamais veu femme trompée pour eſtre tardive à croire la parole des hommes, mais ouy bien pluſieurs pour trop promptement adjouſter foy à leur menſonge. Parquoy je dy que le mal qui peut advenir ne ſe peut jamais trop ſoupçonner de ceux qui ont charge d'hommes, femmes, villes & eſtats. Car encores quelque bon guet que l'on face la meſchanceté & les trahiſons regnent aſſez; & le paſteur qui n'eſt vigilant ſera tousjours trompé par les fineſſes du loup. — Si eſt ce, diſt Dagoucin, que la perſonne ſoupçonneuſe ne peut entretenir un parfaict amy : & aſſez ſont ſeparez pour un ſoupçon ſeulement. — Si vous en ſçavez quelque exemple, diſt Oiſille, je vous donne ma voix pour le dire. — J'en ſçay un ſi veritable, diſt Dagoucin, que vous prendrez plaiſir à l'ouïr. Je vous diray, mes dames, ce qui plus facilement rompt une bonne amitié : c'eſt quand la ſeureté de l'amitié commence à donner lieu au ſoupçon. — Car ainſi que croire l'amy eſt le plus grand honneur qu'on

luy puiſſe faire, auſſi ſe douter de luy eſt le plus grand deshonneur ; pource que par cela on l'eſtime autre que l'on ne veult qu'il ſoit ; qui eſt cauſe de rompre beaucoup de bonne amitié & rendre les amis ennemis, comme vous verrez par le compte que je vous vay faire.

NOTE G, PAGE 410.

En la cour du Roy Charles je ne dirai pas le quantieſme pour l'honneur de celle dont je veux parler.

L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle eſt une des plus piquantes de toutes celles qui ſe trouvent dans l'*Heptaméron*. Il eût été très-curieux de découvrir le nom véritable des perſonnages mis en ſcène. Brantôme ne l'a pas fait ; il ſe contente de dire : « J'ay cogneu une bien grande dame veufve.... encore qu'elle fuſt quaſi adorée d'un très grand, ſi falloit il avoir quelques menus autres ſerviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oiſiveté, etc. Je m'en rapporte à ceſte dame des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre* qui avoit trois ſerviteurs au coup, & eſtoit ſi habile qu'elle les ſçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (*Dames galantes*, Diſc. IV ; t. VII, p. 396 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.) Quant au héros principal, le nom de *Haſtillon* ſous lequel il eſt déſigné nous autoriſe à faire une conjecture. Ne ſerait-ce pas Jacques de Chaſtillon, chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, lieutenant des cent gentilshommes du Roi Charles VIII, qui fut tué au ſiége de Ravennes en 1512. Brantôme lui a conſacré le XIXe Diſcours de ſon livre ſur *les Capitaines français* : « Il avoit eſté, dit-il, l'un des grands favoris & mignons du Roy Charles VIII, & meſme au voyage du royaume de Naples : auſſi diſoit on lors :

Chaſtillon, Bourdillon & Bonneval
Gouvernent le ſang royal. »
(Brantôme, *Œuvres complètes*, t. II, p. 103.)

Dans un état des cent gentilshommes penſionnaires de

l'hôtel du Roy Charles VIII pour l'année 1490-91, on trouve : « A meſſire J. Gaucher (de Chaſtillon), chevalier, *Roy d'Ivetot*, lieutenant, la ſomme de quatre cens livres, pour ſes gages & entretenement durant la dite année, qui eſt au ſeur de trente trois livres, ſix ſols huit deniers par mois. » (*Hiſtoire de Charles VIII*, par Godefroy; 1684, in-fol., p. 611.)

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

Deuxiesme journée. . . . . Page 1

Troisiesme journée. 123

Quatriesme journée. 261

Cinquiesme journée. 345

Notes & Éclairciſſements des Nouvelles de la Deuxieſme Journée. 427

Notes & Éclairciſſements des Nouvelles de la Troiſieſme Journée 442

Notes & Éclairciſſements des Nouvelles de la Quatrieſme Journée. 458

Notes & Éclairciſſements des Nouvelles de la Cinquieſme Journée. 469

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maiſon Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

QUI SE TROUVENT CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

LE MÉNAGIER DE PARIS. Traité de Morale & d'Économie domeſtique compoſé vers 1393, par un Pariſien, pour l'éducation de ſa femme. Paris, 1847. 2 vol. in-8°. 22 fr.

JEUX DE CARTES TAROTS & de Cartes numérales, du XIVe au XVIIIe ſiècle, repréſentés en 100 planches, &c. Paris, 1844, in-fol. (100 ex.) — Figures coloriées. 120 fr.

— Figures noires..... 72 fr.

L'APPARITION DE JEHAN DE MEUN, ou le Songe du Prieur de Salon par Honoré Bonet, auteur de l'*Arbre des Batailles* (1398). Paris, 1845, 1 volume in-4°, orné de 10 planches (100 ex.)..... 22 fr.

LES CARROSSES A CINQ SOLS, Omnibus du XVIIe ſiècle (par M. Monmerqué des Rochais). 1 vol. in-12.... 2 fr.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE. Paris, 1850, petit in-8°..... 10 fr.

Il ne reſte plus que 30 exemplaires de cet ouvrage.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maiſon Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon